TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (30e ANNÉE JUDICIAIRE).

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1856.

NOTA. Cette TABLE est divisée en cinq parties. La *première* comprend les Questions de droit et les Faits.— La *seconde* les Noms de lieux et de personnes.— La *troisième* les Sociétés commerciales.— La *quatrième* les Faillites. — Enfin la *cinquième* et dernière partie contient la Nomenclature des ouvrages dont il a été rendu compte ou des articles dits *Variétés* qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1855. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Première Partie.

QUESTIONS DE DROIT ET FAITS.

A

Abus de confiance. Quels sont les caractères constitutifs de l'abus de confiance? 6, 22 juin. — Y a-t-il abus de confiance de la part de l'officier ministériel (un huissier dans l'espèce), qui applique à ses besoins personnels une somme reçue pour le compte d'un de ses clients? 6 juin.

Accident. Qu'est-ce qu'un accident en matière de chemin de fer? 22 avril. —Bâtiment qui s'écroule passage Richard-Lenoir, 30 oct. — Eboulement aux travaux du chemin de fer de Paris à la Varenne-Saint-Maur, 25 sept. — A la chasse, 2 sept. — Au théâtre des Funambules, 6 mai. — Sur le chemin de fer américain de Passy, 15 fév., 2 déc. — Homme qui tombe dans le canal, quai Valmy, 9 oct. — Explosion de gaz, 3, 9 janv., 26 mars, 4, 6 avril, 11 juin, 9 juill., 26, 28 sept., 9 oct. — Explosion de poudre, rue de Bruxelles, 28 déc. — Explosion de coton azotique, 24 avril. — Explosion de poudre cachée dans une cheminée, 6 mai. — Cafetière qui éclate, 12 sept. — Bateau de charbon qui sombre en Seine, 30 avril. — Autre, chargé de pommes, 18 déc. — Autre sinistre, mort de deux mariniers, 11 mai. — Trains de bois qui se rompent sur la Seine, 5 juin. — Homme asphyxié dans une blanchisserie, 15 mai. — Œil crevé par le timon d'une voiture, 18 mai. — Garçon brasseur écrasé, 28 2ept. — Femme brûlée par ses vêtements, 11, 18 mai, 22 oct. — Jeune fille qui tombe dans un puits, 12 juin. — Asphyxie de vidangeurs, 15 juin. — Accidents en Seine, noyades, 2, 5 juill., 5 sept. — Voiture entraînée dans la Seine, 20 mai. — Hommes qui tombent d'un échafaudage, 11 juill. — Asphyxie causée par un poêle, 15 nov. — Plancher qui s'écroule, 24 juill., 20 août, 10, 25 sept. — Ecroulement d'un mur, rue de Châtillon, 14, 25 juill. — Chute dans une carrière près Vitry-sur-Seine, 25 sept. — Famille asphyxiée par un fourneau à Montmartre, 21 oct. — Explosion au polygone de Metz, 1, 2 fév. — Bombe qui éclate à Marseille, 19 oct. — Ecroulement d'une voûte à l'arsenal de Toulon, 19 mars. — Eboulement dans les mines de Blanzy, 19 sept. — Chaudière qui éclate dans une filature à Lille, 26 nov. — Bateau qui chavire sur l'Yèvre, près Bourges, 26 avril. — Sauvetage de pêcheuses d'huîtres à Cancale, 26 avril. — Abordage près de Gibraltar, 10, 16 avril. — Autre (*le Lyonnais*), 3 déc. — V. *Chemins de fer.*

Accouchement. A l'Opéra-Comique, à la représentation de Manon Lescaut, 1 mars.

Acquiescement. Qu'est-ce qui le constitue? 20 mars.

Acte de l'état civil. Devant quel Tribunal doit être portée la demande en rectification? 22 janv. — Peut-on être admis à prouver contre les énonciations de l'acte régulier? 16 fév., 31 oct. — V. *Légitimation.*

Acte de naissance. Est-il valable l'acte de naissance d'un Français, dressé en pays étranger dans les formes usitées dans ce pays (*Danemark dans l'espèce*)? Fait-il foi en France des faits qu'il contient? 9 janv. — Lorsqu'un individu est sans acte de naissance, qu'il n'en a pas été dressé, quelle voie doit-il prendre pour faire accomplir cette formalité? 5 déc. — V. *Enfant.*

Actes faits en fraude des créanciers. L'action révocatoire des articles 1166 et 1167 du Code Napoléon, peut-elle avoir pour effet, non-seulement de faire annuler à l'égard des tiers qui ont pris part à la fraude, les actes faits par le débiteur en fraude des droits de ses créanciers, mais encore de faire condamner ces tiers, solidairement avec le débiteur, aux dépens de l'instance occasionnée par les actes annulés dont ils ont été les coauteurs? 6 fév.

Actions de la Banque de France. Sont-elles frappées d'indisponibilité, les valeurs mobilières, notamment les actions de la Banque de France, constituées en dot, dont le contrat de mariage a prescrit de faire l'emploi? La responsabilité résultant de leur aliénation pèse-t-elle sur les tiers comme sur le mari? 3 août.

Actions industrielles. Est-elle valable la négociation de promesses d'actions (*de chemins de fer dans l'espèce*)? 20 mai. — Les dispositions relatives au transport des droits incorporels (la garantie par exemple) sont-elles applicables à la négociation des actions d'une société légalement constituée? 7 août. — Le propriétaire d'actions au porteur d'un chemin de fer, déposées au sous-comptoir par un tiers qui les a volées, peut-il les lui revendiquer sans être tenu de lui rembourser les sommes avancées sur ces valeurs? L'agent de change qui les a vendues pour le sous-comptoir est-il responsable envers lui? 19 août. — V. *Changeur.* — *Inventaire* (*bénéfice d'*). — *Nantissement.* — *Revendication.*

Action possessoire. L'arrêté préfectoral qui a fixé la largeur d'un chemin rural et non vicinal, s'oppose-t-il, tant qu'il existe, à l'exercice de l'action possessoire? 1 mars.—Les eaux pluviales peuvent-elles donner lieu à l'action possessoire? 10 avril. — Quand peut être exercée l'action en réintégrande? 12 janv.— Quand y a-t-il cumul du possessoire et du pétitoire? 30 juill., 12 août, 4, 11 déc. — Constitue-t-elle une action de dénonciation de nouvel œuvre, l'action tendant à la destruction de nouveaux travaux, causant un préjudice actuel à celui qui les dénonce au juge de paix dans l'année du trouble? 5 fév. — Quand le juge du pétitoire est chargé de prononcer entre deux possessions communes, et que ni l'une ni l'autre des parties ne prouve une possession exclusive en sa faveur, peut-il donner la préférence à celle des deux dont la possession se fonde sur les actes les plus anciens, les plus caractérisés et les plus nombreux, au préjudice de celui qui était en possession lors de la demande, et sans établir que la possession préférée réunissait tous les caractères que la loi exige pour remplacer le titre? 14 mars.

Adjudication. Est-il valable, le jugement d'adjudication à l'égard duquel le président de l'audience a fixé de lui-même le taux minimum auquel les enchères devront être faites? 15 janv. — V. *Appel.*

Adoption. L'adoption testamentaire conférée d'après l'art. 366 du Code Napoléon par un tuteur officieux avant cinq ans révolus depuis la tutelle, est-elle nulle dans son principe pour défaut de capacité du tuteur? 3 déc.

Adultère. — La concubine entretenue dans le domicile conjugal doit-elle être considérée comme complice de l'adultère du mari? 19 mars. — Lorsque le mari s'est désisté de sa plainte et que le ministère public ayant continué à poursuivre les coupables, ils ont été condamnés à une peine pour outrage public aux bonnes mœurs, le mari est-il recevable à demander des dommages-intérêts contre le complice pour le préjudice à lui causé? 20 août. — Lorsque, sur la plainte en entretien d'une concubine dans le domicile conjugal, la chambre du conseil, et après elle la chambre d'accusation, ont déclaré n'y avoir lieu à suivre contre le mari, le Tribunal correctionnel saisi de la plaiute en adultère portée par ce mari contre sa femme, peut-il, sans violer la chose jugée, accueillir l'exception produite par la femme, portant sur le fait d'entretien d'une concubine dans le domicile conjugal, et surseoir à statuer jusqu'à ce que la preuve de cefait ait été faite devant lui, tribunal correctionnel? (*Affaire Ronconi*) 21, 23 mars. — La femme d'un sous-lieutenant, 30 août. — Un capitaine, 12 déc. — Un cousin militaire, 19 sept. — Adultère précédé de suicide, 16 nov.

Affaires de Naples. Note du *Moniteur*, 21 oct. — Pièces diplomatiques, 26 oct.

Affiche. Une affiche anglaise aux courses de Wilmslow, 20 sept.

Agent d'affaires. Les Tribunaux peuvent-ils réduire les honoraires reçus? 18 janv. — *Quid* pour les découvertes de succession? 6 juill.

Agent de change. Peut-il, sans l'autorisation du client, *exécuter* ce dernier, c'est à dire liquider d'office ses opérations à terme? *Quid* si ce client est en faillite? 9 janv., 15 mars, 16 avril, 13, 17 mai, 25 oct., 17 déc. — Peut-il partager avec un tiers ses droits de courtage? 23 août. — Est-il tenu de se faire certifier l'individualité de celui pour le compte duquel il négocie des actions *au porteur*? 2 avril. — Les marchés fictifs opérés par l'intermédiaire d'un agent de change tombent-ils sous l'application des art. 421 et 422 du Code pénal? 9 déc. — Les agents de change ont-ils seuls, à l'exclusion des notaires, le droit de vendre les actions industrielles susceptibles d'être cotées à la Bourse? *Quid* si les valeurs dépendent d'une succession bénéficiaire? 28 fév. — A quoi se borne la responsabilité de l'argent de change en matière de transfert? 3 août. — Les valeurs de *couverture* qui lui ont été données, peuvent-elles donner lieu àun action en répétition? 15 oct. — Prévention contre dix-huit individus pour immixtion dans les fonctions d'agent de change? 11 juin. — Les décisions des chambres de discipline des compagnies d'agents de change sont-elles susceptibles de recours en cassation? 4 déc. — Ces chambres peuvent-elles interdire à un des membres de la compagnie l'exercice d'une partie de ses fonctions, par exemple les opérations à terme? Lui enjoindre de vendre sa charge? 4 déc.— V. *Actions industrielles.*— *Courtier marron.* — *Excuse.* — *Femme mariée.* — *Jeu de Bourse.*

Algérie. Est-elle exécutoire en Algérie, la loi du 17-23 juillet 1856, qui supprime la juridiction arbitrale? 12 déc. — Y a-t-il nullité, lorsque dans le procès-verbal des débats devant les Cours d'assises de l'Algérie, il n'est pas constaté que les témoins ont prêté le serment voulu par l'art. 317 du Code d'instruction criminelle? 18 janv. — *Quid* lorsque le président n'a pas fait de résumé des débats? 7 mars. — V. *Cour d'assises.* — *Mariage.*

Aliéné. Une commune peut-elle attaquer par la voie contentieuse la mesure par laquelle un préfet a ordonné le placement d'un aliéné dans un hospice? 25 janv.

Aliments. Le jugement qui condamne un beau-père à payer à sa belle-fille une pension alimentaire est-il exécutoire contre les héritiers du débiteur de la pension? 2 juill. —La loi distingue-t-elle entre les personnes auxquelles elle impose l'obligation de fournir des aliments aux ascendants? Ainsi, par exemple, quand il y a des gendres et des belles-filles, ne doit-on recourir aux uns qu'à défaut des autres? 18 mars. — Le père naturel en doit-il à l'enfant qu'il a reconnu? 2 avril.

Ameublissement. — V. *Communauté conjugale.*

Amnistie. Le décret du 17 mars 1856, qui amnistie les délits en matière de grande voirie, s'applique-t-il aux contraventions concernant la police des messageries publiques? 12, 25 juil. — A l'occasion de la fête du 15 août, 15 août. — A l'occasion de la naissance du Prince imperial, 19 mars. 25 mars (*Transportés ou bannis pour cause politique*). — 21 mars (*Délits maritimes*). — 26 mars (*Délits de chasse ou de douane*). — A l'occasion du baptême, 15 juin. — Amnistie en Autriche, 15 avril.

Angleterre. Lois anglaises sur les soustractions entre époux? ou par des enfants au préjudice de leurs parents, 6 janv.

Annonces. Le régisseur d'annonces d'un journal a-t-il droit de se refuser à faire une insertion dont il a reçu le prix? 20 avril.

Appareils et bateaux à vapeur. Texte de la loi sur les contraventions, 25 août.

Appel. Quelles sont les conséquences qui découlent du caractère dévolutif de l'appel? 9 janv., 10 juill., 12 nov. — Une Cour impériale peut-elle, lorsque cela n'a pas eu lieu en première instance, évaluer d'office la valeur de l'objet du litige, et en l'évaluant au-dessous de 1,500 fr., déclarer d'office l'appel non recevable? 20 déc. — Le désistement donné par l'appelant de l'appel interjeté par lui d'un jugement du Tribunal de commerce, qui le condamne par corps, fait-il obstacle à ce qu'il interjette un nouvel appel de ce jugement, au chef seulement de la contrainte par corps, dans les trois jours de son incarcération? 16 mai. — Est-elle susceptible d'appel, l'ordonnance du président qui fixe la résidence provisoire de la femme demanderesse en séparation de corps? 14 sept. — *Quid* du règlement définitif d'ordre? 3 oct.—Est-il recevable l'appel d'une sentence arbitrale rendue par un surarbitre, lorsque l'acte de société stipule qu'en cas de difficultés entre associés, elles seront jugées en dernier ressort par des arbitres? 25 janv. — *Quid* du jugement d'adjudication prononcé à l'audience des criées? 23 juill. — *Quid* en matière de saisie immobilière, d'un jugement qui, ne statuant sur aucun incident, a donné défaut contre la partie saisie (une femme mariée) et, pour le profit, adjugé définitivement les biens saisis? 6 mars. — *Quid* du jugement qui, statuant sur une contravention aux lois sur les inhumations, a condamné le prévenu à une amende de moins de cinq francs, mais en ordonnant l'exhumation et l'inhumation d'un corps indûment inhumé? 12 juil. — La déclaration d'arrêt commun profite-t-elle aux intimés qui n'avaient pas interjeté appel, et les fait-elle bénéficier de l'infirmation du jugement? 21 fév. — Lorsque deux demandeurs ont formé des demandes semblables, qui ont été jointes à cause de leur connexité, et sur lesquelles il a été statué par un seul jugement, le défendeur qui a signifié ce jugement sans réserves est-il relevé de la déchéance du droit d'en appeler, à l'égard de l'un des demandeurs, par l'appel de l'autre? 8 mai.— L'exécution provisoire peut-elle être demandée en appel, si la demande n'en a pas été faite en première instance? 18 sept. — L'appel d'un jugement qui a rejeté la demande en distraction d'un tiers opposant à une saisie-exécution peut-il être valablement signifié au domicile élu par le saisissant dans le procès-verbal de saisie? 29 oct. — La signification au domicile d'élection de l'art. 422 du Code de procédure civile, d'un jugement rendu en matière de faillite, suffit-elle pour faire courir le délai d'appel? 7 fév. — La demande en validité d'une opposition formée en vertu de la permission du juge, accordée à charge de lui en référer, et rapportée par une ordonnance de référé subséquente, rend-elle recevable l'appel de cette ordonnance 25 mai. — Question de demande nouvelle, 17 juin, 8 juill. — V. *Avoué.* — *Compétence.* — *Péremption.*

Appel au criminel. Le droit pour le prévenu de faire entendre des témoins en cause d'appel est-il absolu? 14 nov. — Le Tribunal d'appel saisi, sur l'appel seul du prévenu, de la prévention telle qu'elle se présentait devant le juge de première instance, peut-il donner aux faits une qualification différente de celle qui leur a été donnée par le jugement dont est appel? 21 mars, 13 déc. — Lorsqu'il résulte de l'expédition d'un arrêt produite à la Cour de cassation à l'appui du pourvoi, que le rapport de l'affaire n'a pas été fait par un des membres de la Cour, y a-t-il lieu, avant faire droit, d'ordonner l'apport au greffe de la Cour de cassation de la minute de l'arrêt attaqué, pour vérifier si c'est une erreur de l'expédition ou une omission réelle de l'arrêt? Cette absence de constatation est-elle une cause de nullité? 9, 10, 24 mai. — Y a-t-il lieu à appel du jugement du Tribunal de simple police, qui condamne à une amende de 5 francs et à la démolition de travaux indûment faits? 27 janv. — Exposé des motifs et projet de loi sur les appels des jugements des Tribunaux correctionnels? 4 avril. — Texte de la loi votée, 6 juill.

Arbitrage. En matière d'arbitrage volontaire l'appel est-il recevable contre l'ordonnance d'exéquatur rendue à la suite du jugement arbitral? ou bien doit-il être procédé par la voie d'opposition à cette ordonnance? 29 juin. — Dans quelles formes les parties peuvent-elles actionner les arbitres forcés pour les actes par eux faits dans l'exercice de leurs fonctions? 20 août. — Le Tribunal arbitral saisi d'une contestation entre associés et pour raison de la société existante entre eux, commet-il un excès de pouvoir s'il statue sur des contestations relatives à l'existence même de la société ou à son plus ou moins d'étendue? spécialent sur la question de savoir s'il y a lieu de comprendre dans les comptes sociaux une société spéciale dont les opérations rentrent, suivant l'une des parties, mais ne rentrent pas, suivant l'autre, dans l'objet de la société sur les comptes de laquelle le Tribunal arbitral avait mission de statuer? 9 mai. — Projet de loi sur l'arbitrage forcé, 31 mai. — Observations, 17 juin. — Rapport de M. Rigaud, 24 juin. — Texte de la loi promulguée, 29 juill. — V. *Algérie.*

Arrestation. De quatre malfaiteurs qui exploitaient le faubourg Saint-Germain et la province, notamment Poitiers, 6 fév. — D'un malfaiteur qui tombe du toit d'une maison, 5 mars. — D'une bande de malfaiteurs qui exploitaient les communes de la banlieue, 1 juin. — De deux élégantes voleuses à l'exposition agricole, 10 juin. — D'une bande de quatorze voleurs *à la Roulotte*, 12 juil. — D'une bande de dix malfaiteurs, 14 août. — D'une autre de vingt malfaiteurs, dont le plus âgé n'a pas vingt ans, 26 sept.

Arrêt. Est-il nul celui auquel ont pris part des conseillers qui n'ont pas assisté aux audiences précédentes? 27 mai. — L'arrêt qui vide un partage, doit-il, à peine de nullité, constater que les conseillers départiteurs ont été appelés suivant l'ordre d'ancienneté? 6 juin (*bis*).

Arrêté municipal. Peut-il conférer à l'administration des pompes funèbres le monopole de toutes les fournitures pour les enterrements? (à *Bordeaux*) 29 janv. — Peut-il réglementer la police des voitures publiques d'une ville? 16 fév., 29 juin. — *Quid* hors de la ville? 16 fév. — Peut-il attribuer le monopole de ces voitures à certaines personnes? 27 mars. — Mettre à la charge des riverains de la voie publique les frais de construction des trottoirs? 16 mai. — Prescrire aux bouchers d'avoir leur étal approvisionné? 13 juin. — *Quid* à l'égard des boulangers? 29 juin. — Limiter l'intervention des peseurs et mesureurs publics à certaines opérations déterminées? 23 fév. — Rappeler aux aubergistes le paragraphe 2 de l'article 475 du Code pénal et leur prescrire de représenter tous les quinze jours à la mairie les registres qu'ils doivent tenir conformément à l'article précité? 16 mai.

Arrêté préfectoral. V. *Préfet.*

Assassinat (ou tentative d'). Rue de Chaillot, 63, 29 août. — Rue de la Fidélité, sur une fille publique, 5, 6 août V. *Poirier.* — Rue Laffitte, d'un beau-père par son gendre qui se suicide, 1 mai. — Rue de Charenton, 29 juil. — Rue de Versailles-St-Victor, 10, 28 août. — Rue de Paris, à Belleville, sur un garçon marchand de vin, 8 mars, 1 avril. — Par un mari sur sa femme, rue des Trois-Couronnes, 11 oct. — Autre, place du Petit-Pont, 28 nov. — A Versailles, 9 oct. — A Rueil, 11 oct. — Parricide à La Villette, 4 nov. — A Saint-Mandé, sur une femme, 24, 28, 29 mai. — A Saint-Denis, 30 déc. — A Nantes (en 1851), d'un rentier et de sa domestique; arrestation, en 1856, d'un ancien officier ministériel accusé de ce meurtre, 22 août. — A La Penne, 25 mars. — A Toulouse, 30 sept. — A Feucherolles, 17 oct. — A Colmar, d'une femme veuve par son amant, 23 janv. — A Sellières (Jura), 30 sept. — Parricide à Olivet, 20, 21 fév. — Parricide à Lyon, 22 janv. — A Londres, d'une femme et de ses trois enfants par son mari, 6 fév. V. *Bonsfield.* — A New-Haven, 22 janv. — A Constantinople, d'un jeune arménien, amant d'une femme du harem, 17 sept.

Assistance judiciaire. Composition des bureaux pour l'année 1856-1857, 22, 25 nov., 5 déc. — V. *Étranger.*

Assurance. Lorsqu'une assurance a été contractée en France sur des marchandises chargées sur un navire étranger, dans un port étranger et à destination d'un port également étranger, l'exécution du contrat d'assurance doit-elle être régie par les lois françaises? 26 janv.

Assurance contre l'incendie. La compagnie qui a consenti au propriétaire une assurance au profit de son fermier, peut-elle se prétendre subrogé dans les droits du propriétaire contre le fermier? 21 mars.

Assurance contre les accidents de voitures. Question de savoir si la compagnie doit à l'assuré garantie des conséquences d'un accident qui a été causé par le fait volontaire de l'assuré? 9 octobre.

Assurance maritime. Lorsqu'une assurance a été contractée en France sur des marchandises chargées sur un navire étranger, dans un port étranger et à destination d'un port également étranger, l'exécution du contrat d'assurance est-elle régie par les lois françaises? (Foi due, en pareille circonstance, aux documents émanés des consuls) 26 janv. — Le dommage causé à un navire abordé par la faute d'un autre navire est-il à la charge des assureurs de ce dernier responsable du dommage causé? 24 déc. — La preuve du chargé peut-elle être faite par la déclaration que le capitaine a faite devant le consul de sa nation? 9 août. — Où doit être assigné celui qui a traité au lieu de son domicile? 4 déc. — V. *Assurance, Navigation maritime.*

Assurance militaire. Les contrats d'assurance contre le recrutement conclus avant la loi du 13 avril 1854 qui a porté le contingent de 80,000 à 140,000 hommes, ont-ils été annulés par le fait de cette loi? 10, 17 janv., 13 mars, 3, 10, 18 avril, 29 juin, 31 juil., 19 nov., 4 déc. — *Quid* si le traité mentionne le chiffre de 80,000 hommes pour le contingent? 6 juil. — V. *Assurance mutuelle.*

Assurance mutuelle. Celle contre les faillites, n'a-t-elle d'existence légale qu'en vertu de l'autorisation du gouvernement? 1 mars, 31 déc. — Constitue-t-elle un établissement tontinier? 27 août. — *Quid* de celle contre le recrutement? 28 mai. — En matière de société d'assurance mutuelle maritime dont le siége est établi à Paris, avec succursales ailleurs, devant quel Tribunal doivent être poursuivies les demandes en recouvrement de cotisation contre les associés? 23 juil. — V. *Prescription.*

Attentat contre le roi de Naples, 11, 13 déc.

Audiences de rentrées. Discours : Cour de cassation, 5, 6, 7, 8 nov. — Cour impériale de Paris, 5 nov. — Cour d'Orléans, 7 nov. — Metz, Rennes, Agen, Pau, Caen, 8 nov. — Poitiers, 9 nov. — Aix, 11, 12 nov.

Aveu judiciaire. En quel sens est-il indivisible? 14 fév., 2, 23 avril, 1 juil.

Avocat. Le jugement qui appelle un avocat pour composer le Tribunal, doit-il, à peine de nullité, constater qu'il est le plus ancien dans l'ordre du tableau? 27 fév. — M. le premier président Delangle refuse de recevoir le serment d'un avocat portant des moustaches, 21 déc. — *Elections* des douze secrétaires, 30 juil. — Des membres du conseil, 2 août. — Du bâtonnier, 5 août. — *Conférences*, 11, 18, 25 janv., 1, 8, 15, 22, 29 fév., 7, 14, 28 mars, 4, 11, 25 avril, 9, 23, 30 mai, 6, 13, 21, 27 juin. — Question de naturalisation, 4 juil. — Même question, 11, 18, 25 juil. — Rentrée, 23, 27 nov., 17, 23, 30 déc.

Avocats à la Cour de cassation. Elections de la chambre, 25 août, 5 nov.

Avortement. Affaire devant la Cour d'assises de la Seine : *Acquittement*, 19 mars. — Cinquante-deux accusés devant la Cour d'assises de la Drôme, 9 sept. — Une actrice de l'Opéra-Comique. V. *Bélia et Durousseau à la table des noms.*

Avoué. Lorsque l'avoué a prêté son ministère en police correctionnelle à une partie civile, le jugement qui a condamné le prévenu peut-il comprendre dans la liquidation des frais mis à sa charge les émoluments dus à l'avoué par ladite partie civile? 27 avril. — Est-il responsable de l'insolvabilité du surenchérisseur? En pareil cas, que doivent comprendre les dommages-intérêts? — A-t-il droit d'interjeter appel, au nom de la masse des créanciers, du jugement statuant sur une contestation intéressant l'existence même de la contribution? 15 juin. — L'avoué à qui il a été notifié une copie d'acquiescement qui n'est pas revêtue elle-même de la signature de la partie, conserve-t-il le droit de lever l'arrêt, nonobstant cette notification? 14 juin. — En matière de vente poursuivie d'abord judiciairement et convertie ensuite en vente volontaire, la remise proportionnelle due à l'avoué qui a poursuivi la surenchère est-elle due sur le prix total ou seulement sur l'excédant produit par la surenchère? 23 avril. — En matière de vente sur licitation de terrains divisés en plusieurs lots et adjugés en bloc, après l'avoir été partiellement, est-il dû à l'avoué autant de remises qu'il y a de lots? 12 août. — Lorsque des ventes de biens de mineurs ou des ventes sur licitation en matière de partage sont renvoyées devant un notaire, est-il dû à l'avoué poursuivant un droit de vacation à l'adjudication, ainsi qu'une indemnité de transport, s'il y a lieu? 25 avril. — En matière de vente judiciaire renvoyée devant un notaire, comment doit être calculée la remise proportionnelle de l'avoué? 21 août. — Le salaire alloué aux avoués de Cours impériales pour les copies de pièces des arrêts, doit-il être réglé au taux des copies de pièces d'huissier ou au taux des copies de pièces d'avoués de Cours impériales? 25 avril.—Les frais de ports de pièces et de correspondances doivent-ils être passés dans les affaires sommaires tels qu'ils sont fixés par l'art. 145 du tarif pour les affaires ordinaires? 25 oct. — Y a-t-il lieu aussi, en matière sommaire, d'accorder à la partie domiciliée hors de l'arrondissement où siége la Cour des frais de voyage, suivant l'art. 146 du tarif? 25 oct. — Lorsque, dans le cours d'une instance où figuraient un grand nombre de parties, les parties ont, par acte public, dûment notifié, cédé leurs droits à une seule personne qui a repris l'instance en sadite qualité de cessionnaire, le jugement qui, statuant sur le litige, porte condamnation contre le cessionnaire seul, peut-il être signifié non seulement à lui, mais à ses cédants? Ne sont-ce pas là des frais frustratoires? 19 juin. — Avoué de première instance : Renouvellement de la chambre, à Paris, 23 août. — Avoués à la Cour, 27 août. — V. *Officier ministériel, Péremption.*

B

Bac. Le fermier du bac peut-il actionner en dommages-intérêts comme ayant porté atteinte à son privilége le batelier qui a pris des voyageurs sur le quai affecté aux embarquements du fermier du bac, et qui les a débarqués sur l'autre rive, mais à un point situé en dehors des limites assignées au fermier? 21 février.

Bade (*Grand-Duché de*). Substitution de la guillotine au glaive et du secret à la publicité pour les exécutions à mort, 19 mars, 16 mai.

Bail. Le locataire peut-il sous-louer en garni? 8 fév. — Le locataire est-il tenu de laisser visiter les lieux par les amateurs qui, sur la proposition du propriétaire, se proposent d'acquérir la propriété? 25 avril. — Le locataire peut-il, avant comme après minuit, faire entrer dans la maison sa voiture et les voitures de ses visiteurs? 9 janv. — Le dommage causé à l'escalier par un locataire qui déménage constitue-t-il le cas de réparation locative pour la garantie duquel le propriétaire puisse retenir un objet appartenant au locataire? 21 juin. — Le bailleur doit-il procurer la jouissance complète non seulement des lieux loués, mais encore de tous les accessoires qui s'y rattachent? 18 janv. — Le bail verbal d'une maison dont l'existence est niée par le preneur, est-il obligatoire pour ce dernier lorsqu'il a reçu son exécution? 7 mars. — Le droit au bail des lieux dans lesquels un fonds de commerce est exploité, est-il l'accessoire indispensable du fonds de commerce? 17 janv. — Le locataire d'un appartement situé dans une maison habitée bourgeoisement, est-il fondé à demander la résiliation de son bail lorsqu'il arrive au propriétaire de louer la plus grande partie de sa maison à un restaurateur? 27 juil. — De ce qu'un locataire par bail sous seing privé et sans date certaine avait été mis en possession par le bailleur d'une partie de sa maison au moment où celui-ci a loué la maison entière à un locataire principal par bail principal, s'ensuit-il que le fait de possession du premier doive lui faire accorder la préférence sur le preneur à bail ayant date certaine? 30 juil. — La faillite du locataire survenant après la vente sur saisie de son mobilier et la consi-

gnation du prix, le propriétaire peut-il toujours ouvrir une contribution judiciaire pour la distribution du prix et faire statuer sur son privilége par voie de référé? 2 août. — V. *Privilége.*

Bail à colonage. Constitue-t-il un contrat de société entre le bailleur et le fermier ou un louage? 2 août.

Banque coloniale. V. *Colonies.*

Banqueroute frauduleuse. Le recel d'une partie de l'actif détourné par un commerçant failli, tombe-t-il sous l'application de l'art. 62 du Code pénal ou de l'art. 593 du Code de commerce, modifié par la loi du 28 mai 1838? 23 janv.

Bénéfice d'inventaire. V. *Inventaire.*

Biens communaux. V. *Commune.*

Bigamie. Individu accusé de bigamie par suite de mariage religieux contracté à l'étranger, 22 juil. — Autre cas, 28 oct., 6, 23 déc.

Billet à ordre. Peut-il être transmis par la voie de l'endossement après l'échéance? 19 août. — *Quid* si la valeur fournie est inférieure à son montant? 19 août.

Billets de banque. Lacérés sur la voie publique, 15 oct. — V. *Paiement.*

Billet de loterie. V. *Loterie Saint-Roch.*

Bocal. Contenant un fœtus, trouvé dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 3 janv.

Bois et forêts. A défaut de procès-verbaux de délivrance et de défensabilité, les usagers dans les bois et forêts auxquels le propriétaire oppose l'extinction de leur titre par le non usage, pendant trente ans, peuvent-ils suppléer à ces procès-verbaux soit par des preuves écrites équipollentes, soit par la preuve testimoniale de faits ayant le même caractère d'équipollence et de possession légale? 27 mai. — Une scierie établie à distance prohibée des forêts *antérieurement au Code forestier*, peut-elle être reconstruite sans autorisation, en cas d'écroulement? 6 janv. — V. *Prescription.*

Boucher. Le refus par le boucher de vendre la quantité de viande demandée, doit-elle être assimilée à la vente au-delà du prix fixé par la taxe légalement faite et publiée? 3 août. — Les peines de la récidive peuvent-elles être appliquées lorsque, au moment de la seconde contravention, le jugement réprimant la première n'a pas encore acquis l'autorité de la chose jugée? 3 août. — Condamnations pour infractions aux lois et règlements sur la boucherie, 10, 15, 27 janv., 3, 9, 13, 27 fév., 2, 14, 15, 16 mars, 8, 25, 26 avril, 1, 3 mai, 13, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 28, 29 juin, 2, 3, 16, 17, 18, 22 juil., 7, 21, 22, 29 août, 5 oct., 8, 9 nov. — V. *Arrêté municipal.*

Boulanger. L'édit de 1776 qui oblige les boulangers qui se retirent du commerce à le déclarer un an à l'avance, est-il toujours en vigueur? 7 sept. — Le pain de fantaisie est-il soumis au poids légal? 23 janv., 26 mars. Lettre du syndic de la boulangerie à ce sujet, 31 janv. Observations à ce sujet, 2 fév. — En matière de contraventions aux arrêtés sur la boulangerie, l'excuse est-elle admissible? 30 août. — La disposition de l'article 6 de l'édit du mois de fév. 1776, qui interdit aux professions ayant pour objet l'alimentation publique, de cesser leurs fonctions, est-elle encore en vigueur? 15 fév. — Condamnations pour infractions aux lois sur la boulangerie, 2 mars, 7 août, 5, 13 déc. V. *Arrêté municipal, Tromperie sur la marchandise.*

Bourse (V. *Jeu de*).

Brevet d'importation. V. *Brevet d'invention.*

Brevet d'invention. Aux termes de l'art. 16, § 3, de la loi du 7 janvier 1791 sur les brevets d'invention, les causes de nullité ou de déchéance qui frappent les brevets d'invention, frappent-elles également les brevets d'importation? 16 nov. — La disposition de l'art. 9 de la loi du 7 janv. 1791, qui limitait en France la durée des brevets d'importation à la durée des brevets d'invention pris à l'étranger, a-t-elle été abrogée par le décret du 13 août 1810? En d'autres termes, ce dernier décret n'ayant pas été inséré au Bulletin des lois, est-il obligatoire? 28 août. — L'acte par lequel un brevet d'invention, pris par deux propriétaires, est divisé entre eux quant à son exploitation, peut-il être rédigé sous seings privés, et l'un des propriétaires peut-il puiser dans cet acte le droit de mettre en société l'industrie brevetée? 28 mai. — Le brevet d'invention reste-t-il la propriété exclusive de l'inventeur, alors que ce dernier est associé dans une entreprise à laquelle il doit tout son temps et tout son travail? 2 nov. — La déchéance prononcée par la loi de 1791 pour cause de divulgation antérieure, même à l'étranger, s'applique-t-elle aux brevets d'importation comme aux brevets d'invention? 15 juil. — L'art. 32, § 3, de la loi du 5 juillet 1844, aux termes duquel le breveté ne peut, sous peine de déchéance, introduire en France des produits semblables à ceux faisant l'objet de son [illegible] antérieurement à l'application de cette loi? 15 juil. — Quels droits confère le brevet d'importation? 15 juil. — L'entrepôt réel des douanes en France doit-il être considéré, à l'égard des particuliers, comme un terrain neutre où les marchandises ne sont pas censées introduites en France, et où, par conséquent, le délit de contrefaçon par importation ne soit pas commis? La saisie faite à l'entrepôt est-elle valable? 15 juil. — Quel est le point de départ des années de jouissance des brevets d'invention pris sous l'empire de la loi du 31 décembre 1790 et du décret du 25 janier 1807? *Quid* de ceux pris sous l'empire de la loi du 8 juillet 1844? 4 oct. — Est-elle brevetable, l'application de moyens connus à une production connue, dans la vue d'un emploi déjà pratiqué? (Pastilles capsulées d'extrait pur d'oignon.) 9 fév. — Plafonds construits en voûtes de briques et de plâtres, 25 août. — Question analogue, 21 août, 11 oct. (*Substances alimentaires*). — Appareil pour extraire directement l'alcali volatil des eaux ammoniacales, 6 mars, 22 juin. — Projet de loi sur les brevets d'invention, 17 mai. — Exposé des motifs, 18 mai. — Burin à pointe de diamant pour la taille des pierres dures, 21 juin. — Procédé d'étamage des épingles, 17 janv. — Les fleurs artificielles, 1 mars. — Le caoutchouc vulcanisé, 15 juil. — Application aux étoffes dites *piqué* du procédé de relevage en bosse des dessins, 16 mars. — Le Cherche-fuites Maccaud, 31 août. — Procédé pour l'épuration du gaz, 19 avril. — Epuration du gaz par l'emploi du sulfate de chaux, 26 nov.

Brigandage en Grèce, 9 mai, 20 juin.

Bulletins électoraux. Rentrent-ils dans la classe des écrits dont la distribution ne peut être faite sans autorisation? V. *Presse.*

C

Cadavre desséché trouvé dans une chambre, 27 janv. — Pendu dans la forêt de Fontainebleau, 17, 21 mai. — Trouvé gisant sur le boulevard Poissonnière, 3 juin. — Autre sur la chaussée du boulevard de la Santé, 5 juin. — Autre devant la maison rue St-Honoré, n° 310, 17 déc. — Autre près la route de St-Denis, 19 déc. — D'*homme* retiré de la Seine, 16 janv., 23 janv., 13 fév., 6, 26 mars, 5, 15 avril, 7 mai, 18, 25 juin, 19 juil., 15 août, 27 sept., 22, 28, 29, 31 oct. — Retiré du canal St-Martin, 3, 6 janv., 7, 13, 19 fév., 16, 26, 30 mars, 22 avril, 3 juin, 28 oct., 29 nov., 12 déc. — *De femme* retiré de la Seine, 22 janv., 7 mai, 25 juin, 5 sept. 24 oct. — A Conflans-Ste-Honorine, 25 juin. — A Vaugirard, 17, 22 juil. — Retiré du canal, 4 janv., 27 mars. — Retiré de la rivière du bois de Boulogne, 19 fév. — Retiré d'une carrière, à Vitry-sur-Seine, 1 avril.

Café. V. *Hôtel garni.*

Caisse d'épargne. Est-elle établissement public? Ses caissiers sont-ils, comme les comptables publics, soumis envers elle à l'hypothèque légale? 9 juillet.

Canada. Abolition des droits féodaux, 8 oct.

Carcan. Cette peine est-elle abolie par le décret du 12 avril 1848 qui a supprimé l'exposition publique? *Quid* en matière de droit criminel maritime? 16 mai.

Cautionnement. Peut-il résulter d'une lettre? 7 fév.

Cession. Le cédant d'une créance est-il responsable de la solvabilité future du débiteur, lorsque la cession a été faite avec toute garantie de la part du cédant? 1 mars.

Changeur. A quelles formalités est astreint le changeur qui achète d'un tiers des valeurs au porteur? 13 janv., 27 mai.

Chasse. Le décret du 16 mars 1856 qui décharge des condamnations prononcées pour délit de chasse, s'applique-t-il à l'interdiction du droit de chasse? 21 nov. — Un garde particulier qui chasse sur le terrain voisin de celui confié à sa garde, est-il justiciable du Tribunal correctionnel ou de la Cour impériale? 21 nov. — Celui qui chasse avant six heures du matin, à l'époque de l'année où le Code de procédure civile déclare qu'à cette heure finit la nuit légale pour la signification des exploits, commet-il le délit de chasse pendant la nuit? 28 nov. V. *Cumul des peines.*

Chemins de fer. L'application de l'art. 105 du Code de commerce peut-elle être invoquée par une compagnie de chemin de fer contre le destinataire, lorsqu'il est constaté en fait par les juges de la cause que celui-ci n'a pu, à raison de l'encombrement de la gare et de la précipitation des employés de la compagnie, faire la vérification des colis avant la réception et le paiement? 6 fév. — La compagnie est-elle responsable de l'accident survenu à un de ses ouvriers, si celui-ci était en dehors des règlements? 14 oct. — L'est-elle des marchandises arrivées en gare après la délivrance du bon de livraison au destinataire qui a négligé de les faire enlever? 14 oct. — Le concessionnaire d'un chemin de fer peut-il, sans l'assentiment de l'autorité supérieure, céder à un tiers sa concession? A partir de quel moment les destinataires doivent-ils le droit de magasinage pour les marchandises non enlevées? 30 août. — Les compagnies peuvent-elles établir des services de transport au delà de la ligne de fer? 20 fév. — Sont-elles tenues de placer la même famille dans le même compartiment? 26 oct. — Peuvent-elles modifier leurs tarifs sans les communiquer à l'autorité administrative? Spécialement faire des remises aux uns et pas aux autres? Le fait ayant eu lieu, les derniers peuvent-ils demander des dommages-intérêts pour concurrence déloyale? 31 janv., 20 fév., 28 mai, 5 juin, 28 oct., 13, 25 nov. — Question analogue en ce qui concerne le chemin de fer de l'Ouest, 29 juin. — Le chef de gare est-il personnellement responsable de toute immixtion dans le transport des lettres, dans la partie du service dont il est le chef? 29 fév., 5 mars. — Le voyageur dont la malle a été perdue, a-t-il droit à une indemnité plus forte que celle fixée par les règlements de la compagnie? 28 fév. — Les Tribunaux sont-ils compétents pour connaître des difficultés qui s'élèvent entre les compagnies de chemins de fer et les redevables sur l'application des tarifs? 31 janv. — Demande en dommages-intérêts contre les messageries correspondant avec un chemin de fer et manquant le départ de ce chemin, 9 mai. — Autre pour retard dans le transport des bestiaux pour le marché, 10 mai. — Affaire du chemin de fer de Dieppe et Fécamp : Demande en résolution de l'acte social. Renvoi après cassation, devant la Cour d'Orléans, 17 janv., 26 nov. — Cassation de la sentence arbitrale qui avait mis certaines justifications à la charge des actionnaires, 3 juil. — Demande en 23,487 fr. de dommages-intérêts contre la compagnie d'Orléans pour une malle perdue, 12 juil. — Autre contre celle de Lyon pour bris d'une statue en marbre, 30 déc. — Demande en dommages-intérêts contre le chemin de Lyon pour dommages causés à des œuvres d'art transportées par ce chemin pour l'Exposition universelle, 9 janv. — La compagnie du chemin de Lyon à Genève contre la compagnie des Asphaltes : Demande en dommages-intérêts et destruction des travaux. Question de compétence, 22 nov. — La compagnie commet-elle la contravention d'immixtion frauduleuse dans le transport des lettres, lorsqu'elle transporte avec les marchandises des lettres de voiture non relatives au service personnel du chemin de fer et soumises à plusieurs modes de transport? 4, 27 juil. — La compagnie dépositaire d'actions au porteur, peut-elle en refuser la remise à l'héritière du déposant, par le motif que celle-ci serait mariée sous le régime dotal avec obligation de remploi, et obligation pour les tiers-débiteurs de sommes mobilières de veiller à ce remploi? 15 mars. — La compagnie peut-elle être assignée dans la personne de son chef de gare? 4, 10 décembre. — La responsabilité des compagnies relativement au transport des marchandises, est-elle limitée au cas d'avarie, perte ou retard? S'étend-elle à ce qui est la suite immédiate et directe de l'inexécution du marché passé avec l'expéditeur? 4 déc. — La compagnie est-elle responsable des sommes transportées dans un sac ficelé et cacheté? 1 mai. — *Quid* du retard dans les expéditions de bestiaux destinés à la consommation? 9 août. — Pour le transport des liquides au poids, sont-elles responsables du poids ou de la jauge? 13 sept. — Un chemin de fer exproprié d'une portion de terrain pour l'établissement d'un autre chemin de fer, peut-il demander au jury d'expropriation et obtenir de lui une indemnité, non-seulement à raison du terrain enlevé, mais encore à raison des travaux de raccordement que le stationnement du nouveau chemin de fer le mettra dans la nécessité d'opérer? 21 août. — Question des tarifs différentiels, 28 oct., 13, 25 nov. — Affaire de l'accident du tunnel de la Nerthe contre la compagnie du chemin de fer de la Méditerranée, 9 janv., 1 fév. — Affaire de l'accident du chemin de fer de l'Ouest à la gare de Vaugirard, 24 janv. — Autre au sujet de l'accident du 9 septembre 1855, 20, 27 janv., 7 fév. — Autre au sujet de l'accident du 15 octobre 1855, 26, 27 janv., 3 fév. — Autre au sujet d'un accident arrivé à des enfants, 12 juil. — Affaire de l'accident de Romilly sur le chemin de Paris à Cherbourg, 12, 13 avril, — Affaire de l'accident de Moret sur le chemin de Lyon, 3, 24 mai, 25 juil. — Affaire de même nature contre le chemin d'Orsay, 24 mai. — Le chemin de fer de l'Ouest contre la ville de Caen, 18 déc. — Affaire de contrefaçon de MM. Marchal et autres contre le chemin de fer d'Orléans, 10 mai, 21, 22 nov. — Porcs asphyxiés sur le chemin de fer [illegible] *Accidents* : Sur l'embranchement de Rognac à Aix, 21, 24 sept., 16, 22 oct., 19 nov. — Sur le chemin d'Albacète à Madrid, 27 sept. V. *Accident, — Compétence, — Contrefaçon industrielle, — Cours d'eau, — Voiture.*

Cheptel de fer. Lorsque tous les animaux compris dans le cheptel ont été estimés et mis à la charge du fermier, le juge peut-il refuser de mettre, pour la totalité, à la charge du fermier, la perte des vaches dites de montagne, spécialement affectées à la production du fromage du Cantal? 13 nov.

Chien. Un arrêté de maire de village, 18 oct.

Chose jugée. La chose jugée est tout entière dans le dispositif et non dans les motifs du jugement, 5 déc. — Après rejet d'une demande en nullité d'un acte comme contenant donation d'un immeuble, par voie de prête-nom, à une communauté religieuse non autorisée, la partie lésée peut-elle, sans encourir l'exception de chose jugée, demander la nullité du même acte comme renfermant une vente faite à la même communauté? 8 janv., 18 déc. — L'individu acquitté d'une accusation de vol avec port d'armes peut-il être ensuite poursuivi pour le délit de port d'armes? 27 juil. — L'annulation d'un testament olographe prononcée entre le légataire et l'un des héritiers naturels du défunt, peut-elle profiter aux autres héritiers qui n'ont pas été parties dans l'instance? 13 juin. — La femme acquittée d'une accusation d'infanticide peut-elle être poursuivie à nouveau pour homicide par imprudence? 13 août. — Question d'application du principe : La chose jugée ne peut être opposée qu'aux parties qui ont figuré dans le jugement, 17 juil, 13 nov. — L'autorité de la chose jugée au civil s'attache-t-elle à une décision disciplinaire rendue contre un officier ministériel? Spécialement la décision disciplinaire prononcée contre un notaire pour avoir reçu en cette qualité des actes dans lesquels son intérêt particulier était en jeu, implique-t-elle la nullité de ces actes? 20 nov. — L'exception de chose jugée peut-elle être opposée pour la première fois en cassation? 4 déc. — Question de l'influence au civil de la chose jugée au criminel, 5 déc. — *Questions de chose jugée*, 16, 17, 23, 29, 31 janv., 13 fév., 20 mars, 3 avril (*bis*), 23 avril, 13 juin (*ter*), 22, 29 juin, 1, 2, 29 juil., 6, 14 août, 5 oct. (*Cassation*), 13, 18, 25 nov., 8 déc. (*bis*). V. *Adultère, — Boucher, — Ordre.*

Cimetière. L'agrandissement d'un cimetière et les servitudes qui en résultent pour les riverains autorisent-ils ces derniers à demander des dommages-intérêts? 15 fév.

Circulaire. Sur les spéculateurs fripons, 15 mai.

Coalition. Les cochers de la Compagnie impériale des voitures de Paris, 22 avril. — Sept ouvriers tailleurs de pierre, 26 juin. — Huit ouvriers tisserands, 19 sept. — Vingt-quatre ouvriers de Romilly-sur-Andelle, 18 juil. — Les plaqueurs en voiture, 01 oct. — Les boulangers de Douai, 22 janv.

Code d'instruction criminelle. Modifications. V. *Législation criminelle.*

Code de commerce. Projet d'un Code uniforme pour l'Allemagne, 15 juin.

Code de justice militaire. Nomination d'une commission pour examiner un projet, 26 janv. — Renvoi des deux premiers livres à l'examen du Conseil d'Etat, 2 avril.

Colonies. Les cessions de récoltes pendantes par racines consenties à la banque de la Guadeloupe par les planteurs, pour garantie des prêts qu'elle leur a faits, conformément à la loi du 15 juillet 1851, qui a institué les banques coloniales, constituent-elles la banque propriétaire des récoltes cédées et excluent-elles toute saisie-exécution de la part des autres créanciers de l'emprunteur? 29 janv. — Y a-t-il nullité lorsque, dans une affaire soumise aux Cours d'assises des colonies, la liste des assesseurs n'a pas été notifiée aux accusés? 6 juin. V. *Troubles.*

Colonies pénitentiaires de la Guyane : Rapports sur la situation des établissements, 3 janv., 3 oct.

Colportage. V. *Bulletins électoraux, Complicité.*

Commissaire priseur. Renouvellement de la chambre, 18 mai. — V. *Courtier.*

Commissionnaire. Le commissionnaire de transport est-il responsable des avaries? 18 janv.

Communauté conjugale. La femme qui exerce ses reprises, le fait-elle à titre de propriétaire ou de créancière? 30 janv., 28 février, 13 mars, 24 mai, 4, 11, 17 juillet, 24 août, 6 novembre, 17, 25 décembre. — *Quid* en cas de faillite? 20 août. — La mise en communauté par les père et mère du montant intégral des dots par eux constituées a-t-elle tacitement exclu de la communauté, sans autre clause particulière, le mobilier échu aux époux pendant le mariage? 2 janv. — La femme mariée sous le régime de la communauté légale peut-elle être l'associée en nom collectif de son mari? 17 avril. — Quels sont les effets de la clause de réalisation par laquelle la femme a exclu de la communauté tous ses biens meubles présents et futurs? 18 juill. — Peut-on faire un acte de renonciation à la communauté sans recourir à la voie du greffe? 6 mars. — Le mari expulsé du domicile conjugal par l'ordonnance du président est-il dépouillé par là de la gestion du fond de commerce apporté par la femme mais mis par elle en communauté? 12 déc. — Quel est, vis-à-vis des créanciers du mari, l'effet de la clause d'ameublissement d'un immeuble donné en dot à la femme, lorsque l'ameublissement a été limité aux besoins d'une exploitation industrielle? 22 janv. — V. *Officier ministériel.*

Communauté religieuse. Celle non autorisée peut-elle acquérir à titre onéreux? 8 janv., 11, 18 déc. — V. *Chose jugée.*

Commune. Autorisée à intenter une action en justice, doit-elle faire renouveler cette autorisation soit pour interjeter appel, soit pour se pourvoir en cassation? 29 juill. — Question analogue, 27 août. — Le caractère de rentes foncières des dettes anciennes des communes et le fait que les biens sur lesquels les rentes étaient assises sont, depuis la loi du 26 août 1793, redevenus la propriété de la commune, ont-ils pu empêcher la nationalisation de ces dettes de s'effectuer? 29 janv. — Pour avoir droit au pâturage des biens communaux, est-il nécessaire d'avoir un feu allumant dans la commune? 8 avril. — V. *Aliéné, Frères de l'Ecole chrétienne, Terres vaines et vagues.*

Compensation. Le débiteur d'une faillite peut-il opposer au syndic la compensation avec une créance qui n'est devenue liquide que depuis la faillite? 1 mai. — S'opère-t-elle entre les sommes que l'héritier bénéficiaire doit à la succession qu'il administre et celles dont cette succession peut être débitrice envers lui? 24 juin.

Compétence. Celle du juge du premier degré se détermine-t-elle d'après le chiffre de la demande ou d'après celui de la condamnation? 18 juill. — Peut-on attaquer par la voie contentieuse, pour excès de pouvoir, les décrets rendus en toute matière administrative? 1 avril. — L'appel formé collectivement et sans division par plusieurs parties en vertu d'un titre ou d'une cause unique est-il recevable par cela seul que le chiffre total de la demande est supérieur à 1,500 fr. et encore que les droits de chacune des parties demanderesses pris isolément soient inférieurs à cette somme? 6 nov. — *Quid* pour connaître de la demande formée par l'expéditeur de marchandises confiées à un chemin de fer pour restitution de sommes perçues comme dépassant le tarif légal? 19 août. — *Quid* sur la question de savoir si la clause d'un testament qui confère un legs à des indigents peut être revendiquée au profit d'un individu qui se dit personnellement compris dans cette clause? 22 fév. — *Quid* pour fixer les limites des rivages de la mer? 12 nov. — *Quid* pour apprécier une question de dommages-intérêts motivés sur des travaux de voirie? 11 mai, 31 juillet. — De chemins de fer? 22 juin. — *Quid* pour statuer sur la question de savoir si des travaux faits à un bâtiment sujet à reculement sont ou non reconfortatifs? 2 juill. — *Quid* sur les questions de soumission d'arrosage? 14 oct. — *Quid* sur celles relatives au régime des usines et prises d'eau? 8 août. — *Quid* pour statuer sur les questions de propriété de terrains riverains de la mer? 20 sept. — *Quid* pour connaître des opérations d'un partage de biens à faire entre des communes? 27 août. — *Quid* pour connaître des usurpations sur des terrains communaux non susceptibles de partage ou non classés comme chemins vicinaux? 17 sept. — L'autorité judiciaire est-elle compétente pour statuer sur les contestations relatives aux engagements souscrits par des artistes avec l'administrateur de l'Opéra? 5 janv. — *Quid* sur celles qui s'élèvent entre l'entrepreneur d'un théâtre subventionné par l'Etat et des tiers? (par exemple, le bailleur de fonds du cautionnement)? 2 déc. — Est-ce le Tribunal civil ou celui de commerce qui doit connaître de l'action en nullité d'une lettre de change souscrite par un mineur autorisé à faire le commerce lorsque le litige porte sur la question de savoir si la lettre de change a été souscrite par le mineur en dehors de son commerce et dès lors émane d'un individu incapable? 1 mai. — Est-ce le Tribunal civil ou celui des prud'hommes qui doit juger les contestations portant sur les usurpations de nom d'un fabricant? 13 nov. — Quel est le Tribunal compétent pour juger deux individus coupables d'un délit militaire mais dont l'un n'est pas militaire? 20 janv. — En matière électorale, le juge de paix est-il compétent pour statuer sur les questions qui touchent à l'état des personnes? 8 mai — *Quid* pour statuer sur les difficultés qui peuvent s'élever à l'occasion des soumissions faites spécialement par les concessionnaires de dessèchement d'affecter à l'entretien des travaux les francs bords et le droit de pêche? 1 nov. — Lorsqu'une contestation portée devant la juridiction consulaire est relative, non-seulement à l'exécution, mais à l'existence d'un marché, quel est le Tribunal compétent pour statuer sur cette contestation? 1 mars. — L'action tendant à faire rentrer dans l'actif du concordataire des marchandises qui lui auraient été livrées au moment de l'ouverture de la faillite, mais qu'il aurait dissimulées en les retournant à l'expediteur, appartient-elle au Tribunal de la faillite, ou est-elle soumise aux règles du droit commun? 15 avril. — Les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour ordonner la démolition d'une construction contraire à l'alignement? 28 déc. — Lorsque, en matière de travaux publics, le ministre représentant l'Etat refuse de payer l'entrepreneur, ce refus constitue-t-il une décision ministérielle sujette à appel devant le Conseil-d'Etat ou doit-il être porté devant le conseil de préfecture? 17 janv. — La compétence exclusive de l'autorité administrative pour statuer sur les réclamations des particuliers à l'occasion de dommages provenant de travaux publics s'étend-elle aux dommages résultant de blessures faites aux individus? 10 juill. — Est-il besoin de créer une commission spéciale pour statuer sur l'entretien des dessèchements? 11 janv. — Quel est le fonctionnaire compétent pour procéder en justice dans les instances relatives à la propriété des biens faisant partie de la Couronne? Est-ce l'administrateur de la dotation ou le ministre des finances? 21 nov. — Le ministre de l'intérieur peut-il rejeter les dimensions que les cultivateurs peuvent donner aux dépôts d'engrais composés des boues de Paris? 8 mars. — Les faits de guerre, les conséquences de la conquête, peuvent-ils donner lieu à un recours au contentieux? (*Distribution des terrains algériens, à titre précaire, aux tribus qui avaient demandé l'aman*), 28 oct. — Lorsque dans des circonstances graves le ministre de l'intérieur donne des ordres, par exemple pour empêcher la publication d'un journal et qu'il en résulte des dommages pour l'imprimeur, ce résultat peut-il donner lieu à un recours devant le Conseil-d'Etat par la voie contentieuse? (Affaire de l'imprimerie Proux en juin 1849), 16 janv. — V. *Aliéné, Appel, Arrêté municipal, Assurance, Assurance mutuelle, Chemin de fer, Etranger, Faillite, Magistrat, Matière d'or et d'argent, Notaire, Ordre, Rétroactivité, Succession, Tribunal de commerce, Tribunal de simple police.*

Complicité. S'applique-t-elle en matière de contravention? Spécialement en matière de colportage? 12, 19 avril.

Compte courant. Le banquier qui ouvre un compte courant même à un non commerçant fait-il un acte de commerce et peut-il dès lors percevoir 6 pour 100 d'intérêts, plus un droit de commission? 13 mars.

Conciliation. La dispense du préliminaire de conciliation s'applique-t-elle aux demandes formées contre plus de deux parties quand il y a le mari et la femme en cause? 10 déc.

Concordat. V. *Faillite.*

Concordats par abandon. Projet de loi à ce sujet, 3 juin. — Rapport de M. Benoît-Champy, 25 juin.

Concurrence commerciale. Le papier Fayard, 10 avril.

Confiscation. Est-elle une peine dans le sens de l'art. 11 du Code pénal? Les Tribunaux criminels peuvent-ils prononcer la confiscation d'objets saisis comme ayant été achetés avec le prix de la vente des marchandises volées? 13 juin.

Conflit. Peuvent-elles y donner lieu les poursuites dirigées contre les agents du gouvernement sans autorisation préalable? 3 janv. — Un Tribunal correctionnel saisi de poursuites intentées contre un facteur de l'administration des postes en réparation du dommage causé par un fait de ses fonctions, est-il tenu de surseoir au jugement du procès dont il est saisi pour qu'il soit procédé à une enquête administrative à l'effet de reconnaître si ce facteur s'est ou non conformé aux règlements de son administration? 3 janv. V. *Compétence.*

Congrégation religieuse. V. *Legs, Communauté religieuse, Société civile.*

Congrès de Paris. V. *Guerre d'Orient.*

Conseil d'arrondissement. Convocation, 4 sept.

Conseil-d'Etat. Nomination, 1 janv., 12 sept. — Nomination d'auditeurs de seconde classe, 25 oct.

Conseil de famille. V. *Interdiction.*

Conseil de guerre. Tenu aux Tuileries sous la présidence de l'Empereur, 12 janv. — Officier payeur accusé de vol de fonds et de faux, 18 janv. — Mutations dans le personnel des Conseils, 18, 31 janv., 14, 27 mars, 10, 11, 29 avril, 8, 24 mai, 1 juin, 2, 4, 5 juill., 2, 31 août, 12, 20 sept., 5, 26, 30 oct., 15 nov. — Exécution de jugements prononcés par les Conseils de guerre, 15 avril, 4 juill., 18 sept.

Conseil de révision. Celui devant lequel on soulève une exemption parce qu'un frère aîné malade est sous les drapeaux, peut-il, sans excès de pouvoir, suspendre la séance de révision pour donner le temps aux membres militaires qui sont dans son sein de se former en commission militaire, à l'effet de réformer le frère aîné, en congé de convalescence, et, la séance reprise, repousser la demande d'exemption formée par le frère puîné? 15 mars.

Conseil des prises. V. *Prises maritimes.*

Conseil général. Rapport du ministre de l'intérieur à l'Empereur sur les vœux des conseils généraux, 12 fév.

Conseil judiciaire. Sont-elles valables les stipulations faites dans son contrat de mariage au profit de sa future par un individu pourvu d'un conseil judiciaire? 3 janvier. — La femme mariée peut-elle recevoir un conseil judiciaire? 8 janv. — Peut-il être frappé d'appel, le jugement rendu en dernier ressort contre des individus pourvus d'un conseil judiciaire qui n'a pas été mis en cause? 6 juill.

Conspiration des poudres. Procession commémorative en Angleterre? 14 nov.

Consuls. V. *Assurance maritime.*

Contrainte par corps. Peut-elle être demandée pour la première fois en cause d'appel? 30 nov. — Celle contre les étrangers est-elle basée sur l'importance de la créance ou doit-elle être fixée? En d'autres termes, l'art. 12 de la loi du 13 décembre 1848 peut-il être invoqué par les étrangers? 2 janv., 19 août, 9 oct. — Peut-elle être prononcée pour l'exécution de la vente d'un fonds de commerce? 25 déc. — Peut-elle être prononcée entre beaux-frères? 1 mars. — *Quid* contre le liquidateur d'une société? 1 mars. — *Quid* contre un sexagénaire? 15 août. — *Quid* contre les commis des commerçants pour les engagements par eux pris envers leurs patrons? 27 mars. — *Quid* contre l'associé commanditaire? 14 août. — Les formalités exigées par les art. 783 et 61 du Code de procédure civile sont-elles prescrites à peine de nullité? 19 janv. — Peut-il obtenir la contrainte contre son débiteur, le créancier de plusieurs billets s'élevant au total à 1,000 fr., mais chacun d'eux étant au-dessous de 200 fr.? 12 déc. — Le deuxième alinéa du Code de procédure civile qui met obstacle à la mise en liberté pour défaut d'aliments de l'individu détenu pour dettes, lorsque la demande en élargissement n'a été formée que depuis la consignation de nouveaux aliments, est-il applicable au cas où le débiteur a dû se pourvoir par action principale en présence du refus fait par le directeur de la prison de délivrer un certificat de défaut d'aliments? 14 nov. — La copie du procès-verbal d'arrestation doit-elle contenir la mention de la présence du commissaire de police compétent? 8, 24 juin. — L'ordonnance du président qui l'autorise doit-elle désigner nominalement le commissaire de police chargé de l'exécuter? 24 juin. — Le créancier qui a négligé de consigner des aliments peut-il profiter pour faire retenir son débiteur en prison d'un excédant de consignation fait par un autre créancier dont le droit a expiré avant que le montant de sa condamnation fût épuisé? 14 nov. — Les Cours d'assises doivent-elles déterminer la durée de la contrainte par corps lorsque les frais liquidés par l'arrêt sont supérieurs à 300 fr.? 6 janv. 18 juill. — Peuvent-elles la prononcer contre l'individu condamné à une peine perpétuelle? 11 janv. — Un Tribunal de commerce a-t-il pu, sans violer l'art. 2063 du Code Napoléon, comprendre dans une condamnation par corps prononcée contre un liquidateur, les dépens faits à l'occasion de l'instance qui avait amené cette condamnation? 27 fév. — Est il nul l'arrêt en matière civile qui prononçant la contrainte par corps, n'en fixe pas la durée? 20 août. — Le président peut-il autoriser l'arrestation d'un débiteur après le coucher du soleil? *Quid* si ce débiteur arrêté déjà a échappé par ruse à la vigilance du garde du commerce? 28 août. — La nullité de l'incarcération emporte-t-elle la nullité des recommandations faites par les mêmes créanciers? 28 août. — Le créancier d'une somme de 2,000 fr. qui a recommandé son débiteur déjà écroué pour une somme de 7,000 fr. peut-il le retenir en prison au-delà de quinze mois (loi du 13 décembre 1848) et refuser main-levée de cette recommandation dès l'expiration de ces quinze mois en se prévalant de l'effet de l'écrou pour 7,000 fr., constituant un droit de contrainte d'une durée de trois années? 12 nov.

Contrat de mariage. Lorsqu'on a adopté le régime dotal et constitué en même temps une société d'acquêts peut-on stipuler que cette société ne commencera que deux ans après la célébration du mariage? 1 mars. — Le notaire rédacteur d'un acte additionnel à un contrat de mariage doit-il mentionner dans cet acte la lecture par lui faite aux parties des derniers alinéas des art. 1391 et 1394 du Code Napoléon? 13 janv. — Lorsque le contrat de mariage est nul pour avoir été passé en l'absence de l'un des futurs époux, le caractère de dotalité donné par les père et mère à la somme constituée en dot subsiste-t-il? ou les époux sont-ils simplement mariés sans distinction sous le régime de la communauté légale? 12 mars. — Y a-t-il indivisibilité entre le mariage et le contrat de mariage, en ce sens qu'encore qu'il existe à l'égard du mariage, des déchéances qui ne permettent pas d'en demander la nullité, ces déchéances ne sont pas opposables à l'action en nullité du contrat qui règle les conditions civiles du mariage? Spécialement une donation universelle faite par la femme au mari, dans le contrat de mariage, des biens qu'elle possédera à son décès, peut-elle encore après ce décès survenu et bien que l'action en nullité du mariage ne soit plus recevable, être attaquée par les héritiers de la femme pour insanité d'esprit de celle-ci au moment où les conventions matrimoniales ont été dressées et le mariage contracté? 25 déc. — A l'inverse, l'indivisibilité entre le mariage et les conventions matrimoniales existe-t-elle en ce sens que celui qui a eu capacité pour contracter mariage l'a eue également pour convenir des conditions de ce mariage? Spécialement l'individu pourvu d'un conseil judiciaire a-t-il pu valablement, sans l'assistance de ce conseil passer un contrat de mariage contenant donation de biens à venir au profit de son futur époux? 25 déc.

Contrefaçon. En cette matière, l'action publique, une fois mise en mouvement, peut-elle être arrêtée? 10 mai. — L'appel est-il suspensif tant pour l'exécution des condamnations civiles que pour celle de la condamnation pénale, de telle sorte qu'il ne puisse être prononcé par le Tribunal correctionnel aucune condamnation civile, à titre de provision exécutoire, nonobstant l'appel? 19 août.

Contrefaçon artistique et littéraire. Le groupe de Paul et Virginie, de Cumberworth, 15 mars.

Contrefaçon industrielle. Les administrateurs d'une compagnie anonyme qui ont autorisé la contrefaçon sont-ils personnellement responsables du délit (*affaire des traverses métalliques du chemin de fer d'Orléans*)? 15 août. — Un produit nouveau brèveté peut-il être fabriqué sans l'autorisation de l'inventeur à l'aide de procédés différents de ceux indiqués dans les brevets? 17 août. — Le prévenu de contrefaçon peut-il opposer à la plainte dirigée contre lui des causes de nullité ou de déchéance autres que celles qui sont taxativement énumérées par la loi du 5 juillet 1844, sur les brevets d'invention? Par exemple une cause de nullité ou de déchéance fondée sur ce que la découverte brevetée n'appartiendrait pas au titulaire du brevet? 14 fév. (V. *Affaire des carabines Minié au mot propriété industrielle.* — Contrefaçon de marques de fabrique à l'étranger : marchandises expédiées et saisies en France. Question de savoir si le fabricant étranger a une action en France pour se faire payer ces marchandises? 3 oct. — Vins de Lunel : clos Mayet (contrefaçon d'étiquettes), 20 mai. — Les draps-velours de Montagnac, 17 août. — Le spiralifère, 6 mars. — Les dents cintrées pour cardes, 26 fév. — Le papier Albespeyre, 21 mars. — V. *Chemin de fer, Concurrence commerciale.*

Contribution (distribution par). Celui qui se présente en vertu d'un transport postérieur à une saisie-arrêt peut-il être préféré à l'auteur de cette saisie-arrêt? 27 fév.

Contributions. Les petits séminaires ont-ils droit à l'exemption de la contribution foncière établie en faveur des bâtiments non productifs de revenus, dont la destination a pour objet l'utilité générale? *Quid* s'ils reçoivent d'autres élèves que ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique? 13 juin. — Doit-il être considéré comme loueur en garni et assujéti à la patente le propriétaire qui, pendant la saison des bains de mer, donne habituellement sa maison à loyer avec les meubles dont elle est garnie? 25 janv. — Les procès-verbaux des employés de la garantie font-ils foi jusqu'à inscription de faux? 29 février, 5 mars.

Contumace. L'administration de l'enregistrement peut-elle poursuivre sur les biens du condamné le recouvrement de l'amende prononcée par contumace? 27 avril. — Le contumace peut-il se pourvoir en cassation contre l'arrêt de mise en accusation qui l'a renvoyé devant la Cour d'assises? 29 juin. — Insertion des arrêts de contumace, 10, 12, 15, 16, 17 avril, 9, 10, 11, 17 juil., 25, 26, 28 oct., 31 déc.

Convoi cellulaire, 30 janv., 16, 18 avril, 24 mai, 31 juil., 10 août, 5 sept., 8, 24 oct., 27 nov.

Copropriété par étage. En cette matière, les règles du voisinage, pour les réparations ou constructions, sont-elles applicables? 3 juil.

Copie d'exploit. V. *Prescription.*

Corps législatif. Présentation de divers projets de loi, 15 mars. — Constitution du bureau pour 1857, 16 déc. — V. *Session.*

Corruption. L'art. 45 de la loi du 21 mars 1832 est-il applicable au fait d'un militaire en activité de service, incorporé dans un régiment, qui a tenté de corrompre le chirurgien-major de son régiment pour obtenir un certificat de nature à amener sa libération? 5 déc.

Coups et blessures. A un animal chez son propriétaire, quelle pénalité applicable? 2 janv. — Lors d'une accusation de coups et blessures à un agent de la force publique, cette dernière circonstance doit-elle être l'objet d'une question séparée au jury? 28 déc. — Par des militaires à deux dames veuves, Boulogne-sur-Mer, 24 janv. — A des gendarmes, à Guenroc (Côtes-du-Nord), 27 janv.

Cour d'assises. Les arrêts de renvoi et les actes d'accusation doivent-ils être signifiés individuellement à chacun des accusés, lorsqu'ils sont plusieurs, à peine de nullité? 25 janv. — *Quid* de l'exploit de notification de la liste du jury, 23 juil. — La déclaration du jury que le vol a eu lieu à l'aide d'effraction extérieure est-elle suffisante pour justifier la peine des travaux forcés à temps? 15 nov. — La Cour peut-elle, en prononçant sur l'individu reconnu en même temps coupable de faux en écriture privée et d'un vol avec effraction, condamner l'accusé à l'amende, spécialement applicable au crime de faux, lorsqu'elle prononce la peine du vol avec effraction, qui est la peine la plus forte? 7 mars. — Question analogue pour un délit de chasse auquel vient se joindre un délit pour lequel une peine plus forte est prononcée, 7 mars. — L'accusé reconnu coupable de vol qualifié par la déclaration du jury, mais condamné seulement à la correction, comme ayant agi sans discernement, doit-il être considéré comme condamné en matière criminelle? 13 juin. — Dans quels termes doit être posée au jury la question de circonstance aggravante d'effraction? 29 nov. — La formule du serment, telle qu'elle figure à l'article 317 du Code d'instruction criminelle, est-elle sacramentelle, de telle sorte que la moindre omission soit une cause de nullité? 4 juil. — L'audition, sans prestation de serment, d'un témoin régulièrement cité, mais non notifié à l'accusé, est-elle une cause de nullité? 6 janv. — La communication par un juré de son opinion personnelle est-elle une cause de nullité? *Quid* si cette opinion n'a pas trait directement à la culpabilité ou à la non culpabilité de l'accusé? 24 mai. — Y a-t-il nullité si le procès-verbal des débats constate les réponses de l'accusé, par exemple, qu'il a protesté de son innocence? 15 mars. — *Quid* s'il ne constate pas la réponse de l'accusé au procès-verbal d'interrogatoire (en Algérie)? 22 août. — *Quid* si la déclaration du jury n'est pas signée par le chef du jury? 14 mars. — *Quid* de l'erreur sur le nom d'un juré? 15 août (*bis*). — *Quid* si le greffier s'est absenté pendant l'audience? 18 juil. — *Quid* si les réponses négatives du jury faites contre l'accusé ne sont pas mentionnées avoir été faites à la majorité? 14 mars. — *Quid* lorsque, dans des débats qui ont eu lieu à huis-clos, un arrêt incident, statuant sur l'excuse d'un témoin, a été rendu sans que la publicité ait été rétablie? 1 août. — *Quid* s'il ne s'est pas écoulé un délai de cinq jours entre l'interrogatoire subi devant le président de la Cour d'assises et la comparution de l'accusé devant cette Cour? 1 août. — L'individu poursuivi conjointement avec d'autres, à raison de plusieurs crimes ou délits, et qui n'a été condamné que pour l'un de ces crimes, peut-il être condamné solidairement avec les autres accusés aux frais relatifs à des faits dont il n'a pas été reconnu coupable conjointement avec les autres? 12 avril. — En cas de représentation d'un accusé déjà condamné par contumace, si les témoins cités et notifiés à l'accusé ne comparaissent pas, le président doit-il, à peine de nullité, donner lecture des dépositions écrites de ces témoins? 4 avril. — Le président de la Cour d'assises siégeant au chef-lieu judiciaire de la Cour impériale peut-il pourvoir lui-même au remplacement d'un assesseur empêché? 6 juin.— Question de vice de complexité dans la position des questions au jury, 11, 18, 25 janv., 11 avril, 6 juin, 4, 23 juil. (*bis*), 29 août, 19 déc.— Rôle des assises de la quinzaine, 15 janv., 1, 15, 27 fév., 14, 28 mars, 13, 27 avril, 14 mai, 1, 14, 29 juin, 12, 30 juil., 14, 29 août, 13, 26 sept., 16 oct., 1, 14, 30 nov. — Présidents de trimestre, 16 mars, 13 sept., 13 déc. — V. *Algérie, Colonies, Contrainte par corps, solidarité.*

Cour des comptes. Décret qui institue une classe d'auditeurs auprès de la Cour des comptes, 26 oct. — Nominations, 28 oct.

Cour impériale de Paris. Roulement de l'année 1856-57, 6 sept.

Courtier. Le courtier de commerce peut-il procéder, dans l'enceinte municipale de la ville de Paris où se trouve la Bourse près laquelle il exerce ses fonctions, à la vente, par échantillons, d'objets mobiliers déposés et emmagasinés hors de cette enceinte? 20, 27 avril. — V. *Escroquerie, Excuse.*

Courtier marron. A-t-il une action en justice pour se faire payer des reliquats de compte provenant de spéculation de Bourse? 20 juin.

Crime. Le crime commis par un mineur de seize ans est-il un simple délit ou conserve-t-il son caractère de crime, bien qu'il soit déféré à la police correctionnelle (application à une question de prescription)? 3 juin.

Cumul des peines. En matière de délit de chasse, la confiscation du fusil est-elle une peine et peut-elle être prononcée lorsque la Cour applique une peine plus forte pour la répression d'un crime connexe à ce délit de chasse? 14 mars.— Est-ce la nature des faits poursuivis ou la nature de la peine appliquée qui doit servir de base à la règle du non cumul des peines? 5 déc. — La Cour d'assises peut-elle condamner à huit ans de travaux forcés, pour des faits antérieurs à une précédente condamnation à la même peine, l'individu qui a été l'objet de deux poursuites distinctes? Si la première condamnation a atteint le maximum, celle de dix années de réclusion, par exemple, la seconde Cour d'assises saisie de la connaissance de faits antérieurs peut-elle prononcer une peine moindre, ou doit-elle tout au moins ordonner que cette seconde peine se confondra avec la première? 25 avril. — Peut-elle prononcer contre l'individu reconnu en même temps coupable de faux en écriture privée et d'un crime de vol qualifié entraînant une peine plus forte (celle des travaux forcés), l'amende spécialement applicable au crime de faux lorsque c'est la peine de l'autre crime qui seule a été appliquée? 6 juin. — L'individu qui a commis deux contraventions procédant d'un fait unique est-il passible de deux amendes? 2 oct.

D

Danemark, Procès des ministres, 5, 17, 22, 24 janv., 3, 5, 6, 8, 12, 14, 16, 17, 20, 22, 24, 27, 28, 29 fév., 5 mars. — Projet de loi sur la publicité des motifs des arrêts de la Cour suprême de justice, 6 janv. — Proclamation de la loi, 3 août. — Supplice de deux scélérats: superstition qui pousse deux jeunes filles à boire du sang des suppliciés, 25 août. — Affaire de fraude et d'escroqueries au préjudice des magasins de vivres et d'habillements de l'armée de terre, 18, 23 sept.

Décret. Non inséré au *Bulletin des Lois,* est-il obligatoire? — V. *Brevet d'invention.*

Décret du 29 mars 1848 sur les effets de commerce. Sa violation peut-elle être invoquée pour la première fois devant la Cour de cassation, 28 juin.

Défaut de motifs. V. *Pourvoi en cassation.*

Dégradation civique. A-t-elle été conservée comme peine accessoire par le décret du 26 mars-16 avril 1852, qui supprime le carcan pour le Code pénal maritime? 26 fév.

Délégation. Le débiteur qui a chargé un tiers de payer sa dette ou créance peut-il décharger ce tiers de l'obligation qu'il lui a imposée lorsque le créancier a déjà accepté sa délégation en donnant quittance au délégué? 1 mars.

Dépens. Une partie peut-elle être condamnée aux dépens d'un arrêt dont elle a obtenu la cassation? 13 fév. — Celui qui a poursuivi l'interdiction de son parent sans l'obtenir peut-il être condamné aux dépens lorsque l'arrêt qui n'a pas admis l'interdiction a nommé cependant un conseil judiciaire? 17 juil. — V. *Etranger, Expertise.*

Dépôt. Quels sont, dans les relations du dépositaire et du déposant, les effets de celui qui a été effectué à la Caisse des dépôts et consignations? 2 février (*Affaire des Docks-Napoléon.*)

Désaveu de paternité. Le mari est-il recevable à désavouer l'enfant présenté sans vie à l'officier de l'état civil comme né, quelques heures auparavant, de la femme du désavouant? 19 déc.

Désertion. D'un caporal-major amoureux d'une négresse, 28 mars.

Désistement. Vaut-il désistement le bulletin de suppression déposé à l'audience pour faire rayer la cause du rôle? 6 mai. — V. *Appel, Interdiction.*

Desséchement. V. *Compétence.*

Détournement. V. *Succession,* et, à la table des noms, M... (Marie de), *Saisie-exécution.*

Dévastation de récoltes. Constitue-t-il ce délit l'ensemencement d'ivraie et autres mauvais grains dans un champ ensemencé en blé et seigle depuis quelques jours seulement? 23 juil.

Diffamation. Comment doit être rédigé le jugement en cette matière? 15 août. — Lorsque les propos diffamatoires n'ont pas eu lieu publiquement, peuvent-ils tomber sous l'application de l'art. 471, n° 11, du Code pénal, qui prévoit l'injure? 25 juil.

Discernement. Les dispositions de l'art. 69 du Code pénal sont-elles applicables dans les matières criminelles spéciales? 12 janv.

Disparition. D'un jeune industriel de Paris, 23 mai.

Domaine public. Les biens du *petit domaine* ont ils pu être aliénés? Que faut-il entendre par le petit domaine? 1 juil.

Dommages-intérêts. En est-il dû pour séduction? 2 fév. — Peut-il y donner lieu le bruit causé par des presses à imprimer? 1 août. — Réclamés au propriétaire d'une voiture dont le cocher a tué la personne transportée (affaire Collignon)? V. *Cimetière,* le mot *Juge* à la table des noms, *Poste* (*maître de*), *Responsabilité.*

Donation. Est-elle valable celle faite sous la forme d'un acte de partage? 10 avril. — *Quid* de celle faite à la femme sans l'acceptation du mari? 18 juil. — Les donations faites *entre époux* par contrat de mariage sont-elles révocables pour cause d'ingratitude? 1, 6, 12 mars. — Est-elle valable la donation cumulative de biens présents et à venir? 29 juil. — *Quid* de celle faite sous une condition potestative de la part du donateur et sous la forme d'un contrat onéreux? 6 août. — La survenance d'enfants nés d'un second mariage du donateur révoque-t-elle la donation faite par lui à sa première femme, décédée sans enfant du premier mariage? 16 janv. — Lorsque l'auteur de la donation a pu ou dû connaître le vice de l'acte de donation et que, cependant, il l'a volontairement exécuté, peut-il encore en demander la nullité? 30 juil. — Le titulaire d'un office ministériel peut-il en détacher le prix et le céder à un tiers ou le donner à l'avance à son fils, par contrat de mariage, pour lui tenir lieu de dot? 29 juil. — La donation entre vifs, faite *à titre rémunératoire,* est-elle révocable pour cause d'ingratitude? 3 janv. — Le donateur peut-il transmettre à autrui son droit de propriété sous la condition que, pendant toute la durée de sa vie, les biens transmis ne seraient susceptibles ni d'aliénation, ni d'hypothèque? 16 oct. — Comment doit se faire la réduction du don manuel dont un cohéritier a été saisi irrévocablement et hors part par la libéralité de son père? 11 juin. — L'art. 859 du Code Napoléon, qui autorise les cohéritiers d'un donataire d'immeubles à exiger le rapport de ces immeubles en nature, autorise-t il le donataire à faire accepter à ses cohéritiers le rapport en nature? 2 juil. — Est-elle d'ordre public la nullité d'une donation déguisée sous la forme d'un contrat onéreux et faite par un mari à sa femme dans le but de la rendre irrévocable, contrairement à l'art. 1096 du Code Napoléon? 13 nov. — Lorsqu'une succession se compose uniquement des rapports dus par les cohéritiers, l'héritier à réserve qui, à raison de l'insolvabilité des donataires, est exposé à perdre sa légitime, peut-il, au lieu d'intenter l'action en rapport, préférer l'action en réduction et agir par cette voie, non-seulement contre les donataires, mais encore contre les acquéreurs des biens donnés? 15 janv. — En pareil cas, dans quel ordre doit avoir lieu la réduction? 15 janv. — Sous l'empire de la coutume d'Anjou, un noble ne pouvait, sous aucun prétexte, disposer, à titre gratuit, au profit de son héritier présomptif. Celles faites sous l'empire de cette coutume sont-elles nulles aujourd'hui? 6 mai. — V. *Enregistrement.*

Dot. La faculté laissée à la femme par son contrat de vendre, échanger et hypothéquer ses biens dotaux comprend-elle le droit de subroger dans les effets de son hypothèque légale un créancier de son mari? 19 déc. — Le remploi prescrit par le contrat de mariage du prix d'immeubles dotaux aliénés en autres immeubles peut-il être effectué en rentes sur l'Etat? *Quid* en actions de la Banque de France immobilisées? 19 mars, 14, 24 sept. — Observations de M. Mollot sur cette question, 23 juillet. — Le remploi du prix du bien dotal peut-il être réalisé, après la dissolution du mariage, par le décès du mari, sous le prétexte que nul délai n'ayant été fixé pour le remploi, il est encore temps de l'opérer en ce moment? 16 avril. — Question de remploi, 24 oct. — L'immeuble laissé dans sa succession par un père qui avait constitué une dot de 4,000 fr. à sa fille en la mariant, et qui ne l'avait pas payée, doit-il être considéré comme dotal jusqu'à concurrence de cette somme, de telle sorte que cet immeuble ne puisse être attribué en entier aux créanciers hypothécaires du constituant? 3 déc. — Les créanciers de la femme sont-ils fondés à réclamer, sur le prix de l'immeuble licité par son légataire universel, sous bénéfice d'inventaire, le paiement des obligations par elle contractées à leur égard? 11, 17 juin. — La femme dotale peut-elle constituer en dot à sa fille tout ou partie de ses reprises contre son mari? 24 déc. — La liquidation des reprises d'une femme mariée sous le régime dotal doit-elle être homologuée par le Tribunal? 23 janv. — Les revenus des biens dotaux peuvent-ils être saisis, après la séparation de biens des époux, par les créanciers pour ce qui excède les besoins du ménage? 16 juillet. — V. *Action de la Banque. — Hypothèque légale. — Privilége.*

Dotation de la Couronne. V. *Compétence.*

Douanes. La personne sur laquelle les agents de la douane veulent pratiquer des recherches corporelles a-t-elle le droit d'exiger que cette visite n'ait lieu que devant le maire ou le juge de paix? 3 janv. — Les décharges d'acquits à caution données par les employés des douanes valent-elles jusqu'à inscription de faux? 30 janv.

Drainage. Observations sur le projet de loi tendant à avancer 100 millions à l'agriculture, 4 juin. — Texte de la loi, 1er août.

Duel. Entre étudiants, 3 avril. — A Metz, entre deux élèves de l'Ecole, 11 oct. — A Munich, entre un étudiant en droit et un lieutenant d'artillerie, 10 juin. — A Munich, entre deux officiers, 5 oct. — Duels et meurtres en chemin de fer aux Etats-Unis, 19 oct. Démenti, 21 oct.

E

Eau (cours d'). Une voie navigable ou flottable est-elle susceptible d'un droit de propriété privée, en ce sens que des entreprises de transport puissent, au cas d'interruption du cours régulier de cette voie, former une demande en dommages-intérêts contre ceux dont les travaux ont pu déterminer cette interruption? 15 fév. (*Affaire de l'écroulement dans la Saône du chemin de fer de Paris à Lyon.*) — V. *Bac.*

Echelle. Son abandon sur la voie publique rend-il passible des peines de l'art. 471 n° 7 du Code pénal? 26 nov.

Effets de commerce. Décret qui proroge l'échéance des effets de commerce à Avignon, par suite des inondations? 6 juin.

Elections. V. *Compétence. — Médecin.*

Embarras de la voie publique. En cette matière, l'exception de propriété est-elle une cause de sursis? 27 juill.

Emigré. A partir de quelle époque sa prescription a-t-elle pu commencer à courir contre les héritiers de l'émigré? 1 janv. — Le légataire de l'un des héritiers de l'émigré est-il, comme l'héritier lui-même, relevé, par la loi spéciale du 27 avril 1825, de la renonciation à la succession de l'indemnisé, de telle sorte qu'il puisse accepter encore la succession à laquelle son auteur a renoncé, quand même elle aurait été acceptée par d'autres héritiers? 3 août.

Empoisonnement. Par erreur d'une jeune fille malade, 13 mars.

Enchère (*folle*). En matière de licitation d'immeubles dépendant d'une succession, l'adjudicataire qui n'a pas payé son prix dans le délai fixé est-il admissible à réclamer un sursis aux poursuites de folle-enchère? 25 nov.

Enclave. En cette matière, est-ce la concession par le Tribunal du passage le plus long sur le terrain du voisin qu'il faut considérer pour savoir si le juge s'est conformé à la loi, ou bien si le trajet à parcourir pour arriver à la voie publique, quoique le plus long, n'est pas le moins dommageable? 23 fév.

Enfant. Lorsqu'un enfant a été inscrit frauduleusement sous des noms de père et mère supposés et sur la déclaration d'un tiers qui, plus tard, l'a reconnu, le mari, en établissant le fait de l'accouchement de sa femme et l'identité de l'enfant dont la naissance lui a été cachée, est-il fondé, nonobstant la reconnaissance frauduleuse, à le réclamer, de concert avec sa femme, comme né de leur union légitime? 14 juill. — Brûlé, 7 fév., 9, 16 mars, 19 juill., 10 août, 5, 6, 18, 27 déc. — Ecrasé sur la voie publique, 6 mai. — Sous son berceau, 5 juill. — Né dans un cercueil, 19 fév. — Qui tombe dans un puits, 11 sept. — Nouveau-né vivant trouvé sur la voie publique ou dans des allées à Paris, 15 avril, 15, 26 juin, 13 juill., 27 août, 18, 28 oct., 27 déc. — Dans une voiture, 5 déc. — Près du canal Saint-Denis, 11 déc. — A Gentilly, 17 janv. — Morts accidentelles, 8, 9 nov., 5, 12 déc. — Cadavre retiré du canal Saint-Denis, 1 janv. — Cadavre d'enfant nouveau-né trouvé dans l'église Saint-Germain-des-Prés, 4 avril.

Enfant légitime. V. *Enfant.*

Enfant naturel. La preuve de la filiation naturelle peut-elle s'induire de lettres émanées de la mère et d'autres indices analogues? 25 juil. — La reconnaissance d'un enfant naturel dans un testament olographe qui contient un legs au profit de cet enfant, donne-t-elle lieu à l'application de l'art. 908 du Code Napoléon? 5 janv. — La reconnaissance peut-elle être annulée sur la demande même de son auteur? 3 avril. — *Quid* de celle faite par deux époux dans leur acte de mariage? 15 avril. — L'acte de naissance d'un enfant naturel dressé sur la déclaration de la sage-femme qui a assisté à l'accouchement, constitue-t-il au profit de celui qui l'invoque contre la mère désignée une preuve ou un commencement de preuve de sa filiation naturelle? 20 nov. — V. *Aliments, Enfant.*

Enquête. Lorsque dans une instance en séparation de corps, le jugement qui admet à la preuve des faits, a, en même temps alloué une provision, la signification de ce jugement fait-elle courir le délai dans lequel, aux termes de l'art. 257 du Code de procédure civile, l'enquête doit être commencée à peine de nullité? 23 janv. — L'enquête doit-elle avoir lieu, à peine de nullité, dans le délai de huitaine à partir de la signification à avoué? 23 juil.

Enregistrement. Les droits de mutation dus au trésor en matière de succession, peuvent-ils être exercés par prélèvement sur les biens de l'hérédité? 8 juil. — Ce privilége peut-il être exercé contre tout tiers détenteur? 22 août, 28 oct. — Est-il nul le jugement qui ne constate pas que le ministère public ait été entendu? 18 avril. — *Quid* de celui rendu sur le rapport d'un juge qui n'a pas pris part au jugement? 25 nov. — Est-elle absolue en faveur de la Régie, la présomption de mutation de propriété résultant de l'inscription du nom d'un nouveau possesseur au rôle des contributions et du paiement desdites contributions par ce nouveau possesseur? 8 mai. — La restitution d'un droit régulièrement perçu sur une obligation ou reconnaissance de dette soumise à la formalité de l'enregistrement après le décès de son auteur, peut-elle être ordonnée par le motif que la nullité de ladite obligation aurait été plus tard judiciairement prononcée à la requête des héritiers? 30 avril.— La Régie qui a décerné une contrainte pour le paiement des droits afférant à une donation d'usufruit à laquelle le donataire a renoncé, peut-elle attaquer cette renonciation sous le prétexte qu'elle a été faite par acte authentique au lieu de l'avoir été par acte au greffe? 6 août. — La prescription de deux ans s'applique-t-elle au cas où l'administration ne découvre la réalisation d'un crédit ouvert par un banquier et pour lequel elle n'a encore rien perçu que postérieurement aux deux années qui se sont écoulées depuis qu'elle a eu connaissance de cette réalisation? 6 mai. — La procédure spéciale qui règle l'instruction et le jugement des instances engagées entre la Régie et le débiteur du droit, est-elle applicable aux contestations soulevées par une demande en collocation de la Régie dans une distribution d'ordre? 28 oct. — Toutes les parties qui figurent dans un acte peuvent-elles être poursuivies par l'administration de l'enregistrement pour le recouvrement de ses droits sans distinguer entre le cas où l'enregistrement est forcé et celui où il est facultatif? 24 déc. — Lorsqu'une cession des droits mobiliers et immobiliers dans une succession a eu lieu par acte sous seing privé et que, depuis plus de trente ans, le cessionnaire a été inscrit au rôle et a payé ses contributions, la prescription des droits de mutation auxquels cette cession donnait lieu, est-elle acquise contre la Régie? *Quid* si l'acte est ensuite volontairement présenté à la formalité et qu'au moment de sa présentation il ne se soit pas écoulé trente ans depuis que l'acte a acquis date certaine par le décès d'une des parties qui y figurent? 9 mai. — Lorsqu'un partage d'ascendants, fait dans un même acte par le père et la mère entre leurs enfants, renferme une clause qui attribue au survivant des deux époux l'usufruit des biens du prémourant, la prescription des droits auxquels cette clause peut donner ouverture part-elle du jour de l'acte de partage ou seulement du jour de la mort de l'un des auteurs de cet acte? 31 janv. — La différence qui se rencontre entre l'estimation portée dans une déclaration relative à divers objets dépendant d'une succession mobilière et le prix obtenu ultérieurement de la vente de ces mêmes objets, peut-elle, sous prétexte qu'il s'agit d'omission et non d'une simple différence entre les deux termes dont il vient d'être parlé, donner lieu à la perception du droit en sus? 19 déc. — L'administration de l'enregistrement peut-elle exiger le paiement du droit de mutation après décès, sur le montant de la vente des objets mobiliers dépendant de la succession ou seulement sur l'évaluation qui en avait été faite précédemment dans l'inventaire par le commissaire-priseur? 19 déc. — Lorsqu'une donation a été déguisée sous la forme d'un contrat onéreux et qu'à la suite d'une contestation engagée un jugement a décidé que cet acte constituait une donation et a condamné le donateur aux dépens, les droits de mutation perçus par la Régie de l'enregistrement sur la donation ainsi reconnue, doivent-ils être considérés comme compris dans les dépens? 8 juil. — La déclaration de command avec garantie solidaire, donne-elle ouverture au droit proportionnel de cautionnement? 24 déc. — En matière d'enregistrement, la femme qui renonce à la communauté, exerce-t-elle le prélèvement de ses reprises à titre de propriétaire ou de simple créancière? 16 janv., 21 fév. — La Régie peut-elle percevoir le droit de mutation sur un remploi prématuré? 6 fév. — Le droit dû pour la transmission d'un immeuble par suite de vente, doit-il être calculé tant sur le prix énoncé dans l'acte que sur la charge résultant de la privation de loyers imposée à l'acquéreur? 8 juil. — Quand sont dus les droits de mutation? 28 oct. — Quel est le caractère du droit qu'a l'Etat de toucher le droit de mutation? Est-ce un droit de co-propriété sur les biens ou un simple droit de créance? 28 oct. — Les héritiers qui ont payé les droits de mutation dus à l'occasion du décès de leur auteur, peuvent-ils invoquer contre les créanciers hypothécaires le privilége de l'art. 2102 pour les frais faits pour la conservation du gage? 28 mars. — Doit-il un droit de mutation sur la totalité du prix de l'adjudication, le mari qui pendant la communauté, ayant élevé des constructions sur un terrain appartenant à sa femme avec les deniers de la communauté, s'est rendu adjudicataire de l'immeuble après la dissolution de la communauté? 19 mars. — Le droit à percevoir sur la succession d'un présumé absent, doit-il être calculé d'après la législation en vigueur au jour de la disparition ou d'après la législation existante lors du jugement qui prononce l'envoi en possession provisoire des héritiers présomptifs? 9 déc. — Constitue-t-il une vente passible du droit proportionnel de 5 et demi p. 100 ou une donation passible de 4 p. 100, l'acte par lequel un père abandonne sa maison à son fils, s'en réservant l'usufruit sa vie durant et imposant à son fils l'obligation de payer une certaine somme à sa succession? 10 jan. — Le legs d'une somme d'argent payable au décès du légataire universel du testateur sans intérêts jusqu'alors, doit-il être déduit des valeurs actives de la succession de ce légataire pour le paiement des droits de mutation auxquels sa succession a donné lieu? 28 juin. — Est-il soumis au droit de transcription l'acte qui constate la renonciation de l'usufruitier à son usufruit au profit du nu-propriétaire? 25 déc. — Celui au profit duquel dans un même testament deux legs distincts ont été faits à titre universel, l'un de la pleine propriété des meubles du testateur, l'autre de l'usufruit des immeubles, peut, lorsque ces deux legs ne sont pas indivisibles, accepter l'un et répudier l'autre. Dans ce cas, l'administration de l'enregistrement est-elle fondée à percevoir le droit de mutation sur le legs répudié? 7 mai. — Lorsqu'à des bâtiments (*formant par exemple un lavoir public*), le bailleur a ajouté un bassin en pierre de taille, des fourneaux en brique, des chaudières, et que plus tard le droit au bail avec les constructions et l'achalandage a été adjugé à un tiers, ce tiers doit-il, sur le montant de l'adjudication, le droit de mutation mobilière ou celui de mutation immobilière? En d'autres termes, les constructions dont il s'agit doivent-elles être considérées comme des immeubles par nature? 28 mars. — Lorsque le mari en vendant un de ses immeubles moyennant une rente viagère stipulée à son profit, stipule en outre que partie de cette rente sera reversible sur la tête de sa femme, le droit est-il dû sur la transmission de la rente viagère? 1 jan. — Les héritiers de la femme renonçante doivent-ils le droit pour ses reprises? 24 déc. — Dans les sociétés de survivance, quel droit est dû au décès de chacun des associés? 10 avril. — Le droit de mutation par décès est-il dû par la succession du débiteur décédé sur le prix de l'immeuble saisi sur lui et non encore payé? 18 juil. — Dans un acte de vente, le droit de cautionnement est-il dû, indépendamment du droit de mutation par cela seul que celui duquel le vendeur tient, en vertu d'une donation, l'immeuble objet de la vente, est intervenu dans l'acte pour promettre sa garantie solidaire, si cette intervention s'explique par la circonstance que la donation qui a transféré la propriété au présent vendeur n'a pas encore été transcrite et qu'ainsi la présence du donateur à l'acte de vente est nécessaire pour mettre l'acheteur à l'abri des actions des tiers? 25 avril. — La subrogation conventionnelle de l'art. 1250 n° 2 du Code Nap., donne-t-elle ouverture aux droits d'obligation et de libération lorsque le nouvel emprunt et la quittance du créancier remboursé s'effectuent par le même acte? 23 oct. — Dans une vente d'immeubles contenant charge pour l'acquéreur de servir au vendeur une rente viagère reversible après le décès de celui-ci sur la tête d'un tiers, la Régie peut-elle percevoir deux droits, l'un de vente, l'autre sur la reversibilité? 25 déc. — Quel droit est dû à la Régie pour un bail fait pour la durée de 97 ans avec concession d'une jouissance qui comprend tous les droits utiles sur l'immeuble ainsi loué? 20 déc. — Quel droit est dû pour la clause du contrat de mariage par laquelle des époux, mariés sous le régime de la communauté, sont convenus qu'au décès de l'un d'eux le survivant aurait la faculté, en payant un certain prix à la succession du prémourant, de retenir un fonds de commerce dépendant de la communauté? 8 avril. — *Quid* de la décision judiciaire qui, sur des difficultés existant entre co-partageants relativement au partage, tranche ces difficultés et prononce des condamnations de sommes? 18 avril. — Les colégataires universels sont-ils comme les héritiers, tenus solidairement au paiement des droits de succession? 24 oct. — Est-ce la prescription biennale ou trentenaire qui est opposable à l'action de l'administration réclamant le droit proportionnel dû sur un acte d'ouverture de crédit réalisé? 25 déc. — *Bulletin d'enregistrement,* 8 fév., 11 juil. — V. *Contumace, Inventaire* (*bénéfice d'*).

Enseigne. Appartient-elle au locataire ou au propriétaire? 7 fév., 25 juil.

Entrepreneur. Est-il responsable de l'accident arrivé à ses ouvriers? 10 juil.

Escroquerie. La constitue-elle le fait par un notaire d'avoir mensongèrement affirmé au débiteur d'une obligation que son créancier voulait être remboursé; d'avoir ainsi déterminé ce débiteur à contracter une nouvelle obligation pour payer son créancier, et d'avoir dissipé les fonds provenant de cette obligation? 13 mai. — Un prétendu médecin et sa femme, aux Champs-Elysées : fournitures de meubles, 18 juin. — Tentative d'escroquerie de 100,000 fr. au préjudice de la maison Rothschild, 11 mars. — L'ancre Martin, 10 janv. — La monnaie auxiliaire et les docks monétaires, 9 fév.—Sorcellerie en Touraine, 15 fév. — Autre à Metz, 3 avril. — La société générale des carrières : actions valant 3 sous, 14 juin. — Un faux comte hongrois, 18 juil. — Une fausse comtesse, 19 sept. — Nombreuses escroqueries d'une femme qui parcourt les départements, 12 juin. — D'un faux comte qui quête pour les pauvres, 21 nov. — Escroquerie par de prétendus entrepreneurs de déménagements, 11 juil. — Le baron de Linville. — Le comte d'Hombres, 19 nov. — Escroquerie par de prétendus commissionnaires en marchandises, rue Neuve-Eustache, 19 nov. — Poursuite contre des courtiers de compagnies d'assurances contre l'incendie, 18 déc. — Rente de 2,000 fr. constituée par une princesse au profit d'un homme d'affaires, 28 déc.

Etranger. L'art. 960 du Code Nap. sur la révocation des donations entre vifs pour cause de légitimation par mariage subséquent, peut-il être invoqué en France par l'étranger sujet d'un pays qui n'admet pas la légitimation? En d'autres termes, l'étranger dont la loi ne permet pas la légitimation, peut-il légitimer en France ses enfants naturels? 5 oct., 25 déc. — La déclaration faite, en vertu de l'art. 9 du Code Nap., par l'enfant né en France d'un étranger fait-elle remonter sa qualité de Français à sa naissance? 24 avril. — Si l'enfant n'a pas encore atteint sa majorité pour faire légalement cette déclaration, le père ou les Tribunaux peuvent-ils intervenir pour y suppléer? 24 avril, 15 juil. — Un étranger (Sarde) a-t-il pu, en se mariant en France, stipuler par contrat de mariage le régime de la communauté française, lorsque la loi de son pays interdit ce régime? A-t-il pu, contrairement aux lois de son pays qui ne permettent entre époux que les libéralités, par acte de dernière volonté, faire à sa femme une donation pendant le mariage? 21 août.— L'étranger qui fait le commerce en France peut-il être déclaré en faillite? 31 août. — La faillite du débiteur étranger fait-elle obstacle à ce qu'il soit arrêté provisoirement, conformément à l'art. 14 de la loi du 17 avril 1832? 5 mars. — L'étranger gérant d'une société en commandite établie en France, peut-il, en cette qualité et comme représentant des intéressés français, poursuivre l'arrestation provisoire d'un étranger débiteur de la société? 11 déc. — Doit-il la caution *judicatum solvi,* l'étranger, défendeur au principal, mais demandeur *reconventionnellement?* 16 avril. — *Quid* s'il exerce une industrie en France? 16 avril. — Cette caution peut-elle être exigée de l'étranger demandeur par l'étranger défendeur? 18 avril. — Peut-elle être exigée de l'étranger en appel lorsqu'elle n'a pas été demandée en première instance? 6 déc. — L'étranger demandeur qui a obtenu le bénéfice de l'assistance judiciaire est-il obligé de fournir la caution *judicatum solvi?* 23 oct. — L'étranger qui n'a pas été admis à établir son domicile en France et qui ne justifie pas que les droits civils dont il réclame l'exercice en France soient accordés aux Français par la nation à laquelle il appartient, peut-il s'adresser aux Tribunaux français pour se faire rendre justice en matière de concurrence commerciale? 15 mars. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour statuer sur la demande en revendication formée par un étranger d'un mobilier saisi par un créancier français sur un autre étranger? 5 janvier. — *Quid* sur une demande formée contre un souverain étranger? (affaire Ben-Aïad), 13 janv. — *Quid* sur les questions de concurrence déloyale imputée à un étranger comme ayant usurpé la marque de fabrique d'un Français? 26 janv. — *Quid* à l'inverse? 15 mars. — *Quid* pour connaître d'une demande en nullité de mariage formée par une Française qui a épousé un étranger en France? 30 juil. — Incident à ce sujet relatif au paiement de la rente constituée en dot? 3 août. — *Quid* pour juger les poursuites intentées contre un Anglais par un Français porteur d'une lettre de change créée et payable en Agleterre par un Anglais? *Quid* si ce Français n'est propriétaire de la lettre qu'en vertu de la vente qui lui en a été faite par l'Anglais bénéficiaire sans endossement? 16 mars. — Question analogue, 6 août, 5 déc. — Question analogue, avec cette circonstance qu'il y a eu endossement? 19 août. — Question analogue (législation anglaise sur la lettre de change), 27 août. — Question analogue, 28 août. — Question analogue, 31 août. — Question analogue, 12, 13 sept. 19 oct. — *Quid* sur les crimes de faux en écriture de banque commis en pays étranger? 13 fév. — *Quid* pour statuer sur des demandes qui se réfèrent à l'exécution du contrat de mariage, entre étrangers, passé à l'étranger? 29 mars.— *Quid* pour rendre exécutoires en France les jugements rendus, entre étrangers, en pays étranger? 28 sept. — *Quid* pour statuer sur la demande en séparation de biens formée par une Française qui a épousé un étranger? 11 juil. — Question qui se rattache à la précédente, 21 nov. — *Quid* pour la séparation de corps? 2, 9 oct. — La connexité existant entre un crime commis en France et un crime commis à l'étranger, mais non compris dans l'énumération des art. 5 et 6 du Code d'instr. crim., confère-t-elle, à l'égard de ce dernier crime, compétence aux Tribunaux français? 13 fév. — L'étranger expulsé de France par un arrêté préfectoral peut-il ultérieurement rentrer en France sans encourir les peines prononcées par la loi du 3 décembre 1849, à raison de ce qu'il ne serait pas justifié que ledit arrêté lui a été notifié? 8 oct. — Les jugements rendus en Suisse sont-ils exécutoires en France aux termes du traité du 18 juillet 1828? 6 mars. — Le Français qui a saisi les Tribunaux étrangers peut-il reproduire sa demande devant les Tribunaux français? 6 mars. — Peut-on, en France, saisir-arrêter le prix d'un immeuble situé en pays étranger? 6 mars. — Un compositeur étranger peut-il s'opposer à la représentation en France d'un de ses ouvrages déjà représenté sur un théâtre étranger? En d'autres termes, le décret du 28 mars 1852 s'applique-t-il au droit de représentation des œuvres dramatiques? 12, 16 oct., 2, 3, 14 déc.—Comment doivent être calculés les frais de voyage alloués au plaideur domicilié à l'étranger? 31 oct. — Traité de collaboration à des œuvres littéraires. Débat entre étrangers. Question de compétence, 14 août. V. *Acte de naissance, — Affaires de Naples, — Angleterre, — Assistance judiciaire, — Assurances, — Bade, — Code de commerce, — Contrainte par corps, — Danemark, — Duel, — Exécution capitale, — Extradition, — Faux, — Francfort, — Garde nationale, — Jury, — Lettre de change, — Mariage, — Norwége, — Pays-Bas, — Presse, — Propriété littéraire, — Prusse, — Saxe-Weimar, — Schwarzbourg-Rudolstadt, — Succession, Suède, — Théâtre, — Trésor, — Tribunaux étrangers.*

Evasion. De six forçats de Toulon dans une barque, 1, 8 fév. — De la prison de Pau, 23 oct.

Exception de propriété. Le Tribunal de répression devant lequel est élevée l'exception de propriété est-il tenu de surseoir à statuer? 1 août, 26 nov.

Excitation habituelle à la débauche. Le délit existe-t-il à l'égard du prévenu qui a commis les actes de débauche dans l'intérêt de la satisfaction de ses actions personnelles? 11 janv. — Neuf artistes, 27 nov.

Excuse. Est-elle admissible pour les contraventions? Spécialement pour le fait d'immixtion d'un courtier ou agent de change dans une entreprise commerciale? 15 fév.

Exécuteur des hautes-œuvres. Est-il fonctionnaire public? Ses fonctions peuvent-elles faire l'objet d'une cession? 24 juil.

Exécuteur testamentaire. Est-elle valable la clause du testament qui autorise l'exécuteur testamentaire à vendre les immeubles sans fixer le mode de vente? 9 juillet.

Exécution de jugements. V. *Conseil de guerre.*

Exécution capitale. En Prusse : Difficulté d'y procéder par suite de priviléges locaux, 30 mai. — En Danemark, 3 juil. — A Beyrouth, 24 sept. V. *Bade.*

Exécution provisoire. V. *Appel.*

Exhumation. A Bizy (Eure), 23 fév. — A Toulouse, du cadavre de M. Bellegarde, 23 fév.

Expertise. Le jugement qui ordonne une expertise, peut-il, si les parties n'y ont consenti, dispenser les experts de prêter serment? 13 juin. — A la charge de quelle partie doivent être mis les frais d'expertise? 12 août.

Exploit. L'exploit d'assignation dont la copie ne contient pas la date du jour auquel il a été remis est-il entaché d'une nullité substantielle? 5 déc.

Exposition de gravures non autorisée. Le bénéfice des circonstances atténuantes est-il applicable à ce genre de contravention? 1 mars.

Exposition universelle. V. *Chemin de fer.*

Expropriation pour cause d'utilité publique. Est-elle nulle la décision du jury statuant sur une indemnité relative à une expropriation autre que celle en vue de laquelle il a été constitué? *Quid* si les parties y ont consenti? 28 août, 20 déc. — Est-elle une cause de nullité la circonstance que la décision du jury n'est pas signée de trois des jurés? 6 juin. — *Quid* de ce fait qu'elle a été rendue dans une maison particulière? 21 août. — *Quid* si le jury a été formé avec le concours d'un ou plusieurs jurés supplémentaires à l'exclusion de jurés titulaires ni empêchés ni récusés? 21 août (*bis*), 27 août. — *Quid* de l'erreur sur la personne d'un juré (le fils pour le père), 27 août. — Lorsque la contenance du terrain exproprié a été indiquée, cette mention fait-elle présumer que l'indemnité accordée par le jury a été calculée à raison de tant le mètre? Dès lors l'exproprant peut-il retenir une portion proportionnelle du prix sous prétexte de déficit dans la contenance indiquée? 15 mars. — Le jury peut-il fixer une indemnité pour un dommage à venir et incertain? 1 mai. — Le jury peut-il faire entrer dans son appréciation la destination future des terrains? 10 juil. — Peut-il y comprendre, sans que l'exproprié l'ait demandé par une déclaration formelle, les reliquats de parcelles de dix ares et au dessous? 10 juil. — Question analogue, 20 nov. — Le propriétaire a-t-il droit aux fruits de la chose expropriée jusqu'au moment où l'autorité entre en possession? 18 janv. — Y a-t-il nullité de la décision si le jury a fait appeler dans la chambre de ses délibérations le représentant de l'administration pour lui demander des renseignements, sans que le débat ait été rouvert ni les expropriés appelés? 10 déc. — Le transport du jury sur les lieux est-il une mesure facultative? 14 mars, 9 juil. — Quand y a-t-il lieu d'admettre les jurés supplémentaires à concourir à la formation du jury? 24 juil. — Le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui confère au Gouvernement le droit de déclarer d'utilité publique tous les travaux qui auparavant devaient émaner d'une loi, à charge d'y procéder par règlement d'administration publique, c'est-à-dire après consultation du Conseil d'Etat entier, est-il applicable à l'ouverture des rues de Paris? 1 avril. — Le dépôt à la mairie du plan des propriétés doit-il durer, à peine de nullité du jugement d'expropriation, huit jours pleins non compris le jour de l'avertissement donné aux particuliers? 27 fév. — Lorsque le décret général du 26 mai 1852 pour l'embellissement des rues de Paris n'est pas visé dans un décret particulier et que les enquêtes n'ont porté que sur l'expropriation des terrains nécessaires à l'ouverture de la voie publique projetée, y a-t-il lieu d'étendre l'expropriation à des parcelles restantes en dehors de celles nécessaires à la voie publique elle-même? 1 avril. — Lorsque l'administration a régulièrement notifié ses offres à l'exproprié, plus de quinze jours avant l'ouverture des débats, peut-elle, les débats ouverts, modifier ses conclusions et élever ses offres sans qu'il soit nécessaire de donner à l'exproprié un nouveau délai de quinzaine pour délibérer sur l'acceptation ou le refus des offres ainsi modifiées? 14 mars. — Y a-t-il lieu à désignation d'un jury d'expropriation sur la requête du locataire pour la fixation de l'indemnité de dépossession, si la ville expropriante n'exécute pas les travaux qui ont motivé l'expropriation et n'a fait à cet égard aucune notification au locataire? 30 juil. — Le congé donné par l'expropriant au locataire des lieux peut-il être opposé par celui-ci au propriétaire exproprié, pour se dispenser de payer ses loyers? 18 oct. — Le locataire qui n'a pas reçu les notifications prescrites par la loi et que le propriétaire n'a pas fait connaître à l'administration expropriante dans la huitaine de ladite notification, peut-il se présenter utilement devant le jury pour recevoir une indemnité? 20 août. — Après la publication légale du jugement d'expropriation et avant toute intervention du fermier ou locataire, l'administration peut-elle traiter à l'amiable avec le propriétaire seul, non-seulement pour l'indemnité d'expropriation qui lui est due, mais encore pour l'éviction du fermier, de telle sorte que ce dernier n'ait plus aucun recours à exercer contre l'administration, et n'ait plus d'action que contre son propriétaire? 29 janv. — Sénatus-consulte relatif à l'expropriation à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, 15 mai. — Circulaire du préfet de la Seine aux maires de Paris sur les indemnités par suite d'expropriation? 2 avril. — Les carrières d'ardoise, près Angers, 14 mai. — Abords du Louvre, 11 avril. — Boulevard de Sébastopol, 4 janv., 10, 23 avril, 3 déc. — Abords de la Sorbonne et du Musée de Cluny, 19 fév. — Terrains retranchés par suite d'alignements, 14 fév. — Caserne du Château-d'Eau, 2 mars. — Abords de l'Hippodrome, 10 avril. — Abords du Palais-de-Justice, place Dauphine et rue de Harlay, 30 avril. V. *Fortifications de Paris.*

Extorsion de signature. Par un alcade à Santa-Cruz de la Palma (iles Canaries), 10 juin.

Extradition. Loi nouvelle votée en Belgique, 21 mars. — Traité avec l'Autriche, 8 fév. — Avec la Belgique, 23 oct. V, *Privilége du Trésor public.*

F

Faculté de droit. Concours pour des places d'agrégés, à Paris, 18 mars. — Formation du jury, 4 nov. — Séances du concours, 13 nov. — Distribution des prix, 23 août. — Sujets de concours entre les docteurs, devant la Faculté de Caen, 10 oct.

Faillite. Est-elle valable la convention par laquelle le failli concordataire, comme compensation d'avantages nouveaux à lui accordés par un de ses créanciers, consent à lui rembourser la totalité de sa créance? 22 août. — La nullité des actes consentis postérieurement à la cessation des paiements s'applique-t-elle à la subrogation faite par la femme du failli, autorisée par celui-ci, dans son hypothèque légale? — Quel est le Tribunal compétent pour statuer sur cette demande en nullité? 8 juin. — Le souscripteur d'un billet à ordre a-t-il pu, après la déclaration de la faillite du bénéficiaire, le payer valablement au porteur qui n'en était nanti qu'en vertu d'un endossement en blanc? 6 juin, 20 déc. — Quelle est la force d'un concordat amiable intervenu entre un commerçant en état de cessation de paiement et ses créanciers à l'égard de créanciers nouveaux intéressés dans la faillite de ce commerçant déclarée postérieurement? 3 sept. — En cas de faillite de l'acheteur, le vendeur a-t-il le droit de revendiquer les marchandises vendues? 2 oct. — Une plainte en escroquerie portée contre le failli par un créancier qui, admis provisionnellement au passif, s'est présenté au concordat et y a voté, est-elle un motif suffisant pour surseoir à statuer sur l'opposition par lui formée à l'homologation de ce concordat? 9 mai. Les Tribunaux peuvent-ils, pour cause d'incapacité commerciale et défaut d'ordre, et nonobstant l'adhésion unanime des créanciers, refuser d'homologuer un concordat? 21 oct. — Les Tribunaux sont-ils obligés d'annuler les paiements faits par le failli entre l'époque de la cessation des paiements et la déclaration de faillite? 23 janv. — Les créanciers, après avoir nommé les syndics, peuvent-ils les révoquer? 21 août. — La condamnation à une peine correctionnelle encourue par le failli, pour abus de confiance, à une époque antérieure et pour une cause étrangère à son commerce, est-elle un obstacle à l'homologation du concordat? 11 déc. — Les poursuites individuelles faites contre un failli dont la faillite a été clôturée pour insuffisance d'actif, profitent-elles à la masse lorsque le jugement de clôture a été rapporté par un jugement qui a déclaré la réouverture de la faillite? 24 mars. — La faillite d'un commerçant au cours d'une procédure de distribution par contribution a-t-elle pour conséquence de dessaisir le Tribunal civil? 25 déc. — La stipulation par laquelle le vendeur d'un fonds de commerce s'est réservé le droit de retenir le bail des lieux et de rentrer en possession du fonds de commerce, à défaut de paiement du prix, peut-elle recevoir son exécution en cas de faillite de l'acquéreur? 20 mai. — Les concordats passés et homologués antérieurement à la promulgation de la loi du 17 juillet 1856 sont-ils soumis à cette loi? 10 oct. — Lorsque deux jugements ont été rendus le même jour par un Tribunal, l'un qui repousse la demande en déclaration de faillite formée contre un commerçant par un prétendu créancier, l'autre qui, sur le dépôt du bilan de ce même commerçant, prononce la déclaration de faillite, l'arrêt qui, sur l'appel du prétendu créancier contre le jugement qui avait repoussé sa demande, a prononcé une nouvelle déclaration de faillite, contient-il un excès de pouvoir, et viole-t-il l'autorité de la chose jugée qu'aurait acquise, à l'égard de tous les créanciers du failli, le jugement qui a déclaré la faillite sur le dépôt du bilan? 2 avril? V. *Agent de change*, — *Banqueroute frauduleuse*, — *Compétence*, — *Etranger*, — *Lettre de change*, — *Privilége*, — *Privilége du Trésor*, — *Surenchère.*

Falsification des vins. Vins du Midi, addition d'eau, 16 fév. V. *Tribunal de simple police.*

Faux. L'usage fait en France de faux billets de la banque d'Angleterre constitue-t-il le crime d'émission de fausse monnaie étrangère? 13 fév. — Constitue-t-il le faux en matière de commerce le faux commis dans un billet à domicile contenant remise de place en place? 21 nov. — Faux reçus fabriqués par un ancien commis, 10 janv. — Faux billets par un maître charron, 18 oct. — Lorsque la Cour d'assises condamne le coupable de fausse monnaie à une amende égale au quart du bénéfice produit par le crime, doit-elle, à peine de nullité, déterminer le chiffre de ce bénéfice illégitime? 15 mars. — Constitue-t-il le crime de faux en écriture authentique et publique le fait d'avoir altéré, au moyen de procédés chimiques, la mention relative à la conduite d'un individu libéré du service militaire, mention apposée à la suite de son certificat de libération? 9 mai. — Faux en écriture de commerce : accusation contre un commerçant qui avait appliqué à son propre compte des fonds qu'il avait reçus pour son débiteur, 8 juin. V. *Etranger.*

Faux incident. Le jugement d'un juge de paix, régulier dans les formes intrinsèques et extrinsèques, peut-il être attaqué par la voie de faux incident? 22 fév.

Faux témoignage. Les actes de provocation au crime de faux témoignage constituent-ils un acte de complicité de ce crime, ou constituent-ils le crime spécial de subornation de témoins? 23 janvier.

Femme mariée. Le mari peut-il obliger sa femme à réintégrer le domicile conjugal, même quand il ne peut la recevoir dans un domicile convenable? 9 août. — La femme que son mari refuse de recevoir au domicile conjugal, peut-elle former contre lui une demande en pension alimentaire? 1 mars. — Lui en doit-elle une à lui mari? 9 août. — L'agent de change qui a reçu d'une femme mariée des valeurs en couverture, doit-il les restituer? 10 juin. — Le défaut d'autorisation maritale peut-il être suppléé d'office par le juge? 21 mars. — Dans quelle forme cette autorisation doit-elle être donnée? 20 août. — V. *Jeu de Bourse*, *Jugement par défaut.*

Fermeture des portes. Est-elle encore en vigueur l'ordonnance de police du 8 octobre 1780 sur l'heure de la fermeture des maisons publiques et privées dans Paris et ses faubourgs? 2 mars. — Est-elle applicable aux maisons situées dans la banlieue de Paris? 2 mars. — V. *Préfet.*

Filouterie. Eléments constitutifs de ce délit, 13 déc.

Fonctionnaire public. L'est-il le professeur à la Faculté des lettres? (*Affaire Nisard*) 9 mars, 1 juin. — Le ministère public peut-il diriger d'office des poursuites pour outrage à un fonctionnaire lorsque ce dernier n'a pas porté plainte? 1 juin. — Le préposé de douane qui a blessé quelqu'un par imprudence peut-il être cité en justice sans l'autorisation préalable exigée par l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII? 2 avril. — V. *Caisse d'épargnes*, *Exécuteur des hautes œuvres.*

Fonds de commerce. V. *Bail.*

Fortifications de Paris. Les servitudes militaires définies par l'art. 8 de la loi du 3 avril 1841 sont-elles applicables aux terrains avoisinant l'enceinte continue et les forts détachés de Paris? 26 juil. — Les servitudes militaires constituent-elles une expropriation dans le sens de la loi du 3 mai 1841? 26 juil.

Frais de justice criminelle. V. *Extradition*, *Privilége du Trésor public.*

Francfort. Individus jugés en 1856 et condamnés à *trois ans de prison*, pour avoir fait des barricades en 1848, 11 déc.

Frères de l'école chrétienne. Cette institution est-elle au nombre des établissements reconnus par la loi? La loi du 2 janvier 1817 lui est-elle applicable? *Quid* de la loi du 24 mai 1825? 22 mars. — Le maire d'une commune a-t-il qualité pour accepter une libéralité faite aux frères de l'Ecole chrétienne? 22 mars.

G

Garantie. L'exception en garantie est-elle indivisible? 18 oct.

Garde nationale. L'étranger peut-il exciper de sa qualité pour la première fois devant la Cour de cassation? 7 nov.

Gaz. Le tarif du prix du gaz arrêté entre le préfet de la Seine et la compagnie générale s'applique-t-il à la banlieue de Paris? 19 avril. — S'applique-t-il à l'emploi du gaz sans compteur? 8 juin. — L'abonné au gaz courant qui s'est réservé le droit de résilier son abonnement en adoptant un éclairage de toute autre nature, peut-il substituer le gaz portatif au gaz courant? 25 nov.

Greffier. Le certificat d'un greffier constatant, aux termes d'un jugement, un droit de propriété sur une rente, est-il invalidé par la transcription que le greffier fait de ce jugement en tête de son acte? 19 janv. — Le greffier d'un Tribunal de commerce est-il obligé, comme le greffier du Tribunal civil, de tenir un registre des oppositions et appels formés contre les jugements rendus par ce Tribunal et de délivrer à qui les requiert des certificats constatant qu'il n'existe ni opposition, ni appel contre lesdits jugements? 23 avril, 10, 13 juin.

Guerre d'Orient. Dépêche annonçant l'acceptation par la Russie de l'*ultimatum* de l'Autriche, 18 janv. — Noms des plénipotentiaires appelés à prendre part aux négociations à Paris, 6 fév. — Ouverture du Congrès, 27 fév. — Armistice, 7 mars. — Entrée de la Prusse aux conférences, 15 mars. — Signature de la paix, 1 avril. — Clôture du Congrès de Paris, 18 avril. — Déclaration relative à la course et au droit des neutres en temps de guerre maritime, 30 avril. — Libération de la classe de 1848, 2 avril. — Note du *Moniteur* sur les militaires disparus pendant la guerre, 2 déc.

H

Haute-Cour de justice. Composition, 14 nov.

Homœopathie. V. *Médecin.*

Homologation. V. *Dot.*

Horloger. V. *Matières d'or et d'argent.*

Hôtel garni. Le propriétaire de l'hôtel garni peut-il y ouvrir un café sans autorisation? 19 janv. — V. *Bail.*

Huissier. A-t-il qualité pour faire les ventes publiques volontaires de récoltes? (*d'herbes à pâturer dans l'espèce*) 5 oct. — Les membres de la chambre de discipline peuvent-ils être nommés à la majorité relative des suffrages? 6 janv. — L'huissier est-il tenu de remettre lui-même en personne la copie qu'il signifie? 28 juin. — L'huissier, simple porteur de pièces, peut-il, sans mandat exprès, non-seulement toucher le montant de la condamnation qu'il est chargé de faire exécuter et en donner quittance, mais encore consentir une subrogation de droits? 24 déc. — Peut-il percevoir deux droits entiers de transport pour deux exploits signifiés le même jour dans la même cause et sur la même route, mais dans des communes différentes? 28 déc. — Elections, 27 nov. V. *Procédure à recommencer*, *Prescription*, *Tribunal de commerce.*

Hypothèque. Le créancier inscrit sur un immeuble vendu volontairement est-il tenu de renouveler son inscription lorsque l'acquéreur a fait notifier son contrat et offert de payer son prix? 8 avril. — *Quid* si la notification a été suivie de surenchère et d'adjudication au profit d'une personne autre que l'acquéreur originaire? 8 avril. — La collocation d'une créance garantie par une hypothèque générale peut-elle être répartie sur les prix des divers immeubles hypothéqués sans porter atteinte au principe de l'indivisibilité de l'hypothèque, lorsque le bénéficiaire de cette hypothèque est sans intérêt personnel à la division de sa collocation? 1 janv. — Sont-elles valables les poursuites exercées contre des tiers détenteurs en vertu d'une inscription hypothécaire qui ne mentionne pas d'élection de domicile de la part du créancier dans l'arrondissement du bureau des hypothèques? 6 août. — Lorsqu'une vente volontaire a été suivie de surenchère et qu'un nouvel acquéreur s'est rendu adjudicataire, le créancier qui a une hypothèque antérieure peut-il valablement la faire inscrire dans la quinzaine qui suit la transcription de l'adjudication? 7 mars. — Est-elle nulle de plein droit l'inscription hypothécaire prise sur les biens d'un mineur en vertu du consentement donné par celui-ci dans un acte authentique? 26 nov, 6 déc. — Est-elle valable l'inscription hypothécaire prise en renouvellement, bien qu'elle ne mentionne pas l'inscription renouvelée? *Quid* à l'égard des tiers? 11 mai. — Y a-t-il fraude de la part du créancier à hypothèque spéciale qui rembourse une créance à hypothèque générale inscrite avant sa propre créance, afin de pouvoir, une fois subrogé dans cette hypothèque générale, en reporter tout le poids sur des immeubles autres que ceux spécialement hypothéqués à sa créance personnelle, créance qui, sans cette combinaison, ne serait pas venue en ordre utile? 6 mars. — L'acquéreur d'un immeuble est-il en droit, encore qu'il n'y ait pas eu d'ordre ouvert, de retenir sur son prix les frais des notifications aux créanciers inscrits par lui faites en exécution de l'art. 2183 du Code Napoléon? 24 avril. — Le tiers-acquéreur peut-il être déclaré irrecevable à demander la nullité de l'inscription hypothécaire prise sur l'immeuble dont il s'est rendu adjudicataire, par le motif qu'il n'aurait pas encore fait aux créanciers inscrits la procédure qui ouvre la procédure d'ordre? 10 avril.

Hypothèque judiciaire. Résulte-t-elle d'un jugement qui renvoie les parties devant arbitres pour se liquider? 29 janv.

Hypothèque légale La femme commune qui s'oblige avec son mari est-elle censée par là avoir renoncé à son hypothèque légale? Par suite, les vendeurs, par exemple, y sont-ils subrogés de telle sorte qu'ils doivent avoir la préférence sur les créanciers à hypothèque conventionnelle? 22 fév. — La mention dans l'inscription d'une hypothèque conventionnelle de la subrogation du créancier à l'hypothèque légale de la femme du débiteur équivaut-elle à l'inscription régulière de l'hypothèque? 5 fév. — La restriction consentie par la femme dans son contrat de son hypothèque légale à un seul immeuble, est-elle applicable aux reprises et droits que la femme acquiert postérieurement aux conventions matrimoniales? 19 août. — La femme mariée sous le régime dotal a-t-elle pour sa dot mobilière hypothèque légale contre son mari à la date du mariage ou à celle de l'aliénation? 10 fév. — Lorsque le contrat de mariage autorise la femme mariée sous le régime dotal à aliéner ses biens dotaux, peut-elle subroger un tiers dans son hypothèque légale pour garantie d'un prêt fait par ce tiers à son mari? En d'autres termes, cette subrogation emporte-elle, par elle-même et quant à ses effets, cession des reprises mobilières de la femme? 9 mai. — V. *Caisse d'épargnes.*

I

Immeubles par nature. V. *Enregistrement.*

Immixtion dans des fonctions publiques. L'arrêt qui a condamné le prévenu doit-il spécifier les actes d'immixtion reprochés? 11 janv.

Incendie. L'immeuble incendié doit-il être estimé d'après sa valeur vénale au moment du sinistre ou d'après sa valeur de construction à neuf, avec réduction du neuf au vieux? 20 juin. — Doit-il être condamné à mort l'individu reconnu coupable d'incendie d'un bâtiment servant de grange, laquelle grange était une dépendance de maison habitée? 15 août. — Question analogue, 15 oct. — Un wagon de trois-six au chemin de fer du Nord, 29 juin. — Une fabrique de coton rue de la Roquette, 22 avril. — Une fabrique d'acide rue des Trois-Ormes, 30 août. — Dans l'hôtel du ministère de l'instruction publique, 13 mai. — Rue des Orties-Saint-Honoré, 6 août. — Rue Lenoir, 6 août. — Rue du Faubourg-Saint-Denis, 83, 9 juil. — Faubourg Saint-Antoine, cour Saint-Louis, 15 avril. — Rue Godot-de-Mauroy, 18 avril. — Rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11, 29 août. — Rue de Dunkerque, n° 70, 25 avril. — Rue Bellechasse, 30 sept. — Rue Saint-Louis-au-Marais, n° 91, 21 juin. — Avenue Sainte-Anne, 30 janv. — Dans une cave rue Royale-Saint-Honoré, 20 sept. — Rue des Vinaigriers, 6 juin. — Cité Trévise, n° 5, 23 sept. — Rue des Amandiers, à Charonne, 4 mai. — Quai de la Gare-d'Ivry, 8 août. — Dans le bois du Raincy, 5 avril. — A Ivry, route de Choisy-le-Roi, n° 45, 22 mai. — Dans la gare du chemin de fer, à Nancy, 21 février. — A Bourges, du théâtre, 15 mars. — A Lille, 24 sept. — A Chartres, à la porte Guillaume, 2 août. — Une filature sur la route de Caen, 10 sept. — A Dunkerque, de l'hospice civil, 19 sept. — A Strasbourg, 19 sept. — En Belgique, fabrique de caoutchouc, 19 sept.

Inconnu. Détenu dans la prison de Fontainebleau, 12 juin.

Infanticide. Le meurtre d'un enfant perd-il la qualification d'infanticide par le fait de l'inscription du nouveau-né sur les registres de l'état civil, 14 mars.

Inhumation. L'autorité a-t-elle le droit de s'opposer à l'inhumation d'un corps dans une propriété privée? 12 juil. — L'autorité judiciaire est-elle compétente pour ordonner l'exhumation d'un cadavre indûment inhumé? 11 oct.

Injures. V *Tribunal de simple police.*

Inondations. A Lyon et dans le Midi, 3 juin et jours suivants. — V. *Lettre de l'Empereur.*

Insaisissabilité des rentes sur l'Etat. V. *Inventaire* (*bénéfice d'*).

Insurrection. A Madrid, 17 juil. — A Neufchâtel (Suisse), 11 sept., 10 oct.

Interdiction. Le désistement d'une demande en interdiction met-il obstacle à la continuation de la procédure, lorsque, intervenu après l'enquête faite en exécution d'un jugement, il empêche qu'il ne soit procédé à la contre-enquête? 30 déc. — Sont-elles valables les stipulations faites par un interdit dans son contrat de mariage au profit de la future? 1 janv. (V. *Erratum*, n° du 3 janv., et le mot *Conseil judiciaire*). — La nomination d'un administrateur provisoire peut-elle avoir lieu en chambre du conseil? 7, 17, 19, 22 fév. — Un membre du conseil de famille appelé à délibérer sur une demande en interdiction, peut-il, avant qu'une délibération soit intervenue, attaquer comme illégale et irrégulière la composition du conseil? *Quid* du défendeur à l'interdiction? 29 oct. — V. *Dépens*, *Mariage.*

Intérêts. La créance d'un associé contre son co-associé, à raison des sommes touchées par celui-ci avant la dissolution de la société et pour sommes reçues depuis cette dissolution, peut-elle avoir, à l'égard des unes et des autres de ces mêmes sommes, le même point de départ quant aux intérêts? 24 juin. — V. *Prescription.*

Interrogatoire sur faits et articles. Constitue-t-il un commencement de preuve par écrit? 17 juil. — Un jugement qui, en l'absence de l'une des parties, a ordonné, sur la requête de l'autre partie, un interrogatoire sur faits et articles reconnus pertinents et admissibles, peut-il être considéré comme un jugement par défaut susceptible d'opposition, alors qu'il résulte des articles 324, 325 et 329 du Code de procédure, combinés avec l'art. 79 du tarif des frais que la pertinence des faits et l'utilité de l'interrogatoire doivent être appréciés par les juges sans débat contradictoire? 2 juil.

Inventaire (*bénéfice d'*). Fait-il acte d'héritier pur et simple l'héritier qui signifie un jugement rendu du vivant et au profit de son père? 4 déc. — Les créanciers d'une succession bénéficiaire peuvent-ils contraindre l'héritier à vendre les rentes sur l'Etat? S'il a fait transférer ces rentes en son nom, encoure-t-il une responsabilité personnelle qui autorise sa condamnation au paiement des créanciers de la succession? *Quid* du tuteur qui a fait transférer les rentes au nom du mineur héritier bénéficiaire? 19 juin. — Encoure-t-il la déchéance l'héritier bénéficiaire qui, avec l'autorisation de la justice et le concours de l'administrateur judiciaire de la succession, a vendu des actions industrielles au créancier en possession duquel elles se trouvaient à titre de gage? Cette vente devait-elle avoir lieu avec les formalités prescrites par les art. 805 du Code Napoléon et 989 du Code de procédure civile? 3 juil. — L'acceptation bénéficiaire d'une succession emporte-t-elle de plein droit séparation des patrimoines? 23 juil. — L'héritier bénéficiaire qui a payé par avance les droits de mutation dus par la succession bénéficiaire est-il subrogé aux droits de l'Etat? En conséquence, peut-il, préférablement à tous créanciers, prélever sur toutes les valeurs de la succession le montant de ses avances? 31 déc. — V. *Compensation*, *Rapport.*

J

Jeu de bourse. Le constitue-t-il le fait de se livrer habituellement à l'achat et à la vente des effets publics et d'actions industrielles? Ces opérations sont-elles justiciables du Tribunal de commerce? 15 mars. — Les marchés à terme sont-ils valables? 25 mars, 2 avril. — Est-il valable le nantissement de valeurs remises à un banquier pour couverture de jeux de bourse? Le banquier peut-il en disposer? 13 août. — Sont-elles valables les promesses qu'un agent de change s'est fait souscrire pour se couvrir d'une assurance faite pour payer une dette de jeu de bourse? 10 avril. — Le mari a-t-il le droit de demander la restitution d'une somme d'argent qui aurait été déposée par sa femme, séparée de biens, entre les mains d'un agent de change pour jeu de bourse? 10 avril. — Le joueur à la bourse peut-il exercer la répétition de ce qu'il a payé ou des valeurs qu'il a données en nantissement? 15 avril. — V. *Agent de change*, — *Courtier marron.* — *Tribunal de Commerce.*

Juge de paix. Peut-il entendre le témoin reproché devant lui quand ce reproche est fondé? Peut-il consulter un homme de l'art sans lui faire prêter serment? 9 janv. — L'exception d'incompétence tirée de ce que le juge de paix a connu d'une affaire dont la valeur excédait 200 francs, est-elle réputée abandonnée par cela seul que celui qui l'opposait à déféré le serment litisdécisoire? 17 janv. — *Nominations.* 10, 15, 29 janv., 9, 21, 22 fév., 4, 7, 11, 14, 26 mars, 8, 15, 22 avril, 4, 18 mai, 3, 21 juin, 4, 11, 22 juill., 1, 15, 21, 31 août, 3, 12, 19 sept., 14, 15, 18, 25 oct., 2, 21 nov., 2, 9, 12, 19 déc.

Jugement. Celui qui ordonnait la comparution des parties en personne, a-t-il pu être exécuté sans signification préalable? 8 mai.

Jugement par défaut. Est-il valable celui obtenu contre la femme mariée non autorisée de son mari à ester en justice? 10 juill. — Pour faire courir les délais d'appel doit-il être signifié à domicile? suffit-il qu'il le soit à avoué? 18 juill. — V. *Interrogatoire sur faits et articles.*

Jury, *Excuses*, 3, 17 janv., 2, 18 mars, 17 avril, 3 mai, 3, 17 juin, 17 juil., 17 août, 2, 17 sept., 2, 17 oct., 6 nov., 17 déc. — *Collecte*, 1, 17 janv., 1, 16 fév., 1, 16 mars, 1, 19 avril, 1, 20 mai, 3, 14 juin, 1, 15, 31 juill., 12, 31 août, 17 sept., 1, 17 oct., 1, 18, 28 nov., 19 déc. — *Tirage*, 5, 24 janv., 6, 19 fév., 4, 20 mars, 8, 22 avril, 6, 20 mai, 3, 17 juin, 8, 24 juill., 5, 19 août, 2, 23 sept., 7, 26 oct., 11, 26 nov., 9, 28 déc. — Projet de loi sur le jury dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, 25 janv. — V. *Cour d'assises.*

Justice civile et commerciale. Compte-rendu pour l'année 1854, 5, 6, 7 août.

Justice criminelle. Compte-rendu pendant l'année 1854, 25 mai, 16, 24, 26 juin.

L

Lait falsifié. Insertion des deux jugements du Tribunal de la Seine, 5 fév. — Condamnations, 9, 10, 20, 31 août, 13, 15, 21 nov. — Ce qu'on doit entendre par *composition moyenne* en matière de falsification de lait, 8, 15, 25, 29 nov.

Légion d'honneur. Nominations et promotions pour la magistrature dans la Légion-d'Honneur, 1 janv., 18 juin. — Note sur la manière de porter la grand'croix, 19 avril.

Légion étrangère. L'individu enrôlé dans la légion étrangère est-il justiciable des Tribunaux militaires? Peut-il se pourvoir en cassation contre la décision du Conseil de guerre? 19 avril.

Législation criminelle. Observations sur divers projets de lois (Paillard de Villeneuve), 17, 18, 22 avril. — Rapport de la commission sur le projet de loi relatif aux appels et jugements des Tribunaux correctionnels, 14 mai. — Texte d'autres projets de lois, 3 juin. — Texte de la loi qui modifie 21 articles du Code d'instruction criminelle, 2 août, 3 sept.

Légitimation. La mention de la légitimation, absente du contrat civil, mais contenue à l'acte religieux, permet-elle de se pourvoir au nom de l'enfant par voie de demande en rectification d'acte de l'état civil? 26 juin.

Legs. La clause d'un testament par laquelle le testateur a affecté une certaine somme à faire dire des messes à son intention dans une église déterminée, donne-t-elle à cette église le droit d'intervenir en justice pour faire exécuter le legs? 8 août. — Un legs fait d'une manière pure et simple, d'après les termes du testament, a-t-il pu être transformé en un legs conditionnel, par suite de présomptions puisées en dehors du testament? 25 avril. — Un legs particulier contenu dans un premier testament est-il révoqué par un legs à titre universel absorbant la quotité disponible contenue dans un testament ultérieur? 2 nov. — Est-il valable le legs fait à des sœurs de charité qui résident isolément, mais qui dépendent de la congrégation de St-Vincent-de-Paul, lorsqu'il a été accepté par la supérieure générale de l'ordre? *Quid* si la maison spéciale n'a été autorisée que postérieurement à l'ouverture de la succession du testateur? 17, 18 juill., 9 août. — *Quid* du legs fait *aux pauvres honteux dont la conduite et les mœurs religieuses seront reconnues par les autorités ecclésiastiques du lieu du décès?* 17 oct. — Est-ce au bureau de bienfaisance ou à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de demander la délivrance de ce legs? 17 oct. — Le legs d'une rente annuelle à prendre sur les rentes sur l'Etat de la testatrice, opère-t-il transmission de propriété, de telle sorte que si les rentes ont été aliénées, les héritiers soient obligés de servir ladite rente? 17 oct. — Les héritiers chargés d'acquitter intégralement un legs pieux y sont-ils tenus *solidairement?* 17 oct. — Affaire du legs fait aux ouvriers pauvres de Paris et de la Villette, malheureux par suite de leurs opinions démocratiques et socialistes, 6 août. — Lorsque la totalité des legs excède la quotité disponible, comment s'opère la réduction? 2 nov. — Lorsqu'un testateur lègue à un débiteur la quittance des sommes qui lui sont dues, ce legs comprend-il, et les dettes qui existaient au moment du testament et celles qui ont été contractées depuis? 30 déc. — V. *Testament.*

Lettre. Des lettres missives peuvent-elles être publiées, et peut-il en être fait usage en justice sans le consentement de celui qui les a écrites et du destinataire? 29 oct.

Lettre de change. Lorsqu'elle n'est pas écrite sur le timbre prescrit par la loi du 5 juin 1850, l'action du porteur contre le donneur d'aval du tireur peut-elle être accueillie par les Tribunaux? 13 fév. — En cas de perte d'une lettre de change, le porteur peut-il, pour conserver ses droits, procéder, *après l'acte de protestation*, aux formalités prescrites par les art. 151 et 152 du Code de commerce? 27 fév. — Est-ce au porteur de la lettre ou à la faillite du tireur que profite le prix des marchandises du connaissement, vendues à une époque postérieure à l'ouverture de la faillite, mais dont le connaissement avait été transmis audit porteur par endossement antérieur à l'ouverture de la faillite? 18 déc. — La négociation d'une lettre de change non-acceptable ou dont la non-acceptation a été constatée par un protêt, a-t-elle pu avoir pour effet de transmettre la propriété, non-seulement de la lettre de change elle-même, mais encore de la provision, ou du moins de conférer au porteur un droit éventuel à cette provision, pour le cas où, n'existant pas encore à l'époque de l'émission de la lettre de change, elle existera à son échéance, de telle sorte que le tireur dessaisi de la provision existante ou qui pourra exister à l'échéance, ne puisse en disposer ultérieurement en faveur d'un tiers? 14 mars. — L'action en répétition donnée par l'art. 1238 du Code Napoléon, au propriétaire de la chose donnée en paiement, est-elle applicable au paiement par lettres de change? 5 mars. — Législation anglaise sur la lettre de change, 27 août. — V. *Compétence.*

Lettre de l'Empereur. Sur les moyens de prévenir les inondations, 22 juill.

Loterie de Saint-Roch. Un double billet, 20, 27 sept. — Un faux billet gagnant, 20 nov.

Loyers de Paris. Article du *Moniteur* sur la hausse des loyers, 27 avril, 24 sept.

M

Magistrat. Le procureur-général peut-il citer directement devant la Cour impériale, comme auteur ou complice d'un délit emportant une peine correctionnelle, un membre du Tribunal de première instance? 6 avril.

Magnétisme. V. *Somnambulisme*

Maison meublée V. *Contributions.*

Marchands de bois flottants. Sont-ils tenus de l'entretien et des réparations des vannes et digues construites pour l'utilité du flottage? 3 fév.

Marché à livrer. Jeu sur l'huile de colza, 18 janv. — La cession d'un marché consistant en marchandises à livrer peut-elle être considérée comme une cession ordinaire réglée par les art. 1689 et suivants du Code Napoléon? 24 avril.

Marché à terme. V. *Jeu de Bourse.*

Mariage. Le mariage rabbinique antérieur à l'ordonnance de 1845, est-il, pour les israélites algériens, protégé par l'art. 147 du Code Napoléon? 26 juil. — Une Cour peut-elle ordonner qu'il sera sursis pendant trois mois à la célébration du mariage, lorsque les actes respectueux ont été faits? 17 juil. — Même question, 28 déc. — *Quid* lorsque l'ascendant ayant formé opposition et la main-levée de cette opposition étant demandée, l'ascendant a formé dans l'intervalle une demande en interdiction de son enfant? 17 déc. — Les Tribunaux peuvent-ils, après l'accomplissement des actes respectueux faits par l'enfant et l'expiration du temps d'épreuve prescrit par la loi, ordonner qu'il sera sursis pendant un temps plus ou moins long à la célébration du mariage projeté? 9 déc. — Un maire peut-il se refuser à procéder à un mariage par ce motif que le futur époux ne rapporte pas de certificat de libération du service militaire? 4 janv., 30 avril. — Un mariage civil en 1795. Un second mariage religieux en 1801, du vivant de la première femme. Question de légitimité, 25 avril. — Demande en nullité de mariage contracté à l'étranger, défaut de consentement et de publication en France, 8 janv., 2 mars. — Défaut de transcription, 30 déc. — Même question (affaire Pescatore), 5 juil. — V. *Pescatore (héritiers)*. Question de mariage *in extremis*, 12 déc. — Le ministère public est-il recevable à former opposition à un mariage prohibé par l'art. 147 et 184 du Code Napoléon (bigamie)? 9 janv., 27 mai, 31 oct. — La demande en main-levée d'opposition doit-elle contenir l'énonciation précise *du domicile* du demandeur à peine de nullité de l'exploit? 17 oct. — Un mariage dans le département d'Indre-et-Loire. Une mère de contrebande, 5 fév. — Disposition du Code prussien qui prohibe les mariages entre nobles et prolétaires, 5 sept. — Ordonnance en Bavière qui interdit au Bavarois de contracter à l'étranger le mariage religieux avant le mariage civil, 2 sept. — V. *Etranger*.

Marque de fabrique. Projet de loi, 5 avril. — Observations (*Ch. Duverdy*), 26 avril. — V. *Etranger*.

Matière criminelle. — V. *Cour d'assises*.

Matières d'or et d'argent. Le commissaire de police est-il compétent pour constater les contraventions en cette matière? 11 janv. — L'horloger qui reçoit des montres pour les réparer, doit-il les inscrire sur son registre? 11 janv. — Lorsqu'il résulte d'un procès-verbal dressé par les employés de la garantie qu'un individu a reconnu avoir donné en réparation et avoir revendu ensuite des objets d'or et d'argent, et cela sans avoir fait la déclaration à la mairie ni tenu le registre spécial exigé par la loi du 19 brumaire an VI, les Tribunaux peuvent-ils le relaxer de cette double contravention, sur le motif que le contrevenant n'aurait agi que comme commis d'un autre individu? 29 fév. — V. *Contributions*.

Médecin. L'autorité municipale a-t-elle le droit de requérir le médecin dans les épidémies? Le médecin a-t-il droit à une rémunération? 18 juillet. — Le médecin cantonal est-il un agent salarié de la commune? Doit-il être nommé membre du conseil municipal? 31 juil. — Le médecin homœopathe peut-il distribuer lui-même à ses malades les médicaments qu'il s'est procurés à l'avance dans une pharmacie? 30 sept., 26 nov. — Le médecin peut-il recueillir le legs qui lui a été fait par le testateur qu'il a soigné pendant sa maladie? 6 nov. — Note du journal *l'Union médicale* au sujet d'un médecin de Paris accusé d'abus de confiance, 28 déc.

Mendicité. Une vieille dame de l'aristocratie, 26 juin.

Meurtre (*ou tentative de*). De Mme de Caumont-Laforce, 21 fév. — Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 9 mars. — Place Laborde, 9 mars. — D'une enfant par sa mère qui se tue ensuite, 17 déc. — Sur une fille publique rue Sainte-Marguerite-St-Antoine, 20 juin. — D'un détenu de Clichy par un factionnaire, 31 déc. — A Belleville, sur une femme veuve, 28 oct. — Tentative sur une jeune couturière au coin de la place Louvois, 29 mai. — Sur une jeune fille par sa tante, qui la précipite du haut du pont de Neuilly, 30 août. — Sur un garde de Paris, à la Closerie-des-Lilas, par un étudiant, 25 juin. V. *Cortez*. — Drame de famille à Tournon, 10, 11 oct. Démenti, 14 oct. — Quadruple meurtre à Pompignan (Gard), 21 sept. — A Moulins-sur-Allier, 2 sept. — Sur des gendarmes dans la Sarthe, 6 nov. — A Thérondel (Aveyron), 21 sept. — A Toulouse, d'un statuaire, 28, 31 déc. — Meurtre d'un gendarme par un braconnier à Roanne, 17 oct. — Meurtre à Marseille, dans le port, par des matelots autrichiens et toscans sur des marins de Zanzibar. Leur jugement devant la Cour d'assises, 2 déc. — V. *Assassinat*, *Cadavre*.

Mines. L'art. 11 de la loi du 21 avril 1810, qui dispose que nul ne peut, sans le consentement du propriétaire de la surface, faire des sondes à moins de 100 mètres des habitations, s'applique-t-il indistinctement aux cas où les terrains attenants aux habitations appartiennent aux propriétaires de ces mêmes habitations et à ceux où ces terrains appartiennent à un tiers? 20, 31 mai. — Question des droits respectifs du propriétaire superficiaire et du concessionnaire, 13, 19 août. — V. *Tribunal de commerce*.

Mineur. Celui qui a souscrit un billet à ordre causé faussement est-il recevable à demander plus tard la nullité, même à l'encontre d'un tiers-porteur de bonne foi? 22 fév. — L'art. 406 du Code pénal, punissant ceux qui abusent des besoins, des faiblesses ou des passions des mineurs, est-il applicable au limonadier qui ouvre à des mineurs un crédit presque illimité pour le prix de leurs consommations en présence de femmes de mœurs suspectes? 7 mai. — Le cohéritier pour un huitième dans une maison indivise avec ses cohéritiers mineurs qui, sans urgence et sons nécessité, a traité avec la ville pour la démolition de cette maison, sujette à reculement, moyennant une indemnité qu'il a employée à la reconstruction de la maison, a-t-il pu, par cet arrangement, engager ses cohéritiers mineurs sans remplir les formalités prescrites par les art. 456 et 457 du Code Napoléon? 28 mai. — V. *Testament*.

Ministère public. Peut-il être condamné aux frais de la procédure en matière criminelle? 26 nov. — V. *Mariage*.

Mitoyenneté. Le mot *mur* de l'art. 661 du Code Napoléon comprend-il les clôtures en planches? Peut-on acquérir la mitoyenneté de cette clôture? 25 déc.

Monnaie. L'individu déclaré coupable du crime de fausse monnaie doit-il être condamné à l'amende? 15 oct. — Fausses pièces à l'effigie de Louis-Philippe et de Louis XVIII à Gentilly, 15, 21 juin. — Ordonnance concernant le retrait des anciennes monnaies de cuivre, 4 juin. — Décret concernant ces mêmes monnaies, 25 sept. — Note du *Moniteur* sur la prohibition du triage et de la fonte des monnaies. Observations à ce sujet, 10 oct.

Mort civile. Est-elle valable la souscription d'actions faite par un mort civilement? 6 mai.

Mort subite. En Angleterre par peur, 4 janv. — A la Morgue, une vieille femme, 15 fév.

Muet. Qui recouvre subitement la parole, 19 oct.

Mutation (*droit de*). V. *Enregistrement*.

N

Naissance du prince impérial. Cérémonial, discours, etc., 16, 17, 20 mars. — V. *Amnistie*.

Nantissement. Un navire peut-il être l'objet d'un nantissement? 3 juil. — Doit-il être réputé commercial le nantissement d'actions de chemins de fer au porteur fait par un agent de change à un banquier? Le nantissement commercial est il assujéti aux formalités exigées par les art. 2074 et 2075 du Code Napoléon, 30 oct. — V. *Inventaire* (*Bénfice d'*).

Navigation fluviale. V. *Nantissement*.

Navigation maritime. L'administration de la marine a-t-elle qualité pour représenter, en cas d'absence, les gens de mer dans les instances en paiement de leurs salaires? Les frais d'une relâche nécessitée par une voie d'eau occasionnée par fortune de mer doivent-ils être considérés comme avaries grosses? *Quid* des frais de déchargement et de rechargement de la cargaison nécessaires pour faire la réparation au lieu de la relâche? 23 août. — Quand le délaissement du navire peut-il avoir lieu? 19 janv., 21 oct., 6, 21 nov. — *Quid* en cas d'assurance sur facultés? 19 janv. — Quand y a-t-il lieu à contribution pour avarie commune? 24 juil. — Les salaires d'un marin engagé pour un voyage du Hâvre à Saint-Thomas et retour en France ne doivent-ils lui être alloués que jusqu'à l'arrivée du navire dans les Indes, par le motif que le marin est tombé malade et a dû être débarqué pendant le cours du voyage? ou bien ne doivent-ils pas lui être comptés jusqu'au retour du navire dans le port de désarmement (le Hâvre), considéré comme terme du voyage (art. 262 du Code de commerce)? 19 nov. — Les loyers et nourriture des matelots pendant le temps employé aux réparations des dommages éprouvés par le navire et soufferts volontairement pour le salut commun constituent-ils des avaries communes ou particulières? 31 janv. — V. *Nantissement*.

Nom. Celui qui, outre son nom, a un surnom dans son acte de naissance, peut-il changer ce surnom et en prendre un autre? 30 janv.

Norwège. Un empoisonnement. Stratagème du juge d'instruction pour faire avouer les coupables, 4 avril.

Notaire. Peut-il être déclaré en faillite? 16 fév., 8 oct. — Le notaire qui a reçu un contrat de remplacement militaire contenant constitution hypothécaire pour le paiement du prix est-il responsable de la perte du droit du remplaçant résultant de l'acceptation faite par l'officier public, pour cette constitution hypothécaire d'un immeuble n'appartenant pas au constituant? 1 juin. — Est-il responsable de la garantie hypothécaire afférente au prêt dont il a été l'intermédiaire? 15 janv., 6 sept. — *Quid* des sommes à provenir du prix d'une vente faite par ses soins? 15 janv. — Le notaire chargé d'exiger d'un créancier, dans l'intérêt d'un prêteur, une quittance subrogative, avec privilége et préférence sur ce qui lui reste dû, est-il responsable de la remise des fonds faite par lui à ce créancier sans remplir la condition imposée par le prêteur? 25 nov. — *Quid* du défaut de renouvellement d'une inscription prise pour sûreté d'une créance dont le titre est déposé dans son étude? 20 mars. — Le notaire peut-il instrumenter dans les actes portant décharge, à son profit, du reliquat d'un prix de vente par lui faite? 19 déc. — La loi du 25 ventôse an XI exige-t-elle que les notaires rédacteurs d'un contrat de vente connaissent la position du vendeur au point de vue de son état civil? Qu'entendre par les mots *état* et *qualités* des art. 11 et 13 de cette loi? 31 juil. — Le notaire a-t-il le droit d'assigner ses clients en paiement de ses frais et honoraires devant le Tribunal de l'arrondissement où il exerce son ministère? 22 juil. — Lorsque, dans l'instance engagée entre le débiteur et les cessionnaires d'une rente viagère pour résolution du contrat, le notaire qui a reçu l'acte a été mis hors de cause, la demande en résolution étant déclarée mal fondée, la cassation prononcée par le motif qu'il y avait lieu à résolution doit-elle être prononcée à l'égard du notaire aussi bien qu'à l'égard des autres parties? 4 déc. — Le notaire qui, sur l'ordre d'un syndic, a fait des actes de son ministère et est créancier du mandant de ses actes, peut-il faire condamner le syndic qui, après l'homologation du concordat, a rendu ses comptes? 11 déc. — L'action en responsabilité contre un notaire, en matière hypothécaire, est-elle prescriptible à partir du jour où la créance est devenue exigible? ou bien la prescription contre cette action ne court-elle que du jour de la décision qui a prononcé la nullité de la constitution hypothécaire? 13 nov. — La chambre de discipline peut-elle, lorsqu'un notaire a été commis par jugement pour passer certains actes, punir de la peine du rappel à l'ordre le notaire qui a instrumenté en vertu du mandement de justice et lui enjoindre, en outre, de passer, concurremment avec un de ses collègues, les actes restant à faire, le tout avec partage des honoraires? 1 juil. — Question analogue, 13 nov. — Commet-il la contravention prévue par les art. 23 et 42 de la loi du 22 frimaire an VII et 13 de la loi du 16 juin 1824, le notaire qui énonce dans un acte la remise par un vendeur à l'acheteur de la *grosse quittancée* de son titre de propriété, alors que cette quittance n'est pas enregistrée? 18 déc. — La fraude commise par un notaire dans un acte où il a fait figurer une partie qui n'était pas présente et qui n'a pas signé, peut-elle engendrer, au profit du bénéficiaire de l'acte, contre ce notaire ou son héritier, une action en responsabilité à raison de la nullité de l'obligation en ce qui concerne la partie non présente à l'acte, s'il est établi que ce bénéficiaire a été l'instigateur de la fraude? 29 juil. — Installation de la Chambre des notaires dans son nouveau local, 9 déc. — Elections de la Chambre à Paris, 20 mai. — V. *Agent de change*, *Chose jugée*, *Escroquerie*, *Officier ministériel*, *Pourvoi*, *Solidarité*, *Testament*.

Nourrice. Maladie siphylitique communiquée à une nourrice par son nourrisson. Demande en dommages-intérêts, 17 août.

Novation. Quand y a-t-il novation par substitution d'un débiteur à un autre? 30 mai.

Nue-propriété. Y a-t-il nullité de la vente d'une nue-propriété lorsque le vendeur et l'acheteur ignoraient que, par suite du décès de l'usufruitier, l'usufruit se trouvait, au moment de la vente, réuni à la propriété? 6 août, 18 déc.

O

Objets perdus ou trouvés. Tête humaine dans une caisse, rue Rambuteau, chez un entrepreneur de roulage, 18 janv. — Manuscrits, 7 mai.

Octroi. De la ville de Fontainebleau : Question du droit d'introduction des employés dans les maisons particulières, 8 mars. — Les marchandises nouvellement tarifées et existantes dans une zône récemment comprise dans les limites de l'octroi doivent-elles être assujéties au paiement du droit à mesure qu'elles sont livrées à la consommation locale sans qu'on puisse reprocher à la perception le vice de rétroactivité? 24 avril.

Officier ministériel. Le vendeur d'un office cédé successivement à un deuxième et à un troisième acquéreur conserve-t-il, à l'égard des créanciers de son débiteur, privilége sur le prix versé par le troisième acquéreur au deuxième lorsque celui-ci en a fait délégation au premier cessionnaire? 26 avril. — La femme du premier cessionnaire renonçante, après séparation de biens, peut-elle réclamer pour ses reprises, sur le prix de l'office, un droit de prélèvement par préférence au vendeur? 26 avril. — La stipulation faite dans une vente d'office ministeriel, antérieure par sa date à la promulgation de l'art. 550 du Code de commerce, que le vendeur conservera son privilége sur le prix de la revente, conserve-t-elle son effet depuis cette promulgation? 29 fév. — Le prêteur qui a payé une portion du prix au vendeur et a été subrogé par celui-ci dans ses droits, profite-t-il, à la date même de la vente, du privilége et des actes conservatoires faits par le vendeur? 29 fév. — La subrogation est-elle valablement faite par acte sous seings privés? — 29 fév. — L'acquéreur de l'office a-t-il droit de se faire restituer le supplément du prix dissimulé dans l'acte de vente? 6 nov. — *Quid* s'il a pu connaître, avant de traiter, que les produits étaient présentés avec exagération? 22 fév. — Le vendeur condamné à restituer une partie du prix et qui n'a touché que les intérêts de la somme restituable, doit il être condamné à rendre ces intérêts avec les intérêts qu'ils ont produits? 22 fév. — Celui qui a cédé, avec la garantie de droit, une créance provenant de la vente du prix d'un office, est-il garant envers le cessionnaire de ce que, à raison de la faillite du débiteur, reportée par le jugement qui la déclare à une époque antérieure à la cession, le privilége de vendeur n'a pu recevoir son effet, d'après l'art. 550 du Code de commerce, qui dispose que le privilége et le droit de revendication établis par le nº 4 de l'art. 2102 du Code Napoléon en faveur du vendeur d'effets mobiliers, ne sont point admis en cas de faillite? 2 avril. — Est-il valable le traité par lequel un officier ministériel accepte la collaboration d'un tiers dans l'exploitation de sa charge (*étude d'huissier*) et lui attribue, en dehors d'un émolument fixe, une part dans les bénéfices? 14 mars. — L'indemnité allouée par le gouvernement, dans l'intérêt de la famille et des créanciers de l'officier ministériel, à la suite de sa révocation, tombe-t-elle dans la communauté? 6 nov. — Doit-on considérer comme contre-lettre la partie d'un titre qui se confond avec celui qui a été soumis à chancellerie? 16 avril. — Spécialement, a-t-on pu annuler pour le tout une contre-lettre dans laquelle le prix ostensible, fixé à 13,000 francs dans le traité, avait été porté à 20,000 par une convention secrète, et refuser de valider, jusqu'à concurrence du prix ostensible, les saisies-arrêts pratiquées par le vendeur non payé sur les débiteurs du cessionnaires? 16 avril. — Le traité secret crée-t-il une obigation naturelle de telle sorte que les mineurs, au nom desquels a été passé un semblable traité et qui auraient touché le supplément de prix, puissent exciper de leur qualité pour ne pas restituer? 30 mai. — Doivent-ils également les intérêts à partir du traité? 30 mai. — Le cautionnement (*d'un notaire dans l'espèce*) est-il affecté par privilége au paiement de l'amende qu'il encourt pour crime de faux commis dans l'exercice de ses fonctions? 27 avril. — En matière disciplinaire, les règles du droit civil, en ce qui concerne les preuves, et notamment la règle de l'art. 1341 du Code Nap., sont-elles applicables? Ainsi, un Tribunal jugeant disciplinairement a-t-il pu s'appuyer sur la preuve testimoniale pour établir contre un notaire l'existence d'une convention qu'il avait niée par serment devant la juridiction civile? 27 mai. — Circulaire du garde des sceaux sur des bruits de suppression ou de rachat des ofifces, 28 mars. — V. *Abus de confiance*, *Agent de change*, *Avoué*, *Chose jugée*, *Commissaire priseur*, *Courtier*, *Donation*, *Huissier*, *Notaire*.

Omnibus. Deux conducteurs accusés de fraude, 6 mars.

Opposition. Est-elle recevable l'opposition au jugement déclaratif de faillite et au jugement de report lorsque, formée par un intéressé autre que le failli, elle l'a été un mois après l'affiche des jugements dont il s'agit? 9 janv. — Application du principe : *Opposition sur opposition ne vaut*, 23 juillet.

Opposition à mariage. V. *Mariage*.

Opposition (Tierce-). Le créancier du failli peut-il, par voie de tierce-opposition, demander la nullité de l'adjudication d'un immeuble de la faillite, adjudication opérée sur les poursuites du syndic? 27 mai. — L'acquéreur est-il recevable à former tierce-opposition aux jugements rendus depuis la vente contre son vendeur? 12 nov. — Effet d'un jugement sur requête par rapport aux tiers. Tierce-opposition à un jugement déclarant une succession vacante, 10 janv.

Orage dans le Jura à Arbois, 11 sept.

Ordre. Le créancier qui, faute de produire dans un ordre, a encouru la déchéance que l'art. 759 du Code de procédure civile autorise le juge-commissaire à prononcer, est-il recevable, après la clôture de l'ordre, à former contre le créancier colloqué et qui a obtenu son bordereau de collocation, une demande en répétition avec dommages et intérêts, de la somme portée dans le bordereau lorsqu'il soutient que sa créance était illégitime? Peut-on lui opposer l'autorité de la chose jugée résultant de l'ordonnance qui a prononcé la déchéance et du jugement de clôture de l'ordre? 5 mars. — Le débiteur qui a remboursé à un créancier inscrit tout ou partie de sa créance doit-il être considéré vis-à-vis des créanciers postérieurs en ordre d'hypothèque, comme subrogé aux droits du créancier remboursé? 12 janv. — Peut-il être colloqué le créancier qui a reçu d'un tiers le paiement de sa créance sans subrogation? 12 nov. — Lorsqu'une partie du prix de vente d'un immeuble a été dissimulée par l'acquéreur, le créancier qui n'a pu venir en ordre utile dans l'ordre ouvert pour la distribution du prix de l'immeuble, a-t-il le droit de demander qu'il soit ouvert un ordre supplémentaire? 17 avril. — Est-ce par voie d'opposition devant le Tribunal ou par voie d'appel que doit être attaquée une ordonnance de règlement définitif d'ordre? 14 août. — Projet de loi sur la procédure d'ordre. Observations, 28 avril.

Outrage public à la pudeur. Peut-il résulter du fait commis dans une voiture privée? 26 fév. — Par des enfants à Fontenay-sous-Bois, 2 août.

Ouvriers. V. *Privilége*.

P

Paiement. Le porteur d'un effet de commerce peut-il être contraint de recevoir en paiement des billets de la Banque de France? 8 avril.

Partage. Ses effets, quant aux hypothèques? 6 fév. — L'article 815 du Code Napoléon, suivant lequel nul ne peut-être contraint à rester dans l'indivision, est-il applicable aux accessoires ou dépendances de la propriété principale, lorsque, dans un partage, il a été reconnu nécessaire de les laisser en commun pour l'exploitation des héritages possédés indivisément dans l'origine? 3 avril.

Partage anticipé. Celui fait sous la forme de donation dans les termes des articles 1075 et 1076 du Code Napoléon doit-il être attaqué par la voie de la rescision ou par celle de la réduction? 27 fév. — Est-elle valable la donation portant partage anticipé, dans laquelle au mépris de ces articles, tous les immeubles ont été attribués à l'un des co-partageants sur l'ascendant donateur? 14 mars. — Le partage d'ascendants est-il soumis aux mêmes règles que les donations entre vifs et notamment à l'acceptation par les donataires et à la notification de l'acceptation? 31 juill.

Pavage. Les propriétaires riverains doivent-ils la moitié du pavage de la rue quelle que soit sa surface couverte? 30 avril.

Pays-Bas. Les colonies de mendiants, 2 fév.

Pêche. En matière de délit de pêche maritime, l'excuse est-elle admissible? 11 avril. — L'exception de propriété est-elle une cause de sursis? 24 juill. — Les instrument de pêche autorisés par la loi peuvent-ils devenir des instruments prohibés lorsqu'ils sont employés hors des conditions prescrites par la loi? (la pêche au chalut), 19 janv. — *Quid* pour les filets appelés *guideaux*, 13, 15 fév. — Question de droit de pêche dans le canal de l'Ourcq et Saint-Denis, 30 août.

Pension alimentaire. V. *Aliments*.

Pension de retraite. Y a-t-il droit, d'après la nouvelle loi, l'arpenteur forestier? 7 fév. — La veuve du magistrat décédé après l'époque fixée pour la mise à exécution de la loi du 9 juin 1853 peut-elle, pour obtenir pension, invoquer le bénéfice des lois antérieures? 12 août. — L'officier général en disponibilité qui accepte le mandat de député au Corps législatif doit-il être réputé démissionnaire de son grade par le fait seul de son admission? Sa pension de retraite peut-elle, dès lors, être réglée sur ce grade? 11 mars. — La veuve d'un fonctionnaire qui a perdu la vie à la suite d'un accident résultant de l'exercice de ses fonctions a droit à pension. Que doit-on entendre par ces mots : *Accident résultant de l'exercice de ses fonctions?* 12 août. — La pension de la veuve d'un fonctionnaire décédé en activité depuis la promulgation de la loi du 9 juin 1853 et ayant alors trente ans de service, est-elle régie d'après les dispositions de l'art. 13 de cette loi ou d'après les dispositions des lois et règlements antérieurs? 16 mars.

Péremption. A partir de quel moment part le délai de six mois du § 2 de l'art. 397 du Code de procédure civile au cas où il y a constitution de nouvel avoué? 15 oct. — Y a-t-il lieu à la péremption d'un appel par l'expiration du délai de trois ans, lorsque l'appelant se trouve dans la nécessité de constituer un autre avoué que celui qu'il avait d'abord choisi, et qui, non averti de ce choix, avait agréé la constitution dont il avait été l'objet de la part de l'intimité? 10 juin. — La péremption est-elle indivisible dans ses effets de telle sorte que, prononcée au profit de l'une des parties, elle bénéficie à toutes les autres? 19 juin. — V. *Prescription*.

Pétitoire. V. *Action possessoire*.

Pharmacie. Les pharmaciens et les herboristes, 31 janv. — Est-il en contravention le pharmacien qui n'a pas inscrit sur son registre une prescription de médecin ordonnant un médicament composé de substances vénéneuses? Peut-il prouver qu'il n'a pas exécuté l'ordonnance? 22 fév.

Piraterie. Accusation de piraterie dans la mer Noire, 20 déc. — Exécution des condamnés, 27 déc.

Poids et mesures. De quelle peine est passible l'individu qui fait procéder sur la voie publique au pesage et au mesurage de sa *propre* marchandise? Que doit-on entendre par *pesage* et *mesurage* sur la voie publique? 25 mai, 22 juin. — Condamnations pour faux poids, 9 janv., 13 fév., 26 mars, 12, 21, 22 nov., 27 déc.

Pompes funèbres. — L'administration a-t-elle recours contre l'ami de la famille qui a commandé le service funèbre? 14 fév. V. *Arrêté municipal*.

Porteur d'eau. Un fonds de porteur d'eau est-il un fonds de commerce? 25 déc.

Poste aux lettres. Projet de loi sur le transport par la poste des journaux, imprimés, etc., 24 avril. — V. *Chemins de fer*.

Poste (*maître de*). L'indemnité postale est-elle due au maître de poste qui abandonne sa poste? 5 oct. — Est-elle due aux maîtres de poste par les entrepreneurs qui ne se servent pas de leurs chevaux, comme le droit de poste, pour le myriamètre entier, alors qu'un fraction minime a été parcourue? 4 janvier, 24 juin. — Lorsqu'un maître de poste est destitué hors les cas prévus par les lois et règlements, cette révocation peut-elle donner lieu de la part de l'Etat à une allocation de dommages-intérêts? 3 août.

Pourvoi en cassation. Lorsque la thèse de droit soutenue dans l'arrêt de la Cour de renvoi n'est pas identiquement la même que la doctrine énoncée dans l'arrêt de cassation, bien que l'arrêt dénoncé contienne la même violation de loi reprochée à l'arrêt cassé, la chambre criminelle peut-elle se dessaisir du litige et le renvoyer aux chambres réunies de la Cour? 13, 15 fév. — Est-il suspensif le pourvoi en cassation dirigé contre les moyens élevés au cours d'une plainte en dénonciation calomnieuse et qui avaient pour objet de faire surseoir au jugement de l'affaire? 28 mars. — Le notaire qui se pourvoit contre une décision de la chambre de discipline doit-il diriger le pourvoi et contre le syndic de la chambre et contre le confrère à l'occasion duquel est intervenue la décision? 1 juill. — La signification de l'arrêt d'admission faite à la requête d'un individu décédé est-elle nulle? 24 juin. — Lorsque deux arrêts contraires de la même Cour, dans une même question sont déférés à la Cour de cassation, la chambre des requêtes doit-elle forcément admettre les deux pourvois? 26 nov. — Observations sur les pourvois pour défaut de motifs, 7 juin. — Questions de pourvois pour défaut de motifs, 10 janv. (13 janv., *cassation*), 31 janv. (5 fév., *cassation*), 21 fév. (1 mars, *cassation*), 18, 19, 28 mars, 10 avril (*bis*), 7, 11 juin (13, 22 juin, *cassation*), 29 juin, 6, 14 août. — Rejets de pourvois en matière criminelle, 4, 6, 11, 18 janv., 1, 8, 15, 22 fév., 1, 7, 14, 15, 21 mars, 4, 11, 18, 26 avril, 6, 9, 16, 24 mai, 6, 13, 20, 28 juin, 4, 18, 23, 25 juill., 8, 15, 22, 29 août, 6, 12, 19, 26 sept., 3, 10 oct., 7, 14, 21, 29 nov., 5, 6, 12, 19, 27 déc.

Préciput. Celui stipulé dans un contrat de mariage, peut-il être attribué aux héritiers du prémourant, ou est-il personnel à l'époux survivant? 6 mai.

Préfet. Peut-il, par un arrêté, réglementer la fermeture des portes des maisons pendant la nuit? 27 août, 19, 20 déc. — Nominations, 29 nov.

Prescription. En général, l'appréciation du caractère et de la portée des actes de possession est du domaine exclusif des juges du fond. Conséquences de ce principe, 23 juill. — Les forêts domaniales affectées à la dotation de la caisse d'amortissement par la loi du 25 mars 1817 sont-elles prescriptibles? Cette loi était-elle exécutoire le 30 mars de la même année dans le département de la Meuse? 10 avril. — A-t-elle été abrogée par les lois de finances postérieures? 10 avril. — L'héritier qui a laissé écouler plus de trente ans sans accepter ni répudier une succession, peut-il la réclamer à ceux qui l'ont recueillie à son défaut? *Quid* si cette succession a été appréhendée par l'Etat, envoyé en possession depuis moins de trente ans avant la réclamation de l'héritier légitime? 6 mai. — Le concessionnaire d'un droit facultatif d'arrosage à la charge, pour chaque année où il userait de ce droit, d'une redevance variant avec le genre de culture auquel il se livrerait, a-t-il pu prescrire sa redevance par l'usage de la prise d'eau sans paiement de ladite redevance? 27 mai. — Une partie peut-elle être présumée avoir tacitement renoncé à la prescription libératoire d'une servitude? 8 juill. — La prescription de l'art. 2272 du Code Napoléon peut-elle être détruite par la preuve contraire? (frais d'huissier dans l'espèce) 4 sept. — La prescription de cinq ans de l'art. 2277 du Code Napoléon est-elle applicable aux intérêts des cautionnements des fournisseurs ou entrepreneurs de l'Etat? *Quid* de la cotisation due par le sociétaire d'une société d'assurances mutuelles? 18 mars. — La prescription de l'action civile résultant d'un crime est-elle suspendue à l'égard de celui qui se trouve dans l'impossibilité d'agir? 17 oct. — L'art. 64 du Code de commerce qui déclare prescrite, par le laps de cinq ans, toute action contre l'associé non liquidateur, à partir de la dissolution de la société, lorsque cette prescription n'a été interrompue par aucun acte de poursuite judiciaire, doit-il être entendu d'une manière tellement absolue qu'il faille nécessairement un acte de poursuite judiciaire pour interrompre le cours de la prescription, et qu'on ne doive tenir aucun compte, par exemple, soit d'un paiement fait à valoir sur la dette, soit de la reconnaissance de cette dette par l'associé liquidateur? 15 avril. — La prescription tirée des art. 637 et 638 du Code d'instruction criminelle peut-elle être opposée à l'action en dommages-intérêts formée contre un créancier et fondée non sur un fait isolé de stipulation d'avantages illégaux dans une faillite, mais sur une série de faits et manœuvres postérieures qui, bien que présentant un caractère de fraude, n'offrent pas cependant un caractère délictueux? 11 juin. — Par combien de temps se prescrit la contravention aux lois sur le timbre, commise dans la copie d'un exploit (*dans l'espèce, la page de petit papier contenait plus de* 35 *lignes*)? 3 janv. — La prescription de dix ans de l'art. 475 du Code Napoléon au profit du mineur contre le tuteur part-elle de la majorité du mineur ou de la découverte du dol et de la fraude? 25 déc. — A partir de quel moment court la prescription de l'action en garantie de lot sur valeurs laissées en commun par un premier partage? 10 juin. — *Quid* de celle contre une demande en pétition d'hérédité en matière d'indemnité d'émigrés? Du jour du décès du *de cujus* arrivé pendant l'émigration ou du jour de la promulgation de la loi de 1825? 26 nov. — La prescription de trente ans peut-elle être opposée à une reprise d'instance formée après trente ans d'interruption des procédures, alors que la péremption n'a pas été demandée? 8 mai. — Lorsqu'un appel a été déclaré périmé, l'effet de cet appel continue-t-il de subsister en tant qu'il a opéré suspension de la prescription contre le jugement de première instance? 28 mai. — Est-il susceptible de prescription l'arrêté préfectoral qui ordonne la destruction des travaux de sondage faits depuis le décret du 8 mars 1848, et contrairement à ce décret, à moins de mille mètres, d'une source d'eaux minérales? 30 août. — V. *Crime*, *Emigré*, *Enregistrement*, *Serment*.

Presse. Que doit-on entendre par les mots : *Matières politiques*, dans le sens des art. 3 et 5 du décret du 17 fév. 1852? 10 mai. — L'absence de signature à l'article de journal, qui doit être signé, constitue-t-elle un délit ou une contravention? Peut-elle être excusée par le motif de la bonne foi de l'auteur? 29 juin. — Affaire de diffamation par une publication à l'étranger, dans un journal, par le correspondant de ce journal résidant en France. 27 janv. — Les bulletins de candidats sont-ils soumis aux prescriptions des lois des 21 oct. 1814 et 27 juil. 1849? Spécialement, leur distribution doit-elle être autorisée par le préfet? 12, 18 janv., 1 fév., 26, 27, 29 mars (*bis*), 1, 4, 26 avril. — Circulaire du ministère de l'intérieur à ce sujet, 27 avril. — Renvoi de cassation devant la Cour impériale de Lyon, 9 juil. — Nouveau pourvoi devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, 8 août. — Histoire des Cours allemandes publiée à Hambourg. Arrestation du libraire Campe, 12 janv. — V. *Complicité*.

Preuve testimoniale. Le juge peut-il ne pas admettre le reproche *fondé* dont le témoin est l'objet de la part des parties intéressées? 11 janv. — La femme et ses héritiers peuvent-ils prouver, tant par titres que par témoins, que, dans la vente d'un immeuble de la femme faite par le mari, le prix de vente a été supérieur à la déclaration faite dans l'acte? 1 mai. — V. *Officier ministériel*.

Prises maritimes. Affaire d'un bâtiment sans nom désigné, n. 10, série jaune, 18 mars. — Affaire de *la Vron-Houwina*, 8 janv. — *La Marguerite-Zélonide*, 23 mars. — *L'Amista*, 30 mars.

Privilége. Les ouvriers et fournisseurs de matériaux pour constructions faisant partie du domaine de l'Etat ont-ils privilége pour le paiement de leurs salaires et fournitures par préférence aux créanciers particuliers de l'entrepreneur? 12 mars. — *Quid* pour les travaux faits pour le compte de la Ville de Paris? 7 sept. — Les marins ont-ils privilége pour leurs loyers et dans quelles limites? 21 oct. — Le bailleur a-t-il privilége sur les voitures de remise du loueur qui stationne dans sa maison? 10 avril. — *Quid* sur le mobilier dotal? 6 août. En cas de faillite du débiteur, le vendeur d'effets mobiliers conserve-t-il son privilège? 8 juill. — V. *Bail*, *Société anonyme*.

Privilége du Trésor public. Existe-t-il sur les biens des comptables en matières? 22 fév. — *Quid* pour le remboursement des frais de justice criminelle quand le condamné se trouve en état de faillite? (*spécialement les frais d'une demande d'extradition*), 27 avril, 18 sept. — Dans quelles conditions le privilége de la régie des contributions indirectes est-il primé par le privilége du propriétaire pour six mois de loyer et frais de conservation de sa créance? 13 déc.

Procédure à recommencer. L'huissier condamné, par un arrêt de cassation, aux frais de cette procédure, peut-il se pourvoir, par voie d'opposition devant la Cour contre la partie de l'arrêt de cassation qui prononce contre lui cette condamnation? 29 août.

Procès-verbaux de la Gendarmerie. Projet de loi pour les dispenser de l'affirmation, 30 mai. — Un jugement peut-il en prononcer la nullité, faute d'affirmation depuis la nouvelle loi? 26 nov.

Procès-verbaux des employés de la Garantie. V. *Contribution*.

Procès-verbaux des Gardes-Champêtres. Foi leur est-elle due jusqu'à inscription de faux? 13 mars, 26 nov.

Promesse de vente. Quand vaut-elle vente? 18 oct.

Propriété artistique et littéraire. Un journal quotidien peut-il, sans autorisation, reproduire des articles publiés dans un recueil périodique? (l'*Assemblée nationale* et la *Revue contemporaine*), 1 nov. — L'éditeur d'une œuvre de musique peut-il publier cette œuvre sous une dédicace autre que celle primitivement indiquée par le compositeur et avec des changements? Par exemple, en publiant pour quatre mains un morceau composé pour deux mains? 12 avril. — La cession des droits d'auteur stipulée en termes généraux comprend-elle la cession des billets d'auteur? 23 août. — En matière de collaboration d'une œuvre dramatique, la survivance d'un des collaborateurs prolonge-t-elle le droit afférent à l'auteur décédé? 18 juin. — Le droit profite-t-il aux représentants de cet auteur ou au collaborateur survivant? 18 juin. — Un compositeur étranger peut-il s'opposer à la représentation en France d'un de ses ouvrages déjà représentés à l'étranger? En d'autres termes, le décret du 28 mars 1852 s'applique-t-il au droit de représentation des œuvres dramatiques? 12, 16 oct., 2, 3, 14 déc. — Le Dictionnaire d'histoire de Bouillet. Question de réimpression illicite à Bruxelles, 7 mai. — La statue de marbre à l'état de mise au point est-elle une œuvre d'art? 30 déc. — Les Mémoires de Saint-Simon, 28 mars, 22, 28 mai, 4, 6 juin. — Demande en revendication de manuscrits autographes du feu roi Louis-Philippe, 21 août. — Convention littéraire avec le Grand-Duché de Luxembourg, 9 déc. — Les quadrilles dans les bals publics, 11 juin. — V. *Etranger*.

Propriété industrielle. L'auteur d'une sculpture industrielle que le juge du fait déclare dépourvue de tout caractère artistique a-t-il droit au privilége établi par l'art. 7 de la loi du 19 juillet 1793, s'il n'a ni déposé matériellement son œuvre ni déposé le dessin au secrétariat du Conseil des prud'hommes? 29 juil., 13 août. — Emploi abusif du nom ou de la marque d'un autre fabricant. Les serrures *Sterlin*, 5 janv. — Les carabines Minié, 26 janv., 14 fév.

Prusse. Statistique des exécutions à mort, 2 mars. — Procès au sujet d'une dépêche télégraphique envoyée par un banquier

de Cologne à un autre banquier de Francfort pour acheter des valeurs en bourse. Erreur d'après la dépêche, 26 avril.

Puissance paternelle. Est-il valable le traité par lequel deux époux ont stipulé un pacte à prix d'argent ayant pour objet l'entretien et l'éducation des enfants? 16 fév. — Le père peut-il se refuser à laisser doter ses enfants par leur aieul subrogé-tuteur? 8 août. — Les droits de la puissance paternelle sont-ils tellement absolus qu'il soit permis au père de famille d'interdire à l'aieule la visite de ses petits-enfants dans la pension où ils sont placés sans qu'on ait le droit de lui demander compte des motifs de son refus? 19 nov.

Q

Qualités. Sont-elles nulles lorsque le règlement en a été fait par un juge qui n'assistait pas à l'audience à laquelle l'arrêt a été rendu? 10 déc.

Question d'état. V. *Acte de naissance, Acte de l'état civil, Enfant, Enfant légitime, Enfant naturel, Etranger.*

Quotité disponible. L'enfant donataire en avancement d'hoirie peut-il, en renonçant à la succession, retenir sur sa donation outre la portion disponible, une part d'enfant comme précédemment donnée? 24 avril, 24 juil.

R

Rapport. Est-il dû pour la donation déguisée? 1 jan. — Le fils qui vient dans la succession de son aieul par représentation de son père dont il n'est héritier que sous bénéfice d'inventaire, doit-il rapporter à cette succession ce qui a été payé par l'aieul après le décès du représenté à la décharge de la succession bénéficiaire? 31 déc. — La constitution de dot, comme avancement d'hoirie, doit-elle être rapportée *fictivement* pour déterminer la part afférente à chaque co-héritier dans le partage? 12 mars.

Rapport à l'audience. V. *Appel au criminel.*

Récidive. Y a-t-il lieu de faire application à un individu de la peine édictée pour récidive de délit lorsque la seconde condamnation *prononcée pour crime*, se trouve réduite à une peine correctionnelle par suite de l'admission de circonstances atténuantes? 6 janv. — Le délit de rupture de ban peut-il donner lieu aux peines de la récidive lorsque la condamnation antérieure qui sert de base à cet état de récidive est prononcée par une décision autre que celle qui a appliqué la mise en surveillance? 15 nov. — V. *Boucher.*

Recrutement de l'armée. Arrêté ministériel relatif aux allocations accordées aux engagements et rengagements volontaires, 6 janv. — V. *Assurance militaire, Remplacement.*

Référé. V. *Appel.*

Régence. Texte et exposé des motifs du projet de sénatus-consulte, 21 juin. — Texte du sénatus-consulte, 22 juil.

Réglement de juges. Une partie est-elle recevable à se pourvoir en réglement de juges devant la chambre des requêtes de la Cour de cassation, lorsque assignée devant un Tribunal, elle a proposé un déclinatoire qui a été rejeté alors même qu'il aurait été statué au fond si elle a fait défaut? 28 mai. — Y a-t-il lieu à règlement de juges quand un Tribunal par suite des récusations et abstentions de ses membres, se trouve dans l'impossibilité de se constituer? 21 juin. — Le conflit négatif de juridiction peut-il donner lieu à règlement de juges? 15 nov.

Remplacement militaire. Le jeune soldat qui s'est fait remplacer pour le service militaire, peut-il être admis lui-même comme remplaçant avant l'expiration du temps de service de la classe à laquelle il appartient? 15 janv. — V. *Assurance militaire, Notaire.*

Renchérissement des loyers. V. *Loyers de Paris.*

Rente sur l'Etat. Projet de loi pour l'inscription d'une rente de 600,000 fr. au profit des filles de Louis-Philippe, 25 juin.— Observations de M. Mollot sur l'insaisissabilité des rentes sur l'Etat? 29 août. — V. *Changeur, Inventaire (bénéfice d').*

Rente viagère. V. *Vente.*

Requête civile. Qu'est-ce qui constitue le dol personnel? 2 avril.

Responsabilité. Le propriétaire qui emploie des ouvriers nomades (*dans l'espèce des moissonneurs*), est-il responsable de leur imprudence (*incendie*)? 19 déc. — Est-il responsable du dommage résultant de l'excitation à la débauche par son concierge d'une jeune fille habitant sa maison? 9 oct.—Le père est-il responsable du dommage causé par son fils mineur lorsque celui-ci a quitté la maison paternelle? 11 janv. — Le maître l'est-il de l'ouvrier employé pour un travail déterminé et à forfait? 28 sept. — V. *Entrepreneur. Nourrice.*

Responsabilité de l'Etat. V. *Poste (maître de).*

Retrait successoral. Peut-il être exercé en cas de déclaration d'absence et avant l'envoi en possession définitif par l'un des héritiers présomptifs de l'absent contre le cessionnaire d'un autre? 30 sept.

Rétroactivité. En matière criminelle le principe de la non rétroactivité s'applique-t-il aux formes de procéder et aux règles de compétence? 13 sept., 28 déc.

Revenants. Une aventure de revenants, 21 oct.

Revendication. Celui auquel des valeurs ont été soustraites par un abus de confiance (dans l'espèce des obligations de chemin de fer au porteur), est-il recevable à les revendiquer en vertu de l'art. 2279 du Code Nap. contre le créancier gagiste et de bonne foi de ces valeurs? 4 avril.

Roulage (police du). Quelle pénalité est applicable au fait par le conducteur d'une voiture publique d'admettre des voyageurs en excédant? 9 août.

S

Saisie-arrêt. Est-elle valable celle faite entre les mains du caissier des Caisses d'épargne ou de la Caisse des dépôts et consignations pour le paiement des sommes dues à un déposant? 7 mars. — Le créancier d'un mineur peut-il faire une saisie-arrêt entre les mains du tuteur sur les biens et effets appartenant au mineur? En d'autres termes, le tuteur peut-il être considéré comme un tiers par rapport au mineur dans le sens de l'art. 557 du Code de procédure? 7 mars. — La saisie-arrêt postérieure en date empêche-t-elle l'appropriation exclusive au profit du créancier qui a fait saisir antérieurement? — *Quid* si le créancier a obtenu un jugement de validité? 6 août. —Lorsque sur une saisie-arrêt formée en vertu d'un acte authentique le tiers saisi, assigné en déclaration affirmative, en a fait une avant le jugement de validité pour laquelle il déclare ne rien devoir à la partie saisie, le saisissant peut-il suivre sur sa demande en validité avant d'avoir fait statuer sur la contestation qu'il déclare vouloir élever contre la déclaration affirmative? 15 nov. — Lorsqu'un jugement a déclaré valables des saisies-arrêts et ordonné que les tiers saisis se dessaisiraient des sommes par eux dues entre les mains des saisissants, les créanciers saisissants sont-ils propriétaires exclusifs des deniers saisis? 16 avril. — Le tiers saisi qui, au préjudice d'une saisie-arrêt, a fait un paiement à son créancier ou au représentant de celui-ci, a-t-il pu, pour établir qu'il s'est valablement libéré, être admis à prouver, nonobstant l'article 1242 du Code Nap., qu'au moment où il a effectué ce même paiement, il n'était rien dû au saisissant et qu'il avait été désintéressé de la somme qui formait taxativement les causes de sa saisie? 6 juin. — *Quid* si la saisie avait été déclarée valable par un jugement passé en force de chose jugée? 6 juin. — V. *Contribution (distribution par), Office ministériel.*

Saisie-exécution. Par qui peuvent être opposés les moyens de nullité contre une procédure de saisie-exécution? Spécialement le propriétaire de meubles devenus immeubles par destination et saisis-exécutés sur son locataire, peut-il opposer, après la mise à fin de la vente, le moyen de nullité de la saisie-exécution desdits meubles immobilisés, écrit dans l'art. 592 du Code de procédure civile? Peut-il demander la nullité de la vente comme vente de la chose d'autrui? 3 juil. — Le mari qui a détourné des objets saisis sur lui à la requête de sa femme, peut-il invoquer l'exception de l'art. 380 du Code pénal? 30 déc.

Saisie-gagerie. Une saisie-gagerie commencée dans l'heure légale, peut-elle être valablement continuée, après cette heure et sans opposition du débiteur saisi? 20 déc.

Saisie immobilière. Lorsque l'adjudication a été prononcée, le saisi peut-il en demander la nullité lorsqu'il a fait annuler comme frauduleux le titre ayant servi de base à la poursuite en expropriation? 1 janv.

Saxe-Weimar. Rétablissement de la peine de mort, 12 mars.

Schwarzbourg-Rudolstadt. Rétablissement de la peine de mort et son mode d'exécution, 10 sept.

Séminaire (Petit). — V. *Contributions.*

Sénat. Peut-on donner lecture ou faire usage à l'audience d'un Tribunal d'un document emprunté aux délibérations du Sénat? 29 juin. — Sénatus-consulte interprétatif de l'art. 22 du sénatus-consulte du 12 décembre 1852, 4 mai. — Nominations, 11, 26 juin.—Constitution du bureau pour l'année 1857, 16 juin.

Séparation de biens. La femme mariée, après la séparation, reprend-elle la libre administration de ses biens? Peut-elle toucher ses reprises elle-même? 16 janv. — La femme séparée de biens est-elle tenue de produire, pour justifier sa propriété du mobilier saisi au domicile conjugal, l'état authentique antérieur au mariage, exigé en pareil cas, sous le régime de la séparation de dettes? 7 mai. — Question de l'effet rétroactif au jour de la demande du jugement de séparation de biens? 5 déc. — V. *Etranger.*

Séparation de corps. Lorsqu'une demande en séparation de corps est fondée sur des correspondances desquelles on prétend faire sortir la preuve de l'adultère, le Tribunal qui juge que cette preuve n'en résulte pas, peut-il néanmoins prononcer la séparation de corps sur le motif que ces lettres constituent une injure grave? 17 janv. — Est-elle susceptible d'appel l'ordonnance du président qui fixe pour résidence provisoire à la femme demanderesse en séparation de corps le domicile conjugal à l'exclusion du mari? — V. *Appel, Enquête, Etranger.*

Séparation des patrimoines. Cette demande est-elle valablement formée contre l'héritier, à l'exclusion des créanciers du défunt? 5 déc. — Entraîne-t-elle dérogation au principe de la division des dettes entre les cohéritiers, de telle sorte que les créanciers puissent poursuivre le paiement de la totalité de leur créance sur les biens compris dans le lot d'un des cohéritiers, quoique les biens ne fussent pas spécialement affectés, avant la mort de l'auteur commun, à la garantie de cette créance? 25 avril.

Serment. Peut-il être déféré par l'officier ou matelot à l'armateur, qui, à une demande en paiement de gages, a opposé la prescription d'un an, établie par le premier paragraphe de l'art. 433 du Code de commerce? 14 fév., 9 mars.—La délation du serment litisdécisoire est-elle obligatoire pour le juge? 7 août. — V. *Expertise.*

Serment décisoire. Est-il valable, s'il ne reproduit pas *textuellement* les termes du jugement qui l'a déféré? 11 oct.

Servitude. Qu'est-ce qui constitue la servitude *non altius tollendi*? 14 août. — V. *Enclave. Fortification.*

Session législative. Discours de l'Empereur? 4 mars.— Prorogation au 11 juin, 24 mai.

Société anonyme. Le directeur a-t-il droit pour ses appointements au privilége de l'article 549 du Code de commerce? 17 septembre.

Société civile. Le directeur spirituel d'une congrégation religieuse, considérée comme société civile, à défaut d'autorisation du gouvernement, peut-il être condamné à restituer des biens qu'il détiendrait au nom de cette congrégation, s'il n'est prouvé au préalable qu'il est membre de cette congrégation, et s'il n'est également jugé au préalable que la communauté est tenue à restitution à son égard? 23 juil.

Société commerciale. L'action sociale est-elle divisible? 2 fév.— Les créanciers de la société doivent-ils être désintéressés sur l'actif social avant le commanditaire? 29 janv. — L'union de créanciers peut-elle constituer une société commerciale? 25 mai. — La nullité de la société pour défaut de publication légale est-elle absolue? Les actionnaires, aussi bien que les tiers, peuvent-ils se prévaloir de cette nullité? 5 juin. — Questions analogues, 28 juin, 31 juil. — La demande d'actions non suivie de réponse lie-t-elle le souscripteur? 1 août. — Le gérant d'une société par actions peut-il, en délivrant des actions à un souscripteur, s'obliger à lui racheter ces actions, au pair, à sa première demande? 6 juin. — Est-elle valable la clause de l'acte de société, par laquelle les associés déclarent se soumettre, en cas de contestation, à la décision d'arbitres de leur choix, sans appel ni recours aucun? 3 juil.— Est-il valable, l'abandon d'immeubles à une société en paiement d'actions, lorsque le capital devait être formé en espèces? 20 nov. — Projet de loi sur les sociétés en commandite, observations, 30 mai. — Exposé des motifs, 1 juin. — Rapport de M. Langlois, 27 juin, — Observations sur l'application de l'art. 15 (*Horson*), 21 nov. — V. *Intérêt.*

Société des Immeubles Rivoli. Est-elle une société commerciale, et ses locations peuvent-elles être discutées devant le Tribunal de commerce? 30 sept.

Sociétés secrètes. Quatorze prévenus devant le Tribunal correctionnel de Paris, 12, 13 mars. — La commune révolutionnaire, douze prévenus, 23 avril.— La Militante, douze prévenus, 3 mai. — Sociétés secrètes à Paris, Lyon, Valence, Vienne, Mâcon et Givors, quarante-six prévenus, 21, 24 août.

Solidarité. Est-elle de droit au profit du notaire contre le vendeur et l'acquéreur qui ont figuré dans l'acte de vente passé devant lui? 8 mai. — Lorsque plusieurs personnes sont condamnées à l'amende et aux frais, l'arrêt doit-il, à peine de nullité, prononcer la solidarité tant à légard des amendes qu'à l'égard des frais? 26 sept. — V. *Legs.*

Somnambule. L'exercice de cette profession est-elle punissable? 6, 20 juin. — Prévention d'escroquerie, 1 nov.

Sous comptoir des chemins de fer.—V. *Actions industrielles. Souscriptions.* — V. *Inondations.*

Subrogation. Les paiements faits avec subrogation par un tiers à la femme créancière de son mari dont elle a été séparée de corps et de biens, ont-ils libéré le mari envers sa femme, bien que les paiements aient été effectués sans le concours du mari? 3 avril.

Substitution. La disposition testamentaire par laquelle un père lègue à son fils la portion disponible de ses biens avec substitution au profit des enfants nés ou à naître du fils, a-t-elle pour effet de faire préférer, sur cette portion de biens, le fils aux créanciers du père? 18 mars. — Y a-t-il substitution prohibée dans la dispposition par laquelle le testateur recommande à son légataire, dans le cas où il décéderait sans postérité légitime, de faire retourner aux héritiers naturels du testateur, tout ou partie de sa succession? 20 mars. — Question analogue? 10 juil. — *Quid* dans la disposition par laquelle le testateur a donné à sa femme tout ce qui lui appartiendra après son décès, et institué après le décès de celle-ci pour sa légataire universelle la fabrique d'une église? 7 mai. — Autre question de substitution prohibée, 14 août.

Succession. Les Tribunaux français sont-ils compétents pour statuer sur les difficultés qui s'élèvent au sujet de la succession d'un étranger ayant en France son principal établissement? 16 mars. — *Quid* de la succession de l'étranger décédé en France, mais non autorisé à y établir son domicile? 27 juil. — L'étranger qui prétend au titre d'héritier dans une succession ouverte en France, a-t-il le droit de se prévaloir quant au mode et à la nature des preuves à produire de cette qualité, de son statut personnel? (*Succession de la duchesse de Plaisance. V. ci-dessous*), 13 fév. — Des biens meubles laissés en France et dépendant de la succession d'un Espagnol, à laquelle sont appelés des Français et des Espagnols, doivent-ils être dévolus conformément à la loi espagnole ou à la loi française? (Interprétation des articles 3, 110 et 904 du Code Napoléon, 23 du Traité du 15 avril 1761, articles 59 du Code de procédure civile et 2 de la loi du 14 juil. 1819), 17 janv., 30 déc. — La dissimulation par l'héritier, lors du partage, d'objets sujets à rapport, peut-elle être assimilée au divertissement et au recel de l'article 792? Fait-elle encourir la déchéance à ses auteurs? 10 avril. — Demande en partage de la succession de la duchesse de Plaisance, formée par des héritiers américains, 23, 30 janv., 6 fév. — Affaire de la succession Michel. V. à la table des noms: *Michel* (héritiers). — Succession Hope (*Question de Droit international*), 19 avril, 2, 10 mai. — V. *Agent d'affaires. Prescription. Rapport.*

Suède. Loi sur les délits religieux, 6 janv. — Une prestation de serment devant les Tribunaux suédois, 15 janv. — La loi suédoise admet la recherche de la paternité, 7 mars. — Statistique criminelle à Stockholm, 7 mai. — Procès de la ville d'Alt-Stettin (Prusse) contre la couronne de Suède, pour fournitures à Gustave-Adolphe en 1658, 18 sept.

Suicide. Précédé de tentative d'assassinat sur une femme, rue Saint-André-des-Arts, 17 juil. — Du haut de l'Arc de Triomphe, 9 juil. — Rue du Bac, par la fenêtre, un négociant de province, 27 juin. — De deux amants, 8 mai. — Une femme sous une voiture, 14 mai. — Une autre aux bains Vigier, 6 juin. — A Paris, dans la Seine: Homme, 8, 9, 17, 23, 24 janv., 18 juin, 3 juil., 24 août, 28 oct., 12 déc. — Femme, 9 janv., 18, 19 juin. — Homme arrêté pour vol, qui se jette dans la Seine, 10 août. — Homme ivre, qui se jette dans la Seine, 12 juin, 3 juil. — Dans un violon, 24 janv., 12 mars, 15, 27 avril, 13 juil., 4 sept, — Au bois de Boulogne, 27 janv. — A la Villette, 20 déc. — A Toulouse: Mme S...., 31 déc. — Un employé du chemin de fer de l'Ouest accusé d'infidélités, 20 juin. — V. *Cadavre.*

Surenchère. Est-elle valable celle du dixième faite après la vente des immeubles compris dans l'abandon fait par le failli après concordat? 10 oct. — La vente d'une chose mobilière incorporelle (dans l'espèce un brevet de maître de poste), est-elle susceptible de surenchère? 24 juin. — Les dispositions de l'art. 717 du Code de procédure civile sont-elles un obstacle à l'action résolutoire du vendeur de biens saisis lorsque cette action est exercée après une adjudication suivie d'une surenchère régulière et avant la deuxième adjudication? 29 oct. — V. *Hypothèque.*

T

Table de la Gazette des Tribunaux pour 1855, 2 fév.

Tableau. Le vendeur d'un tableau, est-il garant de l'indication du nom de l'auteur auquel il l'attribue? 30 mars.

Taxe de pavage. Les riverains (*à Paris*) sont-ils tenus de contribuer à la dépense du pavage lors des travaux d'embellissement d'une rue existante? 3 août.

Télégraphie électrique. Marché conclu par dépêche télégraphique. Erreur dans la transmission de la dépêche. Responsabilité de l'expéditeur, 10, 24 juin.

Témoin. V. *Faux témoignage, Preuve testimoniale.*

Terres vaines et vagues. La présomption de propriété établie en faveur des communes par les lois des 28 août 1792 et 10 juin 1793 sur les terres vaines situées sur leur territoire, peut-elle être opposée par les communes à de simples particuliers? Vis-à-vis de ces derniers, suffit-il que la commune se soit mis en possession dans les trente ans de la promulgation de la loi e 6 juin, 30 déc. — Cette présomption peut-elle être opposée aux communes sur le territoire desquelles sont situées ces terres vaines et vagues? 20 nov. — Lorsqu'un partage de terres vaines et vagues a été effectué entre d'anciens vassaux et que ce partage a été précédé ou accompagné de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 6 décembre 1850, les décisions qui ont homologué ce partage peuvent-elles être attaquées par la voie de la tierce-opposition du chef des intéressés qui ont laissé expirer les délais fixés pour les contredits? Que faut-il entendre par le mot *intéressé* de la loi de 1850? 4 déc.

Testament. Est-il valable le testament mystique clos de tous côtés au moyen d'un fil qui traverse l'enveloppe du testament et le testament lui-même, et scellé, aux endroits traversés par le fil, par des cachets en cire sans empreinte? 3 avril, 16 mai. — La cause illicite vicie-t-elle le testament comme les contrats? 5 janv. — *Quid* de l'erreur de date? 7 août. — Lorsque le testateur ne peut achever de signer, le notaire peut-il y suppléer? 31 juill.—Le notaire ne peut-il faire figurer un de ses clercs comme témoin dans ses actes? *Quid* du jeune homme amateur non inscrit comme clerc à la chambre de discipline? Sa présence comme témoin annulle-t-elle le testament? 26 juin. — Est-il valable le codicille portant une date différente de celle du testament et réuni à celui ci par un fil et un cachet? 18 mars. — Le testament notarié est-il valable si plusieurs des témoins n'ont pas assisté au préambule du testament contenant la profession de foi religieuse du testateur? 16 avril. — Un testateur a-t-il pu, en léguant sa fortune à son neveu mineur (*émancipé*) confier, jusqu'à la majorité de celui-ci, l'administration des biens légués à des exécuteurs testamentaires autres que le père? Cette mesure de précaution ne porte-t-elle pas atteinte aux principes de la puissance paternelle et de l'émancipation? 28 mai. —Comment peut-on prouver que les renvois mis à la marge d'un testament authentique l'ont été après coup? 19 août. — Les héritiers sont-ils tenus de respecter la clause d'un testament déclarant qu'il existe un codicille, mais que ce codicille ne devra être ouvert qu'à la mort de telle personne? 18 avril. — V. *Legs.*

Théâtre. Le premier chef du chant à l'Opéra doit-il être considéré comme homme de service à gage ou comme premier sujet, 13 août. — Est-elle nulle comme potestative la clause du traité par laquelle le directeur s'est réservé le droit de congédier l'acteur même après son admission à la suite des débuts d'usage? 11, 29 juill. — En matière de représentation à bénéfice, que faut-il entendre par *frais du jour* à déduire de la recette? 29 nov.— Est-il encore en vigueur le décret impérial du 8 juin 1806 sur la censure théâtrale? *Quid* des lois des 30 juillet 1850 et 30 juillet 1851? 18, 26 avril. — Constitution d'un Tribunal arbitral dans le grand-duché de Bade pour juger les contestations théâtrales, 16 janv. — V. *Compétence.*

Timbre. V. *Prescription, Lettre de change.*

Timbre-poste. Usage de timbre ayant déjà servi, 27 fév., 12 décembre.

Tombeau de famille. Est-il soumis aux règles ordinaires du droit de propriété? Ainsi, par exemple, l'un des héritiers pourrait-il attaquer la disposition du testament de son auteur relative à la transmission d'un tombeau de famille comme renfermant un legs fait en excès de la quotité disponible et demander que le tombeau soit compris dans la masse partageable de la succession? 23 mars.

Traite des noirs. Affaire du navire l'*Ecureuil*, 8 août.

Transaction. Celle intervenue à l'occasion de l'exécution d'un arrêt ferme-t-elle aux parties la voie de la requête civile? 8 août.

Transcription. Extrait du commentaire de M. Troplong sur la loi sur la transcription, 9, 11 avril. — Rappel des dispositions de l'art. 8, 29 nov.

Travail dans les manufactures. Le patron qui fait travailler l'ouvrier sur sa demande, au-delà des heures fixées par la loi du 9 septembre 1848 est-il en contravention et punissable comme tel? 14 sept.

Travaux confortatifs. Lorsque le Tribunal de simple police condamne à l'amende le propriétaire d'une maison pour travaux confortatifs peut-il refuser d'ordonner la démolition complète de ces travaux? 30 août.

Travaux publics. V. *Compétence.*

Trésor. Législation danoise sur la découverte et la propriété du Trésor, 15 juin. — V. *Privilége du Trésor.*

Tribunal civil de la Seine. Statistique de ses travaux pour 1855, 9 fév. — Règlement pour l'appel des causes, 9 avril. — Roulement pour l'année judiciaire 1856-1857, 27 août. — Etat des affaires restant à juger au 1er septembre 1856, 2 sept.

Tribunal civil de Mostaganem. Sa composition, 26 sept.

Tribunal correctionnel. Le juge correctionnel est-il lié par les termes de la citation ou de la prévention qui lui défère un délit, de telle sorte qu'il ne puisse substituer au délit objet de la prévention un délit autre? 8 nov.

Tribunal de commerce. Est-il compétent pour juger les contestations qui surgissent entre les propriétaires de mines et des tiers à l'occasion de l'exploitation de ces mines? En d'autres termes, les propriétaires de mines sont-ils des commerçants? 11 janv. — *Quid* pour celles qui s'élèvent à l'occasion d'un nantissement? 14 août. — *Quid* pour connaître d'une demande en paiement de constructions faites par un entrepreneur pour le compte d'un autre entrepreneur? 2 fév. — *Quid* pour statuer sur une demande en paiement d'un solde de compte-courant et établi par suite de crédit ouvert à un non commerçant? 22 juin. — *Quid* pour statuer sur toutes les contestations qui intéressent une faillite? 1 nov. — *Quid* pour statuer entre commerçants sur des faits qui ont le caractère de quasi-délit? 11 janv.—*Quid* pour statuer sur les engagements pris par les commis de commerçants envers leurs patrons? 27 mars. — *Quid* spécialement des commis voyageurs? 9 octobre. — Le ministère d'un huissier est-il indispensable pour donner l'assignation à comparaître devant un Tribunal de commerce? 2 oct. — Est-il justiciable du Tribunal de commerce, le propriétaire qui se livre à des opérations de Bourse? 20 juin. — *Quid* de l'acquéreur d'un fonds de commerce? 3 juill.— Elections, 21 juin. — Audience d'installation, 13 juill.

Tribunal de simple police. Doit-il, à peine de nullité, constater que les témoins ont prêté le serment prescrit par l'art. 155 du Code d'instruction criminelle? 15 mars, 30 août, 6 sept. — Est-il compétent pour statuer sur une prévention de falsification de boissons? 19 avril. — *Quid* pour réprimer les contraventions aux arrêtés qui prescrivent la distance à observer pour l'exploitation des carrières le long des chemins publics? 20 sept. — Au cas où ce Tribunal est compétent pour connaître d'injures proférées, est-il nécessaire, pour que la plainte soit accueillie, qu'il ait été satisfait aux prescriptions des art. 5 et 6 de la loi du 25 mai 1819? 20 sept.

Tribunaux étrangers. Tribunal de police de Lambeth. Affaire du vol des actions du Palais de cristal de Sydenham, 14 oct.— Cour du banc de la Reine (Angleterre). Affaire Palmer, 7 mai. — Même affaire devant la Cour centrale criminelle, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23 mai. — Affaire analogue devant la Cour de Bolton, 10 juill. — Cour d'assises de Winchester. Accusation de piraterie, 20 déc. — Cour d'assises de Liverpool. Empoisonnement, 6 sept.—Cour centrale criminelle de Londres. Affaire Robson, vol d'actions, 15 oct., 1, 4 nov. — Assises de New-Haven (Etats-Unis). Les Wakemanites, 13 mai. — Première Cour de district de la Nouvelle-Orléans. Empoisonnement, 25 déc. — Cour d'assises d'York, empoisonnement par la strychnine, 17, 20, 22, 23 juill. — Tribunal de police de Cincinnati. La femme sauvage, 7 sept.—Cour suprême de New-York. Affaire des caissiers du chemin de fer du Nord, 30 oct., 3, 31 déc. — Un professeur d'anmaux savants, 11 déc.— Cour suprême du canton du Tessin. Affaire Degiorgi, 21 mai. — Section criminelle du Tribunal de l'hôtel-de-Ville de Stockholm, 14 oct. — Commission spéciale en Turquie pour l'affaire de la jeune fille massacrée à Varna, 17, 22, 24, 31 juill., 4, 7, 19 août, 10, 23 sept. — Arrêt de la Cour criminelle de Naples, dans un procès politique, 12 oct. — V. *Danemark.*

Tromperie sur la chose vendue Tissus de coton coupe-fil : Coutils de Flers, 12 août. — Vente de laines dans les départements du Midi : Tromperie dans le pesage de la part de l'acheteur, 1 janv. — Vente de blé corrompu : Le blé est-il substance alimentaire? 16 mai. — *Condamnations prononcées par le Tribunal correctionnel*, 4, 9, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 25, 26 janv., 2, 7 fév., 8, 27, 29 mars, 19, 20 avril, 6, 10, 30, 31 mai, 4, 5, 7, 22 juin, 13, 14, 15, 17, 23 août, 6, 7, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 26, 29 nov., 4, 5, 18, 19, 20, 21 déc. —*Condamnations prononcées par le Tribunal de simple police :* Contre des boulangers, 23 août. — V. *Lait falsifié.*

Trottoirs. V. *Arrêté municipal.*

Troubles. Au cours de M. Nisard, 10 fév., 8 mars. — Dans deux petites localités du canton de Thouars, 25 juil. — Affaire devant la Cour d'assises de la Pointe-à-Pitre des troubles au sujet de l'impôt des chemins vicinaux, vingt-cinq accusés, 28 sept. — A Moulins, au marché des fruits; jugement des prévenus, 9 nov.

Tutelle. Le tuteur peut-il recevoir seul et par anticipation le paiement d'une créance pupillaire non exigible? 1 janv. — L'art. 470 du Code Napoléon qui permet au juge d'imposer, s'il y a lieu, à tout tuteur autre que le père et la mère, l'obligation de fournir au subrogé-tuteur des états de situation de sa gestion, s'applique-t-il au cas où la femme, tutrice légale de son enfant mineur, a convolé à de secondes noces? 7 mai. — Le père est-il destituable de la tutelle lorsqu'il tente de faire changer ses enfants du culte qu'ils ont reçu à leur naissance? 16, 17 janv. — Lorsque la mère, avant de convoler en secondes noces, a perdu la tutelle légale, faute de s'y être fait maintenir par le conseil de famille, y a-t-il lieu à la tutelle des ascendants ou à la tutelle dative? 25 juin. — V. *Inventaire (bénéfice d'), Prescription, Saisie-arrêt.*

U

Usufruit. L'usufruitier peut-il changer le mode de culture de la propriété? 23 mars.

Usure. Peut-elle résulter du fait d'un propriétaire de café qui, à raison de consommations faites dans son établissement, s'est fait souscrire des billets à longue échéance, dans lesquels il a compris des intérêts illégaux? 25 juil. — La preuve de l'usure déguisée sous la forme de vente de marchandises peut-elle résulter de présomptions graves, précises et concordantes? 23 fév. — Le prêt fait à un négociant par un non négociant peut-il être réputé prêt commercial? 23 fév. — Sur quelle base faut-il calculer l'amende encourue par l'individu convaincu du délit d'habitude d'usure? 23 fév.

V

Vagabondage. L'individu marié dont la femme séparée de fait de lui a un domicile, peut-il être considéré comme étant sans domicile, et puni comme tel? 15 oct.

Vente. D'une femme par son mari, 2 janv. — Quand la vente est-elle parfaite? 24 oct. — Le vendeur est-il obligé de livrer la chose vendue si son débiteur est insolvable? 1 fév. — Entraîne-t-elle l'annulation de la vente? 30 oct. — Lorsque, dans un acte de vente, le prix a été converti en une rente viagère, le juge peut-il prononcer la rescision pour lésion de plus de sept douzièmes, par application de l'art. 1674 du Code Napoléon, en se fondant sur de simples éventualités? 1 janv.

Vente de tableaux. Question de responsabilité du vendeur pour le nom du maître, 6 juil. — V. *Inventaire (bénéfice d'), Nue-propriété.*

Vente des fruits. Affaire de contravention aux ordonnances de police sur la vente des fruits : Exposition et vente de denrées dans un magasin particulier, 24 juil., 7 août.

Vente à réméré. Le vendeur est-il obligé, pour rentrer dans sa propriété, de faire à l'acquéreur des offres réelles avant l'expiration du délai fixé pour le rachat? ou suffit-il d'une simple notification? 6 fév.

Vente immobilière. L'exercice de l'action résolutoire pour défaut de paiement est-il incompatible avec la qualité de nouvel acquéreur que le vendeur primitif s'est attribuée en reprenant l'immeuble des mains de son acquéreur à titre de revente? 31 juil. — En cette matière, la stipulation de non garantie de la solidité des constructions s'applique-t-elle au défaut de solidité dont les causes auraient été inconnues du vendeur? 28 mars. — Lorsqu'un vendeur assigné à raison du peu de solidité ou de l'écroulement d'une construction qui faisait partie de la propriété immobilière vendue, en résolution de la vente par lui faite, a pris, dans l'instance engagée à ce sujet, des conclusions en garantie contre son propre vendeur, ces conclusions constituent-elles de sa part une demande en restitution de partie du prix impliquant consentement de garder la chose, et le rendent-elles irrecevable à demander ultérieurement la résolution de la vente qui lui avait été faite à lui-même? 23 janv. — Lorsque l'usufruit d'un immeuble a été vendu en même temps que la nue-propriété, le privilége de vendeur subsiste-t-il au profit de l'héritier de l'usufruitier après que l'usufruit a pris fin par le décès de ce dernier? 17 avril. — Le domaine de Ferney: Question d'indemnité pour amélioration faite au fonds, 23 avril. — V. *Nue-propriété.*

Vétérinaire. Cette qualité appartient-elle exclusivement à ceux qui ont obtenu un diplôme? 28 mars.

Vice-rédhibitoire. Lorsqu'une demande en nullité de vente pour vice-rédhibitoire a été formée dans les délais, le vendeur est-il fondé à appeler en garantie son propre vendeur? 29 juil.

Vidange. Question de la division des matières solides et des matières liquides, 7 nov.

Viol. Un zouave, 18 avril. — Est-elle régulière cette question posée au jury : L'accusé avait-il autorité sur sa victime en sa qualité de père nourricier? 12 déc.

Voirie. L'abaissement du niveau de la voie publique, et, par suite, du sol des lieux loués, donne-t-il action au locataire contre le propriétaire? 9 sept.

Voiture. La réception par un voiturier d'un colis que lui remet un voiturier précédent équivaut-elle à la reconnaissance de sa part non-seulement du bon état extérieur du colis, mais encore du bon état intérieur de la marchandise? 13 mars. — Question analogue, 13 août.

Voiture d'agriculture. Que doit-on entendre par ces mots? Celles servant au transport des marchandises sont-elles affranchies de l'obligation de la plaque et de l'éclairage? 6 mai.

Vol. Le constitue-t-elle la remise volontaire, *mais par erreur*, d'une somme d'argent que le prévenu aurait frauduleusement retenue? 1 fév., 24 mai. — De 72,000 fr. au préjudice de la maison Lizé, d'Elbeuf, 23 juil.— De 20,000 fr. par un clerc d'huissier, 17, 25 avril. — Autre de 20,000 fr. par le caissier d'un huissier, 24 mai. — De 172,000 fr. en billets à la banque de France, 11, 13 janv. — De 4,000 fr. à un secrétaire d'ambassade logé à l'hôtel du Louvre, 9 mars. — Prétendu vol de 30,000 fr. au préjudice d'un commissionnaire en grains, 30 sept. — De cadeaux d'étrennes dans une voiture, 1 janv. — De couverts d'argent, 21 déc. — D'objets mobiliers à l'Hôtel des Ventes de la rue Drouot, 24 fév. — D'une somme d'argent par un ouvrier ébéniste à madame X..., passage Verdeau, 27 fév. — D'habits confectionnés d'une valeur de 6,000 fr., 4 sept. — Association de voleurs, à Paris, à l'aide de fausses clés, 18 janv. — Vol *à la consultation*, chez des médecins, 4 mai. — Vols à la promenade du bœuf gras, 8 fév. — Chez M. X..., changeur, rue Bergère, 12 oct. — De bagages à un voyageur, au chemin de fer de l'Est, 28 oct. — D'un cheval et d'une voiture, 8 fév. — De plomb, 21 nov. — De vêtements, 20 juin. — De chaussures, 11 nov. — D'une montre, 14 oct. — De porte-monnaies à une cérémonie nuptiale, 13 nov. — D'un sac de 1,000 fr. dans un cabriolet, 16 nov. — Vols nombreux par une jeune femme connue dans les bals publics, 16 nov. — Tentative de vol chez une dame habitante du faubourg Poissonnière, 15 nov. — Vol chez M. C..., propriétaire, rue du Faubourg-Poissonnière, 11 déc. — A une factrice à la halle au poisson, 3 déc. — Chez un fruitier de la rue Popincourt, 10, 12 sept. — Rue du Cherche-Midi, n° 86, 22 oct. — A la Bourse, d'une bourse contenant 1,000 fr., 27 nov. — Chez un marchand de papier du boulevard Saint-Denis, 22 oct. — A une pauvre vieille, rue

Guisarde; 30 déc. — Dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, 20 mars. — Dans l'église Saint-Roch, 17 avril. — Au couvent des Carmes, 24 déc. — Au Jardin-des-Plantes, 3 oct. — Quai aux Fleurs, n° 13, à une brodeuse, 30 déc. — Rue Fontaine-Molère, n° 39, 30 mars. — Vol d'un portefeuille contenant 16,500 fr. à un garçon de chantier, 24 déc. — Vols de bijoux. Les danseuses espagnoles de la Porte-Saint-Martin, 30 nov. — De pain par des enfants, 12 déc. — De 140,000 fr., dans le département de l'Ain, sur la grand'route, 15, 24 sept. — A Lyon, place des Terreaux, 22 avril. — A Lyon, au bureau des nourrices, 28 oct. — A Moulins, rue Corroierie, 9 juil. — Vols nombreux dans l'arrondissement de Vervins, 22 oct. — Un fontainier du quartier de la Bourse accusé de nombreux vols, 23 nov. — Vol d'un grand nombre de titres au chemin de fer du Nord par des caissiers, 10, 14, 15, 17 sept., 15, 16, 18, 23, 24 oct., 11, 26 nov., 30 déc. Sentence de la Cour suprême de New-York sur l'action civile, 31 déc. — Au presbytère d'Ecajeul, 13 nov. — D'un tableau de Murillo (*l'Assomption*), dans l'église de Mendiguren, province d'Alava (Espagne), 16 mai. — A Madrid, 2 avril. — V. *Tribunaux Etrangers*.

Deuxième Partie.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

A

A..., séparation de corps, 2 sept.

A.. (Ve), 12, 18 déc.

Abbadie, 10 fév., 8, 9 mars. — Abd-el-Kader, 22 août, 15 nov. — Ablon, 8 juin.

Accarias, 28 nov.

Adam, 13 mai, 9 oct., 18 déc. — Addancourt, 24 mai. — Addes, 28 mars. — Adelburg (d'), 8 juin. — Adéodat, Lefebvre et Ce, 17 oct. — Adolphe (De), 16 janv. — Adriani, 30 déc.

Alforty (Ve), 18 mars.

Agaës, 6 août. — Agogué, 24 avril.

Aigle (compagnie), 18 déc. — *Aigle* (journal), 27 juil., 3, 10 août. — Aiguy (d'), 3 juin. — Aimée (fille), 16 nov. — Aimela (fille), 17 sept. — Aladane, 26 juil. — Alagnoux, 17 juil. — Albert, 4 janv. — Albespeyre, 21 mars. — Albouy (Ve), 29 juil. — Alcain, D'Otrès et Ce, 16 sept. — Alciat. V. *Michel* (*héritiers*). — Alcock, 24 juil. — Alexandre, 10, 23 janv., 21 fév., 27 sept. — Alfred, 22 mai. — Alix, 8, 9 mars, 28, 30 nov. — Alkins, 5 juin. — Allain-Dupré, 28 fév. — Allain-Dupré (De), 25 déc. — Allard, 25 oct. — Allès, 30 juil. — Allemoz, 7 fév. — Allene-Letellier, 1 mars. — Allimand (fille), 8 oct. — Allix, 10 fév. — Allolan, 21 oct. — Alloyau, 3 oct. — *Almanach Bottin*, 17 juin. — Almel, 16 fév. — Alrykenwaerk, 17 oct. — Altaroche, 17 avril. — *Altkirch* (commune), 21 août. — Alvezard, 9 nov.

Amable, 27 avril. — Amagat, 3 janv. — Amanda (Dlle), 19 janv. — Amat, 10 fév. — Ambroise, 28 août. — Amoche, 5 janv. — Amourette, 7 mai. — Amyot, 22 juil.

Ancel, 1 août. — Ancet-Fiquet, 23 août. — Ancet, 13 nov. — Anctin, 15 avril. — Anders, 10 mai. — Andrac, 14 mars. — Andrau (Dlle), 9 juil. — André, 2 fév., 7 mai. — André-Renouard (d'), 16 déc. — Andreux, 18 juil. — Andron, 26 sept. — Anfreville (De d'), 16 avril. — Aufry (De), 23 mars. — Angeneau, 29 juin. — Angenot (fille), 24 mai. — Anger de Kernisan, 26 sept. — Angoibet (fille), 3 août. — Angot, 19 fév., 9 juil. — Anjouvin et autres, 29 juin. — Anotin, 8 juin. — Anquetin, 29 août, 23, 25 nov., 19 déc. — Anseau (fille), 21 oct. — Anthèses (d'), 28 août. — Antoine de Taillas (Dlle d'), 17 juil.

Appel (journal), 1 fév. — Appert, 11 oct.

Aquarone, 24 avril.

Aragon, 8 janv., 10 juin. — Arbey, 1 janv. — Archer, 28 juin. — Ardant, 14 juin. — Ardoin, 14 mars, 9 mai. — Arlincourt (héritiers d'), 27 janv., 12 mars. — Arloin, 27 sept. — Armagnac, 9 oct. — Armand, 1 janv., 28 mars. — Armand et Ce, 22 fév. — Armengaud, 3 juin, 23 déc. — Arnal, 23 déc. — Arnaud ou Arnault, 8 janv., 28 mai, 20 août, 11 oct. — *Arnave* (commune), 8 avril. — Arné (Ve), 3 avril. — Arnoul ou Arnoult ou Arnoux, 20, 24 janv., 12 fév., 22 oct. — Arnould (Fe), 11 mars. — Arnould (fille), 11 avril. — Arondel, 1 août. — Arrat, 11 avril. — Arrighi, 30 déc. — Arrue (Dlle de), 14 oct. — Arthur, 3 juil. — Arthur (John), 31 août.

Asselin (fille), 7 fév. — *Assemblée nationale* (journal), 8 fév., 1 nov. — Assier et Ce, 24 déc. — Assolant, 12 fév., 23 déc. — *Assurances générales* (compagnie), 13 juil. — *Assurance contre les faillites* (compagnie), 31 déc. — Astier et Ce, 25 déc. — Astruc, 4 avril.

Athalie (navire), 6 nov.

Auber, 2 fév., 2 mars, 8 juil. — Aubert et Gérard, 12 janv. — Aubert-Roche, 7 déc. — Aubertot, 10 déc. — Aubin, 8 avril, 28 sept. — Aublanc, 18 déc. — Aubry, 6 déc. — Aubugeois, 25 oct. — Aucher, 4 mars. — Aucler, 28 fév. — Audibert, 20 avril, 16, 20 mai. — Audin, 3 sept. — Audiot, 18 avril. — Audouard, 26 sept. — Audouin (Ve), 25, 27 déc. — Auffret, 11 janv. — Augeneau, 4 déc. — Auger, 7, 22 fév., 22 juin. — Auguste (mère), 13 janv. — Aumage, 31 juil. — Aumont, 1 fév., 15 juin. — Authelande (d'), 10 avril. — Auty, 6 nov. — Auvert (Fe), 14 mars. — Auzolle, 15 janv., 20 mai. — Auzouy, 23 déc. — Aveline (Dlle), 28 mars. — Avenel (d'), 16 janv. — Avenelle, 27 mai. *Avenir* (société), 1 fév. — *Avenir* (journal), 22 fév. — Avezou, 21 fév. — Aviac, 12 août. — Avond, 3 sept.

Aymard, 23 janv., 26 avril, 13 nov.

Azard, 20 sept. — Azoulay, 5 oct.

B

B..., 9 fév., 11, 20 avril, 17, 29 août, 5, 27 sept., 9, 25 déc. — B... (d'Auteuil), 20 juin — B... (Sarde), 30 juil. — B... de F..., 9 avril. — B... (Alexandrine), 30 avril. — B... (De), 25 juil. — B... (Jean), 23 oct. B... (fontainier), 23 nov. — B... (statuaire), 28 déc.

Babin-Boret, 24 mai. — Bacheler, 20 janv. — Bachelet (De), 25 déc. — Bachelot et Ce, 17 août. — Bachtler, 22 janv. — Baclard (fille), 1 juil., 6 nov. — Bacon de Gourdet, 17 oct. — Baconnet, 11 janv., 4 juil. — Badin, 30 janv., 3 juil. — Badouin, 24 juin. — Badoureau, 15 mars. — Baffet, 3 mai. — Bafoil, 14 juin. — Bagier, 13 mai. — Baille de Beauregard, 3 juin. — Baillergeau, 23 fév. — Bailles, 9 mai. — Baillot, 30 juil. — Bailly, 25 juil. — Bailly (Ve), 3 oct. — Baissade, 24 juin. — Baisse, 3 août. — Baleygnier (De), 25 sept. — Ballanti, 22 fév. — Ballard, 31 juil. — Balleau, 20 mars, 12 avril, 24 mai. Balleidier, 20 mai. — Ballereau, 6 fév. — Ballud, 2 janv. — Baloche, 12 nov. — Ballet, 27 mai. — *Banque de France*, 3 août. — *Banque de la Guadeloupe*, 29 janv. — Banville (de), 6 mars, 31 août. — Barafort, 4 mars. — Barande, 24 janv., 6 août. — Baroquin, 31 août. — Barastin, 26 fév. — Barba (Gust.), 28 mars, 22 mai, 4, 6 juin. — Barbalano, 20 déc. — Barban, 26 fév. — Barbansois, 5 fév. — Barbare, 2 janv. — Barbat, 6 sept. — Barbat-Duclosel, 4 déc. — Barberette, 25 oct. — Barber, 15 nov. — Barberen, 15 janv. — Barbey, 21 nov. — Barbichon, 6 sept. — Barbier, 9, 18 janv., 18 avril, 24 mai, 20 août, 29 nov., 30 déc. — Barbot, 13 fév., 14, 30 mars, 19 juin. — Barbou, 15 janv., 23 sept., 9 nov. — Bardey, 16 fév. — Bardon, 26 fév. — Bardonnaut, 21 mars. — Bardout, 15 janv. — Bardoy, 20 janv. — Bardy-Delisle, 25 oct. — Bareau, 10 juin. — Baridon, 16 fév. — Baril, 15 mars. — Barisel, 8 juin. — Barnaud, 30 avril. — Baroche, 9 janv. — Baroilhet, 7 fév. — Baron, 3 juin, 27 sept. — Barra, 16 mai. — Barrabé, 3 avril. — Barrault, 13 mars, 21 mai. — Barre, 21 déc. — Barré, 17 janv. — Barreau, 13 juil. — Barrère, 29 oct. — Barrère-Cas, 3 sept. — Barret, 27 août. — Barreto (Ve), 20 déc. — Barrier, 2 juil., 16 nov. — Barry, 12 déc. — Barthélemy, 6 juin, 15 août, 14 oct. — Barthomeuf (Ve), 13 nov. — Bascarella, 2 déc. — Baschet, 21 mars. — Bassin, 8 janv. — Basta, 28 déc. — Bastide, 1 mars, 3 juin. — Bastin, 4 avril. — *Bateaux à vapeur du Rhône*, 6 août. — Baton, 20 déc. — Batonnet, 19, 28 déc. — Batsale, 4 mai. — Battaglini, 2 août. — Battar, 2 fév. — Battut, 23 oct. — Baucheton, 27 juin. — Baudin, 22 août. — Baudin-Anheim, 8 oct. — Baudinot (fille), 8 mai. — Baudon, 20, 25 janv. — Baudot, 26 fév. — Baudouard (Ve), 18 sept. — Baudrier, 1 juil. — Baudry, 12 mars. — Baudu, 6 juin, 17 oct. — Baum, 6 juil. — Baumann, 19 mars, 16, 20 avril. — Bayard, 9 oct. — Bayavoine, 6 mai. — Bayle, 4 sept., 19 nov. — Bayon, 14 août. — Bayssac, 12 sept., 3 oct. — Baysse, 4 juil. — Bazelaire, 6 août. — Baziliat, 3 août. — Bazillac, 8 janv. — Bazin, 9 déc.

Beau.... (B. de), 5, 6, 9 sept. — Beaubert, 27 janv. — Beauchamp (Ve), 30 août. — Beaucousin, 23 fév., 25 avril. — Beaudouin, 5 janv. — Beaudry (De), 24 oct. — Beaufort (Ade), 7 déc. — Beaulieu, 29 oct. — Beaumont, 6 déc. — Beaurepaire (de), 11, 17 juin. — *Beauvais* (ville), 4 mars. — Becat (De), 2 juil. — Beché, 17 janv. — Bedeaux, 2 janv. — Bedeilhac, 8 avril. — Bedier (Fe), 16 nov. — Beer, 27 nov., 10 déc. — Begis, 18 sept. — Begouen, 31 juil. — Beguery, 27 mai. — Béguin de Porcheresse, 3 déc. — Béguinet, 11 déc. — Béguinot, 7 mai. — Belbeuf (marquis de), 19 mars. — Belhomme, 17 avril, 6 déc. — Bélia (Zoé), 14 déc. — Beliard, 22 fév. — *Beliet* (commune), 6 juin. — Belin, 15 juil. — Belin-Pilaud, 1 mars. — Belivet, 20 déc. — Bellanger, 31 juil. — Belle (De), 26 août. — Bellefroid, 19 janv. — Bellegarde, 23 fév. — Belleguarrigue, 11 oct. — Bellelle, 27 nov. — Bellet, 11 avril, 20 mai. — Belley d'Avaire, 6 mars. — Bellident, 16 avril. — Bellier, 20 janv. — Bellier de la Chavignerie, 22 fév. — Bellœil, 4 déc. — Bellonayre (de), 10 fév. — Bellot, 8 janv. — Belluot, 15 fév. — Belmont, 29 juin. — *Belviane* (commune), 13 juin. — Ben-Aïad, 13, 20 janv. — Bénard, 9 fév., 24 juil., 2 nov. — Bénard (magistrat), 16 déc. — Bénard (fille), 5 fév. — Benedetti, 8 mai, 30 déc. — Beneich, 3 sept. — Benelli, 8 août. — Ben-Haïm, 13 mars. — Benier, 22 fév. — Benière, 6 déc. — Benoist ou Benoît, 17 janv., 8, 29 mars. — Benoît (fille), 2 août. — Benoît-Champy, 31 déc. — Benoist d'Estiveaud, 15 juil. — Benon (fille), 11 oct. — Bense (Ve), 28 juin, 18 juil. — Béra, 25 oct. — Berard, 11 janv., 3 avril, 29, 30 juil. — Beraud, 14 août. — Beraudière (de la), 6 mai. — Berbesson, 7 sept. — Berenguier, 27 mai. — Beretta (Dlle), 5 janv. — Bergeon, 22 mai. — Berger, 11, 25 janv. — Berger (Ve), 16 janv., 17 août. — Bergeret (De), 26 oct. — Berghes (de), 6 août, 18 déc. — Berland, 28 fév. — Berlie, 27 fév. — Bernard, 31 janv., 19 mars, 11 juin, 10 juil., 11 nov. — Bernède, 14 juin. — Bernet, 12 nov. — Bernier, 18 janv., 3 oct. — Bernigaud de Cercy, 13 juin. — Bernoud, 10 janv. Berot, 24 août. — Berriat-Saint-Prix. 10 oct. — Berry, 19 juin, 19 août. — Bertet, 19 déc. — Bertes, 2 avril. — Berthel, 9 mai. — Berthélemy, 9 mai. — Berthelin, 25 janv. — Berthelot (Fe), 7 déc. — Berthet, 3 sept. — Berthier, 16 mars, 14 sept. — Berthomier, 1, 29 août. — Bertin, 19 janv. — Bertin-Julien, 3 août. — Bertrand, 21 mars, 24 déc. — Bertrand (Fe), 5 déc. — Besançon, 15 mai. — Besnard, 17 janv. — Bessas-Lamégie, 10 mai, 15 août, 21 nov. — Besselièvre (de), 14 nov., 19, 27 déc. — Besset, 8 janv. — Besseteaux, 28 mars. — Besson, 13, 20, 26 avril, 20 juin, 22, 30 juil., 8, 30 août, 26 sept. — Besson (Fe), 27 avril. — Bessou, 30 mai. — Bettinger (De), 24 juil. — Beurdeley, 5 janv. — Beyer, 13 sept. — Beyle, 28 juin. — Beysson, 27 nov. — Beziade, 21 sept. — Bezout, 28 mars.

Biagi, 4 juil. — Bidard (Fe), 5 mars. — Bidore, 25 juil. — Bienaimé, 17 juin, 31 août. — Biermaki, 14 mars, 10 déc. — Biétry, 29 juin. — Bigot, 8 avril, 17 oct. — Bigot-Dumaine, 21 juin. — Biguey, 3 déc. — Bichen, 3 août. — Bilard, 21 oct. — Billard, 23 janv. — Billault (De), 29 janv. — Billecart, 29 août. — Billet, 1 oct. — Billette, 23 avril. — Billiet, 10 avril. — Billion, 16 fév., 24 mai, 16 juin, 24 juil. — Binard, 7 oct., 13 déc. — Binard (De), 18 sept. — Bing, 11 oct. — Bionnier, 31 mai. — Birmann, 21 août. — Birnbaum (fille), 31 août. — Bisson, 18 juil. — Bisson (De), 31 juil. — Biston, 17 juil. — Bittès (fille), 27 juil.

Boileau, 16 janv.

Blache, 22 juin. — Bladé, 14 mars. — Blaise, 24, 25 sept. — Blaise et Pernel, 14 oct. — Blanc (Ve), 8 oct. — Blancard, 14 août. — Blancharp, 30 août, 4 oct. — Blanche, 5 oct. — Blanchet, 16 mars, 28 juin, 2, 3 déc. — Blancheton (Ve), 17 avril. — Blavoyer, 9 janv. — Blavy, 9 mai. — Blesson, 10 janv. — Blin, 4 déc. — Blindeau, 23 sept. — Bloc, 26 janv. — Bloch, 23 août, 25 oct. — Bloem, 3 oct. — Blondeau, 15 janv., 31 juil., 25 oct. — Blondel, 12 janv., 12 mars, 16 oct. — Blondel (Fe), 25 avril. — Blondont, 3 mai. — Blottais (de la), 19 juin.

Bobineau (Ve), 10 sept. — Bobot, 4 avril. — Bock et Ce, 14 nov. — Bocurot, 19 août. — Bodenbrumer (Fe), 12 sept. — Bodet, 12, 14 oct. — Bodin, 19 juin, 23 sept., 24 oct. — Boëmi, 20 déc. — Bœsé, 13 sept. — Boesenn, 20 août. — Bœuf, 22 oct. — Boger, 4 nov. — Bohan, 14 nov. — Boheim, 15 janv. — Bois (Fe), 15 juin. — Boisgaultier frères, 10 juin. — Boisgelin (de), 20 juin. — Boismain (Dlle), 18 juil. — Boisset (De), 7 mars. — Boissin d'Assiou (De), 18 juil. — Boisson, 30 août. — Boissy, 12 déc. — Boistard, 23 déc. — Boldin, 24 oct. — Bole, 29 janv. — Bonafous, 21 oct. — Bonamy, 8 janv. — Bonans, 15 mai, 6 juil. — Bonhomme, 22 janv., 15 mars, 17 déc. — Bonifet (Ve), 15 mars. — Bonissent, 25 mars. — Bonkonski, 9 nov. — Bonnand, 11 sept. — Bonnard, 25 avril, 6 sept., 15, 16 nov. — Bonnaud, 4 nov. — Bonnefoy, 17 oct. — Bonnefoy (De), 20 déc. — Bonnefons, 11 mars. — Bonnemaison et veuve, 26 oct. — Bonnet, 18 sept., 10 oct., 17 déc. — Bonneville, 12, 25 juil. Bonnie, 26 sept. — Bonnin, 19 janv. — Bonsfield, 6, 7 fév., 11 mars, 2, 4 avril. — Bonte-Barbe, 3 juil. — Bopp, 26 oct. Boquet, 81 août. — Borain (fille), 29 nov. — Bord, 16 oct. — Bordage, 25 avril. — Bordes, 6 juin. — Bordier, 1 mars, 4 avril. — Bordier (Fe), 6 nov. — Boreau (Ve), 28 nov. — Borel, 30 août, 3 déc. — Bories, 23 mars. — Bornes, 2, 26 sept. — Bornibus, 13 nov. — Bornier, 1 juil. — Borstel, 3 juil. — Bosc, 12 juil., 11 oct. — Boscheron-Desportes, 25 oct. — Bosquet, 12 fév., 20 mars, 29 août. — Bossard, 7, 11 juin. — Bosses, 21 oct. — Bossu, 3 déc. — Bossy, 12 août. — Botreau-Roussel-Bonneterre, 1 juil. — Bottieau, 12 nov. — Boucaud, 7 mai. — Bouehardon (Fe), 10 sept. — Bouché, 3 juin. — Boucher, 13 nov. — Boucher (héritiers), 3 avril. — Boucher (fille), 4 janv., 7 fév. — Bouchez, 1 juin. — Bouctot, 18 avril. — Boudard, 10 mai. — Boudet, 27 fév., 12, 15 nov. — Boudet (fille), 12 sept., 3 oct. — Boudier, 9 fév. — Boudin, 27 mars. — Boudinot, 27 août. — Boudly, 7 oct. — Bouessel de Lecousselle, 9 fév. — Bouezo (Dlle), 17 janv. — Bougirol, 5 déc. — Bouillant, 13 mars. — Bouillard, 15 mars. — Bouilly, 16 nov. — Boulanger, 18 juin, 19 juil. 12 sept, 3 oct. — Boulard, 4 déc. — Boulard (Ve), 8 oct. — Boulé, 28 juin. — Boulary, 13 nov. — Boullanger, 9, 17 fév. — Boulley, 1 janv. — Boulnois, 8 janv., 17, 19, 24 fév., 2, 4 mars, 29 juin. — Boulot, 25 juin. — Bouquet, 17, 24 janv., 20 août. — Bouquet-Combe, 10 juin. — Bouquetot, 24 août. — Bourdeillette, 10 fév. — Bourdens-Lasalle, 4 mars. — Bourdet (Ve), 17 juil. — Bourdin, 29, 30 mai. — Bourdin (fille), 13 août. — Bourdon, 22 août, 5, 10 déc. — Bourdon (De), 19 avril. — Bourdon (héritiers), 24 oct. — Bourgeois, 29 fév., 13, 24 mai, 2, 20 août. — Bourgnon de Layre, 23 déc. — Bourgoin, 17 janv. — Bourguin, 4 mars. — Bourienne (fille), 30 août. — Bourlier, 24 juin. — Bouroude (Ve), 28 déc. — Bourqueney, 2 avril. — Bourreau, 10 janv. — Bourrec, 6 juin. — Bourryer, 28 sept. — Boursier, 30 déc. — Boursonna, 8 fév. — Bousingue, 10 avril. — Boussette, 5 oct. — Boussuge, 22, 23 avril. — Boutavant, 16 juil. — Boutet, 28 mars. — Bouthemarp, 18 janv. — Bouthier, 28 mars. — Boutigny, 15 juin, 20 juil. — Boutillier, 24 oct. — Boutin, 1 nov. — Boutru, 17 août. — Bouvard, 4 nov. — Bouvet, 5 mars, 8 juil., 6 sept. — Bouvier, 24, 29 juil., 6 août, 24 déc. — Bouyeran, 31 oct. — Bowes, 23 janv. — Boyer, 21 fév., 12 sept.

Brache, 3 mai. — Bralley, 24 oct. — Brancovano, 14 nov. Brand, 19 août. — Brandin, 24 déc. — Brandon, 18 juil. — Brard, 11 juin. — Brasneuf, 3 sept. — Brasseux, 3 sept. — Brault, 14 mai. — Braun, 3 oct. — Brayet, 4 juil. — Bréard, 1 août. — Bréger (fille), 24, 25 sept. — Breges (de), 14 août. — Brémond, 1 nov. — Bremontier (De), 24 mai. — Brené, 3 déc. — Brésil, 16 fév., 24 mai, 24 juil. — Bressard (fille), 6 août. — Bresse, 8 avril. — Bresse (de), 28 juin. — Bressolles, 3 juin. Bresson, 28 sept., 5 déc. — Bret, 22 juil. — Bret frères, 30 janv. — Bret et Ce, 9 mai. — Bretault, 10 oct. — Breuil (Fe), 11 sept. — Breuillard, 21 oct. — Brevet, 3 oct. — Breville, 24 juin. — Brewer, 23 fév., 11 mai. — Briard (De), 24 oct. — Briavoine, 14 nov., 19, 27 déc. — Bricard, 5 janv., 13 nov. — *Brie-Comte-Robert*, 28 juin. — Brieff (De), 30 janv. — Briens, 18 avril. — Brière, 25 juin. — *Briey* (ville de), 1 mai. — Brigandeau (fille), 11 nov. — Brigaud, 1 mars. — Briges (de), 8 janv., 30 déc. — Brion, 29 août. — Brionzeau, 6 sept. — Briot, 19 sept. — Brioude, 8 août, 28, 30 nov. — Brisbart, 9 août. — Brisset, 25 juin. — Brisson, 12 avril. — Brivet, 12 oct. — Brizacier, 18 oct. — Broccard, 6 juil. — Brock (De). 12 fév. — Broglie (de), 8 fév. — Brohan (Augustine), 24 avril. — Broquedis, 4 déc. — Brossard, 19 mars. — Brouard, 27 juil. — Brouet, 16 juil. — Brouhin, 27 août. — Brousse, 18, 29 janv., 9 mai, 29 août. — Brousse (de), 29 juin. — Brouté, 13 juin. — Browne, 18 avril, 29 juil., 28 sept. — Bruchel, 12 janv. — Bruet, 24 mai. — Brugnon, 12 janv. — Brulé, 10 avril, 3 août. Brumou (Dlle), 14 août. — Brun, 12 janv., 7 fév. — Brun (Ve), 18 janv., 26, 27, 29, 31 mars, 26 avril, 2 juil., 25 oct. — Brunaud, 3 août. — Bruneau, 14 août. — Brunet, 29 janv., 1 mars, 15 mai, 29 août, 30 nov. — Brunet (Ve), 13 déc. — Brunichoff (fille), 26 juin. — Brunner, 18 juin. — Bruno, 10 août. — Brunswick (duc de), 23 oct. — Brustlé, 18 oct. — Bruzeau, 13 fév.

Buatier, 11 mars. — Bucaille, 25 juil. — Buchard, 13 août. — Buchez, 17 sept. — Buendia, 8 mai. — Buffet-Duvaure, 11 juil. — Buirette, 3 août. — Buisson, 14 août. — Bullet, 18 sept. — Bunel-Maréchal, 12 nov. — Bunelle, 18 sept. — Bunger (fille), 10 mai. — Buquoy, 6 mai. — Burdet, 12 nov. — Burdin, 7, 22 fév. — Burquerieu, 20 mai. — Burnet, 6 juin. — Burrhus, 5 sept. — Burté (fille), 31 août. — Burtz, 23 oct. — Butet, 15 mars. — Butlard (fille), 24 déc. — Butsch, 16 fév. — Buttiaux, 24 oct. — Buxtorf, 22 fév. — Buy, 23 sept.

C

C..., 19 mars, 23 avril, 6 mai, 10 juil., 30 sept. — C... et S..., 10 janv. — C... de B..., 25 janv. — C... (fille), 20 mars, 5 sept. — C.. (Anna), 5 juil. — C... (notaire), 4 déc. — C,.. (De), 18, 28 déc.

Cabaillot, 15 avril. — Caban, 17 juin. — Cabareaux, 11 oct. — Cabillaux, 19 juin. — Cabouret, 19 juin. — Cabrol (Fe), 17 sept. — Cachardy, 7 déc. — Cadenne (fille), 26 sept. — Cadet, 7 mars, 23 août, 24 sept., 4 déc. — Cadet de Vaux, 10 oct. — Cadot, 15 fév. — *Caen* (ville), 2 janv., 28 mai, 18 déc. — Caffard-Delong, 13 juin. — Caffin d'Orsigny, 6 déc. — Cahen, 9 août. — Cahier (fille), 25, 26 juin. — Cahutte, 7 fév. — Cahuzac, 29 août. — Cail et Ce, 12 janv. — Caillard, 28 fév. — Caillaud, 16 sept. — Caillaux, 8 mars. — Caille, 15 nov. — Caillon, 11 janv. — Caillot. 8 mars. — Caissat, 2 janv. — *Caisse d'épargne d'Amiens*, 9 juil. — *Caisse d'épargne de Caen*, 7 mars. — Caizac, 30 avril. — Calmels de Puntis, 14 mars. — Calté, 28 déc. — Calvet, 5 sept. — Calzada (de la), 14, 16 mai. — Calzado, 22 fév., 16 avril, 1, 8, 24 août, 12, 16, oct., 2, 3, 7, 10, 14 déc. — Camau, 19 mars. — Cambon (Marie), 12 juin. — Camboulives, 1, 5, 25 janv., 25, 28, 29 mai, 21 juin, 5 août. — Camescasse, 5 fév. — Caminski, 18 sept. — Camoin de Vence, 15 janv. — Campagne, 13 mars. — Campe, 3, 12 janv. — Campo, 4 avril. — Camroux, 20 août. — Camus, 15 mars, 27 juil. — Camus (Ve), 10, 26 sept. — Camus du Martroy, 1 janv. Camuset (fille), 26 juin. — Canac, 24 sept. — *Canal du Midi*, 6 mai. — Cane, 14 août. — Canonge, 30 oct. — Canrobert, 20 mars. — Cantarini, — 15 mars. — Canuet, 13 mars. — Capiaumont et Dureau, 30 nov. — Capitaine, 6 mai. — Capmas, 11 mars. — Caradec, 26 sept. — Caralambos, 20 sept. — Carbon, 15 juin. — Cardinau, 3 juil. — Caresme, 15 janv. — Carmentrand de Laroussille, 26 fév. — Carment (Fe), 16 janv. — Caron, 24 avril, 8 mai. — Caron et Ce, 17 août. — Carpentier, 14 sept., 15 oct. 4, 5 nov. — Carquin, 11 janv., 4 juil. — Carré (Dlle), 5 déc. — Carricondo, 7 sept. — Carrié, Deplanque et Ce, 25 mars. — Carron, 1 janv. — Carrot, 11 mai. — Carteret, 6 sept. — Carvalho, 24 fév., 29 nov. — Casabianca, 19, 20 avril. — Casale, 24 juil. — Casalta, 15 janv. — Casamajor de Charitte, 21 juin. — Casanova, 21 déc. — Casenave, 21 juin. — Cassaigneau, 25 oct. — Casse, 3 fév. V. *Michel Lejeune* (héritiers). — Cassemiche, 19 avril. — Cassiaux, 5 juil. — Cassino (comtesse), 21 sept., 30 nov., 13 déc. — Castex (Ve), 29 janv. — Castillon, 1 août. — Castion, 4 mars. — Castrique, 16 mars, 27 août, 5 déc. — Cat, 22 août. — Catabelni, 17, 23 fév. V. *Ronconi*. — Catalan, 15 juin. — Catanei, 11 juil. — Catel, 6 août. — Catheland, 14 juin. — Cathelin, 29 oct. — Catot, 28 déc. — Cattabeni, 1 mai. V. *Ronconi*. — Cauchois, 20 juin, 14 déc. — Caujaules, 24 janv., 7 mars. — Caumont-Laforce (duchesse de), 21, 22 fév. — Caussade, 20 mai. — Caussin de Perceval, 27 juin. — Cauvin et Neveu, 2 oct. — Cavailler, 20 mars. — Cavaillon, 19 avril, 22 juin, 4 oct. — Cavalier, 15 janv. — Cavelier de Mocomble, 19 fév. — Cazanave, 24 mai. — Caze (de), 30 avril. — Cazeaux, 14 juin. — Cazener, 15 mai. — Cazeneuve, 29 fév., 4 mars, 12, 19, 27 avril, 10 juin, 8, 9 août. — Cazier (fille), 24 août.

Cébot (Marie), 23 mai. — Cellart, 14 août. — Cenac-Moncaut, 6 déc. — Cerf, 13 janv. — Certaux, 26 avril. — Certe (fille), 21 fév. — Cerulas, 6 déc. — Cervi, 5 avril. — Cesar, 29 oct.

Ch... (Maria), 3 sept. — Ch... (Dlle), 13 mars, 2 avril. — Ch... (Alfred de), 16 mai. — Ch... (Fe), 30 août.

Chabal, 6 avril. — Chabalier, 29 janv. — Chabanel, 14 mars. — Chabol dit Claudas, 10 juin. — Chabot, 10 sept., 11 déc. — Chabrier, 29 mars, 28 mai, 1 juil., 31 août, 10 sept. — Chaffaud, 6 juin. — Chaix d'Est-Ange, 2, 24 août. — Chaize, 12 sept. — Chalmin, 21 mai, 12 nov. — Chalopin, 28 mai. — Chalot, 6 avril. — Chambaudin d'Erceville, 18 oct. — Chambr, 20 sept. — Chambon, 29 oct. — Chambord (de), 22 janv. — Chamel, 7 nov. — Chamerlat (Dlle), 7 mai. — Chaminade, 7 avril. — Chamois, 3 avril. — Chamoutin, 1 août. — Chamozzi, 24 mai. — Champault, 10 juin. — Champion, 30 août. — Chanal (Fe), 13, 14 sept. — Chandellier, Fouquier et autres, 29 juin. — Chandèze, 25 sept. — Chantegry, 22 avril. — Chapelet, 14 fév. — Chapelle, 7 août. — Chapellière, 31 août. — Chapouillé, 9 mai. — Chappuis, 20 mai. — Charbonnier, 17 août. — Charderon, 11 janv. — Chardin, 21 août. — Charel, 26 août. — Charil, 20 mai. — *Charles-Adolphe* (naine), 21 oct. — Charlemont (fille), 23 août. — Charlet, 12 août. — Charleux, 18 oct. — Charmain, 8, 23 fév. — Charpentier, 21 mars, 9 avril. — Charreyron, 29 août. — Charrier (fille), 13 sept. — Charrin, 26 fév. — Charton, 24, 30 sept. — Chassaignon, 27 nov. — Chassan (Fe), 20 déc. — Chassang, 13 sept. — Chasserand, 23 mars. — Chasset, 25 avril. — Chasteigner de Buzac, 15 janv. — Chastellière, 26 fév. — Chatain, 17 juin. — Chatard, 29 août. Château, 8 avril. — Chateignier, 3 oct. — Chatel, 14 nov. — Chatelain, 16 déc. — Chatelain (Fe), 28 oct. 23 déc. — Chatelet, 2 janv. — Chatillon, 13 sept. — Chatillon, Chefneux et Ce, 13 août. — Chaton, 25 déc. — Chaubry (de), 1 août. — Chauchard, 7 août. — Chauchat, 30 juil. — Chaudesaigues de Tarrieux, 12 fév. — Chauveau, 12 déc. — Chauvin, 8, 27 mai, 21 juin. — Chavanne, 11 sept. — Chavepeyre, 1 août. — Chavet, 8 nov. — Chavo, 15 avril. — Chazot, 27 août.

Chemin de fer du Cluzel, 21 août. — Chenard, 6 déc. — Chenard-Freville, 13 janv. — Chenault et Ce, 14 mars. — Chenel, 15 mai, 22 juil. — Chenon, 4 mars. — Chenuau, 8 avril. — Cheramy, 2 juil. — Chereau (De), 25, 26 janv. — Chéron, 29 janv. — Chevalard, 24 sept. — Chevalier (Fe), 10 avril. — Chevalier-Appert, 11 oct. — Chevalier-Dufau, 13 nov. — Chevalier ou Chevallier, 13, 19 fév., 25 mai, 20, 25 juil., 1 août. — Chevallier (magistrat), 27 juin. — Chevallier (Dlle), 19 janv. — Chevé, 22 août. — Cheverus, 30 janv. — Chevillard, 5 déc. — Chevillon, 16 fév. — Chevreille, 14 nov. — Chinot, 17 sept. — Chirouse, 5 fév., 1, 30 mars. — Chollet et Ce, 30 avril. — Chomelon (Dlle), 25 avril. — Chomet (Fe), 21 déc. — Chopin, 31 août, 4 oct., 16 déc. — Choppard, 6 juil., 27 nov. — Choriol (Fe), 16 déc.

Chrestien, 20 mai. — Chrétien, 17 mai, 19 déc. — Christin, 23 déc. — Christophe, 20 janv. — Christofle et Ce, 28 août. — Chuzeville, 25 avril.

Ciaberiza, 2 déc. — Cierge, 18 sept. — Cirier, 1 mars. — Civet, 14 août. — Civrac (de), 18 oct.

Cl..., 2 avril.

Clapisson, 12 juin. — Clarey, 28, 30 nov. — Claude, 12 mars. — Clavé, 29 nov. — Clavelot, 11 sept. — *Clématite* (navire), 22 oct. — Clémencel, 25 sept. — Clément, 20, 24 janv., 23 avril, 18 sept., 4 déc. — Clerc, 1 juil., 6 sept., 13 déc. — Clergue, 20 janv. — Clermont-Tonnerre, 1, 8, 22 mai. — Clinchamp (de), 22 janv. — *Clippers* (Ce des), 22 fév. — Clouet, 17 avril. — Cluchet et Ce, 2 avril. — Clustanet et Ce, 20 mars.

Cocatrix, 20 juin. — Cochin, 11 mars. — Coffinières, 14 mars. — Cognard, 9 oct., 1 déc — Cognat (abbé), 17 déc. — *Cogny* (commune), 27 fév. — Cohade, 25 avril, 31 juil., 20 août. — Cohen, 25 avril, 23 sept. — Cohen (Fe), 12 sept., 16 nov. — *Coin du feu* (journal), 10 mai. — Coinze, 26 sept. — Colbert (fille), 26 janv. — Colin, 11 avril, 10 juil. — Colin (Fe), 23 oct. — Colin de Lanty, 9 déc. — Collart, 23 mars. — Collas, 15 mars. — Collène, 14 oct. — Collignon, 13, 26 avril, 17 sept., 31 déc. — Collin, 26 fév. — Collin (Ve), 20 juin. — Colling, 3 avril. — Colly-Court, 20 sept. — Colonna d'Ornano, 18 oct. — *Columbia* (navire), 5 juin. — Combes, 4 déc. — Combet, 10 juil. — Combier, 26 sept. — *Commanditaire* (journal), 11 oct. — Comminet, 10 déc. — Commiuges, 30 déc. — Communi, 19 janv. — *Compagnie d'éclairage au gaz*, 8 juin. — *Compagnie d'émigration*, 30 juil. — *Compagnie des landes de Bordeaux*, 20 sept. — *Compagnie lyonnaise*, 25 sept. — *Compagnie du Rhône*, 14 nov. — Compagny, 29 août. — *Comptoir d'escompte*, 27 août. — Condamin, 11 sept. — Connac, 24 août. — Constance (Dlle), 10, 18 janv. — Constant, 15 avril. — Constantin, 27 janv. — Conte, 4 mars. — Contet-Muiron, 31 janv., 20 fév., 19 août. — Coquelin, 20 mars. — Corbay, 15 août. — Corbière, 5 fév. — Corbineau (de), 29 . — Corde (Dlle), 6 fév. — Cordé, 16 mars. — Cordier, 29 juin. — Cordier (Fe), 6 déc. — Cordoën, 2, 9 nov. — Cordonnier, 28, 30 nov. — Cordonnier (Dlle), 15 mars. — Cordoniù, 27 nov. — Cormier, 30 juil. — Cornet, 23 mai. — Cornibelle, 26 avril. — Corrède, 24 juin. — Cortès, 1 août, 20 sept. — Cortez, 16 juil. — Cossu, 28 déc. — Coste, 5 déc. — Coste (héritiers), 23 sept. — Costeforon, 30 avril. — Cotelle, 4 mars. — Cottin, 20 août. Cotton d'Englesgueville, 27 déc. — Coty, 30 janv. — Couard, 1 fév. — Couderc, 1 janv., 9 mars. — Coudol, 29 mars. — Coudrin, 8 janv., 29 juin, 17 août — Couguet, 1 avril. — Coulon, 10 janv., 10 juin. — Courbebaisse, 13 nov. — Courcelles, 14 fév., 10 avril. — Courpon, 16 avril, 13 mai, 19 août. — Coursault, 29 mars. — Courserant, 26 sept. — Courtiot, 9 oct. — Courtois, 20 janv., 14 mars. — Courtot, 5 déc. — Courville, 6 août. — Courvol (de), 29 nov. — Cous (de), 12 sept. — Couscaye, 3 mai. — Cousiu (De), 15 août. — Couste, 30 mars. — Coustolle, 3 janv. — Coutan, 30 juil., 30 août. — Coutier (Fe), 23 août. — Coutin, 5 déc. — Coutot, 17 sept. — Coutret, 14 juin. — Couture, 14 oct. — Couturier, 1 juin. — Couvet, 29 janv. — Couvret, 8 mai. — Cowper, 25 avril.

Cramaussel, 3 déc. — Grappet, 27 mars. — *Crédit foncier*, 12 juin. — *Crédit mobilier*, 28 juin. — Crémieu, 27 mars. — Crémieux et autres, 14 août. — Cressent, 11 juil. — Cresson, 22 août. — Cresson, Dion et Choquet, 17 oct. — *Crevecœur* (commune), 25 avril. — Cristofle, 20 juil. — Crochet, 18 déc. — Crochu, 4, 18 juil., 22, 23, 24 août, 9, 17, 25 sept. — Croizé, 21 nov. — Crommelinck, 22 juin. — Cronier, 20, 21 juin. — Crosby, 19 avril, 4, 7 mai. — Crosnier, 13 août. — Crosnier (Fe), 17 sept. — Crosnier (Ve), 3, 19 oct. — Grucy-Duvau. 26 sept.

Cucherat, 22 janv. — Cudorze, 27 fév. — Cuillé, 8 avril. — Guit, 2 nov. — Cuminge (De), 15 mars. — Cuny, 9, 24 mai. — Curiou, 29 janv. — Cusin, Legendre et Ce, 2 fév., 16 nov. — Cuvier, 10 déc.

Cyvoët, 15 août, 15 oct.

D

D..., 1 fév. (*bis*), 7, 8, 21 mars, 30 avril, 15 mai, 14 nov., 28 déc. — D... (Arsène), 10 janv. — D... (Virginie), 19 mars. — D... (Dlle), 2 juil., 28 déc. — D..., lieutenant-colonel, 12, 18 déc.

Dabrin, 9 janv., 13 mai. — Daclin, 29 janv., 29 août. — Dagincourt, 25 mai. — Dagoreau, 22 avril. — Daisse, 24 juin. — Dalençon, 8 fév. — Dalifol, 9 oct. — Dallemand, 29 nov. — Dalley, 15 nov. — Dallot, 30 déc. — Dalmont, 18 sept. — Damoux, 27 sept. — Danet, 13 janv. — Danguin, 20 déc. — Daniel, 6 fév., 18 déc. — Danis, 6 fév. — Danloux-Dumesnil, 14 août. — Dannibost, 12 janv. — Danniaux, 15 avril. — Danois, 4 avril. — Dantresme, 17 août. — Darbon, 31 déc. — Dard, 22 juin. — Dardin (De), 29 janv. — Dargut, 30 août. — Daridan, 11 juil. — Darmstad, 17 oct. — Darnaud, 8 avril. — Darrieux, 14 fév., 30 mai, 27 sept. — Dartigues, 13 juin. — Darville (De), 6 déc. — Dastros, 28 juin, 18 juil. — Daubanton, 10 fév. — Daubas, 11 juil. — Dauchy, 29 oct., 6 nov. — Daudel (Fes), 30 avril. — Daufresne, 1 août. — Daullé, 8 mai. — Daumas, 14 sept., 3 oct. — Daumesnil, 1 juil. — Daumont, 1 mars. — Dauphin, 2 nov. — Daverne, 20 sept. — Davet, 22 juin. — Davezé-Debraux, 11 juin. — David, 23, 29 avril, 9, 10 mai, 19 juin, 13 juil., 19 oct. — David (Max-Mayer), 5 fév. — David de Quinddz, 12 janv. — Daviel, 14 juin. — Davis, 15 avril. — Dax (de), 1 juil. — Day (Fe), 28 sept. — Dayras, 21 août. — Dazun (De), 29 janv.

Debas, 3 juil. — Debelleyme, 31 déc. — Deberghes, 18 déc. — Debos, 9, 11 juin. — Debuisson (fille), 6 nov. — Debureau, 28 sept., 12 nov. — Debut (Félicité), 30, 31 déc. — Decaudaveine, 3 juin. — Decaux, 27 mars. — Decloitre, 4 juil. — Decool, 12 avril. — Decori (Ve), 23 avril. — Decour, 26 janv., 3 fév. — Decous-Lapeyrière, 14 juin. — Decré, 31 déc. — Defaucamberge, 1 juil. — Defaye (Fe), 31 août. — Deflaux, 2 mars. — Defossez, 11 juil. — Defresne, 14 mars, 24 déc. — Defricourt, 11 juin. — Degand, 15 janv. — Degournay, 5 avril. — Degousse (Fe), 12 oct. — Dehail 15 mai. — Dejoux, 1 août. — Dejust, 14 août. — Dejust (Fe), 19 août. — Delabrosse, 6 fév. — Delac... (De), 1 avril. — Delacourt, 16 mars, 7 déc. — Delafraye, 5 juil. — Delage, 2 fév. — Delagranville, 27, 29 juin. — Delahais, 1 août. — Delahaye, 10 déc. — Delaire, 28 fév. — Delalande, 5 sept. — Delamarre, 28 mai, 2, 16, 29 juil., 30 nov. — Delamotte, 14 sept. — Delande, 16 sept. — Delangle-Beaumanoir, 28 mars. — Delangue, 17 juil. — Delaplanche, 20 août. — Delaporte, 9 fév. — Delarsille, 20 fév. — Delarue, 8 juin. — Delasalle, 22 oct. — Delattre, 29 fév., 5 mars, 7 sept. — Delaunay, 15 avril, 27 août. — Delavallée (De), 16 juil. — Delay, 20 août. — Delelos, 18 oct. —

Delcour-Bevierra (Dlle), 20 mai. — Delespaut, 28 déc. — Delessert, 5 juin. — Delier, 5 avril. — Delille, 10 août. — Delle, 2 avril. — Dellorier, 3 juil. — Delmas (Ve), 8 mai. — Delmotte, 13 sept. — Delondre, 11 mai. — Delorme, 12 mars. — Delormel, 5 déc. — Delort, 4, 15 janv. — Deloy (Fe), 21 oct. — Deloyen, 29 mars. — Delpaire, 27 août. — Delpech, 14 août. — Delpierre, 9 fév. — Delporte, 31 déc. — Delpu, 24 avril. — Delrieu, 23 mars. — Delsac, 6 sept. — Delsol, 17, 24 sept. — Delsorbier, 14 nov. — Delthul, 15 janv. — Deltridge et Borstel, 31 août. — Demange et Cie, 30 août. — Demante, 31 déc. — Demar et Ce, 17 août. — Demare, 10 janv. — Demarest, 18 mars. — Demarque (Fe), 11 mai. — Demarsy, 15 janv. — Demarteau, 12 fév., 13 mars. — Demay, 7 fév. — Demesse, 8, 24 juin. — Demeurant, 9 déc. — Demilly, 9 nov. — Demolombe, 20 juin. — Demorey, 10 déc. — Demouy, 22 mars. — Denailly, 9 sept. — Denaux, 12, 13 avril. — Denie, 1 mars, 13, 14 sept. — Denisot, 13 janv. — Denogent (Ve), 7 déc. — Dentaud, 9 janv., 16 fév. — Dentu, 17 déc. — Déon (Ve), 13 nov. — Deparoy de Lurcy, 12 sept. — Depène, 10 mai. — Dequin, 16 déc. — Derechange (De), 19 janv. — Derigue, 26 mars. — Derivry, 8 nov. — Derouny, 17 avril. — Desarnauts, 20 mai. — Desboutins (De), 1 mai. — Descoings, 24 déc. — Descombes, 9 oct. — Deschamps, 17 janv. — Deschênes, 28 sept. — Desclées, 9 fév. — Descoins (filles), 19 juil. — Desenfants, 31 juil. — Desfossez, 29 juil. — Desfrancs, 15 janv. — Desgrandschamp, 23 avril. — Desgranges (De), 16 mars. — Deshaires, 16 déc. — Deshayes (Ve), 9 octobre. — Deshoulières, 29 février. — Desjardins, 16 novembre. — Desmaisons, 11 juin. — Desmarets, 24 juillet. — Desmarquette, 1 mars. — Desmontis, 3 juillet. — Desmoutiers, 3 juin. — Desnoyers, 28 mai, 11 juin. — Desormes, 25 sept. — Desoye (Fe), 6 fév. — Despinois, 16 nov. — Desplats, 2 avril. — Despravieux, 25 avril. — Desprez, 3 juin. — Desroches, 29 nov. — Desroy (Fe), 21, 22 fév. — Desrues, 27 août. — Dessalles, 11 mars. — Dessart, 15 janv. — Destrois (Fe), 16 fév. — Destruels, 17 avril. — Desvergnes, 28 oct. — Dethridge, 3 juil. — Detiaque, 18 janv. — Devaux, 22 janv. — Deville, 26 fév. — Devillers, 1, 8, 9 juil. — Devosges, 13 décembre.

Dhé, 5 juil.

Didelot, 30 janv. — Didier, 8, 24 juin, 12 nov. — Diépendal, 14 juin. — Dieu-Boyeldieu, 10 juil. — Dimanche, 22 oct. — Dina, 12 mars. — *Dinan* (ville), 6 mai. — Dinant, 20 août. — Dinaux, 18 juin. — *Dîner de l'Exposition*, 2 août. — Dion, 16 mars. — Dionnet, 12 déc. — Disdéri, 3 fév., 29 juin. — Divoire, 23 avril. — Dizac, 7 mai.

Doazan, 13 mai, 26 août. — Doche (Fe), 24 juil., 21 août. — *Docks Napoléon*, 2 fév., 11 oct., 16 nov., 2 déc. — Dogniau, 5 déc. — Doliget, 23 avril. — Dolly, 3 avril. — Domanchin, 8 oct. — Domerque, 30 août, 14 sept., 28 déc. — Donau, 20 août. — Dondey-Dupré (Ve), 17 janv., 21 fév., 30 nov. — Donetti, 27 avril. — Dongay, 14 mars. — Doniès, 6 janv. — Donneaud, 1 nov. — Donnetti, 11 déc. — Donneux, 8 oct. — Donnodevie, 25 oct. — Donou, 9 oct. Donzeaux, 14 mars. — Dopff (héritiers, 19 avril. — Doré, 13 fév., 12 nov. — Dorey, 9 oct. — Doriou, 27 mai. — Doritam, 9 fév. — Dormier, 28 août. — Doron, 24 juin. — Dorval, 16 oct. — Dottot (fille), 19 janv. — Doublet, 28 sept., 19 déc. — Douce, 10 janv. — *Doullens* (prison, 24 sept. — Doumerc, 19 sept. — Doumerc et Wittersheim, 17 juin. — Doussard (Fe), 24 oct. — Douzet, 30 juil. — Dove, 19, 20, 22 juil., 6 août. — Doyat, 24 déc.

Dramard, 23 avril, 10, 13 juin. — Drappier (Ve), 13 mars. — Drême, 25 oct. — Dreue, Bué et veuve, 13 fév. — Dreuslin, 1 août. — Drevet, 5 déc. — Dricart, 12 janv. — Drifaut, 27 août. — Drion, 4 avril. — Dromard, 29 août. — Drouilles, 29 mars. — Druet, 4 oct.

Dub..., 26 avril. — Dubarle, 15 janv. — Dubec, 21 déc. — Dubertrand, 22 juin. — Dubezin, 12 sept. — Dubief, 19 mars. — Dubois, 18 juil., 12 sept., 28 nov. — Dubord, 5 avril. — Dubos, 11 janv., 5 fév., 23 juil., 11 nov. — Dubost (lieutenant-colonel), 25, 27 déc. — Dubourg, 3 juil., 3 déc. — Dubouys, 27 août. — Dubrac, 1 avril. — Dubroux, 13 mai. — Dubrulle, 15 avril. — Dubrut, 8 avril. — Dubuis, 24 juil. — Dubuisson-Dussaussay, 1 juil. — Dubuyat, 7 oct. — Duc, 1 août. — Ducamp, 19 fév. — Ducel, 6 juil. — Duchassaing de Fombressin, 14 juin. — Duchastenier, 23 déc. — Duché, 28 mars, 25 juil., 4 déc. — Duchemin, Ducasse et Ce, 15 nov. — Duchêne ou Duchesne, 4 juil. — Duchêne (Fe), 13 janv. — Duclésieux (De), 14 fév., 9 mars. — Duclos, 4 janv. Ducret, 10 août. — Dudon (baron), 2, 11, 21 déc. — Dufaure, 9 fév. — Duffaud, 19 juin. — Duffey (filles), 22 fév. — Duflot, 27 fév. — Dufour, 11 janv. — Dufour (magistrat), 19 nov. — Dufour, Mulat et Boulanger, 26, 28, 29 nov. — Dufresne, 14 nov. — Dugalnd, 23 mai. — Duhallé, 5 oct. — Duhamel, 6 juin. — Dujardin, 17 janv., 15 mars. — Dujardin (Ve), 30 janv. — Dulac, 6 mars. — Dumail, 31 août. — Dumant, 9 fév., 3 juil. — Dumas, 17 fév., 4 mars, 20 avril, 25 sept., 16 oct. — Dumas (Alex.), 20 janv., 18 mars, 19, 26 juin, 2 juil., 23 août, 28, 29 nov. — Dumesnil, 8 mai. — Duméril, 25 oct. — Dumont, 1 mars, 29 juin, 7 déc. — Dumont Berteaux, 9 janv., 10 juil. — Duncan, 7 mars. — Dupaquier et Camon, 2 oct. — Duparge, 9 sept. — Duperrier, 23 janv. — Duperron, 12 avril. — Dupeysset, 27 nov. — Dupin, 2, 3, 5 oct. — Duplantier, 15 janv., 14 fév. — Duplantier (De), 29 oct. — Duplaquet, 2 fév. — Duplessis, 21 nov. — Duplessis de Pouzilhac, 11 juil. — Duponchelle, 25 sept. — Dupont, 1 mars, 11 avril, 8 mai, 1 juil., 12 oct. — Dupont de Chavagneux, 23 mars. — Dupont (*notaire*), 7 mars. — Dupont (Alexis), 2, 24, 25 sept. — Duport, 23 janv. — Duportal, 2 nov. — Duprat, 3 juil. — Dupré, 2 avril. — Dupressoir, 1 juin. — Dupuis (Ve), 27 janv. — Dupuy (De), 24 oct. — Durand, 10 janv., 21 mars, 16, 25 mai, 12 juin. — Durand (De), 26 août, 18 sept. — Durand (filles), 25 oct. — Durand de Sévigny, 4 mars. — Durel (Fe), 24 août. — Durepaire (De), 1 juil. — Durey, 31 juil. — Durieu, 26 janv. — Durillon, 19 oct. — Duriot, 31 janv. — Durou-Duchamp, 10 juin. — Duroulle, 6 mars. — Durousseau, 14 déc. — Duru, 5 janv., 10 avril. — Dury (De), 11 avril. — Dusillet, 1 août. — Dussap, 12 déc. — Dusserre-Talmon, 1 oct. — Dutartre, 21 août. — Duterne, 9 janv. — Duthuit, 23 fév. — Dutot, 17 sept. — Duval, 9, 27 fév., 25 oct. — Duval (De), 26 janv. — Duvaudier, 10 août. — Duverd7, 26 avril. — Duvernois, 10, 26 sept. — Duvivier-Tavernier, 3 avril. — Dwigt, 31 oct.

E

Eccleston (De), 23 oct. — *Echelle* (commune), 18 oct. — Ecoiffier, 23 mai.

Ehrmann, 31 juil.

Eix, 12 sept., 3 oct.

Elisa, 17 fév. — Elkington, 28 août. — Elluin (Ve), 17 juil.

Emard, 7 juin. — Emmanuel, 1 oct. — Emmanuel aîné, 7 fév. — Emo, 25 janv.

Enaux, 23 mars. — Enfert, 25 avril. — Enos, 18 avril.

Ephraïm (Fe), 6 mars. — Epinay Saint-Luc (d'), 11 juin.

Equer, 5 déc.

Erceville (d'), 13 juin. — Erdan, 8 avril. — Ergotte, 1 juil. — Ernoult, 19 mars.

Escande, 26 fév. — Escarlat, 27 mars. — Escoffier, 7 déc. — *Escualduna* (navire), 16 sept. — Escuyer, 13 mars. — Esnaux, 1 mars. — Esparon, 20 déc. — *Espérance* (compagnie), 26 janv. — Espirat, 2 sept. — Esser (d'), 19 janv. — Estivalès et veuve, 13 août. — Estournel (d') 10 juin.

Eterlé, 10 mai. — Etienne, 19, 23 janv., 21 oct. — Etoré, 15 août, 5 sept., 10 oct. — Etter, 23 déc.

Eudes, 19 déc. — Eugène, 28 fév. — Eustache (fille), 30 octobre.

Even, 23 oct.

F

F..., 2 août, 5, 6, 9 sept. — F... du P... (De), 10 avril. — F... (Bazile), 21 juin. — F..., bijoutier, 17 juin. — F... (Louise), 27 août. — F... (époux), 8 oct.

Fabre, 6 janv., 3 juin, 3 juil., 14 août, 22 oct. — Fabre de la Bénodière, 16 déc. — Faillault, 8 avril. — Faillon, 12 sept. — Faintreny, 30 déc. — Faisy (filles), 24 sept. — Faivre, 31 oct. — Fajon, 31 août. — Falcon, 24 avril. — Famelart, 10 déc. — Fanchon (Ve), 7 mai. — Fané, 18 janv. — Farcy (Ve), 30 août. — Farel-O'Reilly, 25 avril. — Fargeat, 22 janv. — Fargin, 21 mars. — Fargue, 23 juil. — Fargues (Ve), 18 juil. — Fargueil (Dlle), 5 mars. — Farina, 15 mars. — Fascie, 11 juin. — Fatio et veuve Gélo, 18 mai. — Faudin, 1 juil. — Faudon, 16 déc. — Faugeyroux, 9 fév. — Faure, 8 mars, 1, 27 août, 5 sept. — Faure (Fe), 20 juin. — Faure-Beaulieu, 22 oct. — Fauvel, 19 sept. — Favereaux, 9 mai. — Favier-Gervais, 14 oct. — Faviers (de), 29 janv. — Favre, 14 août. — Fay, 30 août.

Fechter, 6 déc. — Félicité de N..., 6, 13 janv. — Felloneau, 12 sept. — Fenech, 5 oct. — Feneuille, 18 sept. — Ferey, 14 mai. — Fermine (Dlle), 9 janv. — Ferouille, 9 juil. — Ferraigne, 11 janv. — Ferrand, 27 juin, 5 oct. — Ferrand (Ve), 8 mars. — Ferrer, 9 mars. — Ferrer (filles), 8 mars, 7 déc. — Feugère, 10 sept. — Feuillette, 16 oct. — Feuilloy, 2 avril. — Fevrier, 29 fév.

Fiasson, 2 janv. — Ficher, 8 janv., 25 mai. — *Figaro* (journal), 15 fév., 6 mars, 24 avril, 24 juil., 21, 31 août, 24 déc. — Filleul, 23 mars. — Fillon, 13 fév., 13 avril. — Fimeger, 23 mars. — Fiorentini (Dlle), 16 avril. — Fissiaux, 10 janv.

Flaant, 2 avril. — Flachat, 17 août. — Flamand (filles), 5 oct. — Flameng, 13 juin. — Flament, 17 déc. — Flandrin, 27 fév., 14 mars, 17 avril. — Fleur, 17 sept. — Fleurieu (de), 30 avril. — Fleury, 15, 27 janv., 1 juil. — Flogny, 15 janv. — Florent, 29 janv. — Florimond, 1 mars. — Florin, 27 juin. — Flotte, 17 sept. — Flouest, 4 mars.

Folly, 22 avril. — Fontaine, 8 juil., 28 oct., 8 nov., 11 déc. — Fontaine (fille), 14 août. — *Fontainebleau* (ville), 27 avril. — Fontan, 9 fév., 8 avril. — Fontana, 7 mars. — Fontbouillant (de), 31 déc. — Fontquergue, 8 nov. — Forbin-Janson (héritiers), 19 août. — Forchini, 30 avril. — Forest, 13 juin. — Forest (Ve), 31 janv. — *Forges-les-Eaux* (commune), 27 août. — Forget, 11 janv. — Forgues, 10 août. — Foriel, 30 juil. — Fornès, 14, 16 mai. — Fornier de Mairard, 1 avril. — Fornier de Violet, 4 mars. — Fortin, 7 mars. — Fortoul, 9 juil. — Foschini, 1 mai. — Foucault, 29 juin. — Fouché, 3 juil. — Foucher, 22, 23 avril. — Fouet, 22 janv., 27 juin. — Fould, 30 août. — Foullon, 3 avril. — Fourcade, 27 juin. — Fouré, 13 août. — Fourreau, 6 nov. — Fourmand, 1 janv. — Fournet, 15 avril. — Fournier, 29 fév., 5, 29 mars, 23 avril, 22 juin, 12 août, 27 sept., 24 oct., 24 déc. — Fournier père, fils et veuve, 19 janv. — Fournier (Marc), 18 oct., 6 déc. — Fournière, 15 nov. — Foyée, 19 janv. — Fox, Henderson et veuve, 2 décembre.

Frain (héritiers), 23 avril. — Fraix, 21 août. — Franc, 1 mars. — France, 5 août. — *France* (compagnie), 3 juin. — Franchaud, 6 avril. — Franche (Ve), 13 juin. — Franchisteguy, 11 juin. — Franck, 17, 26 janv. — François, 23, 26 fév. — François-Reinhard, 6 avril. — Franzoni, 22 mai. — Frapet, 21 août. — Frédérick, 25 déc. — Fredet, 10 janv. — Frelin, 9 mars. — Frely, 19 avril. — Fretté, 23 août. — Frezzolini (De), 13 fév. — Frichet, 29 juil., 18 déc. — Fridolin, 10 déc. — Frignet, 2 août. — Frioud, 30 oct. — Froger, 17 janv. — Fromage, 15 fév. — Froment, 4 mai, 5 déc. — Froville, 21 fév. — Fruckard, 27 mars.

Fumagalli, 6 avril. — Fumé 1 mars.

G

G..., 1, 12 fév, 3 avril, 7 mai, 11 juil., 28 août, 3, 27 sept., 25 déc. — G... (Dlle Ida), 18 mars. — G... (Adèle), 19 oct. — G... (de), 25 mai.

Gabet, 1 mai. — Gaboriau, 12 sept., 3 oct. — Gachinard, 5 oct. — Gadault. 31 juil. — Gaduel, 1 oct., 24 déc. — Gaillard, 6 mars. — Gaillard de la Dionnerie, 25 oct. — Galbois, 2 janv. — Galenne, 23 mai. — Galinié (fille), 25 mai. — Galinier, 10, 25 avril, 21 juin. — Gallego, 14, 16 mai. — Gallemard, 25 déc. — Gallerme, 6 mai. — Galli, 5 juil. — Gallié, 19 janv. — Gallien, 17 juin. — Gallin (fille), 1 janv. — Galloni d'Istria, 28 nov. — Gallopin, 2 janv., 12 fév., 21 mars. — Gallot, 8 janv. — Galos, 8 avril. — Galny, 29 janv. — Galy, 29 oct. — Gamelon (De), 2 sept. — Gandais, 12 déc. — Gandell, 15 mars, 7 août. — Gandillot, 26 sept. — Gandolphe, 26 fév. — Ganivial, 6 fév. — Ganniviot, 8 fév. — Garcia, 15 avril. — Garcia (Dlle), 3 juil. — Garcin, 6 mai. — Garde, 12 juil. — Gardin, 4 sept. — Gardin, 2 janv. — Garnier, 12 juin. — Garnier (héritiers), 22 mars. — Garnier de Silly (Ve), 1 janv. — Garres, 13 sept. — Garrigues, 1, 25 juil., 27 août, 11 déc. — Gascou, 25 mai, 22, 28 juin, 8 nov. — Gaspard, 19, 28 déc. — Gaspareni, 17 oct. — Gassier, 26 fév. — Gassot, 3 oct. — Gast, 14 Mars. — Gasténeau (Ve), 13 mars. — Gastine-Benette, 29 avril. — Gaston, 10 déc. — Gatineau, 13 fév. — Gatteaux, 21 nov. — Gatzeit, 29 janv. — Gatzer, 20 janv. — Gaudet, 31 juil. — Gaudin, 9 janv., 18 juil. — Gaudinet, 21 mars. — Gauja, 23 déc. — Gaume, 18 mai. — Gaumont, 29 nov. — Gauran, 20 mai. — Gaussuret, 29 mars. — Gautherin, 27 juil. — Gauthier ou Gautier, 25 janv., 1 fév.. 1 mai, 22 août, 5 sept., 9 oct. — Gautier (Ve), 24, 28, 29 mai. V. *Sureau*. — Gautier (Dlle), 8 juil. — Gautier (magistrat), 14 mars. — Gautier des Paulet, 4 mars. — Gautrot, 19 août. — Gaveau, 20 mai. — Gavillet de l'Olme, 11 sept. — Gay, 13 juin, 6 nov. — *Gazette des Tribunaux* (journal), 7 déc. — *Gazette municipale* (journal), 5, 17 juin.

Geffronais, 24 mai, 14 nov. — Geissler, 23 août. — Gelis, 9 fév., 21 août. — Gence, 11 avril. — *Général-Maison* (bateau), 27 août. — Genevée, 9, 29 août. — Genin, 14 août. — Geunes (de), 8 janv., 25 oct. — Gentil, 30 mars. — Genty, 26 sept., 15 oct. — Genty (De), 10 juil. — Geoffroi ou Geoffroy, 18 janv., 8 août, 28 mai, 15, 16, 17 juil. — Geoffroy (De) 27 janv., 10 sept. — Georger, 24 déc. — Gérard, 3 fév. — Gérard d'Hannoncelle, 12 sept. — Géraux, 3 mai. — Gerbeaud, 25 oct. — Gerbon, 6 janv. — Gérente, 1 janv. — Gérentet, 1 juin, 27 sept. — Gerin, 19 avril. — Germain, 8 avril, 2 oct. Germain (De), 11, 29 juil. — Germondy, 23 déc. — Gertoux, 5 mars, 21 juin. — Geslin, 13 août. — Gespier, 9 août.

Ghigliardo, 24 sept.

Giacobbi, 6 mai. — Giamarchi, 15 janv., 30 déc. — Giesner, 14 oct. — Gigot, 23 avril. — Gilardez, 9 déc. — Gilles, 7 mars. — Gilles et Ce, 18 janv. — Gillet-Roussin, 23 déc. — Gillier (Dlle), 27 août. — Gillot, 15 avril. — Gillot-Decasse, 6 juin. — Gilmer (Ve), 3 juil. — Gimon, 27 juin. — Ginoux, 12 juin, — Giordani, 4, 30 déc. — Gipouloux, 14 oct. — Girard, 8 mars, 20 juin. — Girardin (héritiers de), 13 avril. — Girardot, 22 mai. — Giraud, 15 janv., 20 mai, 27 nov. — Giraud (fille), 11 déc. — Giraudot, 27 juin. — Giraux, 25 déc. — Girodon, 20 août. — Girot, 3 oct. — Girot, 10 oct. — Girouin, 4 déc. — Gisors (de), 19 nov. — Givry, 11 juin, 30 déc.

Glaudi, dit Couscaye, 3 mai, 13 juin. — Glinel, 29 mars. — *Globe* (le), 5 juin. — Glou (femme), 24 oct.

Gobert, 15 mars. — Godard, 5 août, 24 oct., 23 déc. — Godard-Bellois, 25 oct. — Godard-Dubuc, 22 janv. — Godelle, 13 juin. — Godemel, 7 oct. — Godet, 22, 23 avril. — Godet (Ve), 27 nov. — Godillot, 4 janv. — Godinot, 1 juil. — Goetschy, 16, 17, 25, 31 janv. — Goguet, 20 avril. — Goirand de la Baume, 8 janv. — Golfineano, 7 nov. — Gombert, 30 déc. — Gomez, 17 janv., 30 déc. — Gonet, 1 avril. — Gontard, 25 déc. — Goodyear, 15, 19 juil., 6 déc. — Gorden, 4 avril. — Gorrée, 11 juil. — Gorsse, 20 sept. — Gorsse (de), 21 nov. — Gosse, 24 janv., 17 août. — Gossin, 23 déc. — Gossouin, 14 août. — Goty, 20 déc. — Goubard, 7 oct. — Goubert, 26 sept. — Goudard, 30 août. — Goudchaux, 18 déc. — Goude, 15 avril. — Goudefroy, 31 août. — Goudet (femme), 20 fév. — Goudounèche, 15, 22 fév. — Goufier (héritiers), 24 avril. — Gouiffès, 29 janv. — Gouillon, 19 juin. — Gouin, 18 déc. — Goulas, 17 sept. — Goupy, 28 juin. — Gourault, 23 fév. — Gourey, 14 oct. — Gourgault, 27 fév. — Gourlez de la Motte, 13 mai. — Goussot, 6 juil. — Goy, 7 fév., 25 juil.

Granaud, 27 juil. — Grandin, 17 juin. — Granjean (fille), 25 mai. — Grand-Louis, 30 mars. — Grandolphe, 16 mai. — Granger, 24 déc. — Granrut, 1 juil. — Grassi, 18 juin, 27 sept. Grave (de), 11 dec. — Graves (de), 3 juin. — Gravet, 9 fév., 15 mai. — *Gray* (hospice de), 28 août. — Gray (Alice), 19, 20 mars. — Graziani, 13 août. — Gredon (Ve), 28 oct. — Grégoire, 6 janv., 9 mai, 2 oct. — Gregori, 12 nov. — Grellet, 14 sept., 15 oct., 30, 31 déc. — Grenier (fille), 23 juil. — Grillasse, 10 mai. — Grimaldi, 15 janv, — Grimaud (femme), 2 juil. — Grimault, 6 nov. — Grimoult, 5 juil. — Gringuillard, 13 août. — Griolet, 23 avril. — Grison (De), 11 déc. — Grondar Cullery, 20 fév. — Gros, 12 août. — Groscollet, 13 nov. — Groslambert (fille), 30 oct. — Grossin, 14 juin. — Groumachez, 15 avril. — Grout de la Grassinais (Dlle), 18 mai. — Grouzard, 7 oct. — Gruère, 28 décembre. — Gruet, 4 avril, 13 août.

Gudin, 11 avril. — Guedin, 4 déc. — Guedj-Ali, 16 mai. — Guelon-Dubreuil, 17 fév. — Guerbé, 14 nov. — Gueres, 6 juil. — Gueridière (de la), 20 mars. — Guérin, 24 juin, 29 juil., 21, 28 sept., 17, 18, 19 déc. — Guérin (magistrat), 27 juin. — Guérin (fille), 8 mars. — Guérin-Dessard, 28 mai. — Guerindon, 10 mai. — Guerrier, 16 janv. — Guet, 19 sept — Guhielmoni, 1 nov. — Guibal, 15 mars. — Guichard, 9 fév., 14 oct., 16 nov. — Guiche (de), 5 juil., 7 sept. — Gudi, 2 déc. — Guibert, 7 mai. — Guilhaume, 27 juil. — Guillaume, 27 fév., 8 juil., 8 oct., 19 déc. — Guillaume (héritiers), 6 fév. — Guillaumet, 3 août. — Guillemin, 29 nov. — Guillet, 8 janv. — Guilllen, 6 sept. — Guillier, 4 oct. — Guillon, 3, 11 juil. — Guillot, 31 oct., 9 nov. — Guimbelot, 14 mars. — Guinard, 3, 9 juil. — Guipray (Ve), 31 déc. — Guirimaud, 26 fév. — Guisquet, 1 mai. — Guittain, 3 oct. — Guitton, 21 août. — Guntz, 31 oct. — Guy, dit comte d'Hombres, 19 nov. — Guyho, 19 nov. — Guyon, 6 déc. — Guyonvernier (femme), 10 sept. — Guyot, 2 août, 23 sept., 8 nov.

H

H.., 5 janvier, 10 avril, 17 oct. — H... (Dlle), 13 mai, 16 novembre.

Habasque, 25 oct. — Habert, 4 mars. — Hachette, 7, 22, 28 mai, 4, 6 juin. — Hadrot (fille). V. *Poirier*. — Haillecourt, 28 nov. — Haim, 18 janv. — Hainault (d'), 11 oct. — Hallay, 2 janv. — *Hamayoncha* (navire), 2 déc. — Hamel, 5 avril. — Hamelin, 20 mars. — Hamilton, 3 fév. — Hamon, 18 sept. — Hanguy, 13 janv. — Hannez-Claybrooke (d'), 18 mars. — Hannoire, 1 mars. — Hanquin, 9 août. — Harault (femme), 24 juil. — Harcourt de Nully, 30 déc. — Hardoin, 19 avril. — Hardouin, 4 mars, 27 juin. — Harlay, 31 juil. — Harmant (Dlle), 23 août. — Hauët, 22 mai. — Haupin, 25 déc. — Haussmann, 10 oct. — Hautefeuille, 19 janv. — Hautpoul (d'), 3 déc. — Hauvel, 25 oct. — Hayès, 28, 30 nov. — Hazard, 12 nov.

Hébert et Ce, 12, 13 sept., 19 oct. — Hébrard, 16 nov. — Heeckeren (de), 1 août. — Hélie, 15 janv., 29 nov. — Helle, 25 mars. — Heller, 29 mai. — Hemmer, 15 mars. — Henault, 2 fév. — Henequin, 15 janv. — Hennon, 18 juil. — Henri ou Henry, 28 mai, 14 août, 11, 27 sept. — Henri (Ve), 7 sept. — Henrichs, 1 juin. — Henriet, 14 août. — Henry (De), 19 déc. — Herbaut, 3, 30 oct. — Herbel, 2 janv. — Herbelin, 12 août. — Herbillon, 6 mai. — Herbin, 6 juin, 15 juil. — Herbuttier, 13 juil. — Hercin, 7 fév. — Héré (d'), 6 mars. — Hermann, 2 janv., 21 juin. — Hermann-Léon, 29 nov. — Hermence, 17 août. — Hermel, 6 mars. — Hermsdorf, 30 août. — Hernsheim, 18 mars. — Hersheim, 5 déc. — Hertzcek (de), 14 août. — Hervé, 13 sept., 11 nov. — Hervieu, 17 déc. — Heu, 15 mars. — Heudin, 7 fév., 25 juil. — Heurtey, 27 mai. — Heurtier, 17 sept. — Hèvre, 2 juil. — Heyraud, 2 fév.

Hiard, 11 avril. — Hibon, 26 déc. — Higonnet, 2 janv. — Hilaire, 14 juin. — Hiltbrunner, 18, 28 ept., s12 nov. — Himpse, 12 avril. — Hinks, Wils et Alexandre, 26 janv. — Hiraux, 12 août. — Hiron, 20 mai.

Hobbs, 31 oct. — Hochepot, 5 oct. — Hodgkinson-Crosby, 19 déc. — Hofman (fille), 30 juil. — Hoffmann, 10 oct. — Hofmans, 9 nov. — Hogendorp-Olivier, 11 mai. — Hohl, 9 mars. — *Hollander* (navire), 9 août. — Hombres (comte d'), 19 nov. — Honde, 17 sept. — Honneger, 22 juil. — Hope, 29, 31 mars, 4, 7, 10 mai, 21 nov. — Hopmann, 26 août. — Horné, 11 janv. — Horson, 21 nov. — Hory (Dlle), 7 mai. — Hosemann, 18 janv. — Hostein, 26 juin. — *Hôtel du Louvre*, 8 juin. — Hottingeur, 19 avril. — *Houdancourt* (forges d'), 23 janv. — Houllerie, 11 oct. — Houssaye (Arsène), 13 juin. Houtteville, 6 juin.

Huart, 9 mai. — Hubert, 9 sept., 19 oct. — Huc, 10 oct. — Huclier, 20 déc. — Hue, 1 fév., 1 juil. — Huet, 4 mars, 4, 5 déc. — Hugo, 11 sept. — Hugonnier, 8 mars. — Hugot, 29 août. — Hugues, 26 août. — Huguet, 27 août. — Huguier, 31 août. — Huguin et Ce, 9 mars. — Hullot, 1 fév., 19 déc. — Hullot (fille), 7 sept. — Humbert, 29 août. — Humilière, 9 fév. — Huntingson, 11 nov. — Huré, 14 nov. — Hureaux, 21 mars, 12 sept. — Hurtrel, 23 mai. — Husquin, 25 mai. — Hussein-Aga, 17, 22 juil., 23 sept. — Hussey, 4 juil. — Husson d'Oisy, 30 déc. — Hutchings, 31 juil. — Hutchinson, Henderson et Ce, 15 juil., 16 nov.

I

Igonet, 23 oct.

Illustration (journal), 24 août. — Iltis (fille), 21 oct.

Inconstant, 18 oct. — Innocent, 16 avril, 2 juil.

Irat, 20 mai.

Isabelle, 31 août. — *Isle d'Aiz* (commune), 17 sept. — *Issoudun* (ville), 25 janv.

Ivers, 3 avril. — Ivoret, 20 janv.

Izard, 19 oct. — Izoard, 25 oct.

J

J..., 19 janv. — J... (De), 16 fév., 11 avril, 9 sept. — J... (docteur), 2 juil.

Jac, 15 avril. — Jacqueline, 11 avril. — Jacquemont (De), 2 août. — Jacquet, 5 déc. — Jacquin de Cassières, 27 juin. — Jaffeux, 8 oct. — Jager, 9 mai. — Jahan, 9 janv., 14 août. — Jalaguier, 14 fév., 10 avril. — Jalengues, 28 nov. — Jame, 4 sept. — Jandot, 18 janv. — Janet, 25 oct. — Janet (Ve), 10 déc. — Janin (Jules), 6 mars, 31 août. — Jannesson, 23 déc. — Janot, 28 nov. — Janszon, 13, 19 mars. — Jardin, 8 mai, 10 déc. — Jarrassé, 8 janv. — Jarreau, 31 mai, 27 juin, 29 juil. — Jarriez (fille), 19 mars. — Jarry, 15 avril, 19 nov. — Jartel, 16 déc. — Jaumes (Ve), 19 nov. — Jauvard, 2 fév. — Javal, 4 janv., 19 juin. — Jazwinski, 14 fév.

Jean, 1 fév., 26 sept. — Jeannou, 2 oct. — Jeanselme, 19 juil., 6 déc. — Jeantet (Dlle), 17 oct. — Jeanton, 27 sept. — Jenneval, 1 juin. — Jenvrin (De), 12 août. — Jeune, 29 nov. — *Jeune-Estelle* (navire), 31 janv.

Jobard Dumesnil-Marigny, 8 mai. — Jobert, 27 janv. — Joencke, 1 août. — Johnson, 2 mars. — Jolibois, 29 mai, 2 nov. — Joly ou Jolly, 22 avril, 30 août, 10, 25 oct. — Jollivet, 5 juil., 26 sept. — Jolly-Leclerc, 15 fév. — Jomard, 20 mai, 25 oct. — Jorant, 16 déc. — Joseph, 16 mai, 1 juil. — Joséphine, 9 juil. — Josseaume, 6 août. — Jotru, 15 mars. — Jouannet, 24 mars. — Joubert, 25 avril. — Jouffroy-Gonssans (De), 3 avril. — Jougi, 9 juil. — Jounnaux, 22 oct. — Jourdain, 12 déc. — Jourdau, 24 mai, 21 août. — *Journal du Notariat*, 27 août. — Journet, 6 mars. — Jousselin, 25 mars. — Jouve (Dlle), 20 janv. — Jouvençon, 9 nov. — Jouvenel, 18 sept. — Jouvet, 22 oct. — Jouvin, 31 août, 24 déc. — Jouyne, 21 août. — Joyeux (fille), 7 août.

Juan de la Calzada, 14 mai. — *Juanita* (navire), 21 nov. — Jubier, 26 fév. — Judith (Dlle), 21 mai. — Juge (héritiers), 13, 20, 26 avril. — Juillet, 26 oct. — Juillien, 3 fév. — Julie-Françoise, 6 juil. — Julien ou Jullien, 19 juin. — Julien (Dlle), 3 déc. — Jumel (fille), 19 juil. — Jumelais, 21 fév. — Jumellier, 11 oct. — Juny, 23 janv. — Jurien, 12 mars. — Juvenal, 1 mars. — Juzaud Roux, 8 fév. — Juzaud, 5 sept.

K

K..., 6 mars, 10 juil. — K... (Dlle), 13 mars. — K... (femme), 20 mai.

Karcher, 14 fév. — Karl de Germain, 11, 29 juil. — Kartiche, 8 oct. — Kaufmann, 28 juin. — Kay, 5 janv.

Kerboul, 23 oct. — Kergalec (comte de), 14 mai. — Kertangui (De de), 10 août. — Kesler, 8 oct.

Kientz, 18 mars. — Kirby (fille), 19 mars.

Klaingold, 8 nov.

Kœfœd, 1 août. — Kœnigswarter, 10 juil. — Kœstein, 24 septembre.

Kretly, 11, 12 janv.

Kugelmann, 10 août. — Kuster, 14 juin, 23 sept.

L

L..., 20 janv., 17 juin, 2, 8, 22 août, 10 sept., 7 oct., 4 nov. — L... (Ve), 9, 27 janv, 24 avril. — L... (De), 25 juil. — L... (fille), 30 août, 9 oct. — L... (Joseph), 28 oct.

La..., 21 oct. — Labady, 8 janv. — Labassée, 21 déc. — Labati, 2 déc. — Labbaye, 9 nov. — Labbé, 9 fév. — Labergère, 3 sept. — Labeze, 31 oct. — Labourdonnaie (de), 1 juil. — Labretèque, 4 avril. — Labroquère, 26 fév. — Labrousse, 1, 29 juil. — Lacaille, 5 nov. — Lacarrière, 23 déc. — Lachapelle, 28 mai. — Lachaud, 12 août. — Lachiche, 24 juin. — Laclausoul, 31 oct. — Laclaverie, 23 mai. — Laclaverie (Ve), 19 déc. — Lacombe, 22 fév. — Lacombe-Grangeneuve, 27 juil. — Lacoste, 2 août, 5 sept. — Lacourrège, 16 mai. — Lacroix, 12 fév., 11 juin, 12 sept. — Lacroix-Marsy (De de), 6 juin. — Lafaille, 24 avril. — Lafarge, 21 mars. — Lafargue, 15 oct. — Laferrière, 17 avril. — Laffargue, 21 juin. — Lafeuillade, 1 juil. — Laffitte, 1 mars. — Laffitte (Ch.), 8 juil. — Laffond ou Lafond, 15 fév. — Lafon, 8 janv., 10 avril. — Lafont, 6 août. — Lafont (Ve), 9 janv, 4 mai. — Laforgue, 1 janv. — Lagarde, 18 mars, 10 mai, 4 déc. — Lagarde (de), 9 janv. — Lagardère, 1 août. — Laget Duclaux de Lisside, 12 mars. — Lagneau, 22 avril. — Lagnieu, 15 août. — Laguy, 19 mars, 4 avril. — Lagrange, 3, 28 juin, 28 sept., 10 oct., 8 nov., 6 déc. — Lagrange-Vizely, 3 avril. — Lagrevol (de), 3 juin. — Lagriffe, 14 mars. — Laguesne, 25 juil. — Lagutaire, 11 juin. — Lahaye, 17 janv. — Lahamayde (de), 30 mai. — Lalande, 20 mars. — Lalandelle, 29 juil. — Lalle, 1 juil. — Lallier, 24 déc. — Laluyé, 12 nov. — Lamadou (Ve), 22 juin. — Lamarche, 9 mai, 28 nov. — Lamarche (De), 19 déc. — Lamarge, 1 août. — Lamarque, 19 fév., 8 mai. — Lamarque (Fe), 14 sept. — Lamurt, 13 fév. — Lambert, 3 fév., 10 juil., 17 sept. — Lambert (agent de change), 15 mars, 17 déc. — Lambert (Marie), 5 déc. — Lambert de Chameroles, 13 juin. — Laming, 19 avril. — Lammenais, 10 août. — Lamothe (de), 31 déc. — Lamorille, 23 avril. — Lampdon, 4 juil. — Lamy, 14 mai, 12 déc. — Lancelin, 26 sept. — Lancelot, 30 avril, 1 mai. — Lancioni, 18 juin. — Landan, 2 sept. — Landau, 11 juin. — Landi, 2 déc. — Landry, 28 fév. — Landry (fille), 9 mars. — Landsberg, 16 mars. — Lanfranchi, 2 oct — Langlard, 5 fév. — Langlois, 28 mai, 3 oct. — Langlois frères, 18 jan. — Langlois-Duroulle, 6 mars. — Langrenet (fille), 5 fév. — Langtstaff, Ehnemberg et Maillard, 26 janv. — Lanne, 28 mars. — Lanoix, 21 août. — Lanorière, 6 déc. — Lanquetin, 18 janv. — Lantoine, 23 avril, 10 juin. — Lanuzel, 10 déc. — Lapeyre, 12 août, 17 sept. — Lapierre, 30 août. — Laplace, 24, 25 sept. — Laporte, 21 nov. — Lapoujade, 20 mai. — *Lapte* (commune), 22 mars. — Larbaud, 22 fev., 3 août. — Larbaudie, 23 sept. — Larché, 16 déc. — Larcher, 16 mai. — Larcheret, 25 oct. — Lardin, 19 oct. — Laroche, 14 juin. — Larochefoucaud de Doudeauville, 8 juin. — Larochejaquelein, 10 juil. — Larribe, 11 mai. — Larroque, 17 sept. — Laruelle (de), 11 juil. — Lasaygues, 26 sept. — Lascaux, 2 nov. — Lassagne, 18 janv. — Lasserre, 30 mai. — Lassimonne et Ce, 13 mars. — Lassus, 18 oct., 11 déc. — Latapie, 17 sept. — Latour, 7 mai. — Laude, 27 mars, 23 mai. — Laudeville, 25 mai. — Laulhe, 16 mai. — Launay, 3 avril. — Laure, 5 octobre. — Laureau, 23 janvier. — Laurenal, 10 avril. — Laurençon, 10 avril. — Laurens, 21 août. — Laurent (fille), 15 juillet. — Laurin, 17 septembre. — Lauriston (De), 29 avril. — Lauzanne (*héritiers de*), 2 nov. — Laval, 17 avril. — Laval (fille), 19 janv. — Lavarande (de), 8 fév. — Lavaysse, 25 janv., 19 déc. — Lavenfeld, 4 sept. — Lavergne, 28 mai. — Lavigne, 16, 31 juil. — Laville, 6 mai. — Layrac, 17 avril. — Layrolles, 1 janv. — Lazare, 18 juil. — Lazare (fille), 25 sept. — Lazarre, 17, 18 janv.

Learch, 28 août. — Lebacq, 2 avril, — Lebargy, 9 mai. — Lebérigaud, 13 sept., 9 nov., 9 déc. — Lebey, 25 avril. — Lebihan, 12 nov. — Leblanc, 3, 10 juil. — Leblond, 17 août, 13, 14 sept. — Lebœuf, 30 sept. — Leboucher, 15 janv. — Lebourg, 5 fév. — Lebous, 10 mai. — Lebouteux, 20 mars. — Leboyer, 16 oct. — Lebreton (général), 11 mars. — Lebrun, 4, 17 janv., 6 juil., 27 sept. — Lec..., 26 avril. — Le Can, 18 sept. — Lecan (fille), 15 août. — Lecharpentier, 25 avril. — Leclere ou Leclère, 23 oct. — Leclerc de Tourolles, 11 juil. — Leclerc-Fleureau, 28 oct. — Leclère (Fe), 28 déc. — Leclercq 3 juin. — Lecocq, 6 sept. — Lecointe, 27 juin. — Lecomte ou Leconte, 1, 6 mars, 10 mai, 3 juin, 21, 27 août. — Lecomte (Jules), 27 juil., 3, 10 août. — Leconte (frères), 24 juil. — Lecoq (Ve), 8 avril. — Lecoursonnays, 29 janv. — Lecq, Estabel et Ce, 9 mai. — Lecurieux-Bellefond, 3 mai. — Ledéon, 14 fév. — Ledevin, 10 août. — Ledos, 10 oct. — Ledouet, 22 oct. — Ledoux, 6 août, 9 sept. — Ledret, 27 juil. — Leduc, 29 fév., 12 avril, 30 juil. — Lef... Du..., 6 juil. — Lefébure, 27 juil. — Lefebvre ou Lefèvre, 17, 18, 27 janv., 22 fév., 2, 19 mars, 10 20 juil., 8 août, 3 oct. — Lefebvre de Cheverus, 30 janv. — Lefebvre de Champorin, 30 janv. — Lefebvre (magistrat), 3 juin. — Lefèvre (laitier), 14 mars. — Lefèvre (Ve), 14 mars, 4 oct. — Lefizelier, 16 déc. — Lefort, 10 fév., 8 mars, 13 mai. — Lefoulon, 1 mars. — Lefranc, 6 janv., 7 mars, — Lefrançois, 29 fév., 18 déc. — Legabilleux, 25 avril. — Legate, 24 août. — Legava, 20 déc. — Legendre, 11 juin. — Legenvre, 11 mars. — Léger, 28 mai, 14 juin. — Legonidec, 19 avril. — Legrain, 23 janv. — Legrand, 10 fév., 8 mars, 9 mai, 6, 19 juin. — Legriffon, 30 mai. — Legué, 8 fév. — Leguelinel de Ligneroles, 28 juin. — Legut, 24 mai. — Leguillou, 21 oct. — Lehericy (Fe), 28 déc. — Lehodey, 14 juin. — Lehucher, 28 nov. — Leiris, 22 juil. — Lejeune, 17 janv., 11 oct. V. *Michel-Lejeune* (*héritiers*). — Lejolivet, 7, 11 juin. — Leleu, 27 mai. — Lelièvre, 6 janv., 26 fév., 20 mai, 6 juin, 13 juil, 10, 11 oct. — Lelong, 29 janv., 4 déc. — Leluron, 7 nov. — Lemaire, 31 juil., 9 sept., 13 nov. — Lemaire de Montifault, 14 août. — Lemaître, 6 août. — Lemarchand, 27 mai. — Lemarié, 13 fév., 28 mai. — Lemarquant, 27 août. — Lemée, 21 oct. — Lemenuet de la Juganière, 1 juil. — Lemercier, 10 janv., 26 sept., 2 oct. — Lemoine (fille), 19 juil., 26 août. — Lemonnier, 5 oct., 20 déc. — Lemonnier-Chenevière, 17 juin. — Lemor, 14 mars. — Lemoine de Gatigny, 18 mars. — Lemuet-Lafriche, 21 mars. — Lenoble, 2 mars, 2 avril. — Lenoir, 16 juin. — Lenormand, 6 juin, 13, 14 sept. — Lenot, 20, 21 juin. — Lentemann, 26 août. — Lepage, 5 déc. — Lepage (fille), 5 avril. — Lepart, 22 oct. — Lepaulle-Neuville, 20 mars. — Lepelletier, 15 janv., 13 juin, 1 juil. — Lepetit, 6 nov. — Lepicard, 21 oct. — Leplay, 1 janv. — Leprevost (Fe), 29 nov. — Leprince, 29 août. — Leprout, 17, 24 janv. — Lequellec (fille), 6 janv. — Lequertier, 10 janv. — Lequin, 6 juin. — Lequoy, 25 janv. — Lerendu, 25 juil. — Lereuil, 21 mars. — Leriche, 12, 13 avril. — Lerond, 17 janv. — Leroux, 8 jan. — Leroux (Emile), 13 déc. — Leroy, 15 janv., 27 mars. 26 avril, 26 août, 14 nov., 6 déc. — Leroy de Chabrol et Ce, 9 janv., 16 avril, 11, 13 mai, 6 juin, 7 sept. — Leroy d'Etiolles, 30 mars — Leroy (magistrat), 11 juil. — Leroy de Lisa, 30 déc. — Lerveziel, 24 oct. — Lery (de), 23, 30 janv., 6, 13 fév. — Lesage frères, 24 juil., 7 août. — Lesavoureux, 11 juin. — Lesbroussard, 12 nov. — Lescot, 21 juin. — Leseur, 1 juil. — Lesluin, 5 août. — Lespagnol, 3 juin. — Lestoquoi, 25 juil. — Lestre-Dusaussois, 27 juin. — Lesueur, 12 août. — Lesueur de Pérès, 25 oct. — Let..., 21 oct. — Letartre, 3 avril, 5 déc. — Leterre, 17 juil. — Letorey, 10 déc. — Letournel, 4 juil. — Letudois, 4 juin. — Leuven (de), 12 juin. — Levain, 21 mars. — Levasseur, 23 fév., 24 avril, 8 juil. — Levassor, 8 mars. — Leveillé (Ve), 19 juin. — Leveilleux, 31 août. — Levent, 31 août. — Levêque (Ve), 12 déc. — Levêque ou Levesque, 9 oct. — Leverdier, 24 juin. — Levert, 7 nov. — Levez, 25 sept. — Levieil de la Marsonnière, 25 oct. — Levielle (fille), 21 déc. — Levieux, 7 fév. — Levieux (Fe), 23 janv. — Levisse (Ve), 12 août. — Levrault, 6 nov. — Lévris, 23 août. — Lévy, 23 janv., 24 juil. — Lévy (L. et M.), 9 août. — Lévy frères, 20 janv., 5 mars, 2 juil. — Lévy (Ve), 7 fév. — Leyné, 11 mai. — Lezaud, 2, 13 nov.

Lhuillier (De de), 1 juillet.

Liacoponi, 2 déc. — Liard, 29 juil. — Libeyre, 6 août. — Ligniers, 19 juin. — Lignouffe, 5 fév. — Lignoro (de), 24 août. — Lilliehook, 11 déc. — Lindhem, 1 juin. — Lindlay (Fe), 4 mai. — Linois (de), 5 fév. — Linville (de), 19 nov. — Lion, 28 nov. — Liotard, 14 mars. — Liouville, 5 août. — Lisse Desalles (de), 31 juil. — Lizé, 23 juil. — Lizeray et Thomas, 7 juin. — Lizot, 29 janvier.

Lockroy, 5 mars. — Locquet, 23 mars. — Lohmann, 18 oct. — Loiseau, 14 mars. — Loisel, 19 juin, 30 oct., 16 nov. — Loliéro, 17 sept. — Lombard de Château-Arnoux, 12 fév. — Lombart, 29 janv., 14 nov. — Lombrail, 17 sept. — Loné, 17 août. — Longatte, 20 déc. — Longchamps, 5 fév. — *Longepierre* (commune), 25 déc. — Longère, 31 déc. — Longin, 20 sept. — Longuet et Ce, 22 juin. — Looz (duchesse de), 1 juil. Lopez (Bernard), 24 déc. — Lorda (de), 21 fév., 3 déc. — Lordereau, 16 fév. — Lorel, 3 juin. — Lorichon, 1 janv., 11 avril. — Loridan, 16 janv. — Lorin de Reuré, 12 nov. — Lormant, 1 janv. — Lorrain, 6 mars. — Lortal, 9 juil. — Louba (Ve), 15 mai. — Loubathères, 3 avril, 16 mai. — Lougratte, 21 sept. — Loussert Dugrolès, 8 janv. — Loustaunau, 17 sept. — Louvet de Paty, 26 oct. — Louvigné (fille), 31 oct. — Louyot, 3 avril. — Loxa, 31 juil. — Loyer, 1 janv.

Luca (femme), 18 mai. — Luco (De), 17 sept. — Lucotte (comtesse de), 30 déc. — Lucquet (femme), 18 mai. — Lucy (Ve), 6 janv. — Luée, 11 juin. — Lundgreen, 14 oct. — Lunel, 12 août. — Lunettes (le père), 5 juil. — Lung (fille), 2 oct. — Lussac, 30 sept. — Lussan (de), 24 avril. — Lussier, 12 janv. — Luza, 14 juin.

Lyden, 28 oct. — *Lyonnais* (navire), 3 déc. — Lyonnet, 2 août.

M

M..., 13, 15, 25 avril, 8 mai, 20 août, 28 sept., 7 nov., 12 déc. — M... (Ve de), 6 mars. — M... (héritiers), 10 janv.— M... (Dlle), 19 avril. — M... (de), 20 sept. — M... (De), 29 mai. — M... de Mont..., 30 avril, 5, 6, 9 sept. — M..., à Clichy, 31 déc.

Mabelly, 12 juil. — Mabille, 11 mai, 22 juin. — Mabire, 27 déc. — Macavoy, 27 juin. — Mac-Carthy, 15 avril. — Maccaud, 31 août. — Mac-Henry, 27 mai. — Mackensie et Brassey, 20 sept. — Macquet, 29 juil. — Madenlair, 18 mai. — Madlaine, 29 juil. — Madrazo, 4 juin, 30 nov. — Maffren, 24 avril. — Mage, 15 avril. — Maget Prestat, 31 juil. — Magin (De), 2 août. — Magnan, 1 oct. — Magnant, 20, 27 janv., 30 juil. — Magnaval, 23 juil. — Magnen (fille), 30 mai. — Magnien, 7 mars. — Magnoncourt (de), 16 janv. — Mahaut, 30 mai. — Maheu, 12 avril — Mahieu Delangre, 27 fév. — Mahou, 20 mai. — Maïer, 27 juil. — Maillebau, 3 janv. — Maillard ou Maillart, 21 mars, 21, 28 déc. — Mailher, 17 oct. — Maillebiau, 6 nov. — Maillet, 18 juin. — Maillot, 28 juin, 22 août. — Mailly (Ve de), 23 juil. — Maisonneuve, 26 juin, 21 sept. — *Maisons-sur-Seine* (commune), 24 avril. — Malen et Ce, 15 juin. — Malet (de), 5 fév. — Malevergne, 25 mars. — Malfitano, 14 août. — Malherbe, 1 août. — Mallet, 21 fév., 6 mars, 22 juin (*bis*), 4 oct. — Malenazet, 21 août. — Malmusse, 20 mai, 23 oct. — Malraison, Tiret et Tricotel, 5 déc. — Maltrot (femme), 15 oct. — Manceau, 26 janv., 2, 14 fév., 26 mars. — Mancel, 21 fév. — Manès, 16 juil. — Mangliano, 21 août. — Maquet, 26 juin. — Marais, 10 avril, 27 août. — Marandel, 21 oct. — Marbeau, 29 avril. — Marc, 5 oct. — Marcaillon, 9 août. — Marçais, 23 janv. — Marcel, 29 juin.— Marcellot, 12 août. — Marcenaro, 31 oct. — Marchal, 10 mai, 12 juin, 6 juil., 15 août, 21 nov. — Marchand, 8 oct. — Marcheschi, 6 août. — Marchet, 30 août. — Marchézan, 24 mai.— Marchi, 18 oct. — Marchocki, 24 avril, 15 juil. — Marcoyau et Ce, 2 avril. — Marcus, 6 mars. — Marcy (fille), 31 déc. — Mardou-Chouippe, 1 mars. — Maréchal, 20 mai. — Marelle, 13 déc. — Marenholtz (de), 3 juil. — Marès, 14 fév. — Margueritte et Rey, 14 nov. — Mariano, 14, 16 mai. — Mariage, 21 juin, 2 août. — Maridet, 30 août. — Marie, 18 mars. — Marié, 5 juil., 27 août, 10 oct. — Marie-Gabrielle, 20 mai.— Marie-Jeanne, 4 mars. — Mariex d'Ussel, 23 avril. — *Marignane* (commune, 19 juin. — Maringue, 4 sept. — Marion, 22 janv., 4 mars, 22 août. — Marion (Ve), 6 juin. — Mariton, 24 avril. — Marinellod, 7 mars. — Marnas (de), 19 novembre. — Marné, 5 fév. — Marniesse, 10 mai. — Marrast, 15 janvier. — Marschal, 20 août. — Martel, 15 janvier. — Martin, 1, 19 janvier, 14 février, 14, 21 mars, 3 avril, 20 mai, 25 juillet, 12, 14 août, 18 octobre, 1 novembre. — Martin (magistrat), 19 février, 27 juin. — Martin (Ferd.), 10 janv., 29 avril, 17 mai. — Martin (Emile), 1 août — Martin (fille), 17 fév. — Martin (Ve), 15 janv. — Martin et Ce, 2 août. — Martin (Edouard), 7 août. — Martin (de Provins), 27 août. — Martin (gastronomie), 22 août. — Martin Jacob (Dlle), 12 janv. — Martinet, 9 fév., 2 nov. — Martini (comtesse), 15 fév. — Mary, 8 juin. — *Marzenay* (commune), 30 juil. — Mas, 26 fév. — Masin (De de), 10 fév. — Masquerus, 5 sept. — Messalet, 13 fév. — Massé, 15 janv. — Massel, 16 déc. — Masset, 20 janv. — Massière, 3 juil. — Massin, 22 juin. — Masson, 2 mars. — Masson (héritiers), 11, 17 juin. — Massoni, 23 avril. — Massot, 1 août. — Massu (femme), 10 juil. — Mast-Bricogne, 29 août. — Mastermann, 8 avril. — Mastio, 6 mai. — Matevet (fille), 9 fév. — Mathews, 22 janv., 18 avril, 13 mai. — Mathieu, 26, 27 janv., 15 fév, — 26 mars, 27 juin, 5 août, 12 déc. — Mathieu (femme), 9 janv. — Mathieu (Dlle), 27 sept. — Mathon, 8 janv. — Maubleu (femme), 1 janv. — Mauduit, 30 août, 10 déc. — Mauger (de), 4 déc. — Maulde, 8 avril. — Maure, 15 avril. — Maurel, Prom et Ce, 24 juil. — Maurin, 25 janv. — Maurin (la mère), 19 oct. — Mauris, 12 déc. — Max, 3 sept. — Maxwell et Ce, 9 août. — Mayet-Génetry (Ve), 17 déc. — Mayer, 23 déc. — Mayer (frères), 21 sept. — Mayer (Ed.), 27 janv. — Mayer et Pierson, 29 mai. — Mayeras, 1, 23 juil., 6 nov. — Mayet, (héritiers), 4 sept. — Mayet (De), 17 oct. — Mayeux, 3 avril, 21 oct. — Maynard, 15 avril. — Mayola, 7 août. — Mazas, 15 mars. — Mazataud, 27 juin. — Maze, 28 mai, 23 juil. — Mazel, 15, 16 nov. — Mazière, 8 avril. — Mazière (fille), 9 sept. — Mazin (De de), 25 mai. — Mazzoélini, 28 juin.

Mecbing, 4 janv. — Mecklenbourg (héritiers), 16 mars, 27 juil. — Medevielle, 10 déc. — Mehemmed-Aga, 17, 22, 31 juil., 23 sept. — Mehereuc de Saint-Pierre, 8 août. — Mehl, 18 déc. — Meillon, 20 fév. — Meissonnier, 12 avril. — Melcombe, 27 fév. — Meliodon, 10 janv. — Melon, 27 août. — Ménager, 5 fév. — Menant, 1 juil. — Menard, 10 janv. — Menauge, 15 nov.—Mène, 2 oct.—Menon et Ce, 30 janv.—Méon, 11 janv.

Merard, 23 janv. — Mercadé, 21 août. — Mercier, 10 sept., 1 nov. — Merendat, 8 juil. — Meressart, 16 mai. — Merguet, 21 déc. — Merilhou, 21 oct., 30 déc. — Merland, 21 déc. — Merlaux, 19 avril. — Merle, 13 juin. — Merlot, 11 avril. — Meslin, 20 déc. — Meslin (héritiers), 24 avril. — Mesnard, 22 fév. — Messager, 24 juil. — Messery, 10 juin. — Mestadier, 29 avril. — Mestre, 11 mars. — Mestre (fille), 2 juil.— Métais, 9 mai. — Metayer, 10 avril. — Methée (Fe), 29 janv. — Mettiez, 15 juin. — Metzger, 27 avril. — Metzinger, 25 mars. — Meunier, 17 déc. — Meurat, 9 oct. — Meurs-Mazy, 19 juin. — Meyer, 11 mai, 11 nov., 4 déc. — Meyer (de Bischwiller (Fe), 26 oct. — Meynard, 10 avril. — Meynard de Franc, 5 fév., 9 mars. — Meyniel, 24 juin.

Miailhe, 24 juin. — Miard, 10 janv. — Mias, 29 juin. — Miaux, 14 mars. — Micaut, 17 mai. — Michaud ou Michaut. — Michéa, 29 juin. — Michel, 4, 14 juin, 20 août, 11 oct., 5 déc. — Michel (Francisque), 14, 23 sept. — Michel (Ve), 3 juin, 20 août, 1 oct. — Michel Lejeune (héritiers), 1, 3, 10, 24 fév., 2, 9 mars, 13, 20, 27 avril, 4, 11, 20 mai, 25 sept., 11 nov., 9, 16, 23, 30 déc. — Michelet (Fe), 12 juil. — Michel-Levy, 20, 23 janv., 5 mars, 24 juil., 28, 29 nov., 24 déc. — Michelle (Ve), 30 avril. — Michilini, 16 juil. — Michon, 17 sept. — Midoux, 15 oct. — Midy, 10 janv. — Migeot, 15 août, 13, 27, 28 déc. — Mignard, 23 août, 9 déc.—Migne, 6 déc. — Mignot, 15 oct. — Mikichine, 19 sept. — Milan, 13 fév.— Millaud, 7 fév. — Milleret, 2 fév.— Millet, 14, 25 mars, 27 avril. — Millevoye, 2 nov. — Milliat-Carus, 7 mars. — Milon, 5 fév., 19 avril. — Milou, 18 janv. — Mineau, 3 mai. — *Mines de la Loire*, 19, 27 août. — *Mines de la Sibestière*, 20, 31 mai. — *Mines des Combes*, 13 août. — Mioche-Vanesson, 15 janv. — Mionis, 27 août. — Mirabel (Ve), 25 déc. — Miquelet, 31 juil. — *Mirepeisset* (commune), 23 avril. — Mirès et Ce, 21, 22 mars, 3, 28 juin. — Mitaine, 13 fév.

M'Mullen (Fe), 6 sept.

Modo (Ve), 24 décembre — Moerlh, 17 avril. — Mohamed, 16 mai. — Mohamed-ben-Milond, 15 oct. — Mohamed-ben-Alkerim (héritiers), 28 oct. — Mohamed-ben-Miliani, 15 nov. — Mohamed-ben-Ali, 29 nov. — Moinet (Ve), 30 janv. — Moiroux, 27 sept. — Moisant, 28 mars. — Moisson, 1 août. — Moissonnier, 20 mars, 24 mai. — Moisy, 17 sept. — Moll, 23 déc. — Mollier (filles), 1 janv. — Mollot, 23 juil., 29 août. — Molvaut, 25 sept. — Monclar, 21 juin. — Monchoux, 8 oct. — Moncorier, 4 mai. — *Monde financier*, 26 sept. — Mondet, 16 déc. — Moner, 7 juin. — Monguilhem, 27 sept. — Monhaer, 30 juil. — Monié, 12 déc. — Monnot, 29 janv.— Monsarrat, 23 nov. — Montané, 8 avril. — Montagnac (de), 17 août. — Montagne, 19 juin. — Montagnet, 28 mai. — Montagut, 15 nov. — Montazio, 27 janv. — Montedesco, 23 août. — Monteillet (De de), 9 août. — Monteillet, 13 nov. — Montépin (X. de), 15, 24 fév. — Monteverde, 18 juin. — Montfranc, 16 mai. — Montgaurin (de), 21 juin. — Monthus, 5 sept. — Montigny-les-Vauxcouleurs, 10 avril. — Montléar (princesse de), 28 déc. — Montmartin (De), 27 août. — Moralès (Pérégrina), 30 nov., 7 déc. — Morand, 28 juin, 22 août.— Moras, 2 juil. — Moreau, 3, 23 fév., 25 avril, 8 juin, 31 août, 27 nov. — Moreau (magistrat), 28 nov. — Moreaux, 31 janv. — Moreaux (Fe), 21 déc. — Morel, 9 fév., 7 mai, 29 août. — Morel de Glasville, 9 sept., 4 déc. — Morelli, 10 juin, 4 juil., 27 août, 5 déc. — Morin, 21 fév., 22, 23, 30 avril. — Morin et Ce, 22 août, 24 oct. — Morin-Dumanoir, 20 déc. — Morisset, 10 fév. — Mornand (filles), 15 oct. — *Morning-Glory* (navire), 2 oct. — Morny (de), 10 mai. — Morsan, 7 mai. — Mortal, 26 fév. — Mortet, 4 mai. — Mortureux, 20 mai. — Moskowa (princesse de la), 3 juil. — Motas, 15 janv. — Motreuil (De), 17 déc. — Mouchon, 29 mars. — Mougeot, 21 mars. — Mougins de Roquefort, 22 fév. — Mouillard, 1 oct.— Mouix, 6 sept. — Moulencq, 24 avril. — Moulin, 22, 23 avril, 14 août. — Moulin (avocat), 13 janv. — Moulinier, 6 juil. — Moullié, 3 juin. — Mounier, 6 juin. — Mourey, 6 juil. — Mourrat, 28 mars. — Mourre, 19 avril. — Moussa-ben-Hasaïn, 26 janv. — Moussé, 27 août. — Moustapa, 17 22 juil., 23 sept. — Moutier, 21 nov. — Mouton, 2 juil. — Moxo, 30 nov. — Moyne, 29 janv.

Mugnié, 25 sept. — Mulet, 6 janv. — Muller, 16 sept., 17, 21 oct. — Murat, 13 janv. — Murat (De), 24 janv. — Muret, 13 janv., 3 fév. — Murphy, 29 janv. — Murrey, 6 août. — Mussat, 29 oct. — Muteau, 4 mars. — Muzeau, 30 oct. — Myonnet, 14 mai.

N

N..., 6 mai. — N... (de la Martinique), 22 janv. — N... (comtesse de), 27 janv.

Nadaillac (de), 23 janv. — Nadar, 24 avril, 13 juin. — Nadault de Buffon, 15 janv. — Naine, 25 sept.— Naives (De de), 23 janv. — Nancluze, 23 mai. — Nansot, 12 juin. — *Nantes* (ville), 2 avril. — Nardini, 2 déc. — Nassiet, 15 mai. — Nathan, 18 mars, 5 déc. — *Nation* (journal belge), 19 juin, 10 juil. — *Nationale* (compagnie), 12 mars. — Navarro, 16 juil.

Neau, 28 mars. — Nencluze, 14 juin. — *Neptune* (compagnie), 25 mars. — Nérault, 19 juil. — Nesse, 10 oct. — Nesseler (Fe), 12 sept. — Nettancourt (de), 1 janv. — Netter, 26 oct. — Neufbourg (de), 8 avril. — Neveu, 20 avril, 14 juin, 12 déc. — Neveux, 12 sept. — Nevouet, 11 oct. — Newton (femme), 6 sept. — Neyrand, Bergeron et Ce, 2 nov.

Nicias-Gaillard, 26 sept., 19 nov.—Nicolaon (Fe), 2 nov.—Nicolas, 5, 13 fév., 3 avril, 20, 31 mai, 3 juin, 27 août, 11 oct.— Nicolle, 26 juin, 31 août, 11 oct. — Nicoullaud, 16 mai. — Niel, 23 juil., 8 août. — Niellon, 15 avril. — Nigrond, 12 juin. — Niguet, 11 mars. — Niogret, 24 déc. — Nitot (De), 8 mars. — Niveau de Villedary, 14 août.

Noailly-Labruyère, 22 juil. — Noël, 5 janv., 30 avril, 20 sept., 13 nov. — Noël du Peyrat, 19 avril. — Noffe, 27, 29 juin. — Noguès, 10 oct. — Noirot, 27 fév. — Noirot-Bonnet, 7 fév. — Nolé (De), 10 avril. — Nolent, 3 fév. — Norin, 19 mars. — Normand, 18 janv., 19 avril. — Nourry, 11 mars. — Nouvène, 14 oct. — Noyer (De), 18 juin. — Nunès, 9 janv.

O

Obert (Ve), 19 nov. — Obriot, 24 oct. — *Observateur de la Corse* (journal), 29 juin.

Octave (De), 30 août.

Odelo, 8 août. — Odiot, 11 juin.

Offenbach, 12 nov.

Œgerlé, 20 août.

Oger (Ve), 4 mai.

Olivarès (de), 17 janv., 30 déc. — Olivier, 29 fév., 14 mars, 16 mai, 20, 27 sept., 13 nov., 27 déc. — Ollabarietta, 1 août. — Olona (de), 18 oct. — Olympe, 20 juin, 50 août. — Olympe (Dlle), 15 janv.

Onofrio, 3 juin.

Oppenheim, 26 avril, 6 mai.

Orange, 13 déc. — Orcel, 4 janv. — Ordioni, 1 août. — Oriard, 30 sept. — Oriez, 13, 14 nov. — Oriot, 30 mars. — Orival (d'), 4 mars. — Orléans (héritiers), 18 janv., 21 août.— Orsi, 11, 14 oct. — Ortoli, 23 juil.

Oudet, 12, 13 mars. — Oursel, 11 avril. — Ouvrard, 24 septembre.

Ozanne, 21 fév.

P

P..., 27 mai, 15 août. — P... (Fe), 3 janv., 7 mai. — P (Dlle), 2 fév. — P... (De), 10 mai. — P... (Marianne), 20 août. — P... (Karl), 18 juil. — P... (De), née R..., 7 août. — P... (séparation de corps), 22 août. — P..., ancien avoué, 26 oct.

Paban-Avon, 12 nov. — Paci, 30 janv. — Paganel, 1 oct.— Pageon, 15 oct. — Pagès, 9 janv. — Pagny, 6 mai. — Paillard de Villeneuve, 17, 18, 22 avril, 30 mai. — Paillart, 22 août.— Paillet, 10 fév., 14 mars, 4 avril, 3 mai, 16, 18 nov. — Paleron, 11 mars. — Paliard (De), 19 mars. — *Palladium* (compagnie), 17 sept. — Palluat (Dlle), 19 août. — Palmer, 13 mars, 7 au 30 mai, 1, 10, 13, 17 juin. — Palun, 12 janv., 26, 27, 29, 31 mars, 26 avril. — *Paméla* (navire), 22 oct. — *Pamiers* (ville de), 1 juil. — Panarcoux, 15 juin. — Pan, 28 mai. — Panckouke, 1 août. — Panis, 20 avril. — Panisse (de), 27 mai. — Pannier, 10 juil. — Papin, 24 juin. — Papion (De), 24 août. — Papy, 18 sept. — Parades (de), 3 juin. — Paradis (Fe), 14 déc. — Parant, 5 avril. — Parayré, 1, 5, 25 janv., 25, 28, 29 mai, 21 juin, 5 août. — Parent, 7 mai. — Parent et Schaken, 9 mai. — Parenty, 15 avril. — Paringault, 19 fév. — *Paris* (ville de), 14 mars, 11 mai, 7 sept. — Paris, 29 janv., 29 mars, 5 avril, 11 juin. — Paris-Balmel, 29 janv., 25 sept. — Pâris (de), 6 mai. — Paris d'Avancourt, 10 juill. — *Parisienne* (compagnie), 4, 9 oct. — Parisot et Ce, 27 fév. — Parrère (De), 9 juil. — Parrod, 14 sept., 15 oct., 1 nov. — Partarieu-Lafosse, 18 oct. — Pascal, 6 juin, 29 oct., 1 nov. — Pascaud, 10 fév. — Pascault, 8 avril. — Pasqualini, 3 août. — Pasquel, 11 mars. — Pasquier, 6 sept., 15 nov. — Passani, 27 juil. — Passeron, 1 juil. — Passerotte, 18 mars. — Passion, 1 juil. — Pastelot, 29 juil. — Pataillot, 26 fév. — Paté, 5 fév. — *Paternelle* (compagnie), 21 mars, 13 juil., 25 déc. — Patris, 3 oct. — Paty, 17 sept. — Pauffin, 9 déc. — Paul, 1 août. — Paul (Fe), 9 sept. — Paul (fille), 24 janv. — Paul Niquet, 26 fév. — Pauliau, 25 oct. — Paulin, 10 avril. — Pauline, 16 nov. — Paulmier, 27 juin. — Paureau, 20 août. — Pavans de Ceceaty, 29 janv. — Paveyranne, 14 mai. — Pavie, 12 janv., 13 août.— Pavoni, 23 oct. — Payen, 5 fév. — Payro, 9 oct.

Pécheur, 12 sept. — Pechier, 10 avril. — Peco, 14 mai. — Pector, 9 déc. — Peiffer (Fe), 7 déc. — Pecron, 16 déc. — Peissel, 1 nov. — Pélérin, 21 juin. — Pélissier, 5, 9, 15 août. — Pellagot, 28 août. — Pellault, 22 août.— Pellegrin, 19 janv., 24 fév., 12 juin. — Pelletier, 19 janv., 26 fév. — Pellonais, 14 mai. — Peltier, 27 août. — Pénaud, 3 août. — Penciollelli, 2 août. — *Pénélope* (journal la), 27 juil., 3, 10 août. — Penet, 23 sept. — Penigault, 20 mars. — Pennay, 27 août. — Peraldi, 30 déc. — Perbost, 11 janv.— Percheron, 13 déc.—Perchet, 29 oct. — Perdriaux, 19 mars. — Pereira de Taria, 30 janv. — Pereire et Ce, 11 janv. — Pereire (Emile), 11 juin. — Pérès, 14 fév., 1 août, 26 sept, 30 nov., 7 déc. — Peretti, 15 janv. — Pérève, 27 août. — Pereyra, 4 oct. — Perier, 15 janv. — Perigny (de), 20 juin. — Périllat (Fe), 15 août. — Periot, 3 juil. — Perisseau, 23 sept. — Pernet, 25 déc. — Pernet (Fe), 7 déc. — Pernot, 18 oct. — Perquier (de), 1 août. — Perrard, 17 oct. — Perrau, 27 avril, 3 août. — Perreau (fille), 3 déc.— Perret, 13 mars. — Perriez, 12 sept., 3 oct.— Perrin, 19 janv., 7, 24 fév., 5 sept. — Perrine, 12 sept. — Perriquet, 23 juil. — Perron, 8 mars. — Perron (Fe), 7 fév., 8 oct. — Perronnet, 24 déc. — Perrot, 24 mai, 10 sept. — Perrot de Chezelles, 10 oct. — Person (de), 1 juil. — Personne, 12 sept. — Perthuis (Ve), 14 oct. — Pescatore (héritiers), 5, 12, 19, 20, 26 juil., 2, 10, 28, 29 août, 27 nov. — Pessino, 17 sept. — Pestre, 16 janv. — Pête, 12 juil. — Peters, 24 janv., 6 août. — Petit, 22 fév., 34 mai, 4, 8 juil., 13 sept., 10, 12 oct., 8 nov., 19 déc. — Petit (boucher), 24 janv. — Petit (De), 23 janv. — Petite, 15 juin. — Petremant, 28 juin. — Petricchi, 20 déc. — Petrissau (fille), 5 mars. — Pettinati, 6 juil. — Petzel (fille, 6 août. — Peyraud, 7 mars. — Peyrot, 19 nov. — Pezet, 22 juin.

Pfulb, 30 juil., 30 août.

Phélipot, 24, 25 sept. — *Phénix* (compagnie), 18 déc. — Philastre, 25 déc. — Philippe, 11 oct. — Philippon, 2 fév. — Phiquepal-d'Arusmont, 22 fév.

Picard, 20 août, 16 nov. — Picazzo, 14, 16 mai. — Pichart (Ve), 3 fév. — Picon, 23 janv. — *Picpus* (communauté), 17, 19, 23 fév., 2, 4 mars, 23 juil., 11, 18 déc. — Picque, 6 juil. — Pidancet, 1 août. — Pidoux, 27 avril, 21 mai. — Piednoir, 29 juil. — Pierraggi, 8 janv. — Pierre, 9 fév., 20 mars. — Pierre (Fe), 6 juil. — Pierresson, 24 mai. — Piessard, 4 janv. — Pieussan, 17 sept. — Pigache, 12 mars. — Pigeonneau, 21 fév. — Pigeory, 12 janv., 22 août. — Pignard, 7 mai, 13 déc. — Pihan de Laforest, 12 fév. — Pihart, 31 janv., 1, 23 fév., 5, 9 mars. — Pillon de Saint-Thereau, 15 avril. — Pillot, 21 déc. — Pilodo, 18 mai. — Pilon, 9 août. — *Pilote* (compagnie), 6 nov. — *Pilotes d'Arles*, 6 août. — Pilté (héritiers), 1 nov. — Pin, 19 avril. — Pinard, 4 mars. — Pinel, 16 mai. — Pingret (fille), 7 déc. — Pini, 12 mars. — Pinot (Ve), 25 janv. — Pintrand, 27 nov. — Piogé, 13 août. — Pion, 26 fév. — Piot, 14 août. — Piot (Ve), 26 août. — Pipel (De), 2 juil. — Pique et Piot, 17 août. — Piquet, 20 janv., 1 juil. — Pirault, 11 oct.— Piris, 10 juil. — Pitois, 21 fév. — *Pitre* (commune), 13 fév. — Pitre-Chevalier, 19 nov. — Pivert, 14 juin.

Place (Henri), 17 juin. — Place (de), 1 août. — Plage, 9 août. — Plaignard, 8 août. — Plaignaud et Gremailli, 1 fév. — Plaisance (héritiers de), 6 fév. — Planche (Gustave), 24 juin, 30 nov. — Plancy (de), 3 août. — Planès, 11 avril. — Plantard de Lencourt, 25 janv. — Plantureux, 19 sept. — Plasse, 14 août. Platel, 20 avril. — Platier, 27 avril. — Plé, 2 juil. — Plessis, 31 août. — Plichon, 4 mars. — Plinefauric, 6 juin. — Plisson, 28 fév. — Plomée, 31 déc. — Plon, 22, 28 mai. — Plumer, 10 oct. — Plumet (De), 29 nov. — Pluyer, 3 mai.

Podesta, 26 sept. — Pohu, 11 janv. — Poids (Fe), 24 mai. — Poinsignon, 5 fév. — Poinsot-Maître, 29 juin. — Pointin, 24 juil. — Pointud, 6 juil. — Poiret, 28 août. — Poirier, 5, 6, 7, 8, 12 août. — Poizot, 14 nov. — Poissonnet, 13 mars. — Poitou, 21 mars. — Poitteviu (De), 5 juil. — Polge, 26 sept. — Poli, 30 sept. — Pollet, 19 nov. — Pommarès, 23 juil. — Pommereu (de), 1 avril. — Pommier-Lacombe, 10 juil. — Ponçan, 16 février. — Ponceau, 23 janvier. — Poncet, 20 décembre. — Pons (comte de), 23 avril. — Ponsar (Ve), 6 mars. — Ponsard, 25 avril, 29 mai, 3 juil. — Pons-Praslain (héritiers de), 3 août. — Pontenoy, 18 déc. — Ponthieux, 17 août, 5 sept., 13 nov. — Ponton-d'Amecourt (de), 15 janv. — *Ponts Vergniais*, 1 août. — Popelin-Ducarre, 13 déc. — Porcher, 20 sept. — Porcheron, 6 avril. — Poret, 27 nov. — Porion, 4 déc. — Portemann (maire), 6 déc. — Possac (de), 14 juin. — Potard, 26 janv. — Pothée-Nibellerie, 10 avril. — Potier, 11, 17 juin, 13 août, 21 nov. — Potin, 27 août. — Pottier, 27 mai, 31 oct. — Pouchain, 20 août. — Pouettre, 18 mai, 13 nov. — Pouget, 26 janv. — Poujet, 30 juil. — Poulard, 23 juil. — Poulet, 12 sept. — Pouligny (filles), 28 oct. — Poulin, 3 janv. — Poulizac, 26 sept. — Poullain, 11 juin. — Poulmaire, 14 août. — Poulon, 3 août, 2 sept. — Poultier, 14 août. — Poupinel, 20 août. — Poupier (De), 10 avril. — Pouplain, 21 oct. — Pouradier-Dutheil, 4 mars. — Pourat, 10 fév. — Pourchet, 30 déc. — Pourrier, 21 août. — Pourson (De), 2 juil. — Pourtalès-Gorjier, 24 janv. — Poutre, 23 juil. — Pouyalles, 30 sept. — Pouyer, 14 mars. — Poyet, 28 mars.

Pradel, 29 fév., 4 mars, 25 juin. — Pradèze, 2 avril. — Pradines, 21 fév. — Prast (Fe), 4 mai. — Prato-d'Armesano (de), 14 août. — Praud, 19 juin. — Presle-Duplessis (héritiers), 24 avril. — *Presse* (journal), 8 mai. — *Presse théâtrale*, 19 déc. — Prestoul, 29 mars. — Preval (De), 16 janv. — Prevost, 29 mars, 4 juil. — Prevost fils, 22 juin. — Prieur, 25 mars. — Priest, 13 fév., 14 mars. — Prin, 25 juin. — *Prince-Jérôme* (navire), 13 sept. — Prinsay (héritiers de), 17 oct. — Privat, 29 nov. — Prola, 10 janv. — Prosper (fille), 8 août. — Prost et Ce, 26 oct. — Proust, 20 fév. — Proux, 16 janv. — Provin, 15 avril. — Prucelle (De), 27 déc. — *Prudence* (compagnie), 18 déc. — Prudhomme, 4 juil. — Prugneaux, 23 fév., 25 avril.

Puech, 1 mars. — Puiman, 10 mai. — Pujol, 27 mars, 26 avril. — Pullès, 31 juil. — Pupin (Ve), 28, 29 juin. — Purnot, 25 mai. — Putod et Ce, 2 fév. — Pyat (Félix), 24 oct.

Q

Quatrebarbes, 6 mai. — Quatrefages du Fescq, 28 mai. — Quemener, 12 avril. — Quénault, 27 juin. — Quenoble, 2 nov. — Quérard, 8 mars. — Quesnel, 22 avril. — Quesnot, 18 mars, 5 oct. — Queux (de), 10 avril. — Quinard, 20 mars, 12 avril, 24 mai. — Quoniam (fille), 15 avril.

R

R..., 27 mars. — R... (de Lyon), 18 janv. — R... (adultère), 25 janv. — R... (Ve de), 1 avril. — R... (Fe), 25 avril, 9 sept. — R... (De), 8 oct. — R... de la), 29 oct. — R... (Etienne), 25, 26 juin. — R... (François), 30 juill.

Rabaille, 8 mars. — Rabbe, 30 mai. — Rabichon, 6 juill. — Rachel, 2 oct. — Radat (fille), 18 sept. — Radigue, 24 juill. — Radon, 7 déc. — Raffi (Fe), 4 mars. — Raganaud, 11 déc. — Rallies (fille), 4 janv. — Ramadié, 29 nov. — Ramagni, 30 avril. — Ramond, 23 janv. — Ramond (Dlle), 6 août. — Ranc, 18 avril. — Rancher (De), 14 fév. — Rançon, 29, 30 avril. — Rando, 1 août. — Randon (général), 7, 20 mars. — Ranucci, 18 juin. — Raspail, 1 fév., 13 déc.—Rasse, 9 mai. — Rataboul, 6 nov. — Rateau, 24 mai. — Rathbone et Ce, 7 mars,— Rauld, 23 mars, 30 juil. — Rault (Ve), 4 juil. — Raveau, 12 mars. — Raverat (Fe), 12 oct. — Raviel (fille), 4 avril. — Ravier, 22 août. — Raymond, 27 août, 30 nov., 10 déc. — Raymond-Lajourdie (De), 29 mars. — Razous et Ce, 15 oct.

Rebous, 19 oct. — Réclam, 8 mars. — Reculot (De), 16 janv. — Recy, 24 juin. — Redouté, 18 déc. — Regnault, 6, 13 janv., 3 fév. — Regnier, 23 fév., 6 août, 2 oct. — Reinhardt, 10 avril. — Relier, 14 mars. — Remacle, 28 sept. — Remilleux, 30 mars. — *Remilly* (commune), 13 fév. — *Remoulins* (commune), 6 août. — Remy, 5 déc. — Renard, 30 avril. — Renard (Fe), 20 mars. — Renardi, 15 avril. — Renarré, 7 oct. — Renaud, 18 juin, 30 déc. — Renaud (Fe), 26 sept. — Renault, 25 mars, 22 août, 30 nov. — Rencker, 23 déc. — Rendzinsky, 10 déc. — Rencé, 12 sept. — Renno, 18 mai. — Renoncé, 23 sept. — Requier, 25 oct. — Resseguier (de), 29 août. — Rettig, 10 janv. — Reuchet, 13 mars. — Reuttinger, 7 fév. — Revello, 10 janv. — Revert, 2 avril. — Revillon, Courden et Lardeur, 10 juin. — *Revin* (commune), 31 janv. — *Revue contemporaine*, 1 nov. — *Revue franco-italienne*, 1 août. — *Revue de- Deux-Mondes*, 4 juin, 30 nov. — *Revue des Théâtres*, 27 juil., 3 10 août. — Reyou, 27 juin. — Reybaud, 22 fév. — Reydevet, 10 oct. — Reymond, 24 juin. — Reymondi, 1, 15 nov. — Reynal, 26 sept. — Reynard, 11 juin, 16 oct. — Reynaud, 11 janvier, 26 fév. — Reynaud (Fe), 5 fév. — Reynier, 15 nov.— Rezé, 9 sept.

Rhodes, 8 avril, 30 déc. — Rhumel, 6 août.— Riais, 28 mai.

Ribail, 26 janv., 3 fév. — Ribaux, 5 oct.— Ribbe (de), 1 août. — Ribout, 18 janv. — Riby, 14 juin. — Ricard (général de), 10 mai. — Richard, 18 janv., 23 août, 13 nov., 12 déc. — Richard (agent de change), 10 avril. — Richard de Lavergne, 12 janv. — Richemont, 23 janv. — Richer, 20 août, 17 oct. — Richer et Ce, 9 mars. — Richet, 13 juin. — Richy (fille), 7 sept. — Ricois, 20, 27 avril. — Ricordeau, 13 août. — Ricou, 6 juin. — Ricoul, 17 mai, 15 août. — Ricroch et Ce, 29 juil, 13 août. — Ridgway, 23, 30 janvier, 6, 13 février. — Riegel, 10 mai. — Riégert, 9 juillet. — Riester (fille), 18 avril. — Rifaut, 23 septembre. — Rigal, 31 juillet. — Rigodit (de), 23 janvier. — Rigot, 16 déc. — Rigot (Ve), 14 sept. — Ringotte, 10 oct. — Ripoll, 14, 16 mai. — Rispail, 11 juin. — Ristori (De), 22 fév. — Ritter, 1 avril. — Rivarès, 1 janv., 25 déc. — Riverain, 4 janv., 24 juin. — Riverat, 2 fév. — Rivière, 13 janv., 9 mars.

Robain, 3 janv. — Robbe, 15 avril, 31 oct. — Roberdeau, 5 oct. — Robert, 19 juin, 5 juil., 1 août, 3, 13, 14 sept. — Robillard, 17 janv. — Robin, 11 juil. — Robin de Mazas, 3 juin.— Robin-Caillaud, 6 avril. — Robinaud, 18 oct. — Robineau, 31 janv., 30 déc. — Robiguet, 6 nov. — Roblot, 25 oct. — Robo, 8 août. — Robson, 15, 18 oct., 1, 4, 6 nov. — Roby, 28 mai, 23 juil. — Roch, 24 mai, 24 juil. — Roche, 11 janv., 1 fév., 25 oct. — Rochemonteix (de), 16 janv. — Rochet, 25 janv., 15 mars. — Rochette, 25 avril. Rochou, 7 nov. — Rochouze, 8 janv., 29 juin, 17 août. — Rocque, 8 janv. — *Rocroy* (commune), 31 janv. — Rodier (de), 3 déc. — Rodrigo, 30 nov. — Roë, 3 juin. — Rœder (Dlle de, 16 mars. — Rogeard, 10 fév., 1 juin. — Roger, 12 mars, 6 mai, 5 août. — Roger de la Chouquais, 1 juil., 14 oct. — Rogevart, 11 mai. — Rognard, 30 oct. — Rohlf et Leyrig, 13 nov. — Rollac, 12 nov. — Roland ou Rolland, 10 fév., 8, 9 mars, 23 juil., 31 oct. — Rolland (De), 9 août. — Rolland de Villargue, 21, 22 mars, 19 avril. — Rolley (De), 12 janv. — Rollin, 3 juil. — Romblot (Ve), 3 août. — Romey (Ve), 25 janv. — Rommier, 23 fév. — Ronconi, 3 janv., 17, 23, 24 fév., 21, 23 mars, 1 mai.—Ronjon, 27 juil.—Roquelaure (Ve de), 19 mars. — Roqueplan, 28 juin, 2 déc. — Roques, 1 janv., 5 déc. — Roquet, 20 janv. — Rosalie (fille), 5 fév. — Rose, 27 fév. — *Roselia* (navire), 24 août. — Rosenfant (fille), 1 août. — Rosey, 14 nov. — Rossard de Mianville, 14 août. — Rossen, 8 mai. — Rosset, 8 fév. — Rossi, 24 avril. — Rossignol, 22 juin. — Rossignon, 14 mai. — Rostaing, 14 août, 4 déc. — Roth, 18 juil. — Rothschild, 29 mai. — Roubo, 10 fév., 25 mai. — Rouelle, 15 mai. — Rougemont, 17 mai. — Rougerot (Fe), 22 oct. — Rouget de Lisle, 13 janv., 7 juin. — Rougier, 17 juil. — Rouher, 20 mai. — Roujon, 15 août. — Rouland, 15, 17 août, 27 sept. — Roullin, 23 juil., 8 août, 14 nov., 17 déc.—Roumain de la Touche, 26 sept. Rouot, 11 juin. — Rousseau, 4, 10 janv., 13, 30 avril, 10 mai. — Roussel ou Rousselle, 23 fév., 25 mars, 28 déc. — Rousselin, 1 août. — Rousset, 27 nov. — Roustain, 10 août. — Routier, 6 juin. — Roux, 12 fév., 9 mai, 6, 17 juin. — Rouyer, 3 avril. — Roy, 21 sept.—Royé-Belliard, 9 déc.—Royer, 11 nov.—Royer (de), 17 août.—Royer (héritiers), 29 juil. — Rozan, 10 janv., 22 avril. — Roze, 10 avril.

Rude (Ve), 13 déc. — Ruel, 4 sept. — Ruel (Fe), 16 nov. — Ruff, 9 oct. — Ruiz, 27 avril. — Rullière, 13 sept. — Rusca, 21 mai. — Ruzé (de), 16 janv.

S..., 14 fév., 27 avril, 17, 25 juil., 30 août. — S... (de), 10 janv., 1 fév. — S... (De de Toulouse), 28, 31 déc. — S... (fille), 3 avril. — S... (Dlle), 6 déc.

S

Sabatié, 22 août, 30 sept. — Sabouret, 9 janv. — Sachet, 8 janv., 29 juil., 25 oct. — Sacré, 20 décembre. — Saget, 7 oct. — Sagnieux, 27 juil. — Saintard, 5 janv. — Saint-Albin (Alex. de), 8 mars. — Saint-André, 18 avril. — Saint-Bonnet, 14 oct. — Saint-Ebe, 3 janv. — *Saint-Eloi* (fabrique), 8 août. — Saint-Georges, 12 juin. — Saint-Héraud, 26 oct. — Saint-Martin (Ch.), 2 oct.— *Saint-Maurice-de-Remens* (commune), 27 août. — Saint-Moulin, 11 déc. — Saint-Olive (de), 14 août. — Saint-Pé, 7 mai. — Saint-Rémy, 22 juil. — Saint-Sauveur (De de), 13 juin. — *Saint-Servan* (commune), 24 avril. — Saint-Simon, 28 janv., 22, 28 mai, 4, 6 juin. — *Saint-Vincent-de-Paul* (sœurs de), 18 juil., 6 août. — *Sainte-Augustine* (sœurs), 19 juil. — Sainte-Colombe (De), 16 oct. — Sainte-Marie, 26 oct. — Saintot, 3 déc. — Saissi, 6 déc. — Salacroux, 10 avril. — Sales, 28 nov. — Salilh-Pacha, 17, 22 juil., 5 août, 10 sept., 23 sept. — Salin, 20 sept. — Sallé, 26 fév. — Salles, 11 oct. — Salmon, 2 mars, 12, 25 juil. — Salmon (Fe), 18 sept. — Salomon, 1, 15 janv. — Salvador, 25 juin. — Salvat, 3 janv. — Salvi, 24 août. — Salzard, 7 août. — Samaruc, 21 déc. — Samson, 10 oct. — Sancan (De), 24 déc. — Sanguinetti, 18 avril. — Sans, 13 juin. — Santune-Canteau, 20 avril.—Sara, 16 janv. — Sarasola, 20 janv. — Sarda, 7 mai. — Sargenton, 23 juil. — Sarlin, 9 janv. — Sarrulet, 19 fév. — Saudemont, 10 avril. — Saulière, 3 janv. — Saunier (fille), 18 oct. — Sauriot (fille), 12 juin. — Sausse, 2 juil. — Sautereau, 20 mars.— Sautigny, 9 oct. — Sauton, 24 juin. — Sautter, 12 juil. — Sauvade, 10 sept. — Sauvage, 5 fév., 4 mars. — Sauval, 25 oct. — Sauvat, 7 fév. — Sauze, 15 nov. — Savanet, 6 juin.— Savary (Ve), 24, 25 sept. — Savary, 8 janv. — Savournin, 9 sept. — Sax, 19 août. — Say, 12 juil. — Sayves (De de), 6 juin.

Sch... (fille), 27 sept. — Schauenburg, 23 déc. — Scheiber, 6 déc. — Scheffer (Ve), 17 janv. — Scheuch, 23 déc.—Schiltz, 19 mars. — Schimpff, 3 janv. — Schirmann, 16 sept.—Schniller, 28 fév. — Schœller, 3 avril. — Scholler (Ve), 6 août. — Scholtus, 20 déc. — Schram, 22 juil. — Schulaof, 28 fév. — Schurt, 9 déc. — Sciama, 23 août. — Scott (Adam), 25 déc. — Scottome, 5 oct. — Scribe (E.), 10 mai. — Scribot, 18 décembre.

Sébrier, 24 déc. — Segretin, 13 déc. — Seguier, 10 oct. — Seguin, 30 juill., 24 août. — Ségure (de), 27 juin. — Seigneuret et autres, 2 janv.— Seillier, 1 janv., 4 juil. — Séjour (V.), 24 déc. — Selhausen (baron de), 20 janv. — Seligman, 11 juil. — Sellenet, 12, 13 mars. — Seller 2 janv. — Semeu, 23 janv. — Senart, 25 mars. — Senbausel, 1 juil. — Senet, 22 fév. — Senié (Fe), 24 mai. — Senné-Barré, 13 nov. — *Senone* (commune), 23 avril. — Seraincourt (de), 24 janv. — Séraud (Fe), 17 mai, 15 août. — Sercey (De de), 8 juil. — Séré (de), 29 août. — Seret, 5 août, 17 oct., 28 déc. — Sergeant, 9 fév. — Sergent, 11, 13 avril. — Sero, 21 nov. — Serrait, 27, 29 juin. — Serrault (Ve), 6 juin, 29 août. — Serre, 16 déc. — Serthe, 29 juil. — Servais-Jacquemot (Fe), 21 juin. — Servé, 12 mars. — Servin, 19 juil.—Servy, 28 mai. — Seurot, 11 sept. — Sève, 7 août.

Shunek, Souchay et Ce, 25 déc.

Sibilot (fille), 12 août. — *Sidi-Kérédine* (journal), 13 janv. — *Siècle* (journal), 28, 29 nov. — Silberling, 1 oct. — *Silhouette de Dijon* (journal), 1 juin. — Sillière, 19 juin. — Silvain, 4 déc. — Silvent, 18 janv. — Silvestre, 30 juil. — Silvin (Ve), 16 janv. — Simian, 26 fév., 16 nov. — Simiau, 12 sept. — Simon, 11 mars, 24 mai, 22 juin. 3, 12 août, 30 oct. — Simon (Ve), 3 avril. — Simon Dautreville, 16 janv. — Simon et Langlois, 28 mai. — Sivanne (Ve), 5 janv.

Skorup, 27 mai. — Skottove, 25 déc.

Slick (fille), 26 août.

Smelser (De), 25 déc. — Smith, 8 juin, 1 juil.

Société de Rieu-du-Cœur, 3 avril. — *Société des compositeurs de musique*, 27 août. — *Société des immeubles Rivoli*, 30 sept. — *Soho* (navire), 2 janv. — *Soleil* (compagnie), 20 janv., 21 mars, 18 déc. — Soléliac, 15 juil. — Solier, 29 janv.— Solomiac, 2 avril. — Solon, 15 janv. — Sorbais, 1 mars. — Sorbier, 11 juil., 14 nov. — Sordet, 2 oct. — Soret, 28 déc.— Soubiès, 13 fév. — Soucasse, 6 nov. — Soudan, 7 déc. — Souëf, 27 déc. — Souffarès, 6 janv. — Soufflot, 9 oct. — Soulard, 24 juil., 7 août, 6 sept. — Soulier, 13 sept. — Soulignac, 21 oct. — Soupplet, 18 mars. — *Sous-Comptoir des chemins de fer*, 19 août. — *Sous-Comptoir de garantie des entrepreneurs*, 1 janv. — Souville, 15 fév. — Souza (de), 24 oct. — Soyer, 12, 13 mars.

Spetz, 24 juin.

Stainville (commune), 13 nov. — Stamati-Bulgari, 22 fév. — Stas, 20 mars. — Sterlin, 5 janv. — Sternfeld, 4 mai. — Stoll, 23, 24 déc. — Stoltz (De), 28 sept., 12 nov. — Stephanopoli, 27 déc. — Straazich, 2 déc. — Strauss, 8 juin.

Sucillon, 18 sept. — Suffit, 3 août. — Suleau, 12 août. — Supersac, 19 août. — Supper, 9 sept. — Suquet, 12 déc. — Sureau, 8 juin, 18 juil., 2 août, 9 sept. — Surosne, 10 fév., 8 mars. — Susini, 25 janv. — Susse, 15 mars.

Sweback, 5 mars.

Sylvan 1 nov.

Szemerre, 24 oct.

T

T..., 8 janv., 6 mai, 3 août. — T... (fille), 29 juin. — T... (De), 20 août. — T... d'A..., 20 août.

Tabary, 4 mai. — Tabourin, 19 juin. — Tadini (de), 14 août. — Tahan, 31 août. — Tahier, 14 fév. — Tailfer et Ce, 17 janv. — Tailhand, 15 janv. — Taillandier, 15 janv. — Taillon, 3 oct. — Talon, 8 juil. — Tamisier, 11 juin. — Tandonnet, 26 août. — Tandou, 6 août — Tanet, 29 janv. — Taraut, 10 oct. — Taravant, 26 sept. — Tarayre, 30 août. — Tardieu (Ve), 19 juin. — Tardiveau, 26 août. — Tartar, 30 déc. — Tassin (Dlle), 21 sept. — Taureau, 26 mars. — Taveau, 25 déc. — Tavernier, 8 juil.

Techen, 10, 12, 16 sept. — Techoueyres, 1 oct. — Teisset, 8 août. — Teissier, 5 janv., 3 juil., 6 août. — *Télégraphe* (journal), 22, 29 août, 26 sept., 17 oct. — Teller, 11 déc. — Terrasse (Ve), 11 juil. — Terray de Vindé, 7 nov. — Terre, 25 oct. — Terrin, 1 nov. — Terry. 27 mars. — Tesnière, 22 oct. — Tessier, 4 sept., 25 déc. — Testanière de Miravail, 8 janv. — Tétard, 11 nov. — Teulade, 26 sept. — Teureau, 3 janv.— Texier, 13 fév., 10 mai.

Thalzy, 9 fév. — Thélier, 5 juin. — Théodore (Fe), 30 août, 9 oct. — Theolière, 24 janv. — Thérond (Fe), 8 nov. — Therout, 18 mars. — Theurey, 8 mai. — Thézard (De), 3 août. Thiac, 23 avril. — Thibaud ou Thibault, 4 janv., 26 avril. — Thibault (De), 12 janv. — Thiébaud (Ve), 14 nov. — Thiébaut, 20 janv., 18 avril. — Thienny, 20 sept. — Thiérard (fille), 1 mai. — Thierry, 29 janv., 11 juil. - Thillet, 8 août. — Thireau, 11 janv. — Thiroux, 29 mars. — Thiry, 27 janv., 13 mai. — *Thoissey* (hospice), 25 oct. — Tholouze (de), 16 déc. — Thomas, 8 fév., 25 mars, 4, 9, 27 juil., 17 sept., 5 oct. — Thomas fils, 14 fév., 9 mars. — Thomas (Dlle), 12 déc. — Thomée, 1 mars. — *Thomirey* (commune), 5 déc. — Thoreau de la Martinière, 8 avril. — Thoreau-Lassalle, 25 avril. — Thouard, 18 janv. — Thuault, 4 mai. — Thubeuf, 8 avril. — Thuot, 30 août.

Tiffeneau, 17 juil. — Tigu, 29 fév. — Tilck, 8 oct. — Tillol, 11 mars. — Timm, 17 avril. — Timon, 28 oct. — Tinet, 2 mars. — Tinseau (de), 30 oct. — *Tintamarre* (journal), 27 juil., 3, 10 août. — Tintillier (fille), 22 janv. — Tinton (Ve), 25 mai. — Tiphaigne, 23 mars. — Tirait (Dlle), 2 oct. — Tiret, 20 janv., 7 fév. — Tirmache, 8 mai. — Tisserand, 30 juil. — Tissandier, 5 déc. — Tissier, 14 août. — Tivel, 29 janv. — Tiverny, 28 mars.

Tollier, 1 mars. — Tollu, 9 fév.— Tombette, 14 nov. — Tonet, 24 oct.—Tonini, 15 avril.— Tonnelier, 10 juil., 24 août.— Tony-Cortilliot, 9 fév. — Tony-Montel, 19 fév. — Tornazy, 6 sept. — Tornezy, 10 janv. — Torset, 10 sept. — Tort, 1 août. — Touchard, 30 nov., 4 déc. — Toucheboeuf, 6 déc. — Tourmasson, 1 nov. — Toureil (Fe), 9 mars. — Touret (Ve), 13 août. — Tournachon, 24 avril. — Tournade, 14 juin. — Tournecuillère, 16 nov. — Tournemine, 21 mars. — Tourneur (fille),

16 mars. — Tournier, 3 juin, 26 sept., 16 déc. — Touron, 18 avril. — Tourseiller, 12 fév. — Toussaint, 9 déc.

Tranchard, 22 oct. — Tranchet, 10 oct. — Tranquille, 8 avril. — Treca, 11 juil. — Trécal, 18 janv. — Treilhe, 12 août. — Trelon, 19 janv. — Trescartes, 2 janv. — Tresse, 10 mai, 21 août. — Trezel, 26 juil. — Triboullet, 8 avril. — Trick, 31 août. — Trillot, 4 juin. — Trimac, 20 mai. — Tripoul, 1 nov. — Troche, 24 avril. — Troplong, 9, 11 avril. — Trottier, 9 fév. — Trouchon (Ve). 17 sept. — Troussel (Ve), 24, 25 sept. — Troyon, 26 fév.

Truchet, 31 oct. — Truchy, 16 fév. — Trut, 18 oct. — Trutat, 19 fév. — Truy, 21 juin.

Tuerto, 16 juil. — Tullay, 1 mars. — Tumbœuf (Ve), 18 juil. — Tur, 1 fév. — *T rcoing* (ville). 5 déc. — Turlot, 12 août. — Turmel (de), 14 août. — Turpaire. 13 sept.

U

Ubicini, 19 juin.

Uginet, 31 août.

Union (compagnie), 12 mars. — *Union* (navire), 23 août. — *Union riveraine*, 13 août. — *Univers* (journal), 19, 21 nov., 12, 24 déc. — Urbain, 26 fév., 16 mai. — Uzanne, 12 janv.

V

V..., 16 juil., 12 oct. — V... (Dlle), 10 janv. — Vaché, 29 janv. — Vacher (Fe), 2 fév. — Vacher et fils, 14 mars. — Vacil, 17, 22, 31 juil., 23 sept. — Vacteraire, 6 déc. — Vafflard, 30 avril. — *Vagney* (commune), 1 janv. — Vagnon, 1 janv. — Vagon, 25 déc. — Vaillant, 29 mars. — Vaille (Fe), 17 juil. — Vaïsse, 19, 21, 23 août, 7 sept. — Valette, 15 avril, 21 août. — Valette-Chabriol (de la), 14 juin. — Vallat, 9 oct. — Vallée, 14 mars, 24, 25 oct. — Vallier-Colombier, 28 nov. — Vallière, 11 juil. — Valmy (de), 23, 30 janv., 6, 8, 10, 13 fév. — Valois, 3 juin. — Valory (De de), 17 juin. — Valz, 10 déc. — Vanbuggenout, 29 avril. — Vandard, 14 juin. — Vanderbacq, 4 oct. — Vanderboüd, 15 oct. — Vanhall, 19 fév. — Vassalo, 7 fév. — Vasse, 29 juin. — Vasseur (Fe), 20 juin. — Vattré, 13 nov. — Vauclin, 25 sept. — Vaugerou, 28 déc. — Vaugin (Fe), 29 juil. — Vaulabelle (de), 15 janv., 11 mai, 22 juin. — Vaur (fille), 8 avril. — Vauris, 2 sept. — Vaussy, 9 janv. — Vautier, 23 mars. — Vautrain, 13, 14 sept. — Vauvilliers, 8 août. — Vauzelles (de), 16 déc. — Vayson, 7 fév.

Veau, 29 janv. — Vedie, 26 mars. — Vegnier, 14 nov. — Veillas, 2 mars. — Veysseyre (Dlle), 28 oct. — Veissier, 29 nov. — Venel, 29 juin. — Venon, 14 oct. — Vente, 19 fév. — Verdi, 16 avril, 12, 16 oct., 2, 3, 10, 14 déc. — Verdier, 10 fév., 6 mars, 2 nov. — Verdier (fille), 16 mars, 14 mai. — Verdier de Suze, 19 nov. — Verdon, 12 nov. — Verdure (De), 5 janv. — Vérel, 12 mars. — Verger, 18 oct. — Vergès, 3 août, 21 sept. — Vergniaud, 9 déc. — Vergniaud (Fe), 5 août, 17 oct. — *Vérité* (journal), 8 mai. — Verly, 15 juin. — Verne de Bachelard, 1 juil. — Verner, 12, 13, 14 sept., 3 oct. — Veruet, 26 fév., 1 août. — Vernet (Horace), 2 avril, 30 juil. — Vernet (Ve), 17 sept. — Verniory, 20, 21 juin. — Vernon, 18 avril, 28 sept. — Verny, 8 juin. — Véron, 14 mars. — Veron de Grandmaison, 25 janv. — Verret, 23 oct. — Verro, 11 juil. — Verschoore, 22 fév. — Vesque, 13 janv.

Vial, 23 fév. — Vial (De), 21 juin. — Viala, 22 mars, 10 mai. — Viales, 30 nov. — Viandier, 18 juil. — Vidal, 19 avril. — Vidi, 9 mai. — Vidocq, 26 janv. — Vieillot, 23 fév. — Vielfond, 19 oct. — Viès, 10 mai. — Vieules, 23 déc. — *Vigié* (compagnie), 25 mars. — Vigneau, 6 juin. — Viguier, 21 mars. — Vilain, 14 mai. — Vilette (fille), 10 oct. — Villard, 12 janv., 30 mai. — Villaret-Lapierre, 8 avril. — Villars (de), 6 juil. — Ville, 19, 21 sept. — Villemain, 22 mai. — Villemessant, 22, 29 août. — Villemur (héritiers de), 27 mai. — Villermont, 6 avril, 18 déc. — Villers (de), 4 octobre. — Villetard de Laguerie, 15 janv. — Villette (de), 12 août. — Villette, 15 août. — Villette et Lalande, 9 août. — Villette et Ce, 8 juil. — Villiers, 9 fév. — Villoing (Fe), 25 janv. — Vimard, 15 avril. — Vincendon, 28 nov. — Vincens, 6 nov. — Vincent, 13 janv., 15 fév., 4 mars, 22 juil., 20 août. — Vincent (fille), 12 oct. — Vincent (Ve), 14 sept. — Vinnebaux, 14 août. — Vinson, 23 mai. — Violet, 3 mai. — Violette, 16 oct. — Viresolvit, 20 sept. — Viremond (F. de), 21 juin. — Vital, 30 juil. — Vitou, 20 mai. — Vivès, 18 mai. — Vivien, 17 janv., 4 mars. — Vivier, 24 janv., 27 sept., 15 oct. — Vivier-Merle, 19 janv., 9 fév.

Vodorge (fille), 6 sept. — Voilet (De), 8, 24 fév. — Voillemier, 4, 5 sept. — Voisin, 21 août. — Vollard (De), 23 janv. — Volney de Col, 6 fév. — Vordey, 25 juil. — Vosalle (De), 27 avril. — Vouzellaud, 25 oct. — Vovart, 20, 22 janv. — Vowles, 12 déc. — Vriès (de), 11 juil. — Vrignault (fille), 24 janv. — Vuillet, 11 mai. — Vulgo, 17 avril.

W

W..., 12, 13 sept. — W.. (De), 25 janv. — W... (baronne de), 6 mai.

Wacheux, 18 avril. — Wagnant, 20 août. — Wagon, 18 juil. — Wailly (De de), 8 juil. — Walewski, 2 avril. — Wallut et Bougy, 19 nov. — Wangen (de), 16, 17, 25, 31 janv. — Wangard, 23 sept. — Warot, 28, 30 mars. — Wasselin, 12 juil. — Watblé, 31 déc. — Wattebled, 19 nov. — Wattine, 26 avril, 16 mai. — Waugh-Fernic, 27 mai. — Waxin-Baquet, 10 juil.

Wéber (De). V. *Pescatore*. — Weber (Eugénie), 6 déc. — Weiller et Ce, 26 avril. — Weiss, 29 mars. — Welter, 23 déc. — Wendling, 23 déc. — Werskore, 20 janv. — Wey (Ve), 6 mars. — Weyer, 15 oct.

Whieldon, 19 août.

Wieldon, 19 oct. — Wienholt, Wenher, et Ce, 8 janv. — Wimberg, 9 sept. — Winken, 12 janv. — Winkler, 18 déc. — Winem, 11 juin.

Woirhaye, 3 sept., 27 déc. — Wolfer, 4 janv. — Wolff, 12 nov.

Wuldington-Standish, 19 août. — Wuillaume, 19 juin. — Wurst, 9 oct.

X

X.., 1 mai, 14 juin, 5 sept., 17 oct. — X... (époux), 21 mars, 15 juil. — X... (Dlle), 16 juil. — X..., 6, 13 janv. — X... (De), 26 août, 14 sept. — X... (à Lyon), 22 janv. — X... (notaire, 6 sept. — X... (docteur), 18 mars. — X... (Constance), 29 juil. — X... (Adèle), 7 oct. — X... (Isidore), 17 oct.

Y

Y.. (De), 14 juin. — Y.., 2 fév.

Yonnet, 22 fév.

Yriarte-Fraser (Dlle), 13 janv.

Yturalde, 11 juin.

Yvon (Dlle), 23 août. — Yvonnet, 18 oct.

Z

Z..., 15 juil.

Zamoyski, 14 fév.

Zerbib, 1 août. — Zélia, 6 fév.

Zinck, 18 mars.

Troisième Partie.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations. — Modifications. — Prorogations.

Abate (Félix) et Ce, 9 juil. — Adam et Ce, 2 mars, — Adam, Pache et Ce, 19 nov. — Aiqui et Ce, 25 mars. — Aimé Toché et Ce, 16 juil. — Alabarbe et Ecorcheville, 3 mai. — Alaux et Ce, 25 avril. — Allaire et Maile, 10 juin. — Allard frères, 14 mars. — Allard et Mainfroy, 31 juil. — Allmayer et Auerbach, 6 janv. — Amail et Ce, 12 fév., 1 juin, 14 déc. — Amat et Langlois, 23 sept. — Ambel (d'), Robert et Frossard, 31 juillet. — Amic et Ce, 14 nov. — Andrié, Rollin jeune et Ce, 8 juin. — Anfray, Balmont et Ce, 14 février. — Angremy et Dautrevaux, 18 oct. — Arlaud et Perrin, 28 mars. — Arnaud et Liébaut, 26 nov. — Arnault aîné et Ce, 29 mai. — Arnette frères, 6 déc. — Arnoult et Haussoit, 28 fév. — Aron père et fils, 2 août. — Artigue et Vaccard, 9 mars. — Aspord, Foucher et Ce, 18 déc. — Asquemye (de) et Ce, 1 juin. — Assollant et Ce, 30 nov. — Astruc et Blumenthal, 28 oct. — Astruc et Ce, 4 juin, 4, 5 nov. — Attenoux frères, 7 juin. — Aubenne, 26 nov. — Aubert et Ce, 2 mars, 13 août. — Aubert et Monmon, 23 janv. — Aubeux, Laubry et Ce, 27 sept. — Aubken et Maucourand, 12 mars. — Auguin, de Mellet et Ce, 12 janv. — Auroux et Ce, 24 sept., 26 oct. — Avercene et Collette, 28 fév. — Aviet et Ce, 25 oct. — Avril et Ce, 22 juin. — Avril, de Gournay et Guyot, 26 avril. — Aycard de Guigou et Ce, 23 mai. — Aymard-Briffault et Ce, 24 oct.

Baboneau et Ce, 6, 9 janv. — Babyloue de Chamillan, 1 avril. — Bacon et Ce, 14 mars. Badin et Taborin, 12 oct. — Bagès et Ce, 27 fév. — Baillarger, Moreau et Marié, 26 mars. — Baillet et Blin, 5 sept. — Bailly et Fe Leblond, 28 fév. — Bailly et Lucy-Fossarieu, 11 juil. — Balensi (C.) et Ce, 6 mars. — Balleroy et Ce, 14 juin. — Ballet, Berthier et Ce, 8 juil., 9 déc. — Balmont et Ce, 16 mars. — Barbé et Lefebvre, 6 déc. — Barbet-Revol et Pignion, 13 mai. — Barbette et Ce, 1 août. — Barbey (J.-T.) et Ce, 6 mai. — Baré et Ce, 8 juil. — Barrat et Alby, 8 juil. — Barrié et Langlane, 23 déc. — Barry et Ce, 6 août. — Barteau et Ce, 28 juin. — Barthe et Ce, 22 juin, 9 juil. — Barthélemy et Dubreuil, 6 juil. — Bartial et Ce, 25 avril. — Bassié et Obry, 3 sept. — Batardy et Waroquet, 14 déc. — Batel, Pacheu et Grenier, 1 août. — Batier et Genard, 18 sept. — Batennaire et Fouchet, 2 oct. — Baudoin et Ce, 20 janv., 14 mars, 6 juil. — Baudouin (H.) et Ce, 6 juin. — Baudouin frères, 18 nov. — Baudry et Dompierre, 5 juil. — Baunay et Azier, 26 août. — Bawens-Duquesne, Lemoine et Ce, 18 mai. — Bayard de la Vingtrie et Ce, 6 juil. — Bayeux et Mangin, 23 janvier. — Beyer et Mesnager, 20 août. — Beau frère et Ce, 24 février. — Beaudoux et Ce, 23 août. — Beaufort (de) et Ce, 2 août. — Beaugrand et Ce, 9 mars. — Beaurans (Ve) et fils, 15 janvier — Bechade et Ce, 1 mars. — Beck et Harke, 29 mai. — Beck et Ulrich, 18 janv. — Bedel et Moog, 7 juin. — Beeckmann et Ce, 4 avril, 7 juin, 2 nov. — Beer (Ve) et Spire, 21 oct. — Beissel, Hurvoy et Ce, 7 mars — Belin, Lemaire et Godard, 15 nov. — Bellaire et Ce, 6 juil. — Belliard, Boullongne et Ce, 29 juil. — Bellon (Fe) et Ce, 21 mars. — Bellone, Schmid et Ce, 17 juil. — Belvallette et Ce, 25 nov. — Benard et Sonolet, 11 juin. — Benard Grivau et Ce, 18 oct. — Benassit et Liga, 28 mai. — Benoussy et Ce, 4 fév. — Berard, Clémens et Ce, 10 avril. — Berger et Ce, 16 mars. — Bergeret (E.) et Ce, 18 juin. — Berlioz et Ce, 30 août. — Bernard et Ce, 8 oct. — Bernard (A.) et Ce, 26 janv. — Bernheim et Neveu, 15 mai. — Bernier et Ce, 3 déc. — Bernon et Ce, 29 juil. — Berry (N.) et Ce, 24 déc. — Bertault et Dufour, 13 juin. — Bertaux et Ce, 8 nov. — Berte et Rosset, 10 sept. — Bertet, Dupiney et Ce, 9 janv. — Bertheau et Dejust, 22 avril. — Berthet et Ce, 7 déc. — Berthet (J.) et Ce, 6 nov. — Berthier (H.) et Ce, 19 mars. — Bertin et Ce, 16 mars. — Bertrand (L.) et Ce, 13 janv., 23 déc. — Bertrand, Taillet et Ce, 2 juil. — Besnier frères, 18 oct. — Besse et Ce, 18 nov. — Bessé et Ce, 16 janv. — Besson (De) et Cauvain, 24 juil. — Besson et Daubourg, 7 juin. — Bettemant et Ce, 3 août. — Beudon et Ce, 8 mars. — Bex (Alex.) et Ce, 12 avril. — Bezançon, 4 sept. — Bezard (Ch.) et Ce, 14 mars. — Bezault et Ce, 19 avril. — Biais aîné et Ce, 1 mars. — Biard, Prévot et Ce, 10 sept. — Bidault, Delaperche et Ce, 17 sept. — Bidault-Brun, 10 oct. — Bidois, Dardouillet, Redier et Ce, 6 janv. — Bigard, Fabre et Ce, 27 août, 17 sept., 4, 22 oct. — Bignault, Delacourt et Théry, 16 déc. — Billiard et Filliot, 6 déc. — Binaepfel et Ce, 12 déc. — Bloret et Ce, 10 mai. — Bise et Duméril, 11 mai. — Bisson frères, 5 janv. — Bitterlin et Ce, 29 août. — Bizos frères, 11 oct. — Blacque, Certain, Drouillard et Ce, 10 juil. — Blanc (Ph.) et Ce, 17 fév. — Blanc et Ce, 12 mars. — Blanc et Sucret, 14 mars. — Blanchard et Ce, 19 déc. — Blanchet et Filliaz, 6 mai. — Blancheteau frères, 3 mai. — Blancort et Ce, 23 mai.

Blatter et Laroze, 26 juin. — Bloch et Ce, 26 juin. — Bloch et Laurence, 13 avril. — Blonay (de) et Boissonnas, 17 janv. — Blondelle (A.) et Ce, 17 mai. — Blount (Ern.) et Ce, 12 juil. — Bock (H.) et Ce, 10 janv. — Borquet (A.) et Ce, 8 juil. — Boehmer et Charton, 25 avril. — Boek et Ce, 6 janv. — Boeringer et Ce, 30 oct. — Boildieu et Thiergarten, 29 janv. — Boisselot et Ce, 7 juin. — Boistier et Ce, 28 sept. — Boisvnet et Ce, 23 mars, 4 juin, 29 juil. — Boix et Lagrange, 9 mai, 25 déc. — Bonafous, Raindre, Grimal et Ce, 30 nov. — Bonin et Simonnet, 25 juil. — Bonnefond, Véron et Ce, 4 juil. — Bonnet et Guth, 29 juin. — Bonnier (C.-M.), et Ce, 1 août. — Bonnin et Ce, 27 fév. — Bonfils (Ve) et Leduc, 16 mars. — Boquet frères, Martin et Ce, 22 fév. — Bordier et Habert, 26 mars. — Bornemannn (E.), 2 oct. — Botta et Ce, 18 janv. Bouchard et Sudre, 26 avril. — Boucher et Ardilly, 15 juil. — Boucley et Marcou, 23 mai. — Boudin et Godard-Cadet, 30 mai. — Bouez père et fils, 16 mai. — Bouillant et Ce, 25 mars. Bouillette et Hyvelin, 21 oct. — Bouilleant et Ce, 9 juil. — Bouleau et Petholon, 6 juil. — Bourdel et Ce, 19 avril. — Bourdilliat et Boy, 20 juil. — Bourdin, 6 mai. — Bourdon et Ce, 1 juin. — Bourdon, Du Buit et Ce, 30 mai. — Bouret et Arbieu, 10 mai. — Bourgeois et Guimbellot, 23 sept. — Bouron et Ce, 24 oct. — Bourseret et Faille, 7 mai. — Boutard et Lassalle, 29 juil. — Bouteille cousins, 16 mars. — Bouteiller (Ch.) et Ce, 6 janv. — Bouty et Barre, 23 mars. — Bouyer et Ce, 6 fév. — Bouyonnet Baudouin, 26 avril. — Brabant, Chéron et Chemin, 23 juil. — Brahy et Guérinot, 6 juin. — Brandely, Spiquel et Ce, 8 janv. — Brassier et Lapierre, 2 août. — Breguet et Ce, 7 nov. — Breuillé et Payen, 12 nov. — Brevet et Rabier, 14 nov. — Briavoinne et Ce, 23 fév. — Brière, Robert et Frossard, 23 juil. — Briet et Bernard, 4 juin. — Brillantais, Durand et Ce, 10 juil. — Bromisse, 1 mai. — Brunfaut frères et Ce, 27 fév. — Bruniaux et Ce, 27 fév. — Bullot et Ce, 21 nov. — Bureau (A.) et Ce, 23 août.

Cadet, Colsenet et Ce, 22 fév. — Cahen (J.), 14 nov. — Cahn, 20 déc. — Cail (J.-F.) et C., 9 oct. — Caillard et Ce, 12 mars. — Caillart frères et Fleuret, 9 mars. — Cailleux et Ce, 14 déc. Cailliez et Ce, 20 juin. — Caïn et Lévy, 28 mars. — *Caisse paternelle*, 22 mars. — Caldesaigues et Périnot, 16 mars. — Calland (V.) et Ce, 21 oct. — Calmettes, Loiseau et Ce, 5 janv., 13 juin. — Cals frères, 5 août. — Camard (E.), 3 juil. — Caminola et Gerbet, 8 mars. — Camus et ses fils, 23 mars. — Canapa aîné et Ce, 10 janv. — Candès et Ce, 30 juil. — Cantin et Fournaise, 16 juil. — Capell (L. et A.), 27 mai. — Caperon et Ce, 4 juin. — *Capital* (journal le), 29 janv. — Capron et Ce, 2 août. — Caqueray (de) et Ce, 3 mai. — Caramello et Ce, 30 janv. — Cardot et Ce, 18 oct. — Carini et Ce, 17 juil. — Carlier et Ce, 9 fév. — Carmant et Formant, 20 mars. — Carmichaël et Ce, 7 mai. — Caron (Félix), et Ce, 3 fév. — Caron et Desmarest, 25 nov. — Carpentras et Ce, 10 janv. — 14 mai. — Carret Ce, 22 janv. — Carvaillo et Ce, 16 juil. — Cassal, Hannum et Ce, 13 sept. — Cassard père et fils, 24 août. — Casses et Ce, 17 août. — Cassi Meloni et Ce, 4 oct. — Castaings et Thierry, 20 sept. — Castel et Vinbourg, 24 oct. — Caternault, Matignon et Ce, 8 fév. — Caudron et Dieulot, 30 juil. — Caulier et Ce, 15 mai. — Caumes et Leconte, 22 oct. — Caumont et Ce, 4 juin. — Causans (E. de) et Ce, 21 juin, 10 juil. — Causserouge, 7 fév. — Caussinus et Barjon, 26 mars. — Cavaillé Coll, fils et Ce, 29 mars, 2 avril. — *Cercle Grammont*, 16 mai. — Cerf et Ce, 10 oct. — Cerfbeer (Th.) et Ce, 21 juin. — Cerfbeer et Labrosse, 9 juil. — Cesbron et Robert (Ch.), 11 juil. — Chagot (J.) et Ce, 13 fév. — Chaigneau frères, 12 août. — Chalon (E.) et Ce, 13 sept. — Chambille et Dupont fils, 19 déc. — Chamiot et Pellis, 20 mai. — Chamoux et Barriès, 21 déc. — Champenois et Moruge, 17 août. — Champin et Ce, 4 juin. — Chaney, Chaufriat et Ce, 4, 17 juin, 19 juil. — Chanteclair (A.) et Ce, 20 mai. — Chapon et Tholomé, 17 juil. — Chapuis-Lagé et Olive, 16 mars. — Charbonnel et Ce, 18 avril. — Charbonnel frères, 23 mai. — Charié et Ce 23 août. — Chassang (Marie) et Ce, 27 janv. — Château (A.), et Ce, 31 juil. — Chaulier, Renier et Ce, 30 août. — Chauvelot (Auge.) et Ce, 1 mars. — Chauvet (A.) et Ce, 1 mars. — Chauvin et Toussaint, 6 mars. — Chavet et Ce, 9 juil. — *Chemin de fer d'Italie*, 1 mai. — *Chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais*, 2 mars. — *Chemin de fer Grand-Central*, 3 fév. — *Chemin de fer du Midi*, 26 août. — *Cheptel* (le), 27 fév. — Chezel et Charvet, 11 oct. — Chéron et Ce, 12 janv. — Chesneau, Steiner, Dollfus et Ce, 22 mai. — Chevalier et Ce, 14 fév., 23 mai. — Chavallier de Champenne, 13 janv. — Chevet et Ce, 19 avril. — Chevron et Ce, 22 nov. — Chezaud et Dejouy, 22 juin. — Chezaud frères, 19 juil. — Chicard, Brenu et Ce, 7 juin. — Chofflet et Robert, 16 sept. — Cipriani et Ce, 6 juil. — Claudon et Ce, 8, 25 juin. — Claye (J.) et Ce, 28 mai. — Clémens et Ce, 12 oct. — Clerc-Kayser, 13 juin. — Cloquemin et Ce, 10 janv. — Coblanze et Perquia, 8 oct. — Cohue et Ce, 7 sept. — Coignet (F.) et Ce, 6 juil. — Colas (H.) et Ce, 7 juin. — Colas et Martincourt, 27 mars. — Collard et Ce, 17 janv. — Collas et Ce, 10 mars. — Collat (Stan.) et Ce, 13 fév. — Colleau, Collasson, Huin et Ce, 13 fév. — Collignon et Rollot, 30 sept. — Colson et Ce, 14 mars. — Coltat et Ce, 10 déc. — Combes et Ce, 15 nov. — Combes frères, 9 mars. — Comet et Ce, 10 oct. — *Compagnie du chemin de fer et des docks de Saint-Ouen*, 4 sept. — *Compagnie Parisienne d'éclairage au gaz*, 4 janv. — *Compagnie Parisienne des produits céramiques*, 25 mai. — *Compagnie foncière du Rainey*, 12, 13 fév., 14 mai, 4 nov. — *Compagnie des ponts Vergniais*, 20 fév. — *Compagnie du Nord*, 15 avril. — *Confiance* (la), 22 mai. — Conte et Ce, 30 août. — Coquillard et Ce, 29 nov. — Corbel et Thiellement, 18 avril. — Corberon et Michel, 20 avril. — Cordier et Ce, 16 juil. — Cormier et Ce, 22 nov. — Corna et Ce, 26 nov. — Corrèze et Ce, 16 mai. — Cosnier et Clopet, 20 juin. — Cosse et Marchal, 6 mars. — Cossé, Sanson et Jourdan, 4 avril. — Cossus et Ce, 6 janv. — Coste, Bernard et Ce, 3 oct. — Cotelle et Ce, 23 oct. — Couanon et Ce, 15 juil. — Coudère jeune et Ce, 5 juil. — Couillard et Ce, 19 janv. — Couillard-Sandret et Ce, 30 oct., 25 nov. — Couraud et Ce, 5 juil. — Courgeon et Ce, 14 déc. — Courthéade et Ce, 14 mai. — Courtier et Ce, 29 nov. — Courtillier et Ce, 31 août. — Courtin et Barail, 17 sept. — Courty et Lachaud, 1 mars. — Courvoisier, 9 juil. — Cousin de Grandville et Ce, 21 mai. — Cousin et Ce, 27 mai. — Coutant et Réveilhac, 22 janv. — Couturier et Anaïs, 10 sept. — Couturier et Ce, 4 mai. — Couturier (G.) et Ce, 3 déc. — *Crédit foncier de France*, 15 juil. — Crémont et Ce, 2 oct., 23 déc. — Crepier, Trève et Ce, 13 nov. — Crépon et Ce, 3, 30 oct. — Crochat et Millet, 28 fév. — Cropet et Depille, 26 juin. — Crroussilliard, Bertaux et Ce, 12 août. — Crozet et Gouguenheim, 10 août. — Cruet frères, 23 juil. — Cuissat et Franck, 23 juil. — Cuvillier (Alex.) et Ce, 4 nov.

Dabin sœurs, 11 juil. — Daches et Duverger, 11 mars. — Dager et Ménager, 22 oct. — Dahout et Ce, 17 août. — Dalimont et Bovet, 12 déc. — Dalifol et Ce, 9 déc. — Dallery et Chappron, 20 nov. — Damey, Petit et Ce, 7 juin. — Dammien (P.) et Ce, 4, 28 mai. — Dandrieux et Ce, 27 sept. — Danduran et Ce, 25 juin. — Daniel et Lesourt, 10 oct. — Danvers et Jean, 28 janv. — Dardy, Combes, Cobuz et Ce, 9 août. — Dauge et Ce, 23 mai. — Daule, Buisson et Delevoye, 4 juin. — Daulne et Testas, 4 mars. — Dauner et Ce, 26 mars. — Dautry et Dagron, 1 mars. — David (Ve Alexandre) et Ce, 9 déc. — David et Ce, 19 nov. — David (A.) et Ce, 4, 28 mars. — David et Kaufmann, 24 déc. — David et Templier, 21 nov. — Davignon et Fe Lévy, 24 déc. — Davillier, Auvray et Ce, 9 juil. — Davy et Ce, 6 janv. — Debacq et Ce, 9 avril. — Debatène et Francezon, 24 déc. — Debelle et Ce, 17 déc. — Debrie et Lenfant, 3 juin. — Decreps et Ce, 25 mai. — Deforge et Carpentier, 26 oct. — Degouy et Coulombier, 28 déc. — D guyenne et Ce, 12 mars. — Dehaynin père et fils et Ce, 15 août. — Dehorter (A.) et Ce, 30 nov., 19 déc. — Delabarre (E.) et Ce, 3 mars. — Delacomble (P.) et Ce, 12 nov. — Delafon, 23 mars. — Delahante (G.) et Ce, 10 juin. — Delahaye, Beaur et Ce, 4 avril. — Delaisse et Ve Gauthier, 9 nov. — Delamare et Gignon, 23 sept. — Delamotte, Albert et Durand, 31 août. — Delaplane et Ce, 29 nov. — Delaporte et Gaillard, 10 août. — Delaporte, Herbez et Ce, 12 juin. — Delaruelle (Ch.) et Ce, 21 sept. — Delattre et Arbelet, 23 avril. — Delattre et L. Bertrand, 15 juil. — Delaval et Conchon, 16 juil. — Delavallée et Ce, 20 mars. — Delavigne et Fabrot, 4 juin. — Delbruck, Kalb et Ce, 16 avril, 6 juin. — Delente et Ce, 8, 11 juin. — Delespaul et Tipagne, 15 juillet. — Delessalle et Ce, 20 sept. — Delestre, 7 juin. — Delise-Guérin de Neuvy et Ce, 10 juil. — Delisle et Ce, 28 sept. — Delperoux et Roy, 7 fév. — Delphine et Ce, 27 fév. — Delpujet et Ce, 3 juin. — Deman jeune et Ce, 3 juin. — Demarly et Ce, 20 juil. — Demarquet et fils, 6 août. — Demoulins et Masson, 4 oct. — Denéchaud et Ce, 6 juin, 8 juil. — Dennery et Francfort, 23 sept. — Deparrois et Loir, 6 nov. — Depinois et Ce, 7 juin. — Deplihez et Ledoux, 23 avril. — Depouilly frères et Ce, 7 nov. — Depré et Cassegrain, 16 mars. — Depré (Pauline) et Ce, 16 mars. — Déprez (E.) et Ce, 29 juin. — Desbordes et Lipman, 19 avril. — Deschanets (Ve) et fils, 21 mars. — Desclais et Liénard, 23, 24 déc. — Desgouges et Ce, 26 mars. — Desgranges et Ce, 1 sept. — Deslandres et Rey, 26 août. — Desparros et Doucerain, 30 mai. — Desr z et Ce, 5 sept. — Destrech-Peyron, 25 sept. — Destrem (R.) et Ce, 28 mai. — Desvaux et Ce, 4 mai. — Dethan frères, 2 janv. — Devenne et Lemoine, 22 avril. — Devert et Desabry, 28 déc. — Dexheimer frères, 24 mai. — Diamy (Ve) et Ce, 6 août. — Didier et Ce, 12 janv. — Dié et Ce, 6 nov. — Dietrich et Ce, 13 fév. — Dijon et Ce, 25 janv. — Dittmayer et Roedel, 26 sept. — *Docks Napoléon*, 4 sept. — Dodé et fils, 12 avril. — Domairon, Werbrock et Ce, 17 mai. — Donzel et Sublet, 28 déc. — Dorange, Bonafous et Ce, 9, 13 mars, 19 juin, 9 juil. — Dorr et Kloster, 11 nov. — Doucet et A. Leclerc, 9 juil. — Dourlett et Lexcellent, 28 sept. — Doyen et Delafarre, 5 juil. — Dreyfus et Kaufmann, 28 juin. — Driou, Moret et Ce, 29 janv. — Droinet (F.) et Ce, 7 mars. — Drouin et Ce, 8 juin. — Dubard et Provost, 25 juin. — Dubois et Ce, 1 mars. — Dubois et Laforest, 9 juil. — Dubois et Vaillant, 31 janv. — Dubreuil (A.) et Ce, 7 mars. — Ducardonnet et Boisgauthier, 30 oct. — Ducasse frères, 16 nov. — Duchamp et Lavigne, 7 oct. — Duchatel et Ce, 22 janv. — Duclerc (E.) et Ce, 26 août. — Ducloz, Canu et Ce, 11 juin. — Ducouder, Etasse et Ce, 16 mai. — Ducourneau et Ce, 11 oct. — Ducoux, Joliclerc et C 13 mars. — Duffour et Caron, 14 nov. — Dufrêne et Baudoux, 17 juil. — Duglos et Lamouche, 17 sept. — Dujardin, D'hardivilliers et Ce, 12 juil. — Duluc, Bourget et Ce, 21 oct. — Dumarchey, Lévy et Mayer, 19 nov. — Dumesnil et Léonard, 28 nov. Dumont et Ce, 9 nov. — Dumonteil et Ce, 9 nov. — Dumoulin, Auclair et Ce, 8 avril. — Duneau et Ce, 30 avril. — Duplais (H.) et Ce, 1 mai. — Duponchelle et Molvaut, 23 mai. — Dupont et Ce, 16 janv. — Dupont (A.) et Ce, 12 fév. — Dupont et Demarle, 1 fév. — Duport et Mortet, 8 août. — Duprat (A.) et Ce, 8, 13 juil. — Dupré et Ce, 7 fév. — Dupré et Buccheister, 6 nov. — Dupriet et Rameau, 11 juin. — Dupuis et Latour, 8 mai. — Dupuis et Parfonry, 17 août. — Dupuy, Hulman et Ce, 4 mars. — Durand et Blanchon, 15 oct. — Durand et Ce, 27 mars. — Durand frères, 6 avril, 13 nov. — Durvis, Gerder et Chamussy, 1 nov. — Dussaut et Destabeau, 24 août. Dusuau de Lacroix et Ce, 15 janv. — Duteil et Delahaye, 20 juil. — Duffoy et Ce, 18 oct. — Dutot (F.) et Ce, 27 janv. — Dutreih et Ce, 30 mai. — Duval (J.) et Ce, 2, 7 fév. — Duval et Eustache, 30 nov.

Edmond père et fils, 22 nov. — Ege (Ve) et Périchon, 13 août. — Elluin et Ce, 10 mai. — Emmanuel et Ce, 8 sept. — Enaux et Ce, 1 avril. — Engel et Tremblai, 13 sept. — Enoch et Oppenheim, 12 oct. — Erhard et Ce, 12 juil. — Estariaa et Ce, 31 oct. — Estibal et Ce, 3 mai. — Eutry, Leleu et Biarnes, 5 janv., 23 déc. — Experton et Guérin, 28 août. — Eymard et Memel, 24 juil.

Fabre et Kusemann, 2 juil. — Faenger et Ce, 13 janv. — Faivret-Lignolle et Ce, 9 mars. — Farinole et Ce, 3 juin. — Farran sœurs, 23 mai. — Farrenc et Ce, 28 avril. — Fatous et Roullin, 20 fév. — Faucher et Ce, 25 juin. — Fauchet et Gruyère, 20 juin. — Fauconnier et Durand, 7 juin. — Faure et Darrasse, 11 juil. — Faure et Moonen, 22 oct. — Faure et Tergat, 5 août. — Fauveau aîné et Ce, 18 déc. — Favié et Ce, 14 oct. — Favre (J.-M.) et Ce, 14 fév., 16 mars. — Favreau et Ce, 6 fév. — Favrel et Ce, 13 avril. — Faye et Ce, 4 sept. — Félix et Carré, 28 juin. — Fellens et Ce, 3 déc. — Feray et Ce, 5 avril. — Ferembaeh et Lafosse, 26 oct. — Ferradou (H.) et Ce, 3 juil. — Ferrand et Ce, 19 fév. — Fêtu et Ce, 24 avril. — Feugeas et Boussioux, 14 sept. — Feuquières et Marguerite, 1 juil. — Fey, Martin, Eude et Vieugue, 4 sept. — Fichot et Ce, 16 juil. — Figuières (de) et Ce, 9 déc. — Filleul et Berthelot, 4 sept. — Fizeume et Harlet, 24 août. — Flachfeld et Hirsch, 30 juil. — Flamand et Loisel, 29 juin. — Flament et Delusier, 16 avril. — Fleurent et Ce, 4 mars. — Foex et Ce, 6 déc. — Fonbonne (de) et Ce, 13 janv. — *Fonderie de Caronte*, 2 avril. — Fontaine (sœurs), 12 mars. — Fontaine et Cosnard, 27 sept. — Fontaine et Ce, 29 mars, 1 nov. — Fortin Hermann frères, 16 nov. — Forcinal et Locard, 2 déc. — Fossé (Ve), Commun et Mary, 20 mai, 27 juil. — Fossone et Thibault, 25 juil. — Foucault (Ve) et Nugue, 12 nov. — Foucher et Ce, 30 mars. — Fould (B.) et Ce, 23 nov. — Foullon et Ce, 11 janv., 21 juin. — Fourcat et Ce (A.), 15 oct. — Fourès et Poulharies, 19 juil. — Fourment (sœurs), 11 avril. — Fournier, Arnaud et Ce, 6 sept. — Fournier frères, 20 juin. Fournier et Ce, 2 juil. — Fourning-Roset et Gobert, 29 juil. — Fourniol, Degeilh et Ce, 5 avril. — Foyot et Ce, 17 juil. — Franc et Richy, 21 juil. — François et Grombach, 6 janv. — Frémont et Ce, 19 mars. — Fremont et Decloux, 2 avril. — Frêne et Ce, 16 mars. — Frenoy frères, 15 juil. — Friand et Ce, 18 mai. — Fribourg et Ce, 7 fév. — Fribourg et de Neufmaisons, 6 avril. — Friedlander et Ce, 30 janv. — Fromillon, Fournier et Ce, 25 janv. — Frontin et Ce, 11 nov. — Fulcheri et Ce, 27 mai. — Fullers, Desgrand et Ce, 1 nov. — Fumey, 7 mars.

Gad-Bedarride et Ce, 16 mai. — Gadon et Ce, 25 sept. — Gagnet et Ce, 30 sept. — Gaidan et Ce, 18 juin. — Gaiffe et Laroux, 22 mars. — Galas et Dubourcy, 12 nov. — Gallais et Serpt, 24 oct. — Galland (D.) et Ce, 12 juil. — Gallemand et Levrini, 23 oct. — Galliard et Muller, 19 janv. — Galliet (L.) et Ce, 9 mai, 30 août. — Gallimard et Petit fils, 27 juil. — Galy (Homère) et Ce, 13 nov. — Gandillot et Ce, 12 nov. — Ganneron et Malingre, 9 mai. — Garat et Ce, 22 juin. — Garau et Ce, 4 avril. — Garceau et Ce, 19 oct. — Gardet et Ce, 14 fév. — Gargan et Ce, 4 juil. — Garnier, Faucheux, Tison et Ce, 28 mai. — Garnier (Ch.) et Ce, 12 fév. — Garnier et Protat, 9 mars. — Garnier frères, 24 avril. — Garrigue et Bourgeois, 22 fév. — Garro et Ce, 29 juil. — Gasnier et Jarry, 9 mai. — Gaspart et Ce, 8 nov. — Gastebois et Ce, 8 juin. — Gaumard et Bertin, 3 déc. — Gaumont (H.-J.) et Ce, 6 juin. Gaupillat, Illig et Ce, 19 déc. — Gauthier, Gasson et Ce, 17 août. — Gavillet, de Lolme et Ce, 2 mars. — Gellé frères et Ce, 15 mars. — Geneste et fils, 7 août. — Genet et Laureilhe, 10 mai. — Genot et Marest (Des), 7 mai. — Genty de Bussy, 9 mars. — Gérard et Ce, 31 déc. — Gérin (Ve), fils et Ce, 13 nov. — Gerson, Cerf et Worms, 20 sept. — Ghidiglia et Ce, 7 sept. — Ghilliano, Eristin et Ce, 5 août. — Gibus et Ce, 9 mars. — Gide et Ce, 4 juin. — Gil, Allard et Clastère, 5 sept. — Gilbert et Ce, 14 mars. — Gilbert, Simon et Ce, 19 fév. — Gilles et Ce, 12 sept. — Gilles et Brianchon, 11 mai. — Gillet et

fils aîné, 21 fév. — Gillet et Pillot, 31 janv. — Gilly et Dujarie, 9 janv. — Gimbert et G. David, 24 juin. — Girard et Ce, 11 juil., 7 sept. — Girard frères, 16 juil. — Girardon et Ce, 10 avril. — Giraud et Veillet-Debarle, 9 mai. — Girard et Dalmazane, 15 janv. — Giroux et Ce (F.), 5 juil. — Giroux et Piattier, 1 avril. — Gizon, Piot et Ce, 20 janv. — Gleize et Ce, 17 avril. — Glimes (de) et Ce, 5, 19 juil. — Gobin et Ce, 14 oct. — Godard et Ce, 25 mai. — Godet et Ce, 6 sept. — Godin-Giraux, 19 juil. — Goebel et Waldemeier, 18 janv. — Goelzer et Ce, 23 juil. — Gombault de Morlemart et Ce, 15 mars. — Gondrecourt (de) et Ce, 29 mars. — Gonin et Depoully, 20 août, 21 sept. — Gontier et Weeger, 18 juin. — Gonvers, Douchet et Ce, 14 fév. — Goodyear, 28 fév. — Gorgeot et Carton, 1 janv. — Giron et Ce, 31 août. — Gosset (J.-B.) et Ce, 1 août. — Gosset et Dorteb, 18 sept. — Goudal et Ce, 30 janv. — Goudeau, Talemans et Ce, 4, 10 mai. — Gouin (Ern.) et Ce, 8, 21 juin. — Goupi et Ce, 7 juin. — Gourd (Ch.) et Ce, 12 août. — Gourdon, 25 juin. — Gousset et Dupuis, 2 oct. — Goutard et Caffin, 10 avril. — Goutier et Gillot, 19 fév. — Goyard et Ce, 30 janv. — Graham, de Linarès et Ce, 28 mars. — Graillard et Herpin, 1 juin. — Grand-Roqueblave et Ce, 13 août. — Granger et Ce, 24 janv. — Grapin et Guyot, 12 oct. — Gravoix et Ce, 11 déc. — Grévedon et Ce, 27 janv. — Grillat (A.) et Ce, 4 janv. — Grimes et Ce, 19 nov. — Grimonprez et Bignard, 18 sept. — Gros et Donnaud, 27 avril. — Gruet et Renneville, 20 juin. — Grut frères, 2 août. — Gruyer et Ce, 14 oct. — Gueriu et Ce, 24 déc. — Guerin père et fils aîné, 9 nov. — Guerin et Plantier, 28 nov. — Guerre fils, 22 oct. — Guerrier et Ce, 14 fév. — Guibert et Pichon, 8 avril. — Guichard frères, 4 mai. — Guillaume et Ce, 1 oct. — Guillon et Lemoine, 9 mars. — Guimaraes et Raffin, 28 août. — Gunther et Ce, 14 mars. — Guybert père, 14 fév. — Guyon père et fils, 30 mai. — Guyot (Ch.) et Roidot, 11 sept.

Hadol et Ce, 30 janv. — Hagnauer et Signard, 3 mai. — Haguenoer et Lecherbonnier, 4 décembre. — Haight et Halsey, 27 mars. — Halley, Vecque jeune et Ce, 14 mars. — Halphen (les hers), 22 juin. — Hammel (L.) et Ce, 11 janv. — Hamon Ginot et Ce, 12 janv. — Hardy, Divers et Diega, 25 juin. — Hart, 23 fév. — Hartmarnn (de) et fils, 17 oct. — Harville et Pont, 8 janv. — Harweiter frères, 15 nov. — Houssy et Feret, 25 avril. — Hauteur, Basigollo et Donchery, 3 sept. — Hayet, 6 janv. — Hazard, 20 nov. — Hebert et Ce, 19 juil. — Hecquard et Ce, 15 juin. — Hediard, Levieux et Ce, 1 avril. — Heilbronner, 24 fév., — Hermebutte et Bertin, 29 juillet. — Hennequin (H.) et Ce, 25 juin. — Hennequin (Ve) et Ce, 20 avril. — Hénocque et Vanwers, 14 septembre. — Hénon et Denille, 18 avril. — Henry Nast et Ce, 7 juin. — Henry et Gain, 30 mai. — Henry et Trousselle, 10 avril. — Henry et Omon, 18 juil. — Henry (O.) et Ce, 14 déc. — Hérisson et Ce, 7 mai. — Herman (Constant), 15 mars. — Herrier, Bouhoir et Ce, 21 mai. — Herrleich, Wust et Ce, 19 nov. — Hessé et Worms, 25 mai. — Heuzey, Deneirouse et Boisglavy, 13 janv. — Hiélard et sœur, 10 déc. — Hittbrunner et Ce, 9, 14 mai. — Hoche frères, 13 août. — Hofman et Ce, 28 déc. — Holleville frères, 19 fév. — Horrer et Santerre, 19 avril. — Hortense et Ce, 23 oct. — Houdon et Ce, 20 avril. — Houdon, Charmoy et Ce, 10 juin. — Hourdequin et Ce, 14 mars. — Hovelarque frères, 13 avril. — Hovyn de Tranchère et Ce, 7 fév. — Huard Lamotte et Ce, 7 juin. — Huchet et Ce, 15 janv. — Hudry et Escroignard, 13 déc. — Huet et Ce, 8 juin. — Huet, Caruel et Ce, 29 nov. — Huffer et Ce, 27 janv. — Humbert et Henri fils, 23 oct. — Hurbain et Delacroix, 6 nov. — Henriot et Ce, 27 déc. — Hutinet et Jannin, 22 août. — Hyon-Fauvel et Ce, 12 mars.

Ingelbach et Wolfgang, 7 août. — Inville (D') et Ce, 23 fév., 6 août. — Izembert et Ce, 25 nov.

Jablonowski (V.) et Ce, 21 avril. — Jacob et Francar, 11 janv. — Jacques (J.) et Ce, 25 nov. — Jaloux et Panot, 12 août. — Janet et Ce, 14 mars. — Janiaux et Ce, 25 mai. — Jardin et Ce, 10 sept. — Jarry et Ce, 12 déc. — Javillet (H.) et Ce, 30 oct. — Jeantet, Regad et Ce, 8 oct. — Jeune et Ce, 17 juin, 14 sept. — Joes et Ce, 29 août. — Joffrin et Labbé, 20 juil. — John (L.) et Ce, 20 fév. — Joliclerc, Leroy et Ce, 22 janv. — Jolly et Ce, 27 mai. — Jolly-Leclerc et Ce, 9 déc. — Joly (Ch.) et Ce, 29 mars. — Jouaux et Desliens, 5 oct. — Jouanin et Mavré, 7 déc. — Joubert et Salleron, 14 fév. — Joubleau (H.) et Ce, 25 janv. — Jouet et V. Fère, 5 janv. — Jourdier (A.) et Ce, 16 mai. — *Journal des Chasseurs*, 13 janv., 23 déc. — Journet et Ce, 30 nov. — Jousset et Gentil, 29 nov. — Jouve et Ce, 27 nov. — Jublin et Ce, 26 juil. — Julin (H.) et Ce, 13 nov. — Julien, Lancer et Ce, 24 oct. — Juquin et Place, 15 nov.

Kaltenbacker et Herich, 29 avril. — Knab et Ce, 7, 9, 29, 30 mai, 18 oct. — Knight et Ce, 30 mai. — Knoderer et Ce, 24 avril, 10 mai, 20 juil. — Kob et Pick, 23 mai. — Kobert et Gosselin, 7 août. — Kram et Ce, 3 juin.

Labbé et Mols, 23 mars. — Labolle et Robert, 28 juin. — Labrousse, Besson et Ce, 3 sept. — Labruyère et Ce, 3 déc. — Labrouesse et Ce, 8, 12 ort. — Lachâtre (de) et Ce, 16 juil. — Lachaze frères, 27 juil. — Lachèze et Lafon St-Cyr, 23 oct. — Lacombe et Mezermond, 3 juin. — Lacomme, Schwartz et Delecolle, 23 juil. — Lacretaz (de), Clouet et Ce, 17 juil. — Lacroix et Ce, 18 oct. — Lacroix (M.) et Ce, 14 nov. — Lafléchelle (de) et Fleurot, 31 déc. — Laffolie et Ce, 15 janv. — Lafontaine, Prévost et Ce, 3 mai. — Lafontaine et Ce, 4 mai, 18 nov. — Lafourcade et Ce, 27 sept. — Lagarde, 5 juin. — Lagarrigue et Ce, 24 sept. — Lagrange (Urbain), 19 avril. — Lair, 13 juin. — Laleu (de) et Ce, 17 mai. — Lallemand et Bastian, 1 avril. — Laloubère (E.) et Ce, 16 juil. — Laloue et Delsaux, 23 sept. — Lambert et Thomas, 4 mai. — Lambert et Rousseau, 28 août. Lambert de Roissy et Ce, 19 mars. — Lambert et Thary, 12 mars. — Lambert, Ormancey et Ce, 9 avril. — Lambin, Saguet et Fouchet, 30 janv. — Lamiraud, Deforge et Henrion, 16 nov. — Lamoureux et Gendrot, 7 mai. — Lanacastel et Rimailho, 24 déc. — Lançon et Ce, 1 mars. — Landers et Cantin, 2 mars. — Landrin et Boitel, 8 janv. — Laneyrie et Ce, 8 août. — Langlais et Ce, 5 mars. — Langlois et Ce, 7 fév. — Langlois Villemain et Ce, 7 mai. — Langry et Ce, 16 juil. — Lanzenberg et Truc, 2 janv. — Laplace, Hostein et Ce, 12 déc. — Lara (de) et Ce, 24 août. — Lardet, Ravillot et Ce, 15 juil. — Larmanjot et Pinguet, 22 août. — Larnaude et Ce, 13 août. — Larochette frères, 5 déc. — Laroue et Guichard, 23 janv. — Lassulas et Séguier, 17 juil. — Lassalle (de), Dumon et Ce, 22 janv. — Lassalle (Ch.) et Ce, 15 oct. — Lassus et Ce, 9 fév. — Laterrière (de) et Ce, 22 oct. — Latry et Ce, 20 août. — Laudran et Ce, 3 mai. — Laugé et Mevrel, 25 nov. — Laurent (H.) et Ce, 4 mai. — Laurent de Blois et Ce, 27 fév., 25 juin, 28 déc. — Laveissière, 1 mai. — Laville et Ce, 1 janv. — Lazé, femme Boisgonthier et Tavernier, 5 avril. — Lebailly et Ce, 20 mars. — Lebaube et Ce, 17 mai. — Lebaudy frères, 10 avril. — Lebenonnais et Roucamps. 23 mai. — Leblanc et Ce, 12 fév. — Lebohe, Callou et Ce, 11 mars, 5 avril. — Lebocq et Ce, 28 nov. — Lebon père et fils, 18 juin. — Lebon (Ve) et Bomblin, 3 janv. — Leboucher et Lambert, 12 juil. — Lebourler et Bonnevaine, 20 mai. — Lebreton (J.) et Ce, 31 août. — Lebrun et Ce, 24 août. — Lecherbonnier et Ce, 13 mai. — Lechevalier (J.) et Ce, 15 nov. — Lecler (Ach.) et Ce, 3 juil. — Leclerc et Lebertre, 22 août. — Leclerc et Chevalier, 26 oct. — Lecoq, 20 nov. — Lecocq et Dreyfus, 27 déc. — Lecœur et Meunier, 23 juil. — Lecomte (Emile) et Ce, 7 mars. — Lecomte, Linard et Ce, 23 janv. — Lecrivain et Toubon, 15 oct. — Ledimet Vandermoesen et Ce, 7 sept. — Ledoux et Ce, 16 fév. — Ledoyen et Baulavon, 22 avril. — Leduc, Lagarde et Bourgeois, 1 oct. — Lefebvre (A.) et Ce, 9 déc. — efebvre (C.) et Ce, 19 mars. — Lefebvre frères, 28 juin. — Lefebvre (H.) et E. Roussel, 18 nov. — Lefebvre et Mallet, 1 avril. — Lefèvre (P.) et Ce, 22 août. — Lefèvre et Ce, 23 déc. — Lefort et Ce, 23 janv. — Legallois et Ce, 20 déc. — Legendre et Guichard, 12 mars. — Legendre et Hiard, 26 sept. — Léger et Ce, 26 juin. — Léger et Lacaille, 9 janvier. — Legorgu et Placheki, 6 mai. — Legouge et Ce, 30 mars. — Legrand et Ce, 5 juil. — Legrand (A.) et Ce, 9 mai. — Legrand et Marescot, 1 nov. — Legrand et Ogez, 7 juin. — Legret (Ch.) et Ce, 19 oet. — Leiber et Commelin, 13 juin. — Lejeune et Ce, 12 mai. — Lejeune et Chalons, 23 sept. — Leleu et Mairant, 11 juin. — Lelièvre frères, 12 oct. — Lelong, Vimont et Ce, 26 juin. — Lelong et Borgré. 25 déc. — Lemaillaud et Ce, 26 mars. — Lemaire (E.) et Ce, 23 mai. — Lemaître (P.) et Ce, 23 juil. — Lemann et Ce, 7 juin. — Lemarchand et Ce, 4 mars. — Lemer et Challamel, 5 fév. — Lemercier-Galland et Ce, 27 fév. — Lemire et Ce, 7 novembre. — Lemoine et Maurer, 25 mai. — Lemoine et Roussel, 30 oct. — Lemoine, Tanrade père et fils, 7 mars. — Lemonnier et Sanson, 31 déc. — Lemonnier, Rabier et Berge, 20 août. — Lemoro et Jeanson, 12 août. — Lender et Goelot, 14 août. — Lenoir et Vellin, 16 juil. — Lepelletier (J.) et Ce, 21 oct. — Léon Souberbielle et Ce, 12 mars. Lepage et Willmotte, 10 juil. — Lepage (Ph.) et Ce, 7 mai. — Lepage, Talrich et Pi, 20 fév. — Lepelletier (P.) et Ce, 14 mai. — Lepellelier et Saulnier, 11 mars. — Leperrier et Tubœuf, 8 fév. — Leris de Noireterre, Bessière et Ce, 4 nov. — Lerouxeau de Saint-Dridan et Ce, 7 mars. — Leroy (A.) et Ce, 20 juil., 18 nov. — Leroy et Tayot, 25 mai. — Lesage et Ce, 20 fév. — Leseigneur et Ce, 30 août. — Lesourd et Ce, 2 uil. — Létang (H.) et Ce, 20 août. — Lethuillier et Ce, 15 juin. — Létrange, David et Ce, 24 juil. — Létu et Ce, 30 mars. — Létu et Mauger, 22 août. — Levasseur et Rabu, 4 sept. — Levêque (A.-H.) et Ce, 11 mars. — Levert et Ce, 8 juin. — Levin et Ce, 5 fév. — Lévy (A.) frères, 6 juil. — Lévy et H. Simon, 16 juil. — Lévy (Mayer) et Ce, 24 sept. — Lherbier et Mayer, 31 déc. — Lhuillier aîné et Ce, 3 oct. — Liétin et Leprovost, 18 mai. — Liévin frères, 3 mai. — Lipman et Ce, 7 déc. — Lobry et Peyret, 21 août. — Lœffel et Ce, 4 mai. — Lœwenthal et Cottin, 30 juil. — Loisel et Gauthier, 27 mars. — Longuet (Ch.-Ed.), 12 janv. — Loubat (A.) et Ce, 8 juil. — Louisse et Laveaux, 27 déc. — Loussot et Ce, 13 fév., 18 nov. — Louvet frères, 28 mai. — Loysel (Edw.) et Ce, 19 mars. — Lucas frères, 2 déc. — Lucquin et Clara, 28 août. — Luquet, 26 mars, 29 nov. — Luquet et Morel, 3 décembre. — Lutereau et Ce, 15 mai.

Machet et Ce, 8 juin. — Magaud (J.), 19 oct. — Mage et Ce, 27 déc. — Magnier et Duffer, 4 avril. — Mahaud et Ce, 30 sept. — Maillard, Rochet, Morel et Ce, 25, 27 avril, 18 nov. — Maillet et Ce, 19 avril. — Malice et Touzé, 27 juin. — Maligny (de) et Ce, 16 janv., 28 mars. — Mallé et Villette, 21 oct. — Mallet père et fille, 14 oct. — Malrieu et Ce, 14 oct. — Malteste et Lechevalier, 22 janv. — Malty et Ce, 28 août. — Manalt et Ce, 5 déc. — Mancel père, fils et Ce, 20 mars, 31 mai. — Mangin et Ce, 14 oct. — Mangin, Vion et Ce, 25 fév. — Manoury et Ce, 14 déc. — Mantelet, Léger et Ce, 4 avril. — Mantoux et Ce, 5 déc. — Maquet et Ce, 19 déc. — Marais père et fils, 22 août. — Marais et Baillet, 5 juil. — Marcel et Grimault, 17 sept. — Marchais et Lamontagne, 11 juil. — Marchal et Roblin, 4 oct. — Marchal et Sangouard, 25 janv. — Marchand et Ce, 16 juil. — Marcy et Turbot, 21 nov. — Maréchal et Ce, 8 avril. — Marest (A.) et Ce, 23 mai. — Marette et Ce, 31 juil. — Marguerie fils et Ce, 22 oct. — Marguerite et Ce, 12 sept. — Mariage fils, Guérin et Ce, 11 sept. — Marie frères, 19 janv. — Marion, 23 avril. — Marix et Weil frères, 25 sept. — Marizy et Ce, 15 nov. — Marshall et Garnham, 4 mai. — Marteau et Ce, 24 mai. — Marteau et Dauvissat, 26 nov. — Martin et Ce, 16 fév. — Martin (Ch.) et Parrot, 25 nov. — Martin (Emile) et Ce, 1 mars. — Martin (F.) et Ce, 30 sept. — Martin (Jules) et Ce, 7 mars, 1 juil. — Martin (N.) et Ce, 20 juin. — Martin (V.) et Ce, 20 juin, 28 déc. — Martin (Ve) et Ce, 23 juil. — Marx et Nezondet, 15 avril. — Marziou, Mathey et Ce, 11 juil. — Mas, Baudinet et Ce, 15 janv. *Erratum*, 20 janv. — Masse-Lemoulle et Ce, 25 mai. — Masset et Lambert, 15 août. — Massias et Pattey, 21 nov. — Mathérion et ses fils, 31 juil. — Mathieu et Ve Sahuque, 13 juil. — Mathieu et Vidalenc, 28 sept. — Matthysen et Ce, 23 fév. — Maugas et Ce, 21 août. — Maugée et Philippon, 30 oct. — Mauguin frères, 4 avril. — Maulde et Renou, 7 mars. — Maurel et Ce, 26 avril — Maurin (A.) et frère, 12 juil. — Mayer et Michel, 29 août. — Mayet Ce, 20 janv. — Mayran, Marielhacy et Arbelot, 12 fév. — Maze, Voisine et Touchard, 9 oct. — Mazeline et Ce, 18 mai. — Meaux et Ce, 26 oct. — Mécus et Ce, 5 juin. — Mège et Ce, 19 juin. — Melin et Constance, 6 avril. — Melon et Gauthier, 4 juin. — Ménage et Duprey, 19 avril. — Ménage et Ginard, 18 oct. — Ménager frères, 27 fév. — Menaud et Leclercq, 2 oct. — Menier, Mignen et Ce, 16 déc. — Mercier (P.) et Ce, 17 avril. — Mercier et Ce, 20 janv. — Mersié et Chenu, 12 mars. — Mesirard et Ce, 12 mars. — Meslin et Hamel, 19 fév. — Meunier et Ce, 29 fév. — Meuriot et Ce, 14 juin. — Meyer, Himmès et Ce, 1 mars. — Meyer frères, 13 juil. — Mialhe et Mounié, 1 mai. — Michaelis et Schuster, 28 déc. — Michau et Joly, 23 avril. — Mignot, Denain et Ce, 27 déc. — Milet et Caris, 21 déc. — Mill et Gautior, 16 juil. — Millaud et Ce, 28 déc. — Millet et Ce, 30 juil. — Millet (J.) et Ce, 24 déc. — Millochau, Fortier et Ce, 25 mars. — Millot, Gauthereau et Ce, 13 sept. — Miot et Ce, 22 avril. — Mirablon, 26 juin. — Mirès (J.) et Ce, 9, 11, 17 avril, 14, 15 juin. — Mocquot et Ce, 1 sept. — Moissenet (Ve) et Ce, 15 avril. — Molin père et fils, 3 déc. — Mollard, Romain et Palyart, 30 janv. — Monchy et Coupard, 13 avril. — Mondin et Ce, 10 juil. — Mondrainville, Mulet et Ce, 9 juil. — Mongin et Sanson, 26 juin. — Monier et Rigaud, 24 déc. — Monin et Ce, 11 mars. — *Moniteur de l'Armée*, 6 juin. — Montargis et Gougy, 12 oct. — Montdutaigny et Ce, 23 oct. — Monteix et Boutan, 5 déc. — Montlouis (de) et Ce, 5 janv. — Morand et Maréchal, 28 sept. — Morand et Vaine, 7 mai. — Morand, Villette et Dumont, 3 janv. — Moraval et C, 4 janv. — Morca et Belli, 5 août. — Moreau, Chaslon et Ce, 8 mars. — Moreau (Fréd.), 15 fév. — Morel-Fatio et Ce, 7 mai. — Morel (G.) et Ce, 14 fév. — Morel et Burnel, 26 juin. — Morel et Guérin, 14 fév. — Moret et Ve Fournier, 30 nov. — Mories (de) et Moulin, 5 août. — Morin et Frandin, 4 mars. — Morize (J.) et Ce, 30 avril. — Morstadt et Ce, 15 mai. — Mortier Adam et Henry, 10 sept. — Mortier et Despotte, 2 déc. — Moltat et Delarivière, 13 janv. — Mouillart et Gaspart, 29 juin. — Mouilleron et Anthoine, 5 janv. — Mourié et Chevalot, 23 oct. — Mousseron et Ce, 12 juin. — Moyse, Bernard et autres, 31 juil. — Mulet et Ce, 25 mai, 11 juil. — Mullier, Doval et Ce, 8 juil. — Mulotaux et Ce, 11 mars. — Mulot père et fils, 5 sept. — Munier-Roydot et Ce, 12 mars. — Munster, 9 janv. — Muraton et Montel, 25 janv. — Musson, Adamy et Ce, 21 août.

Nachmann et fils aîné, 19 mars. — Nadar et Ce, 7 fév. — *Nationale* (la), 19 oct. — Negrony (P.-J.) et Ce, 19, 30 mars. — Nestten et Ce, 24 sept. — Nicolas et Ce, 21 nov. — Niquet et Roth, 19 déc. — Nicquet, Faroux et Schuwirth, 19 juil. — Nizard (H.) et Ce, 29 août. — Noaille, 23 fév. — Noblet et Ce, 8 fév., 10 juin. — Noël (Ch.) et Ce, 9 nov. — Noël (L.) et Ce, 8 mai. — Noizeux et Ce, 14 fév. — Normant père et Henry, 24 juil. — Noualhier et Prevost, 4 déc. — Nouette Delorme, 20 mars. — Nourisson de la Bretèche et Ce, 14 juin, 2 juil.

O eira (d') et Ce, 29 avril. — *Omnibus*, 31 oct. — Oppenheim, 20 fév. — Oriolle et Ce, 7 mai, 1 juil. — Ouin et Franc, 5 sept. — Outin et Souplet, 3 janv. — Ouvré, Josse et Ce, 4 avril.

Paganelli, Cazale et Ce, 16 juil. — Paganelli de Zicavo, Jéramec et Ce, 23, 27 mai. — Paimparey et Legalant, 2 fév. — Pallu et Ce, 7 juin. — Panay fils et Ce, 26 sept. — Panayoty fils et Ce, 20 avril. — Pape et Girardeau, 6 juil. — Papeterie d'Essonne, 12 fév. — Parant et veuve Juin, 26 août. — Pardutz et Schutz, 6 avril. — Parent, Schaken et Ce, 1 juin. — Paris, 21 août. — Parissot (P.) et Ce, 30 avril. — Partenoy et Ce, 9 déc. — Pasquet fils et Ce, 13 août. — Passemard et Ce, 14 fév. — Passier et Ce, 29 juin. — Pasteau et Enault, 25 janv. — *Paternelle* (la), 23 août. — *Patrie* (journal), 22 juin. — Patron et Ce, 27 août. — Patry et Mille, 24 janv. — Paul, Falla, Léon, 12 août. — Paulin et Ce, 3 sept. — Pauton et Ce, 6 avril. — Pégand et Ce, 25 mai. — Pegon, Dugendre et Ce, 22 janv. — Pégot, Ogier et Ce, 13, 15 janv. — Pellegrin et Ce, 2 déc. — Pellen et Ce, 17 sept. — Pellerin fils, 2 avril. — Pelletier-Froment, 1 mars. — Pellous, Chamonard et Cancuste, 25 juil. — Peltier et Ce, 20 fév. — Peltier et Moulinet, 7 août. — Penon frères, 26 sept. — Peraire, Garron et Ce, 8 nov. — Perdrier frères, 19 sept. — Perdriget et Gall, 15 juin. — Perdrizet et Ce, 25 nov. — Perier (sœurs), 19 juil. — Perillieux-Michelet et Ce, 10 fev. — Perrault, d'Hurville et Ce, 7 juin, 3 oct. — Perreau et Ce, 27 juil. — Perrier frères, 29 fév. — Perrin de Musigny et Ce, 7 oct. — Perrin père et fils, 11 mars. — Perrinon, 28 sept. — Perrocheau et Bichon, 26 nov. — Pesme et Varin, 12 mars. — Petit et Brunet, 17 août. — Petit de Monseigle et Ce, 9 juil. — Petit et Wilborn, 31 déc. — Petrequin (Louise), 2 fév. — Pfulb et Ce, 15 fév. — Philipps et Ce, 20 mai. — Piault frères, 15 nov. — Picau (Ch.) et Ce, 9 mai. — Picaud et Huret, 19 fév. — Picault de Lagutry et Ce, 15 janv., 16 fév. — Pichat (L.), M. Ducamp et Ce, 9 mars. — Pieau (Ch.) et Ce, 10 mai. — Piesvaux frères, 10 avril. — Piet, Pradeau et Ce, 15 mai. — Pigache et Badois, 29 juillet. — Pigeau, Lemaire et Ce, 24 août. — Pigeon (V.) et Ce, 14 février, 14 mai. — Pister et Dietruch, 28 décembre. — Pivot-Faguet et Gautier, 8 janv. — Planchard et Ce, 30 janv. — Planus fils et veuve, 26 juin. — Plé et Ferrand, 14 oct. — Poisson et Grujard, 22 fév. — Poitevin, Lejer et Ce, 28 fév. — Pollet 9 mars. — Pomme, 20 déc. — Pons et Ce, 19 janv., 8 fév. — Pontet (De), 15 janv. — Ponthieu et Lhoste, 26 janv. — Ponthieux (de) et Ce, 28 fév. — Poret et Costallat, 28 mars. — Potonié et Ce, 3 fév. — Pottier et Collet fils, 28 sept. — Poucel (Justin) et Ce, 5 juin. — Poulain et Dalle, 15 nov. — Poupart et Ce, 30 déc. — Pouplier et Bernau, 29 juin. — Poussin et Ce, 6 mai. Poussinot et Ce, 16 avril. — *Presse* (journal), 16 déc. — Preux père et Ce, 3 mai. — Prevat et Ce, 25 nov. — Prevet et Ce, 27 fév. — Preville et Ce, 11 sept. — Prevost et Rozeau, 8 mars. — Prevost (Ve) et fille, 6 avril. — Prioux et Ce, 22 fév. — Prieur et Ce, 27 mai. — Prodhomme et Ce, 3 juin. — Pron (de), 26 oct. — Prost et Ce, 4 juil. — Prost et Pinturel, 11 sept. — Protin et Ce, 7 août. — Protté, Malécot, 13 sept. — Prunient et Ce, 17 déc. — Prusse et Ce, 26 mars. — Puech et Ce, 20 mai. — Pujo et Gonin, 22 fév. — Pujol et Ce, 15 fév., 10 déc.

Queilhe (de) et Tupin, 14 nov. — Quesney et Cherfilz, 27 juillet.

Rabatte et Rettig, 14 oct. — Rabier et Ce, 20 août. — Racle et Ce, 21 sept. — Ract et Dubois, 9 juil. — Radidier et Simonel jeune, 4 avril. — Radigue et Ce, 3 juin. — Rainal père et fils, 19 déc. — *Raincy* (Ce du), 14 mai. — Rambour et Ce, 31 janv., 8 avril. — Ramier et Ce, 18 août. — Raparlier et Ce, 28 mai. — Ravy et Ce, 19 janv. — Ray fils, Broc et Ce, 17 mai. — Rayer, Delaunay, 10 mai. — Reallon et Petrot, 14 août. — Reboul (A.) et Ce, 6 juil. — Redon et Ce, 25 janv. — Reifferscheid, 26 avril. — Reittinger et Ce, 26 juin. — Remon et Cattier, 31 janv. — Rémérand et Jaroussat, 20 nov. — Renard frères et Ce, 22 août. — Renard et Ce, 18 déc. — Renaudot et Ce, 8 nov. — René et Ce, 2 mars. — Renon, Maillard et Bernard, 16 juil. — Renouard (A.) et C, 25 avril. — Renouf et Bellanger, 21 déc. — Rettig at Blavet, 17 fév., 1 avril. — Revel et Ce, 2 fév. — Revillon frères, 22 fév. — *Revue contemporaine*, 5 déc. — *Revue de l'Orient*, 25 mai. — Rexès et Ce, 30 mars. — Rey et Commun, 22 juin. — Rey de Morande et Ce, 20 mars. — Reynaud et Ange, 1 mai. — Rhodé (Ed.) et Ce, 16 mars, — Ricard et Ce, 25 mai. — Ricardeau et Lanty, 20 juil. — Richards et Ce, 7 mai. — Richebé et Roullier, 15 mai. — Rigal et Ce, 24 janv. — Rigaud et Curtet, 29 nov. — Risler, 4 mai. — Ristori et Ce, 26 juin. — Rivet et Curtet, 8 mars. — Rivet et Reviron, 12 déc. — Rivière, Delaplace et Ce, 6 janv. — Rivière et Labey, 28 mai. — Robert et Frossard, 15 juil. — Robert et Labarthe, 22 avril. — Robert et Ce, 14 juin. — Robert et Panon, 17 juil. — Roberts et Ce, 13, 27 sept. — Robin et Ce, 30 mars. — Roblot, 17 fév. — Roche et Suard, 25 nov. — Rochemonteix (de) et Ce, 5 janv. — Roehn et Ce, 3 mai, 20 juil. — Rogissart et Ce, 15 avril. — Roguès et Ce, 18 juil., 16 sept. — Rohmer et Sery, 26 oct. — Roinville et Ce, 30 avril. — Roisin et Armengaud, 26 janv. — Rollot et Ce, 25 mai. — Rompant frères, 22 oct. — Rond (A.-V.) et Ce, 13 avril. — Rose (A.-N.), 25 déc. — Ross et Ce, 13 sept. — Rossignol et Verdin, 7 juin. — Rougeault (Ve) et Ce, 5 mars. — Rouget et Briou, 20 mai. — Roulhac et Ce, 19 juil. — Roulet (de), Chevron, Gadrat et Ce, 30 mai. — Rousée et Bicheron, 10 mai. — Rousseau (Ulysse) et Ce, 14 août. — Rousseau et Mayer, 9 mars. — Rousseau, Lafarge et Ce, 26 nov. — Routier et Ce, 13 août. — Rousselet, Defrain et Baratte, 1 fév. — Rousselon et Badenier, 26 avril. — Rouvenat et frère, 8 juil. — Rouvenat de la Rounat et Ce, 31 août. — Rouvier et Ce, 25 mai. — Roux de Bombes et Ce, 7 fév. — Rouy (H.) et Ce, 16 déc. — Rouy et Bodson, 23 avril. — Rouyer de l'Epinay et Ce, 8 janv. — Rouzaud et Chapsal, 14 oct. — Royer (Edm.) et Roux, 16 juil.

Saffrey (Ve et Dlle), 1 nov. — Sagot, Levy et Ce, 7 juin. — Saint Paul et Ce, 1 mars, 29 mai. — Saint-Vincent (de) et Ce, 1 fév., 21 mai. — Sainte-Rose (de) et Ce, 18 juin, 4, 16 juil. — Sallandrouze de la Mornaix et Ce, 21 mai. — Salles (E.) et Ce, 7 mai. — Salles de la Magdelaine et Ce, 10 juin, 20, 29 nov. — Samson et Commery, 3 mars. — Samson frères et Ce, 19 avril. — Sandrier et Attendu, 20 janv. — Sandrier et Ce, 14 déc. — Sanson et Salmon, 5 oct. — Santirou et Ce, 15 mai. — Saussier et Ce, 15 mai. — Sautayra et Ce, 19 juin. — Sautreau et Ce, 4 fév. — Sautter frères, 1 avril. — Sauvage (J.) et Ce, 12 janv. — Sauvage et Caffort, 20 déc. — Sauveur et Ayen, 17 fév. — Savalète et Ce, 8 août. — Savard et Ce, 8 avril. — Savin, Moreau et Bourlard, 20 déc. — Savineau et Gras, 28 oct. — Savreux et Delabroize, 7 juin. — Scheffer et Ce, 19 nov. — Scheidel et Endlech, 26 juil. — Schloss et Ce, 16 mars. — Schneider et Ce, 7 août. — Schœfer et Lachenaye, 22 août. — Schœller (G.) et Ce, 26 nov. — Schœnberg et Rittler, 7 juil. — Schratz et Clermontel, 8 mai. — Seguina (A.) et Ce, 13 fév. — Seiler et Ce, 2 avril. — Séja et Loubatières, 18 avril. — Sellié (Ve) et Ce, 7 déc. — Sellier (V.-A.) et Ce, 12 mars. — Sellier (A.), 4 avril. — Seran et Ce, 27 mars. — Sermet et Ce, 25 juil. — Serralonga et Ce, 19 juin, 18 juil. — Servant et Devant, 18 déc. — Sebille (H.) et Ce, 5 sept. — Sigodard et Rousseau, 1 fév. — Silvano et Ce, 14 oct. — Silvant et Jolimet, 23 mars. — Silvestre et Aspord, 11 mars. — Silvestre et Ce, 16 sept., 8 nov. — Silz frères, 30 juil. — Simonnet et Roubaud, 13 avril. — Sion et Bonnet, 22 avril. — Sirgney et Gossous, 24 fév. — Sivade-Allot (Fe) et fils, 23 fév. — Slack, Taylor et Ce, 27 avril. — Smith et Lockwood, 5 janv. — *Société de la Sambre canalisée*, 7 juin. — *Société générale de Gastronomie*, 1 fév. — *Société des fonderies d'Alais*, 21 fév. — *Société nouvelle des forges de la Méditerranée*, 18 juin. — *Société des Ports de Marseille*. V. Mirès. — *Société du gaz de Marseille*, 21 mai. — *Société du Pont de la haute chaîne à Angers*, 31 oct. — Somnelet, Dantan et Ce, 10 avril, 8 nov. — Sonnois et Ce, 8 oct. — Sorlin et Chauvin, 14 mars. — Sorlin et Cosmelli, 14 nov. — Souberbielle et Ce, 10 mai. — Soubiran et Alleaume, 6 janv. — Souchier et Ce, 19 janv. — Souffriée, 9 fév. — Soulié fils et Ce, 15 juin. — Soupir et Potdevin, 10 fév. — Souquet et Poussière, 27 mars. — Stokes (Ch.) et Ce, 7 mars, 11 oct. — Straub et Ladot, 23 fév. — Streithoff et Benit, 9 avril. — Sudre et Dejardin, 30 oct. — Sueur et Lutz, 11 déc. — Swagers (De), 18 janv.

Taconet et Cs, 23 nov. — Taicheire et Bichot, 9 mai. — Tapin et De Garot, 12 mars. — Tarnaud et Barrier, 22 août. — Tarride et Ce, 10 mai. — Taupin et Ce, 24 mai, 5 juil. — Tavena et Laurent, 15 juil. — Tavernier et Ce, 30 janv. — Tavernier (J.) et Ce, 23 avril. — Teigneux et Dlle Martel, 31 déc. — Tenré fils et Ce, 9 nov. — Tenten et Ce, 8 juil. — Terracher et Ce, 16 mai. — Terrillon-Morot et Foucault, 20 janv. — Teyssière et Noiret, 10 oct. — Thary et Larcher, 11 oct. — Thauvoye et Brèche, 10 janv. — Thébaut et Fontaine, 22 avril. — Thibaut et Keteleer, 2 juil. — Thibert, Marion et Ce, 28 mars. — Thiébaut et Cheneau, 20 déc. — Thierry fils et Ce, 13 janv., 17 juin. — Thoma et Ce, 6 janv., 29 août. — Thomas (Léon) et Bodin, 3 janv. — Thord et Ce, 12 juil. — Thoreau et Pourfilet, 16 mars. — Tillmann et Flobert, 6 janv. — Tiné (Ve) et Dupen, 12 mars. — Tinterlin et Ce, 25 déc. — Todros frères et Ce, 6 mai. — Tortuel et Guesdon, 30 janv. — Touery et Broussard, 22 mars. — Toussaint et Marty, 15 juil. — Trappes et Ce, 13 janv., 22 fév. — Trélon, Bernard et Ce, 28 nov. — Treshardy et Ce, 28 oct. — Trilha et Angremy, 8 juil. — Trinquet et Ce, 17 août. — Tripon, Chapuy et Ce, 31 oct. — Troccon et Ce, 18 oct. — Tulou fils et Ce, 24 fév.

Ulmann, Berguet et Ce, 3 fév. — *Union*, 19 oct. — *Union des gaz*, 19 juin.

Vacquerie (Ed) et Ce, 28 mai. — Vaillant et Ce, 22 juin. — Vaillant (Hipp.) et Ce, 25 fév. — Valdenaire et Ce, 9 avril. — Valentine et Ce, 22 mars. — Valet et Bedel, 4 avril. — Vallée et Ce, 6 janv., 19 nov. — Vallot père et fils, 3, 4 déc. — Valot et Ce, 6 sept. — Vanderheim et Weil, 24 fév. — Vanloo et Jacques, 21 oct. — Van Schanwenberge et Lemonnier, 28 mai. — Vedel frères, 29 mars. — Veillart et Ce, 7 juin. — Veisgerber et Kiéner, 24 août. — Ventre d'Auriol et Ce, 1 fév. — Verdier et Ce, 5, 6, 20, 26 juin, 23 déc. — Vézène et Ce, 27 déc. — Vernet (H.) et Ce, 10 avril. — Vernier (Ve) et Ce, 9 août. — Verrier, Barrat et Ce, 10 sept. — Verruc, Iszenard et Cn, 8 mars, 3 sept. — Vesin et Ce, 12 nov. — Vial et Boitel, 27 juil. — Viaudey, Perrière et Ce, 2 août. — Vidard et Ce, 19 sept. — Vie et Ferté, 2 oct. — Vienne frères, 9 août. — Viette et Ce, 19 fév. — Vignaud (Fe) et Ce, 29 août. — Vignaux, Gougy et Ce, 4 avril. — Vigneron et Ce, 18 oct. — Vigué, Mazade et Ce, 19 janv. Vilcoq et Ce, 30 oct. — Villanis et Ce, 13 nov. — Villemessant et Ce, 5 juil. — Vinaugé père et fils, 6 janv. — Vincent et Blancheron, 31 oct. — Vinek et Ce, 4 juil. — Vinère et Ce, 5 fév. — Vogien et Joubert, 4 juil. — Voisin et Ce, 12 déc. — Voisvenel et Rigaud, 16 mai. — Vrignaud, Terral et Petetti, 23 nov.

Wual (Ch. de) et Ce, 12 janv. — Walker et Ce, 15 mai. — Wallerstein, Masset et Ce, 28 déc. — Wauters et Moreaux, 2 oct. — Weil et Ce, 25 juil., 9 déc. — Weiskopf et Ce, 15 août. — Wey, 4 déc. — Wiart et Ce, 20 mars. — Wilbien junior et Ce, 4 nov. — Wilhem (de), 15 avril. — Willard et Maillet, 26 août. — Winkler et fils, 7 juin. — Winkworth et Ce, 24 juin. — Worms et Ce, 25 fév. — Wormser et Ce, 23 avril. — Wray et Ce, 7 mai. — Wulff et Ce, 4 avril. — Wyttenbach et Ce, 24 déc.

Yung, Debaene et Sunon, 3 juil.

Dissolutions. — Nullités.

Abate et Ce, 29 nov. — Abbadie (E.) et Ce, 6 déc. — *Actionnaires réunis*, 5 déc. — Adore et Guichard, 12 nov. — Airiauset Ce, 24 juil. — Acklin, Langlois et Ce, 1 mai. — Alaboisette et Ce, 16 nov. — Allard et Claye, 6 sept. — *Alliance* (l'), 10 juil. — Allié et fils, 3 déc. — Amail et Ce, 12 fév., 7 août. — Amic et Duflos, 23 fév. — Argoud et Ce, 12 nov. — Arnoux et Fournier, 25 avril. — Asquesnye (Ve d'), 16 sept. — Astruc, Mahieux et Ce, 13 fév., 6 avril. — Astrué et Paillard, 20 nov. — Aubert (H.) et Ce, 6 janv. — Auguin et Ce, 30 juil. — Aumeteyer et Ce, 20 déc. — Aumont et Ponson, 28 mars. — Avondil et Ce, 20 août. — Azambre et Dutacq, 16 oct.

Babonneau et Ce, 9, 19 janv. — Baillarger et Moreau, 26 mars. — Baillet, Lizot et Perroncel, 12 août. — Balzac et Mignacci, 29 juil. — Barandon et Regnon, 5 juil. — Barbe et Pascal, 25 juin. — Barbe et Ce, 24 juil. — Barbet et Trilha, 6 juin. — Barbette et Ce, 11 oct. — Barbier et Lecocq, 20 juil. — Barlet et Ce, 18 juin. — Barthélemy et Ce, 28 fév., 17 juil. — Batier et Genard, 16 oct. — Batonnaire et Fouchet, 11 déc. — Baudoin, Labot et Ce, 20 janv. — Bauwins-Duquesne et Ce, 8 août. — Bayard de la Vingtrie et Ce, 24 août. — Beaujoint et Ce, 5 sept. — Beaulé et Maignand, 6 janv. — Beck et Ulrich, 21 sept. — Bécret et Ce, 14 mai. — Beer (Ve) et Ce, 12 janv. — Behr et Ce, 1 juil. — Benard, Sonotet et Seguier, 11 juin. — Bénite et Martin, 9 avril. — Benoist et Micaud, 16 avril. — Bequemie et Feuquère, 12 juil. — Berger et Blanchard, 14 nov. — Bernard et Ce, 9 fév., 28 nov. — Bernheim et Ce, 4 avril. — Bertaux et femme Marchal, 20 sept. — Bertin et Brucelle, 4 juin. — Bertin (de) et Ce, 13 janv. — Bertrand et Ce, 18 mars. — Besonye et Ce, 20 juil. — Besselièvre (de) et Ce, 13 fév. — Besson et Cauvain, 27 sept. — Beste, 1 oct. — Bezault et Ce, 25 mars. — Biard et Prevôt, 10 sept. — Bicheron et Giraudeau, 2 mars. — Bidois et Ce, 6 janv. — Bignault et Delacour, 16 déc. — Billard et Charlet (Ves), 31 juil — Billaud, 22 fév. — Blacque, Certain, Drouillard et Ce, 10 déc. — Blanchard, 19 déc. — Bloch et Laurence, 21 oct. — Bloch et Levy, 23 juil. — Blondet et Damelincourt, 3 juin. — Bloquet et fils aîné, 16 janv. — Blouet et Ce, 14 déc. — Blum, Marx et Ce, 5 sept. — Bobilliot sœurs, 24 août. — Bock et Ce, 18 nov. — Boignet et Menvielle, 14 mars. — Boildieu et Thiergarten, 8 nov. — Boitard et Ce, 29 nov. — Boix et Lagrange, 25 déc. — Boldin et Vatinel, 20 fév. — Boll et Baghon, 7 mars. — Bonin et Simonet, 30 oct. — Bonjour et Verrier, 29 nov. — Bonnet et Ce, 25 avril. — Bonnet et Bodereau, 20 mars. — Bonnet et Kraintz, 3 janv. — Bosshard, Lesage et Tourron, 14 sept. — Boucher et Ce, 29 mars. — Boudet, Dinant, Lebœuf et Ce, 14 sept. — Boudon et Ce, 29 avril. — Bouez, 16 mai. — Bouhair et Herrier, 11 déc. — Bourdon et Ce, 20 juin. — Bourgeois et Simon, 20 août. — Bouty et Barre, 28 déc. — Bouvier et Ce, 15 juil. — Bouzer et Ce, 6 fév. — Brie et Ruffet, 13 avril. — Buhner et Ce, 20 sept. — Bulla et Stampa, 17 août. — Buquoy et Ce, 27 avril. — Bureau, 6 janv.

Cachot et Feuvrier, 5 août. — Cadet et Ce, 25 juin. — Cailly et Bourge, 22 juin. — Callot et Aubert, 6 janv. — Camard, 3 juil. — Camproger, et Linden (Des), 20 juin. — Camus et Poulleau, 24 fév. — Candebat et Pellotier, 10 mai. — Capell et Dartois, 22 mai. — Carlier et Sallard, 9 août. — Carpentier et Ce, 17 juil. — Carpentras et Ce, 7 mai. — Carrié, Deplanque et Ce. 8, 30 juil. — Carville et Vachet, 13 avril. — Cassi-Méloni et Ce, 10 sept. — Castel et Vinbourg, 24 oct. — Caussinus et Barjon, 12 déc. — Cauvin et Neveu, 16 mars. — Cerf, Frank, Lévy et Ce, 2 fév. — Chamoux et Ce, 21 déc. — Champion de Cougnacq et Ce, 11 janv. — Charbonnier, Bourgougnon et Ce, 25 juin. — Chardon et Veillas, 5 juil. — Charlopin et Ce, 19 nov. — Chartier et Dufour, 17 mai. — Chauvet et Ce, 1 mars. — Chauvin et Toussaint, 6 nov. — *Chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon*, 23 fév. — *Chemin de fer de Montpellier à Cette*, 11 nov. — *Cheptel* (le), 23 nov. — Chezaud et Dejouy, 11 juil. — Choureaux et Ce, 22 janv. — Claude et Chevillou, 23 mars. — Closte-Lemaire, 27 fév. — Cochery et Savelon, 19 fév. — Cochot et Ce, 17 oct. — Collonier et Fradin, 19 mars. — Combes, 31 août. — *Compagnie des Barytes*, 6 août. — *Compagnie minière et métallurgique des Asturies*, 7 sept. — Contant (L.) et Ce, 17 mai, 7 juin. — Cor et Ce, 23 janv. — Cordier (E.) et Ce, 20 août. — Cordonniers, 25 mars. — Cosnier et Cloppet, 1 nov. — Cosseron, Compain et Deprez, 16 juil. — Couanon et Huet, 23 juil. — Coudray et Lespinasse, 16 janv. — Couenne et Ce, 21 oct. — Couillard-Sandret et Ce, 22 nov. Coulon et Ce, 1 nov. Cousin et Ce, 6 janv. — Crampel et Ce, 5 avril. — Craisme et Mourey, 23 janv. — Cunisse, Kieser et Ce, 1 mars. — Cuny (De) et Ce, 14 fév. — Cusin, Legendre et Ce, 10 avril.

Dallery et Chappron, 20 nov. — Darbel et Ce, 16 mars. — Dardy, Combes, Cabuzet et Ce, 15 nov. — Dauge et Ce, 4 juin. — Daulé, Buisson et Delevoye, 21 oct. — David et Coguenhem, 12 janv. — Davids et Gass, 10 janv. — Davril, Petit et Ce, 26 janv. — Dayen et Guenier, 4 nov. — Debacq, et Legoix, 4 avril. — Debaene, Simon et Ce, 3 juil. — Decaen et Muron, 8 fév. — Decool et Bailleux, 6 janv. — Decreus et Ce, 13 juil. — Delaporte et Hutieaux, 24 août. — Delapierre et Dupuy, 26 juin. — Delattre et Lorin, 7 déc. — Delcambre et Ce, 24 fév. — Delécourt, veuve Béchet et Ce, 19 mars. — Delespaul et Carré, 7 fév. — Delestre et Ce, 16 avril. — Delmas et Ce, 22 fév. — Delobelle et Ce, 27 septembre. — Delpeuch et Denize, 28 octobre. — Demange et Ce, 3 juin. — Denisane et Ce, 4 avril. — Denoue, Turenne et Ce, 4 mars. — Dentan et Ce, 17 juillet. — Deprez et Ch. Marchand, 19 juil. — Desbordes et Ce, 19 mars. — Deslossés et Ce, 31 janv. — Deslandres et Rey, 26 août. — Delhan frères, 2 janv. — Devin (Ch.) et Ce, 19 janv. — Devin et Picot, 24 sept. — Dewingle et Rousseau, 5 août. — Diemer et Fuchs, 23 janv. — *Docks Napoléon*, 2, 7 mars, 15 juin. — Domage et Bertrand, 16 mars. — Domingo et Ce, 4 déc. — Dorenlot et Ce, 25 janv. — Dormitzer et Brunninghausen, 26 mars. — Dormoy, Loiseau et Ce, 25 janv. — Dormoy et Ce, 7 juin. — Dorville et Schœnfeld, 17 janv. — Doublé frères et Ce, 16 janv. — Doucet et Duclerc, 9 juil. — Drouin (J.), 29 juil. — Dubochet et Ce, 9 fév. — Dubois (G.) et Ce, 25 sept. — Dubon et Jacquemart, 24 fév. — Duchâtel et Ce, 10 sept. — Duchesne (Ve) et Ce, 26 juil. — Ducoroy, Rose et Ce, 5 août. — Dugléré et Ce, 26 juin. — Dumont et Freytel, 26 mars. — Dumoulin, Auclair et Ce, 28 août.

— Duplais et Ce, 21 sept. — Duplat et Dugué, 12 déc. — Duponchelle et Molvaut, 21 sept. — Duprat et Lacroix, 16 mai. — Durand et Ce, 29 août. — Durand et fils, 8 août. — Dusnau-Delacroix et Picault de Lagutry, 15, 25 août. — Dutertre et Dufour, 1 janv. — Duval et Ce, 8 juil., — Duval (E.) et Ce, 2 juil. — Duval et Mégard, 8 mai.

Eguilles (d'), Couillard et Ce, 20 avril. — Elias, Aron et Willard, 10 juil. — Eliot et Sigle, 7 mars. — Ernie et Couderc, 10 janv. — Estibal et Ce, 22 fév. — Estibal et Rondel, 2 avril. — Estragnat et Vanhende, 18 oct. — Etcheverry (d') et Ce, 17 mai. — Ettlinger et Bloch, 17 avril. — Eulry, Leleu et Biarnès, 1 déc. — Exmelin, et Arlot, 20 juil.

Faenger et Ce, 26 aout. — Fagès et Rivet, 1 fév. — Falkenhagen-Zaleski, Hall et Ce, 18 janv. — Falla et Léon, 23 oct. — Farçot et Ce, 20 mars. — Farrenc et Ce, 22 juin. — Farret, 18 sept. — Feaugas et Liza-Buiroz, 16 janv. — *Ferblantiers*, 9 mars. — Ferdinand-Jung et Ce, 15 fév. — Ferenbach frères, 9 oct. — Feret et Haussy, 31 déc. — Fernique et Ce, 9 nov. — Ferrière (de) et Touzé, 19 fév. — Feugeas et Benoiste, 29 août. — Fievet, et Gluckner, 14 déc. — Filliol et Lauglane, 19 oct. — Fizanne et Ce, 27 déc. — Flamand et Loisel, 30 oct. — Flax-Coton, 7 mai. — Flood et Lamarque, 12 janv. — Florensan et Bogue, 20 déc. — *Forges d'Imphy*, 25, 26 juin. — Fortier et Dumain, 6 août. — Forticr et Gauthier, 23 déc. — Fourès et Poulhariez, 31 déc. — Fourès et Testas, 14 fév. — François et Dupuis, 5 oct. — François (Ve) dit Tate, 13 sept. — Fribourg et Ce, 24 juil. — Froment (Dlle), 25 juin.

Gabriac et Monturier, 1 avril. — Gacou gnolle, Jacquart et Ce, 21 sept. — Gagnet et Ce, 15 août. — Gaillard et Lepaud, 14 juin. — Gaitz et Ce, 13 juil. — Galliet et Licoine, 30 août. — Ganneron et Malingre, 27 déc. — Gargan et Papillon, 4 juil. — Garnier et Vicaire, 1 mars. — Garnier et Jarry, 1 déc. — Gaupillat, Illig et Ce, 19 déc. — Gaussen et Falk, 11 déc. — Gautier (Des), 15 mai. — Gauvain et Hautemps, 10 août. — Gavinet et Ce, 8 avril. — Gaymard et Gérault, 29 avril. — George (Dlle) et Ce, 23 déc. — Gerard et Curty, 4 oct. — Géraud et Ce, 12 janv., 6 déc. — Gerbaud et Charmont, 26 oct. — Gérold et Ce, 8 mai. — Geyler et Ce, 14 mars. — Gilbert (Ch.) et Ce, 16 mars. — Gilbert et Lecène, 7, 13 juin. — Gilbert (De) et Ce, 12 juil. — Gillard et Crépin, 13 janv. — Gilles et Ce, 29 nov. — Gilly et Dujarié, 23 déc. — Girard et Moreau, 20 déc. — Girardin et Mathieu, 10 juil. — Girardin et Luneteau, 10 mars. — Giron et Ensch, 27 juil. — Godet et Ce, 27 déc. — Gonin et Depouilly, 21 sept. — Gonvers et Ce, 4 juil. — Gorgeot et Vigouroux, 25 fév. — Gosselin et Brisou, 6 janv. — Gossens et Ce, 9 juil. — Goudeau, Talemans et Ce, 31 août, 31 oct. — Goulancourt et Boursier, 5 janv. — Goulon et Ce, 10 fév. — Goupil et Ce, 7 juin. — Gramain et Ce, 9 avril, 21 mai. — Gremillon et Ce, 6 janv. — Grenier, Domint et Laurent, 6 fév. — Grime et Roussel, 8 août. — Gronfier jeune et Ce, 23 fév. — Grosse, 30 janv. — Guérin et Brugeilles, 24 sept. — Guibert (Arm.) et Ce, 22 avril. — Guichenot frères et Ce, 22 avril. — Guillard et Arnette, 6 déc. — Guillaume, Etienne et Ce, 1 oct. — Guillet et Cardon, 19 sept. — Guiot et Ce, 24 oct. — Guttin et Martinat, 27 mars. — Guyot (Ve) et Ce, 7 mai.

Haight et Halsey, 2 fév. — Hamburger et Daniel, 30 oct. — Hamon, Ginot et Ce, 8 mai. — Hanriot et Gaiffe, 13 sept. — Hartard et Lebert, 8 avril. — Hawes et Roast, 8 nov. — Hebert et Grégoire, 3 juil. — Hebert, Dubois et Ce, 9 juil. — Henocque et Vanwers, 14 sept. — Hermann et Steenowich, 29 mars. — Hilten et Balthazard, 22 fév. — Hiltbrunner et Ce, 20 déc. — Havelacque, 13 avril. — Huard et Maillard, 7 juin. — Huet et Ce, 15 août. — Huguin, Richer et Ce, 11 avril. — Humbert, Devilleneuve et Ce, 8 août. — Hunger et Echaubard, 17 janv. — Hurst et Van de Bosch, 6 déc. — Hyrvoix et Ce, 14 nov.

Jacob et Chapsal, 8 oct. — Jaquin aîné et Ce, 1 janv. — Jacquinot et Ce, 19 sept. — Jagerschmidt et Jullian, 12 fév. — Gaillon (P.) et Ce, 7 juin. — Jaloux et Panot, 2 sept. — Janet et Ce, 2 avril. — Janson (Aug.), 22 janv. — Jarrosson, Gonin et Barjon, 4 déc. — Javal (L.) et Ce, 17 fév. — Jazerand et Pringuet, 2 fév. — Jenesse et Calamard, 4 mars. — Jeune et Ce, 2 juil. — Joly (Ch.) et Ce, 24, 26 oct. — Jonas frères, 1 fév. — Joubleau et Ce, 29 nov. — Jourdan, dit Monjol, 3 sept. — Jousset et Ce, 22 nov. — Jumelin et Boutrais, 10 mai. — Juncker et Bailly, 22 juin.

Kindgom et Ce, 17 déc. — Klotz et Bloch, 20 janv. — Kolb et Picard, 14 nov.

Labouchère, Auguin et Ce, 12 janv. — Laboulaye (Ch.) et Ce, 22 juil., 7 sept. — Labrosse et Deparrois, 6 nov. — Labruyère fils et Ce, 3 déc. — Lacarrière et Ce, 16 janv. — Lacombe et Riondel, 28 oct. — Lacoste et Main, 28 août. — Laffore et Lafleur, 27 fév. — Lafontaine et Ce, 20 fév. — Lafuite et Coffinier, 23 mars. — Laleu (de) et Ce, 23 juil. — Lambert et Thary, 12 sept. — Lançon et Ce, 19 fév. — Langlois et Thimel, 5 fév. — Lapeyre, Kob et Ce, 11 mai. — Laporte et Baum, 18 avril. — Larmanjat et Pinguet, 15 oct. — Larochette frères et Ce, 7 sept. — Laroue et Guichard, 15 oct. — Laroulandie et Ce, 11 déc. — Laroze et Avercenc, 28 fév. — Lasnirr et Eyerre, 6 nov. — Lasorinière (de) et Regèze, 10 juil. — Lathibaudière (de) et Ce, 15 avril. — Laude jeune et Ce, 27 sept. — Laurant et L'écolant, 12 sept. — Lauthier fils et Duthil, 25 avril. — Lavie et Lair, 13 juin. — Lavinay et Ce, 18 avril. — Laze (Fe), Boisgontier et Tavernier, 4 nor. — Lebel et Ce, 8 juil. — Lebon et Vigoureux, 2 mars. — Lebouteux et Rochard, 16 juil. — Lebreton (J.-P.) et Ce, 28 fév. — Lecampion, Théroulde et Ce, 16, 17 janv. — Lecherbonnier et Ce, 11, 13 mai. — Leclerc et Binet, 12 oct. — Lecomte, Linard et Ce, 6 nov. — Ledoyen et Ce, 8 avril. — Lefebvre et Ce, 22 oct. — Lefebvre et oncle, 12 mars. — Lefebvre, Roussel et Ce, 6 août. — Lefèvre et Lascols, 23 déc. — Leger et Lacaille, 20 août. — Leiber, Huriez et Commelin, 13 juin. — Leleu et Haret, 15 janv. — Lemaire (V.) et frère, 30 avril. — Lemarchand et Ce, 15 fév. — Lemoine et Ruffert, 10 oct. — Lenoir et Villin, 25 sept. — Lentz et Houdard, 2 sept. — Lerolle et Gobert, 26 oct. — Leroux et Ce, 25 fév. — Leroy et Ce, 1 janv. — Lesage (Dlle) et Ce, 31 mai. — Lesbre et Quinette, 19 mars. — Lesobre, Ménard et Ce, 6 nov. — Lesueur et Capcarrère, 3 mai. — Leteigneux et Ce, 22 juil. — Leuillon, Vallée et Ce, 18 mars. — Levert et Ce, 27 sept. — Levesque et Ce, 3 mai. — Levin et Ce, 20 août. — Leyssard et Ce, 10 déc. — Liégard et Levard, 17 mars. — Limozin, Lamotte et Ce, 21 déc. — Lombard et Monceaux, 31 déc. — Lombart et Ve Deschamps, 2 avril. — Lorilleux père et fils, 13 août. — Loussat et Ce, 19 sept. — Lucas frères, 25 nov. — Lurig et Guignard, 16 nov.

Mabru et Ce, 14 mars. — Mac-Léod et Bouton, 19 avril. — Madeleine et Guigue, 31 déc. — Magnier et Duffer, 9 juil. — Magniol, Rousselot et Badenier, 26 avril. — Mahler et Duriez, 7 déc. — Maillard (A.) et Ce, 22 août. — Maillard et Prevel, 30 avril. — Malmenayde et de Riberolles, 1 nov. — Malteste et Cotreau, 23 mai. — Malteste et Lechevalier (Dlles), 10 oct. — Mangin, Vion et Ce, 1 oct. — Mansart, Pizziani et Ce, 28 fév. — Mantegués et Ce. — Marchais frères, 5 avril. — Marchand et Ce, 18 avril. — Marcotte et Ce, 2 mars. — Margueritat et Ce, 12 déc. — Margueritte et Ce, 3 janv. — Marizy et de Courcelles, 12 nov. — Marlé et Ce, 13 mai. — Marle, Piot et Ce, 20 juil. — Martin et Ce, 4 avril, 31 déc. — Martin et Ferraud, 6 avril. — Martin (Emile) et Ce, 9 mars. — Martin, Perré, Jeghers et Ce, 15 avril. — Martinet et Lacaze, 14 fév. — Masseroni (Ve) et Ce, 2 janv. — Masson (Ch.) et Ce, 8 juil. — Mathieu et Ve Saugué, 24 oct. — Mathieu-Chaufour et Ce, 22 mars. — Mauduit et Ce, 24 déc. — Maugenet et Coudray, 9 déc. — Mauguin et Ce, 2 avril. — Maunier et Ce, 21 déc. — Maupetit et Boullay, 7 nov. — Maurel et Jayet, 26 avril. — May et Fe Leloup, 14 mars. — Mayand (L.) et Ce, 5 juil. — Magran et Marcilhacy, 12 fév. — Maze et Voisine, 9 oct. — Mecklembourg (de), 5 janv. — Mélin et Constance, 14 sept. — Melot et Desplanque, 1 avril. — Menage et Genard, 10 déc. — Menard et Beauvais, 9 mai. — Mencier, 22 avril. — Mennessier frères, 5 mars. — Menuel, Schnepp et Barthélemy, 6 avril. — Mercier, 16 avril. — Merleg jeune et Ce, 4 juin. — Meslin et Guillon, 9 mars. — Meslin et Hamel, 23 déc. — Meyer et Himme, 28 fév. — Meyners (W.) et Ce, 17 août. — Mézirard et Ce, 20 nov. — Mialhe et Mounié, 13 août. — Micard, Valentine, Coleman et Ce, 3 fév. — Michau et Mouillet, 17 juil. — Michel et Morel, 16 fév. — Mignot et Ce, 23 janv. — Millochau, Fortier et Ce, 9 août. — Millot et fils, 13 sept. — *Mines de Bastennes*, 16 fév. — Mirabel Chambaud et Ce, 2 juil. — Mirot et Boulley, 7 mai. — Mitchell et Lacroix, 6 juil. — Mollat et Bœhmer, 25 avril. — Momon et Loubatières, 17 fév. — Mongon et Mahaud, 3 déc. — Monin et Chabrely, 12 déc. — Montfort (de) et Gaunard, 19 janv. — Moreaux fils, Duriet et Ce, 12 avril. — Morel et Ce, 3 fév. — Morin-Fraudin, 5 sept. — Mortier, Adam et Fleury, 1 déc. — Motte et Lavaud, 7 déc. — Mouilleron et Anthoine, 11 déc. — Mourot et Delaunay, 7 fév. — Mourguet et Aubenne, 4 juin. Mousset, 25 juin. — Moutardier et Cherel, 21 août. — Munster, 9 janv. — Mutin et Thuillié, 11 juil.

Nallard et Courtallon, 29 nov. — Narey et Ce, 8 août. — Nathan Beer, Tréfousse et May, 6 mars. — Nau frères, 16 juil. — Nepveu et Ce, 3 juin, 3 juil. — Neymark, 19 déc. — Nicolas-Isnard et Ce, 21 nov. — Nicolle et Rigotte, 4 avril. — Nish (Mac) et Hobkirk, 3 fév. — Normant père e fils, 24 juil. — Noël (Ve) et fils, 22 mai. — Note le, 26 janv. — Nowinski et Vergnoo, 5 sept. — Nublat et Ce, 29 août.

Offenbach et Dubait, 6 avril. — Ollivier et Ce, 1 fév. — Oudinot et Harpignies, 3 fév. — Outin frères, 3 janv.

Paganelli de Zicavo, 23 mai. — *Palais de l'Industrie*, 6 sept. — Panayoty, 20 avril. — Paris, 14 août. — Pasquet fils et Ce, 5 oct. — Paul et Sille, 22 fev. — Payn et Ce, 6 janv. — Pellou et Ce, 25 juil. — Peltier et Ce, 26 mars. — Perny et Echolié, 9 mai. — Perrault, Deschamps et Ce, 23 fév. — Perret et Bourdon, 12 avril. — Phelipeau et Lecomte, 12 mars. — Phily et Ce, 1 avril. — Piannet et Monnier, 2 oct. — Picard, 7 novembre. — Picard et Meyer, 13 juillet. — Picard (E.) et Ce, 27 janvier. — Picard, Juliette et Toussaint, 11 mai. — Pierson (De) et Louise, 5 oct. — Pigeon (V.) et Ce, 14 mai. — Pigeon, Lemaire et Ce, 24 déc. — Piget (L.) et Ce, 25 mai. — Pinel, 12 mars. — Pister et Ce, 6 déc. — Plomée et Ce, 3 oct. — Plomée et De Gruard, 11 mai. — Poignard et Dolisie, 17 janv. — Pointeau et et Ce, 1 février. — Poirier et Maure, 30 juil. — Poisson et Ce, 22 fév. — Polak (Dlles) et d'Espinak, 7 juin. — Poilet, 13 fév., 9 mars. — Pompeneau et Ce, 25 janv. — Pontareau et Bataille, 19 nov. — Pontet (De), 3 déc. — Pontscadiat et Oudry, 26 août. — Porcher et Ce, 27 juil. — Potonié et Ce, 3 fév. — Pougnet et Ce, 1 janv. — Poulain frères et Ce, 17 fév. — Poulet (H.) et Ce. 14 août. — Pousse et Maîtrehenry, 1 déc. — Prévost et de Carbonnel, 9 fév. — Prévost (Ve) et fille, 28 août. — Procope (F.) et H. Vasseur, 1 juin. — Protat et Berthélemy, 27 août. Prunier et Goussard, 29 juin. — Puech et Ce. 20 mai.

Rabatte et Rettig, 14 oct. — Rameyer, Bourdet et Ce, 4 avril, — Ravou père et fils, 26 avril. — Rebouillon et Tarnaud, 15 juin. — Regnier et Ce, 17 sept. — Reifferscheid et Ce, 11 déc. — Renard, Martinet et Ce, 7 nov. — Renard et Larnier, 17 juil. — Renault et Bardin, 12 mars. — Renault et Helet, 12 nov. — René et Ce, 22 oct. — Rettig et Blavet, 1 avril. — Rheims et Salomon, 8 janv. — Rhodé et Royer, 14 mars. — Richard et Ce, 14 fév. — Richard de Soultrait et Feil, 22 oct. — Richard et Bourdon, 27 fév. — Riche et Ce, 29 août. — Richême et Crouzet, 27 avr. — Richer et Glyme, 11 sept. — Ricœur et Thébault, 16 mars. — Ricoux et Bedu, 19 déc. — Rigault et et Ce, 8 août. — Rigo et Ce, 16 fév. — Rivière et Brocard, 2 août. — Rix (L.) et Ce, 21 sept. — Robert, Dumagnou et Frossard, 16 mai. — Robertson (Ve) et Ce, 29 avril. — Robin et Lelandais, 8 avril. — Robiquet et Marille, 5 juil. — Roche et Goué, 27 avril. — Rochemonteix (de) et Ce, 2 mars. — Rollac et Ce, 25 janv. — Rossignol et Vaucouleux, 3 juin. — Rouget et Lescane (Dlles), 10 août. — Rouget et Brion, 11 oct. — Rousseau et Ce, 13 avril. — Rousseau et Mayer, 1 juin. — Rousseau et Grosgeorge, 6 mars. — Rousseau (Ve) et Ce, 17 juil. — Rousselet (L.) et Ce, 26 janv. — Rousselet, Duhamel et Ce, 22 avril. — Rousset et Michel, 30 oct. — Rouvenat (L.) et Frère, 8 juil. — Rouy aîné et Ce, 1 décembre. — Ruille et Pitte, 17 juil.

Samson, 8 fév. — Sandrier et Attendu, 27 déc. — Sarrant et Ce, 23 avril. — Sarraut et Vernus, 11 janv. — Sarrut et Vidal, 1 déc. — Saunier et Morca, 28 mars. — Schmoll frères, 20 déc. — Schoenberg frères, 7 fév. — Schreiber, Saguet et Ce, 26 juin. — Schuler et Jacquemin, 13 avril. — Schultz et Paillard, 14 fév. — Scribe et Gérard, 8 juin. — Seegers et Ce, 6 déc. — Seegmann, 24 janv. — Séiler et Ce, 11 déc. — Séja et Ce, 30 nov. — Serph (H.) et Ce, 21 sept. — Silvestre et Aspord, 18 déc. — Siméon et Domard, 26 mars. — Simon et Ce, 20 mai — Simon et Mustel, 12 oct. — Simonin, Blanchard et Ce, 6 août. — Sivade Allot (Fe), 23 fév. — Slaek, Taylor et Ce, 9 août. — Sorlin et Chauvin, 14 nov. — Sonlé et Ce, 24 juil. — Sousselier et Laneuville, 23 fév. — Soutry et Ce, 9 nov. — Spelshan et Villette, 19 déc. — Stewart et Ce, 20 juin.

Taborin et Ce, 10 oct. — Taichère et Gourlot, 20 mars. — Tallon (E.) et Ce, 31 juil. — Tapin et De Sarot, 24 déc. — Tardif (G.) et Ce, 4 avril. — Tarnaud E. (et J.), 22 août. — Tavenet et Ce, 10, 22 oct. — Tavernier et Ce, 27 juil. — Tavernier (Dlles) et Ce, 14 août. — Terracher et Ce, 16 mai. — Testelin et Mayer, 30 oct. — Texier et Corblet, 16 sept. — Tharaud et Royer, 30 oct. — Théroude et Léon, 6 janvier. — Thevenin, Robert et Frossard, 5 déc. — Thibault et Galicher, 17 fév. — Thomas et Bocquet, 30 nov. — Thomas et femme Weinslock, 27 sept. — Thompson et Petit, 16 janv. — Thorin-Dussackant, 24 oct. — Thouvenin, 2 avril. — Tolhausen et Ce, 16 juil. — Topinard, Pinaud et Ce, 6 déc. — Toulippe et Barbier, 24 sept. — Toussaint, Lebrun et Ce, 9 oct. — Toutain et Trempu, 14 mars. — Trepier et Pinet, 18 déc. — Trescartes, Franon et Ce, 26 oct. — Trouiller, Leloup et Ce, 18 avril. — Tussac et Costadou, 28 août.

Usse et Vernier, 2 oct.

Vaghi, 12 sept. — Vagneux et Burnet, 14 nov. — Valens et Ce, 15 juin. — Valette et Bénard, 16 juil. — Vallée et Ce, 15 nov. — Vasseur, 10 sept. — Vauloup et Ce, 10 sept. — Viellat et Ce, 24 déc. — Verna et Provost, 1 fév. — Vernet et Ce, 6 juil. — Vernet, Mion et autres, 22 août. — Verret et Haussy, 24 janvier. — Viala et Roux, 1 avril. — Viardot et Ce, 20 mars. — Viette et Ce, 19 fév. — Vignoux, Gougy et Ce, 5 sept. — Vigué, Mazade et Ce, 12 juin. — Vion et Erhard, 24 déc. — Vilcoq et Lambry, 31 déc. — Vogien, 4 juil. — Vrignaud, Lenoël et Terral, 12 avril. — Vielliet, 20 fév.

Wagner (Clara) et Ce, 22 août. — Weber et Ce, 13 août. — Werlé, Zilz et Ce, 9 janv. — Whitmarch, Watson, Long et Ce, 10 janv. — Wirth et Cruwell, 8 mars. — Wood et Todhunter, 3 janv. — Wust (Ed.) et Ce, 17 juillet.

Quatrième Partie.

FAILLITES ET BANQUEROUTES.

Déclarations, Rapports, Reports, Annulations et Réhabilitations.

Aigoin du Rey, 27 juil. — Alaboisette et Ce, 20 déc. — — Alaux et Ce, 25 oct. — Alepée, 18 janv. — Alexis, 6 août. — Alhine, 15 mai. — Allain aîné, 27 mars. — Allain, 19 août. — Alliez, Grand et Ce, 6 août. — Amiet, 11 avril. — Anglade, 20 fév. — Antoine, 27 nov. — Appenheimer, 6 janv. — Arthaud, 10, 18 avril. — Aubert, 5 avril. — Aubertier, 1 nov. — Aubry, 17 avril, 19 août. — Augade, 16 mars, 23 juil. (*Rep.*). — Auzou, 24 oct. — Azur, 24 déc.

Baduel, 24 octobre. — Baldin, 2 mars. — Baleix, 19 août. — Balkhausen, 11 septembre. — Ballet, 13 septembre. — Balley, 15 mai. — Barat, Desvignes, 30 août. — Barbier, 12 janvier. — Barbillon, 3 juillet. — Bardèche, 19 juillet. — Bardet, 15 mars. — Barez, 6 janv. — Barnard, 18 juil. — Barré (*rapp.*), 18 janv. — Barrier et Ce, 18 sept. — Bartemet, 12 juin. — Basset, 19 oct. — Baudet, 10 juil., 20 nov. — Baudier, 17 juil. — Baum et Lefebvre, 31 juil. — Baunay, 17 janv. — Beau, 22 mai, 30 août (*rapp.*) — Beaubœuf, 25 oct. — Bellon, 7 nov. — Bénard (J.), 11 déc. — Benard (E. P-F.) (*rep.*), 17 oct. — Benoît, 5 juil. — Bernoux et Lemoine, 13 juil., 4 oct. — Bergeret, 17 août. — Bergeron, 17 août. — Bernard, 21 fév., 6 mars, 15 mai, 24 août, 20 nov. — Bernard (sœurs), 18 sept. — Bert (De), 16 janv. — Berthelier, 22 mai. Berthier, 29 mars. — Bertin aîné, 6 nov. — Bertrand (Ch.), 31 juil. — Betou, 25 janv. — Beudot et Gallet, 6 avril. — Beuret, 18 avril. — Beuvry, 7 nov. — Bigot, 4 juin. — Bihl, 6 déc. — Billard, 25 janv. — Blaise, 15 mai. — Blanchet, 2 juil. — Blancheton, 2 juil. — Blancon, 20 janv. — Blessing, 15 mai. — Block, 9 nov. — Blot, 21 sept. — Bobillot, 2 mars. — Bodino, 18 oct. — Bœuf, 27 avril. — Bœuf et Cointet, 2 oct. — Boidons, 26 sept. — Boigues, 10 fév. — Boisseau, 1 nov. — Bollard, 4 juil. — Bonneau (Ve), 8 mai. — Boocks, 3 août. — Borstel, 26 juin. — Boucher, 19 mars. — Boudier, 7 déc. — Bouget, Roch et Ce, 2 août. — Boulliau, 24 avril. — Bourdeaux (De), 17 janv. — Bourgoin, 14 nov. — Bourlet, 3 fév. — Boutier, 27 juil. — Boutin, 8 mai. — Bouton, 20 déc. — Boutry, 28 déc. — Bouveret, 7 sept. — Brelet, 20 sept. — Brierre, 9 déc. — Brille, 10 sept. — Brisac frères, 7 sept. — Brunschwig frères, 25 juil. — Budin, 3 déc. — Bulleau, 16 nov. — Bussy, 20 juil.

Cacault (De), 3 oct. — Caillat, 20 déc. — Cailliez (De), 29 juin. — Camus et Ce, 7 fév. — Cannot, 8 oct. — Cardineau, 12 juil. — Carlier, 28 nov. — Caron fils, 18 juil. — Carpani, 16 juil. — Castera, 24 sept., 1 nov. — Cauvin et Neveu, 25 avril. — Cavalier, 13 avril (*rapp.*). — Cavillier, 6 sept. — Cerf, 8 nov. — Cerf Lévy, 4 oct. — Chabas, 25 sept. — Chabault et Mayen, 20 fév. — Chaigneau (jeune), 21 déc. — Chalard, 3 juil. — Chamaux, 13 janv. — Chapelle, 17 mai, 19 août. — Charbonnel, 15 mai. — Charmoy, 1 août. — Charpentier, 15 mai. — Chastagnier, 30 janv., 15 juin. — Chatelain, 4 nov. — Chauvallon, 5 déc. — Chenevier, 14 fév. — Chéradame, 6 janv., 8 fév. — Chevalier, 22 mars, 12 sept. — Chevreau, 16 mai. — Chollet, 1 mars. — Choné, 3 fév., 19 août. — Choplain, 30 juil. — Chrétien, 17 fév. — Christen, 13 janv. — Christol, 17 oct. — Claude et Lefort, 20 juil. — Claudel, 3 déc. — Clément, 12 avril. — Clément (De), 15 nov. — Clin, 5 juin. — Coiffier, 3 avril. — Coindre (veuve), 14 sept. — Colard, 26 juin. — Colin, 27 janv. — Colliau et Ce, 2 août. — Collignon, Piot, 13 fév. — Colon, 2 mars. — Combes, 4 sept. — Comperat, 29 fév. — Comtat, 15 mai. — Cordier, 15 fév. — Costa, 7 mai. — Costa-Thadée, 19 août. — Cotel, 15 mai. — Couanon, 11 oct. — Courcier, 5 janv. — Couseran, 31 août. — Cousin, 21 fév. — Couturier, 8 mai. — Cramer, 8 mars, 11 oct. — Coussinet, 18, 20 juin. — Coutarel, 6 juin. — Cresty, 31 août. — Cudrue, 22 nov. — Cucunières, 28 fév. — Cuvigny, 9 janv.

Dacquin, 11 sept. — Dailland, 20 avril. — Dalloyau, 30 oct. — Damelet, 5 juin. — Dartout, 15 mai. — Daviel, 17 août. — Debacq, 30 déc. — Debraine (De), 25 déc. — Defrance et Soreph, 10 avril. — Dehault, 12 janv. — Dejoie, 22 mars. — Delafoy, 10 janv. — Delamare, 1 mai. — Delanoue, 13 juil. — Lelaporte, 14 mars, 19 août. — De la Vacquerie, 29 juin. — Delcros (Ve), 14 août. — Delépine, 15 mai. — Delhomme, 15 août. — Delion, 14 fév. — Delion et Deplanche, 16 nov. — Delisie, 29 mars. — Delmart et Ce, 8 juin. — Delmas, 16 oct. — Delouche (*rapp.*), 20 nov. — Delpech, 8 mai. — Delporté (Dlle) 9 janv., (*rep.*), 20 juin. — Demousseaux, 14 déc. — Denaix, 17 avril. — Denoux, 13 nov. — Deschamps (jeune), 2 août. — Desclefs, 10 avril. — Desenne, 20 avril. — Deshayes (*rep.*), 15 avril, 7 déc. — Desmur, 13 août, 6 nov. — Desplanques, 24 août. — Despradel, 12 juin. — Desurmont, 24 août. — Dethridge, 22 juin. — Devin, 9 oct. — Disdéri, 7, 9 janv. — Dolève-Caquelard, 9 mai. — Dorlet, 17 janv. — Doyen, 15 fév. — Dregnaux, 6 avril. — Druon, 19 sept. — Dubois, 9 fév., 19 oct. — Dubois (De) et Dlle Girodie, 8 nov. — Dubourg, 26 juin. — Dubroca, 26 avril. — Dubuc, 10 oct. — Ducaille, 22 juin. — Duchaussoy (De), 9 novembre. — Duclos, 15 mai. — Du Défand, 29 mai. — Dumonteil, 14 mars. — Duplais, 7 septembre. — Duplais et Ce, 13 novembre. — Duponchelle, 16 novembre. — Duponchelle et Molvaut, 22 octobre. — Durand, 7 février, 20 mars, 15 mai. — Durand et Ce, 27 janvier, 1 mars. — Durant, 17 juillet. — Durif, 30 oct. — Dury (De), 9 nov. — Dury et H. de Rivière (*rapp.*), 4 avril. — Dutertre, 24 juil., 8 sept. — Duval, 6 juin, 30 juil., 7 août.

Eduin, 18 avril. — Ehrensperger, 10 juil. — Eich, 29 mars. — Eissen, 3 fév. — Encontre, 20 juin (*rep.*) — Endrès, 31 juil. — Engler Leroy, 18 fév. (*rep.*) — Epslen, 21 mars. — — Ernic, 10 juil. — Ernst, 11 mai. — Escosura (Ve), 19 avril. — Etienne, 9 oct.

Failliot, 22 mars. — Faillot et Ce, 23 fév. — Farjat, 17 oct. — Farvaques, 4 avril. — Fasquel, 12 janv. — Ferbac, 22 nov. — Ferdinand fils, 6 déc — Ferey, 28 mai. — Ferlut, 27 avril. — Féron, 31 août. — Ferrand, 6 avril. — Ferrei, 17 janv. — Fessard, 31 déc. — Février, 24 avril. — Feyt, 29 mars. — Fiolet, 18 oct. — Flamand, 6 nov. — Fleury, 8 fév., 5 oct. — Foin, 10 juil. — Fonquergne, 4 mai. — Fouilloux, 6 juil. — Fourcin, 9 novembre. — Fournier, 19, 23 nov. — Fraize, 7 mars. — François, 11 avril, 15 août. — Fremant et Lasne, 10 août. — Frerebeau, 27 fév. — Fromont, 17 déc.

Gagneau et Leridais, 9 janv. — Gaillard, 16 mars, 5 juil. — Gallet et Ce, 30 mars. — Gandelle, 5 nov. — Garde, 21 fév. — Garien (*rapp.*), 25 fév. — Gatinot, 23 janv. — Gaudin et Villaine, 17 janv. — Gaulard, 24 sept. — Gaultier, 16 fév — Gausin, 5 mars. — Gauté, 25 juil. — Gauthier, 23 janv. — Gazel, 15 nov. — Geneste, 19 août. — Gentil, 8 oct. — Genui, 26 oct. — Gérard, 9 nov. — Gérard (De), 10 fév. — Germain, 21 août. — Gervaise, 6 mars. — Gillet de Grandmont, 16 sept. — Gimalac, 24 fév. — Giraldon, 13 mars. — Girard, 24 fév. — Givord, 2 août. — Gizon, 21 déc. — Godin, 30 nov. — Gogué, 12 mars. — Gompel, 25 sept. — Gosse et Auclair, 3 juil., (*rapp.*) 27 nov. — Goudeau, 30 nov., 12 déc. — Goudier, 14 juin. — Gougeard, 4 avril, 13 juil. — Gourd, 18 mai. — Grain, 10 juil. — Grandchamp (Ve), 2 mars. — Grégoire, 6 avril, 26 oct. — Grison, 1 mars. — Grosjean, 19 nov., (*rapp.*) 12 déc. — Grossier, 1 nov. — Guérin, 2 mars. — Guesmard, 12 oct. — Guet, 22 mai. — Guillard, 28 déc. — Guillaume 26 avril, (*rep.*) 14 août. — Guilleminault, 6 mars. — Guillochin, 24 oct. — Guillot (*rapp.*), 3 juin. — Guilly et Ce, 4 nov. — Guiot, 22 fév. — Guyot, 1 oct.

Hamger, 2 fév. — Harmeville (d'), 3 déc. — Hauchard, 28 juin. — Hauet, 19 août. — Haury et Bauer, 7 nov. — Hautot, 26 juin. — Havard, 22 juin. — Havez, 26 janv. — Henault, 9 nov. — Herman, 9 oct. — Héron, 5 juin. — Herrig, 29 mai. — Hervy, 31 oct. — Heurteux, 6 fév. — Hillou, 13 mai (*rapp.*), Hillou (S. Hipp), 15 mai. — Hiltbrunner, 28 déc. — Hippel, 28 fév. — Hirschel, 14 sept. — Hoffenbach, 19 août. — Houziau, 30 août. — Houssiau, 25 sept. — Huart, 6 juil. — Huchard, 3 déc. — Huchet, 29 mars. — Huguet, 15 fév., 15 mai. — Humblot, 6 nov. — Hurel, 2 oct. — Husson, 5 juin.

Jacquilla', 18 janv., 6 nov. — Jame et Ce, 13 janv., 7 sept. — Jamot, 19 août. — Janets, 30 mars. — Jannin, 28 août. — Jarry, 13 nov. — Jean, 2 fév. — Jeauneau 27 avril. — Jobert, 27 juin. — Jolivet, 31 août. — Joly, 22 mai. — Jouan, 7 nov. — Jouanne, 15 mai. — Jouanneau, 9 mai. — Jourdan, 17 avril. — Jourdan dit Monjol, 31 oct. — Jouveaux, 10 août. — Jugieu (*rap.*), 29 oct. — Julien, 1 oct.

Kocher et Kruwell, 6 déc. — Krier, 22 mars, 10 oct. (*rep*).

Labadie (Ve), 25 déc. — Labarthe, 6 avril. — Lacoste, 14 nov. — Lacroix, 28 nov. — Lacroix et Ce, 4 nov. — Laffretel, 20 janv., (*rapp.* 9 fév.) — Laffitte, 22 mai. — Lagneau, 27 sep. — Lagnier (De), 9 oct. — Lagrange et Giraldon, 28 juil. — Laman, 13 janv. — Lamotte, 12 oct. — Lamoureux, 8 août. — Lancelevée, 30 nov. — Langelez, 10 avril. — Langlois, 29 oct. — Lanquetot, 9 oct. — Larne, 19 oct. — Laroche, 2 juil. — Larue, 23 fév. — Lassiège, 14 nov. — Laubière, 9 août. — Launé et Demaux, 18 oct. — Laure, 6 fév. — Laurent, 26 avril, 26 nov. — Lauzel, 10 fév. — Lavacquerie (de), 31 janv. — Lavigne, 2 avril. — Leblanc, 19 août. — Leblé, 14 juin. — Leblond, 2 oct. — Leboucher (De), 24 déc. — Lebourg, 16 mai. — Lebrun, 1 mai, 5 déc. — Lebrun (De), 5 déc. — Lecat, 25 déc. — Lecaillet, 4 nov. — Lecherbonnier et Ce, 13 juin, 29 août. — Leclerc (Dlle), 17 sept. — Leconte, 1 mars, 20 nov. — Lecus, 11 oct. — Lée, 31 janv. — Legrain, 8 nov. — Legrand, 12 oct. — Legret, 14 nov. — Lehmann, 22 oct. — Lejeune et Ce, 30 oct. — Leleu et Sainjal, 30 mars. — Lelong, 31 août. — Leloup, 16 nov. — Lemaire (A.), 23 nov. — Lemaire, 16 mars, 15 mai, 12 sept. — Lemelle, 13 juil. — Lemoine, 13 janv. — Leneka, 31 déc. — Leneveux, 13 déc. — Lenoir, 30 mars. — Lenormand, 26 avril, 19 août. — Lenouvel, 4 oct. — Léon, 1 juin. — Léonard (*rep.*), 7 fév. — Lepage, 20 sept. — Leroux, 7 août. — Leroy, 6 janv., 3 avril, 28 nov. — Lersade (Ve), 27 avril — Lesage et Mangot, 1 nov. — Lescot, 28 août. — Lesieur, 27 fév. — Letellier, 31 mai, 24 août. — Leturcq, 5 juil. — Letuvé, 25 sept. — Level, 19 août. — Levert, 16 juil. Levieux et Desroches, 3 juil. — Levis et Salomon, 1, 15 août. — Lévy Salomon, 4 avril. — Lhéraud, Bizet, 19 mars. — Lhermet, 4 oct. — Libois, 9 août. — Liégard, 26 janv. — Lieutard, 12 juin. — Linden (Dlle), 9 janv., 9 août (*rap.*). — Lion, 11 avril. — Liotar et Ce, 21 mars. — Liré, 15 mai. — Lisch, 14 sept. — Lœuillot-Mettaut, 16 nov. — Loiseau, 28 fév. — Loison, 9 nov. — Loriot, 16 mars. — Lorne (*rep.*), 11 mars. — Louet (Dlle), 30 janv. — Loussert, 3 avril. — Lucard, 22 juin. — Lupin (Xe), 27 avril. — Luzeau, 10 déc.

Mabille, 7 nov., 19 août. — Macron, 18 avril. — Magin et Ce, 10 juillet. — Mahieu, 20 décembre. — Maillard et Ce, 6 avril. — Maillard, 15 juin. — Maillard-Rochet, 20 novembre. — Maillary, 15 juin. — Maire (De), 27 novembre. — Majeune, 12 mars. — Malice, 24 oct. — Mallet (Ve), 23 avril. — Maneant, 14 sept. — Mangeot, 18 janv. — Maniolou, 15 mai. — Mantel, 13 mars. — Marchais frères, 16 sept. — Marchand, 11 avril, 13 août. — Marchand et Ce, 8 juin. — Marcot, 7 mars. — Marescot et Denis, 6 janv. — Margot, 13 sept. — Marie (Ve), 15 mai. — Marie, 15 mai, 3 sept. — Marius-Vidal, 23 nov., 7 déc. — Marmeys, 27 fév. — Marre, 17 août. — Martignon, 6 juil. — Martin, 24 avril. — Martin (Emile), 23 août, 20 sept., 31 déc. — Martin et Ce, 11 juin. — Martinet et Dopsent. 30 oct. — Martinole, 4 avril. — Massé, 17 avril. — Mathieu, 15 mai, 12 oct. — Mathon de Fogères, 13 juil., 27 août, 19 nov. (*rapp.*). — Matherez, 29 nov. — Matignon et Ce, 20 fév. — Maubrac, 17 août. — Maugé (Dlle), 21 fév. — Maugras, 10 sept. — Maunier, 8 mai. — Mayer Cerf, 22 juin — Mazé, 18 sept. — Mazuel, 25 juil. — Mellet, 5 oct. — Ménerol, 17 avril. — Menne, 25 janv. — Merieux, 19 août. — Merly, 22 juin. — Meunier, 11 sept. — Meunier (Ve), 31 mai. — Michel, 21 mars. — Michel et Moulliaz, 26 juil. — Michies, 26 janv. — Mignac, 28 fév. — Milin et Duvoisin, 31 août. — Millanvoye, 8 mai. — Millet, 28 déc. — Millia, 2 juil. — Millochau, 26 juin. — Minard, 15 mai. — Mion, 5 avril. — Mioni de Georges, 10 sept. — Molinier, 14 fév. — Montécot, 25 juin. — Monteux, 18 mai. — Montreuil, 10 août. — Morard, 25 janv. — Moraval, 23 mai. — Morbach, 13 déc. — Moreau, 17 sept., 13 déc. — Morel, 3 fév. — Morhange, 17 déc. — Moriac, 13 sept. — Mossehain, 18 mai. — Mourot, 22 mars. — Mourot et Delaunay, 13 avril. — Munier Roydot, 25 juin.

Nègre, 4 janv. — Neuville, 9 fév. — Neveu et sœur, 24 fév. — Nicolais, 15 août — Nicolas, 24 sept. — Nicolet, 21 sept. — Ninet (De), 16 août. — Nivelleau, 23 janv. — Nolet, 15 mai. — Northcote, 24 avril.

Olivier, 12, 17 avril. — Orset, 5 oct. — Osmont (Ve), 20 janv. — Osselin, 11 sept. — Oulif, 22 mai.

Pahain, 9 fév., 19 août. — Paillard, 27 juin. — Paquet, 9 avril. — Paris, 2 fév., 10 juil., 27 nov. — Paris (De), 9 nov. — Paris (Ve), 21 juin. — Parot, 4 nov. — Pasteau-Japuis, 18 oct. — Paty, 3 mai. — Pauchet, 29 mars. — Paupelain, 14 juin. — Pelletier, 26 oct. — Pereira, 18 déc. — Perrée, 17 juil., 4 oct. — Perrée frères, 4 oct. — Perrelet, 25 juin. — Perrin, 2 avril. — Perrin et Aubriot, 17 fév. — Perrot, 26 juil. — Petel, 28 nov. — Petitjean, 26 nov. — Peullier, 15 mai. — Pezard, 15 mai. — Picard, 14 mars, 4 mai. — Pieux (Dlle), 31 août. — Piot et Ce, 7 sept. — Place (Henri), 1 juin, 2 juil. — Placet, 27 avril. — Planchon et Levasseur, 4 déc. — Plisson fils et Ce, 10, 15 août. — Plogette, 24 fév. — Podevin, 6 nov. — Poiret fils et Ce, 24 août. — Ponssot, 31 oct. — Pontady, 17 janv., 19 août. — Potot et Jarry, 18 janv. — Pouet, 16 mars. — Pouillet, 14 nov. — Pouillien, 17 juil. — Poulet et Ce, 23 nov. — Poupillier, 30 oct. — Pradier et Sarrazin (*rep.*), 19 mars. — Préfontaine, 16 mars.

Quesnel (*rep.*), 19 avril.

Ragareux (*rep.*), 7 fév. — Rames, 20 janv., 19 août. — Ramon, 24 fév. — Rançon, 14 juin. — Rateau, 5 juil. — Ravaut, 9 avril. — Redon, 22 juin. — Regnault, 9 mars. — Regnoul, 10 juil. — Regy, 7 nov. — Remeraud et Dubost, 28 nov. — Remy (Dlle), 28 août. — Renaud, 17 janv. — Renault, 17 fév., 19 août. — Resplendino, 30 janv. — Reverchon, 27 sept. — Rey, 24 avril. — Richard, 31 janv., 2 avril, 1 juin. — Richon et Ce, 28 fév. — Ridel, 12 déc. — Riegles (de), 29 mars. — Rigault, 15 mai. Risacher, 20 déc. — Rixé, 31 déc. — Rivet, 17 janv. — Robert, 27 avril. — Robert (*rapp.*), 21 mars. — Robin, 12 juin. — Roché (*rapp.*), 30 août, 28 déc. — Rocher jeune, 28 nov. — Roger, 30 avril. — Romain, 18 mai. — Rouger, 21 mars. — Ropra, 29 nov. — Rosenwal, 4 sept. — Rost Winzel, 19 août. — Rostin, 4 mai. — Rouchon, 23 janv. — Rouderon (*rapp.*), 11 janv. — Rouffiac (de), 13 janv. — Rouget (*rapp.*), 3 avril. — Rouland, 8 juin. — Rouquette (Dlle), 21 fév. — Rousseau et Ce, 29 sept. — Roussel (Dlle, 22 nov. — Rouy, 11 juin. — Roy Boulle, 21 juin. — Royer, 9 fév. — Roz, 6 déc. — Roza (De), 15 juin. — Roze, 15 juin.

Saint-Amand, 10 fév. — Saint-Amand et Merlet, 28 mai. — Saint-Lanne et Desenne, 13 déc. — Sala, 15 mai. — Sallé (*rep.*), 15 avril. — Salles, 16 mai. — Saumont, dite d'Alphonse (Dlle),

22 nov. — Scheneckenburger et Legrand, 17 mai. — Schmoll, 18 mai. — Schrameck, 18 janv. — Schuweiller, 25 déc. — Seja et Ce, 12 déc. — Seguin, 21 fév. — Séré (*rep.*), 16 fév. — Sergent (Dlle), 15 mars. — Servant, 13 nov. — Sigodard et Rousseau, 10 sept. — Simon, 29 mai. — Simon (Dlle), 11 avril. — Simonnot, 31 oct. — Sorin, 15 juin. — Sormany, 22 juin. — Soudan, 1 mars. — Soulé et Ce, 13 nov. — Sourdot, 7 fév. — Steger, 9 janv. — Stein, 30 juil.

Tandou, 22 oct. — Tétard aîné, 6 nov. — Theo-Lemaire, 10 fév. — Thérieu, 3 sept. — Thevenard, 4 nov. — Thibault, 19 nov., 3 déc. — Thiry aîné, 1 août. — Thoinot, 9 nov. — Thomas, 3 fév. — Thurwanger, 30 mars. — Tible, 8 oct. — Tinder, 29 fév. — Titeux, 30 avril. — Tizon (De), 26 janv. — Tourneur, 12 juin. — Tremmel, 12 juil. — Triquet, 14 déc. — Trognon, 3 fév. — Trousselle-Rambour, 27 mars.

Vaconsin, 16 fév. — Valdemare (de), et Ce, 2 août. — Valdenaire et Grosjean, 19 sept. — Vallée (Dlle), 13 janv. — Vallée, 21 déc. — Valois et Clovis, 30 oct. — Valoo, 11 juin. — Vanelle, 6 août. — Van Gils, 8 août. — Vauclin, 28 sept. — Vauvert, 2 août. — Veissière, 16 avril. — Ventre d'Auriol et Ce, 20 juil. — Verger, 9 mai. — Verlé, 18 mai. — Verneuil, 16 fév. — Véron, 12 mars. — Veyrot, 14 sept. — Vidal père, 25 déc. — Vidron, 19 juin. — Vié, 13 fév. — Vieilleville, 25 sept. — Villemagne (*rep.*), 14 mai. — Villetard, 1 juin. — Vincent, 13 déc. — Viot, 10 juil. — Viret, 16 oct. — Vittoz, 8 août. — Vloor-Dujardin, 9 mars. — Voisenet, 19 août. — Voisset, 13 fév.

Wirth et Cruwel, 6 déc. — Wolf, 19 juin.

TABLE

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

et des articles dits VARIÉTÉS,

Dont la notice ou l'insertion se trouve dans la Gazette des Tribunaux de l'année 1854.

Amélioration (de l') *de la loi criminelle*, par M. Bonneville, 9 mai.

Assistance (de l') *et de l'extinction de la mendicité*, par M. de Magnitot, 9 juil.

Barreau de Bordeaux (le), 19 août.

Bartole et son siècle, 20 juin.

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, par MM. Malapert et Protat, 1 nov.

Code international de la propriété industrielle, artistique et littéraire, par MM. Pataille et Huguet, 16 sept.

Commentaire théorique et pratique de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription, par M. Lesenne, 26 juin.

Commentaire théorique et pratique des hypothèques, par M. Paul Pont, 19 juin.

Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite, par M. Romiguières, 1 nov.

Concordance entre les Codes civils étrangers et le Code Napoléon, par M. de Saint-Joseph, 31 oct.

Dictionnaire de l'Administration française, par M. Block, 28 oct.

Droit criminel à l'usage des jurés, par M. Bascle de la Grèze, 5 avril.

Eloquence judiciaire chez les Romains, par M. de Vallée, 14 juin, 13 août.

Empoisonnements et sociétés d'assurances sur la vie en Angleterre, 29 janv.

Exécution (une) *à Constantine*, 27 mars.

Guyane (la) *et ses richesses*, 20 juin.

Histoire de France, par M. Henri Martin, 5 mars.

Jurisprudence de la Cour impériale d'Alger en matière civile et commerciale, par M. de Menerville, 22 mars.

Justice (la) *en Californie*, 14 fév.

Leçons sur les Code pénal et d'instruction criminelle, par Boitard, 18 mars.

Louage (du) *d'industrie, du mandat et de la commission*, par M. Clamageran, 16 sept.

Mémoires du duc de Saint-Simon, 19, 26 sept., 1, 7 oct.

Mémoires d'un avocat au XVIIIe siècle, 11 juin.

Morale (la) *suivant les Codes Napoléon*, par M. Henrichs, 29 avril.

Nouveau Code annoté de la presse, par M. Rousset, 4 sept.

Procès de la duchesse de Mazarin, 6, 7, 11 sept.

Procès de Furetière et de l'Académie française, 24 oct.

Progrès (du) *moral des populations napolitaines*, 25 juil.

Propriété (de la) *et de la contrefaçon des œuvres de l'intelligence*, par M. Calmels, 6 août.

Propriété (la) *littéraire et Artistique* (Revue), 17 sept.

Registres (les) *du Parlement de Paris*, 11 juin.

Souvenirs de voyage : Une audience correctionnelle à Nazareth, 22 oct.

Suicide (du) *et de la folie*, par M. Brière de Boismont, 2 avril.

Système judiciaire de la Norvège, 12, 26 fév., 12 mars.

Titre de Noble (le), *avocats et médecins*, 4 nov.

Traité des servitudes et services fonciers, par M. Demolombe, 16 sept.

Traité de la contrefaçon, par M. Etienne Blanc, 2 nov.

Zachariæ, 20 juin.